Noureddine El Aoufi
Saïd Hanchane

Les inégalités réelles au Maroc

Une introduction

Economie Critique

Les inégalités réelles au Maroc

Une introduction

Cet ouvrage est publié avec le concours de
l'Académie du Royaume du Maroc

Economie critique

collection dirigée par Noureddine El Aoufi

«Economie critique» est une collection de la revue *Critique économique*. Sa vocation est de produire des analyses approfondies et originales sur les problématiques théoriques et empiriques de l'économie d'aujourd'hui.

Privilégiant le champ de l'économie nationale, la collection propose un décryptage des fonctionnements macro-économiques institutionnels et réels, des comportements des acteurs, des configurations des entreprises, des grands enjeux nationaux et internationaux.

Au-delà des éclairages pertinents qu'elle apporte, «Economie critique» vise également à susciter le débat et à animer la vie intellectuelle nationale.

Dans la même collection

Mohamed Naciri, *Désirs de ville* (à paraître)

Noureddine El Aoufi (dir.), *le Maroc solidaire. Projet pour une société de confiance* (2011)

Noureddine El Aoufi, Mohammed Bensaïd, *les Jeunes, mode d'emploi. Chômage et employabilité au Maroc* (2008)

Najib Akesbi, Driss Benatya, Noureddine El Aoufi, *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation* (2008)

Michel Hollard, *Une petite désillusion. Comment peut-on être coopérant au Maroc ? Journal, 2001-2002* (2006)

En co-édition avec l'Harmattan, Paris

Mohammed Bensaïd, Noureddine El Aoufi, Michel Hollard (dir.), *Economie des organisations. Tendances actuelle*s (2007)

Jean Lapèze (dir.), *Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement* (2007)

Jean Lapèze, Nacer El Kadiri, Nouzha Lamrani (dir.), *Eléments d'analyse sur le développement territorial. Aspects théoriques et empiriques* (2007)

Claude Courlet (dir.), *Territoire et développement économique au Maroc. Le cas des systèmes productifs localisés* (2006)

© Economie critique, 2016

Contact : *Babel com* : Tél. : 05 37 77 92 74 • e-mail : babel.come@gmail.com

Noureddine El Aoufi et Saïd Hanchane

Les inégalités réelles au Maroc

Une introduction

Economie Critique

Sommaire

Introduction : Analyse des inégalités : un programme de recherche 7

Partie 1 : Inégalités de capacité et pénuries humaines 13

Introduction : Inégalités de quoi ? 15

Chapitre 1 : Inégalités et développement : où la causalité n'est pas ce que l'on croit 27

Chapitre 2 : Inégalités de dépenses : croissantes et persistantes ... 45

Chapitre 3 : Inégalités de capacités : structurelles et cumulatives ... 69

Chapitre 4 : Cohésion sociale et développement : l'exigence de redistribution..... 93

Partie 2 : Inégalités d'accomplissement : performances scolaires et employabilité des jeunes 127

Introduction 129

Chapitre 5 : Inégalités et justice scolaire 135

Chapitre 6 : Les « mauvais » emplois chassent les « bons » 181

Chapitre 7 : Des emplois et des trajectoires..... 201

Chapitre 8 : Insertion professionnelle : une dépendance d'état ... 233

Conclusion : Pour un engagement national en faveur de l'égalité réelle 257

Annexe technique 279

Références bibliographiques 323

Liste des tableaux, graphiques, encadrés et figures 333

Table des matières 339

INTRODUCTION

Analyse des inégalités : un programme de recherche

La question des inégalités est à l'ordre du jour. En témoigne l'intérêt porté, au-delà des spécialistes, au thème des inégalités, que traduit la popularité de l'ouvrage de Thomas Piketty, *le Capital au XXI^e siècle* (2015), mais aussi les publications des trois prix Nobel Amartya Sen *(Inequality Reexamined,* 2012 ; *The Idea of Justice,* 2011), Joseph Stiglitz *(The Price of Inequality,* 2012 ; *The Great Divide,* 2015) et Paul Krugman (*The Conscience of a Liberal*, 2009). Tous ces travaux mettent en évidence une corrélation positive, au sein des pays avancés, entre la montée des inégalités et le ralentissement des rythmes de croissance. Une telle causalité s'inscrit dans la longue durée et se manifeste par une « force de divergence fondamentale » du capitalisme se traduisant par un accroissement plus rapide des rendements du capital par rapport au taux de croissance de l'économie : r > g (Piketty, 2015).

Fondées sur une base de données fine et sophistiquée couvrant l'ensemble des pays développés, les conclusions de Piketty ont une portée théorique qu'il convient de mettre à l'épreuve des trajectoires propres aux pays en voie de développement.

Au Maroc, une hypothèse intuitive mettrait l'emphase sur le poids des inégalités et la part qu'elles détiennent dans l'atonie de la croissance en dépit des dynamiques initiées à la fois par les programmes sectoriels et les multiples engagements de l'Etat dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Cette hypothèse, qui ne manque pas d'appuis théoriques, mérite d'être explorée plus avant, testée, considérée dans ses multiples dimensions dans le cadre d'un programme de recherche mobilisant les ressources disponibles, théoriques et empiriques, et mettant en œuvre les outils d'investigation appropriés nécessaires.

• **Les inégalités forment, au Maroc, *un fait total* économique, social et humain**. On a tendance à appréhender le phénomène des inégalités dans sa dimension strictement monétaire, en termes de distribution des

revenus. Cette approche est sans doute réductrice dans la mesure où, dans un pays comme le Maroc, la catégorie « revenu moyen » ne saurait condenser, loin s'en faut, l'ensemble des situations, des positions, voire des dispositions que semble couvrir le concept d'inégalité. Certes, les inégalités monétaires et formelles (en termes de droit) sont importantes du point de vue à la fois de l'analyse et des politiques publiques, et elles méritent d'être traitées en profondeur dans tout programme de recherche sur les inégalités. Toutefois, les dimensions réelles que peut prendre le phénomène au sein de notre pays, c'est-à-dire celles qui ont trait non seulement aux situations vécues dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'habitat et de l'emploi, mais aussi celles relevant des perceptions, des représentations, des projections et des anticipations des individus et des groupes appartenant aux catégories les plus défavorisées. Combinées, toutes ces dimensions, formelles et réelles, monétaires et physiques, vécues et perçues, déterminent une configuration complexe des inégalités qu'il convient d'appréhender, d'analyser, de traiter comme un « fait total » (au sens de Marcel Mauss), social, économique, humain et territorial. C'est précisément cette extension du domaine des inégalités qui justifie la perspective d'inscrire la problématique des inégalités dans le cadre d'un programme de recherche articulant les différentes composantes qu'elles recouvrent et dont elles articulent les effets et les interactions.

• **Une perspective d'analyse économique des inégalités.** Privilégiant l'approche économique, théorique et empirique, une telle perspective n'est, cependant, pas exclusive d'autres approches, notamment sociologiques, historiques, anthropologiques qu'il importe d'entreprendre de concert afin de produire une connaissance plus approfondie, plus pertinente d'un fait sociétal, irréductible à une seule détermination.

L'ouvrage que l'on va lire constitue une « introduction générale » à l'analyse des inégalités au Maroc. Dès lors, son horizon ne peut que se limiter à des objectifs d'ordre plutôt méthodologique qu'analytique :

(i) Un objectif de mise en contexte des inégalités au Maroc par rapport aux enjeux essentiels de l'économie nationale qui sont, en dernière analyse, des enjeux de développement humain et durable dont la croissance n'est qu'une composante, certes déterminante, mais qui est elle-même, et à son tour, surdéterminée par ce que Abdelaziz Belal (*Développement et facteurs non économiques*, 1980) appelle les « facteurs non économiques du développement », notamment l'éducation, la santé, le logement et que, à la suite de Amartya Sen, on mesure par les indicateurs du développement humain (IDH).

(ii) Un objectif de cadrage thématique du champ des inégalités et de définition du périmètre de leur déploiement. On suggère de porter l'analyse sur les *inégalités réelles*, lesquelles ne sont pas restreintes aux *inégalités formelles* que condense la répartition du revenu monétaire, en général, et le revenu par tête, en particulier. Outre sa pertinence du point de vue du développement humain, enjeu primordial pour le Maroc depuis le bilan établi par le *Rapport du Cinquantenaire* (2006), le concept de développement humain offre la possibilité d'appréhender le phénomène des inégalités dans son double effet asymétrique : d'une part, comme un effet lié aux dotations initiales en *capacités* ou en « biens premiers », de l'autre, comme une situation tenant aux *accomplissements* ou aux *fonctionnements*, c'est-à-dire aux comportements, aux réalisations, voire aux performances dans les domaines particuliers de la scolarité, de la santé, du logement et du marché du travail.

(iii) Ce dernier objectif implique une mise à l'épreuve, dans le cadre du programme de recherche, de l'hypothèse suggérée relative à l'unité structurale que forme le couple inégalités de *capacités* et inégalités de *fonctionnement* ou *d'accomplissement*.

On tente dans « l'introduction générale » à ce programme de recherche d'observer un tel schéma d'analyse. Mais l'exercice, il faut le souligner, demeure un exercice à la fois général et trop limité. Les limites concernent d'abord les données qui sont insuffisantes, poreuses et trop agrégées. Elles concernent ensuite la démarche empirique et les outils d'analyse : il convient dans des travaux ultérieurs du programme de recherche de mobiliser des ressources, notamment économétriques, autrement plus appropriées, octroyant à l'analyse plus de robustesse et d'épaisseur.

• **Avertissement.** Le programme de recherche sur les inégalités est une entreprise collective à laquelle sont conviés les chercheurs, notamment les doctorants dont les travaux correspondent à l'une des thématiques ou champs déclinés dans le présent ouvrage introductif (éducation, santé, logement, emploi) dont l'élaboration est aussi le résultat d'une démarche collective. Les chapitres qui composent le présent volume ont été rédigés à des dates différentes et pour répondre à des problématiques différentes, mais dont le fil d'Ariane est le même, la question des inégalités. Deux conséquences à tout le moins : d'abord, les redondances entre les chapitres sont inévitables ; ensuite, l'horizon temporel des données varie d'un chapitre à l'autre, voire à l'intérieur d'un même chapitre en fonction des variables, des paramètres et des indicateurs. La plupart des données

remontent aux années 2000-2008. Il n'a pas été procédé à une « mise à jour » de ces données pour ne pas prendre le risque de l'incohérence analytique, l'essentiel, dans le présent essai introductif étant, outre de mettre en exergue l'intérêt de l'analyse des inégalités au Maroc, de suggérer une méthode d'approche dont le principe est l'extension du domaine des inégalités, au-delà de ses composantes monétaires, aux formes réelles qu'elles prennent en termes d'éducation, de santé, de logement et d'emploi.

• **Structure de l'ouvrage.** Deux parties et huit chapitres composent ce livre.

La première partie s'articule autour de quatre chapitres :

(i) Le chapitre 1 fait un état des savoirs théoriques sur les inégalités, prises non pas dans l'absolu, mais eu égard à deux orientations principales :

– La première concerne les liens que les inégalités entretiennent avec le développement humain et avec la cohésion sociale.

– La seconde orientation découle de l'hypothèse suggérée pour le Maroc : *les inégalités de fonctionnement* (sous toutes leurs formes : revenus, chances, ressources, richesses, manques, etc.) prennent racine dans les *inégalités de capabilité* (accomplissement). Structurelles et cumulatives à l'origine, les privations et les manques concernent initialement les « biens premiers », notamment l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement et l'emploi décent.

(ii) Le chapitre 2 porte sur les inégalités de revenu qui sont, en l'occurrence, estimées en termes de dépense et de consommation des ménages. La focalisation sur l'espace des dépenses, approche généralement adoptée par les économistes, est élargie aux variables pauvreté et vulnérabilité qui condensent, sur un plan descriptif, les privations et qui sont l'objet, depuis 2005, d'une politique publique vigoureuse dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

(iii) Dans le chapitre 3, on tente de fonder l'hypothèse des inégalités de capacités en élargissant le champ des *variables focales* à l'éducation, à la santé et au logement. On suggère que les inégalités originelles prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux « biens premiers » que constituent l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement, l'emploi décent, etc. Les pénuries initiales en matière d'éducation et de santé déterminent, de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités.

(**iv**) Enfin, le chapitre 4 est consacré à l'esquisse d'une analyse des liens entre inégalités, confiance et cohésion sociale. Trois lignes analytiques sont frayées. Tout d'abord, sur la base d'une description critique du système fiscal en vigueur eu égard à sa portée en termes de justice fiscale, on suggère une perspective de recadrage du dispositif fiscal et d'activation du principe distributif. Ensuite, l'examen de la position particulière des classes moyennes au sein du système des inégalités et de leur trajectoire depuis l'indépendance vise à appréhender les articulations de la cohésion sociale en termes d'étendue des inégalités. Enfin, les observations, tirées des données de WVS, relatives notamment à la confiance interpersonnelle, permettront de spécifier les relations entre inégalités et cohésion sociale.

La seconde partie, consacrée aux *inégalités d'accomplissement ou de fonctionnement* se déploie, en prolongement des développements de la première partie, sur le terrain de l'employabilité et de l'insertion professionnelle en relation avec les capacités liées à l'éducation et à la formation. Elle comprend quatre chapitres :

(**v**) Le chapitre 5 a trait à la distribution des dotations en capital humain, notamment celles qui sont associées à l'éducation et à la formation impliquent de se placer dans le long terme afin de faire apparaître l'effet de trajectoires, les dépendances du chemin, les conditions initiales, bref, les relations que le phénomène des inégalités entretient avec le principe de justice scolaire qui, prenant racine dès l'amont du processus éducatif, se traduit au niveau des acquis et des performances scolaires et tend à se reproduire en aval dans le marché du travail.

(**vi**) Le chapitre 6 met en évidence une interaction systémique et paradoxale entre le système éducatif et le système productif se traduisant par une montée des niveaux d'instruction au sein de la population active, d'une part, par des distorsions du marché de l'emploi défavorables aux diplômés, de l'autre.

(**vii**) Le chapitre 7 traite de la problématique de l'employabilité des jeunes en termes de trajectoires et de générations et en référence aux données longitudinales.

(**viii**) Le chapitre 8, enfin, porte sur l'insertion professionnelle des lauréats de la formation professionnelle considérée comme un processus complexe de reproduction des conditions d'accès à l'emploi.

La conclusion de la partie est dédiée à l'esquisse des principes d'un « engagemet national en faveur de l'égalité réelle » susceptible d'opérer une

rupture avec les processus de distribution inégalitaire des capacités et des accomplissements.

• **Crédits.** Les travaux composant le présent ouvrage ont été, à l'origine, réalisés pour l'essentiel dans le cadre d'études et de recherches visant à dresser un « état des lieux » des inégalités en relation avec la question du « lien social au Maroc » (Institut royal des études stratégiques, IRES, 2009) et de l'employabilité des jeunes (Conseil économique et social, 2010). Ces travaux ont mobilisé plusieurs chercheurs, doctorants et jeunes cadres de l'Administration, qui ont contribué à des étapes différentes du processus de leur élaboration. Nous tenons à remercier Rédouane Taouil (professeur à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble) pour son éclairage pertinent, « à l'aune des capacités », des relations entre la « politique macroéconomique et les inégalités », Tarik Amrani et Jawad El Othmani pour leur contribution, respectivement, à la « revue de la littérature » et à l'élaboration des données statistiques du chapitre 2. Nos remerciements vont ensuite à Wail Benaabdelaali, Amina Benbiga, Fatima Berahou, Saadallah Berhili, Sanaa Cheddadi, Houda El Asmai, Nisrine Idir, Khalid Changuiti, Leila Lebied, Abdelhak Kamal et Nawal Zaaj (cadres de l'Instance nationale d'évaluation, Conseil supérieur de l'enseignement) qui ont apporté leur appui à l'élaboration des données statistiques et au calcul des indicateurs relatifs à l'éducation, l'emploi et l'insertion professionnelle.

Les développements de la première partie ont bénéficié, d'abord, des commentaires des membres du comité de pilotage de l'étude de l'IRES intitulée « Le lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et les acteurs sociaux ? » sous la direction de Mohamed Cherkaoui (directeur de recherche au CNRS), ensuite, des observations de Pierre Salama (université Paris-13) et de Géraldine Niquin (université Aix-Marseille) lors de l'atelier thématique « Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique » organisé au siège de l'IRES le 10 juin 2010. Les chapitres 6, 7 et 8 ainsi que la conclusion de la deuxième partie ont fait l'objet d'une évaluation par des référés anonymes. Que tous puissent trouver ici la reconnaissance de notre dette et le témoignage de notre gratitude.

Nos remerciements vont enfin à Eric Verdier (directeur de recherche au CNRS) et à Alain Piveteau (chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement) pour leur lecture du manuscrit de cet ouvrage.

Enfin, si l'ouvrage comporte encore des faiblesses et des lacunes, celles-ci sont imputables aux seuls auteurs qui en assument la responsabilité.

PARTIE 1

Inégalités de capacité et pénuries humaines

INTRODUCTION

Inégalités de quoi ?

La question des inégalités au Maroc, notamment dans sa dimension économique, constitue un point aveugle de la recherche à la fois théorique et empirique. Pourtant, dans l'opinion, l'impression qui semble se dégager de l'observation de la configuration des niveaux de vie est celle d'un écart profond en termes de richesses entre les catégories aisées et les populations défavorisées, voire d'un creusement des inégalités au fil du temps et d'une polarisation accrue des revenus, des actifs et des patrimoines.

La société serait fortement clivée et les classes moyennes, continuant à fondre comme neige au soleil, auraient tendance à rejoindre dans un processus inexorable les catégories vulnérables et pauvres.

La comparaison avec les pays en voie de développement est, en général, disqualifiante pour le Maroc, et, à cet égard, la Tunisie est souvent présentée comme un contre-exemple : pays à structures économiques quasi similaires, cette dernière est, en effet, créditée d'une hiérarchie de classes moins distordue, moins binaire, plus dispersée, avec une médiation des classes moyennes donnant à la distribution d'ensemble un caractère moins polarisé, moins différencié (Bouderbala, 2003).

• **Inégalités perçues, inégalités vécues**. Procédant davantage d'une perception des inégalités que d'une situation réelle, cette description impressionniste ne contribue pas moins à former une représentation générale et un « biais de consensus » que les évolutions semblent avoir tendance à renforcer et à reproduire dans le « sens commun ».

Toutefois, bien qu'elle offre un signalement des inégalités ressenties ou perçues, cette « connaissance du premier degré » (Spinoza), à la fois subjective et limitée, ne peut prétendre ni à la généralité, ni à la pertinence.

En effet, les perceptions par les individus ou les groupes de situations données d'inégalités sont déterminées, outre les caractéristiques réelles (revenu, fortune, handicap, manques, privations, etc.), par les positions occupées dans le système de répartition. Ces dernières déterminent, à leur tour, une différence dans les représentations, les perspectives et les points de vue sur le niveau, l'intensité et l'évolution dans le temps des inégalités.

Cet apparent changement de contenu des inégalités provoqué par un déplacement de point d'observation (cette parallaxe selon une conceptualisation de Zizek, 2008) entraîne une différence dans la perspective, dans la ligne de vision qui ne peut être corrigée que par une analyse approfondie, critique et réflexive, combinant approche théorique et empirique, enquête qualitative et comportementale.

Le présent ouvrage, dont l'objet est limité à l'analyse des inégalités objectives, plaide en faveur d'un prolongement qualitatif dans le cadre d'une enquête portant, au-delà des perceptions des inégalités, sur les valeurs définissant la cohésion sociale au Maroc. L'objectif ultime est d'élaborer, en référence aux enquêtes de type World Value Survey (WVS) un dispositif approprié permettant d'appréhender les perceptions des inégalités économiques en articulation avec les perceptions des valeurs associées au « patrimoine social » que constitue la cohésion sociale.

L'approche quantitative des inégalités permet d'appréhender, sur la base de catégories et de variables objectives, la configuration générale de la hiérarchie sociale, ses niveaux de dispersion, son degré de concentration, etc.

• **Inégalités de capabilités, inégalités d'accomplissements.** Les inégalités prennent plusieurs formes et renvoient à une pluralité de variables et d'espaces d'évaluation (sélection de variables focales pertinentes) :

- Inégalités économiques (patrimoine, activité, emploi) et sociales (positions, statut, et culturelles).
- Inégalités monétaires (revenus, salaires, actifs) et réelles ou en termes de capacités (éducation, santé, logement, emploi).
- Inégalités substantielles (différenciation de droits, de chances et de ressources entre hommes et femmes par exemple) et instrumentales définissant des accomplissements ou une mise en œuvre différenciée des droits et des fonctionnements.
- Inégalités de niveaux et inégalités de manques : la première forme a pour variable focale le revenu (la dépense ou la consommation) et donne lieu à un classement ordinal des individus ou des groupes permettant de prendre la mesure en termes relatifs des écarts de richesse ; la seconde met en évidence l'étendue de la pauvreté et la gravité des privations dans l'absolu : les « inégalités de manques » rendent compte, au-delà de la faiblesse du revenu ou du « revenu manquant » (le supplément de revenu nécessaire pour que tous les pauvres atteignent le seuil de pauvreté), des pénuries de capabilités.

La question de la nature des inégalités est une question générale et normative qui fait l'objet de controverses dans le cadre de la philosophie morale (théories du bien-être, utilitarisme, théories de la justice, du choix social). Plus pragmatique, la perspective adoptée dans le présent ouvrage procède plutôt de la question « inégalités de quoi ». Plus concrètement, il s'agit de déterminer le contenu des inégalités au Maroc sur la base d'un choix de « variables focales » et compte tenu de la « diversité humaine » des individus et des groupes (revenu, niveau d'instruction, milieu géographique, origine sociale, catégorie socioprofessionnelle, sexe, etc.).

On s'intéressera, en particulier, aux inégalités objectives ayant pour « variables focales », outre le revenu, les capabilités et leurs accomplissements, notamment l'accès à l'éducation et à la santé de base. La prise en compte des manques à la fois de revenus et de capabilités, que traduisent la pauvreté et la vulnérabilité, permet d'élargir la base d'information à l'étendue des inégalités.

L'analyse des perceptions est, comme on l'a déjà souligné, l'objet d'une tout autre investigation, de type qualitatif, qu'il conviendra d'entreprendre dans le prolongement de l'étude quantitative.

En matière d'évaluation des inégalités économiques, il existe des écarts importants entre la théorie (fondement de l'évaluation) et la pratique (mesure empirique). Tandis que la théorie économique traditionnelle prend en compte la situation des individus à l'échelle d'une vie, les mesures empiriques portent généralement sur des variables annuelles (revenu, patrimoine, consommation, etc.) :

– La théorie considère les situations particulières en termes d'« utilités individuelles », alors qu'en pratique on se contente de mesurer des revenus.
– La notion d'« incertitude », représentée en théorie par le concept d'utilité espérée *ex ante*, n'est généralement pas prise en compte dans les mesures empiriques de situations *ex post*.

Il y a lieu de souligner que si les approches théoriques reposent sur des visions éthiques ou philosophiques, par définition *parallaxiques* et discutables, certaines pratiques, les plus répandues en matière de mesure, peuvent être d'une grande pertinence.

Compte tenu des limites liées à une évaluation portant sur des situations prises dans l'absolu, à l'échelle d'une vie individuelle, il semble plus approprié d'observer, à l'aide d'études empiriques en coupe instantanée,

des « tranches de vie » et des trajectoires de moyen terme (cinq à dix ans). De même, les inégalités entre groupes familiaux prennent, notamment dans les sociétés à dominante communautaire comme le Maroc, une signification toute particulière et peuvent être d'une immense portée.

Par ailleurs, la prise en compte de l'incertitude, paramètre souvent négligé dans les pratiques de mesure des inégalités, permet d'appréhender les discriminations ayant trait aux positions ou aux situations de pauvreté et de vulnérabilité. En effet, à titre d'exemple, on peut penser que si l'aversion pour le risque est décroissante avec le niveau de revenu, alors une augmentation du risque de chômage en période de crise économique peut affecter de manière plus sévère les individus et les groupes à faible revenu.

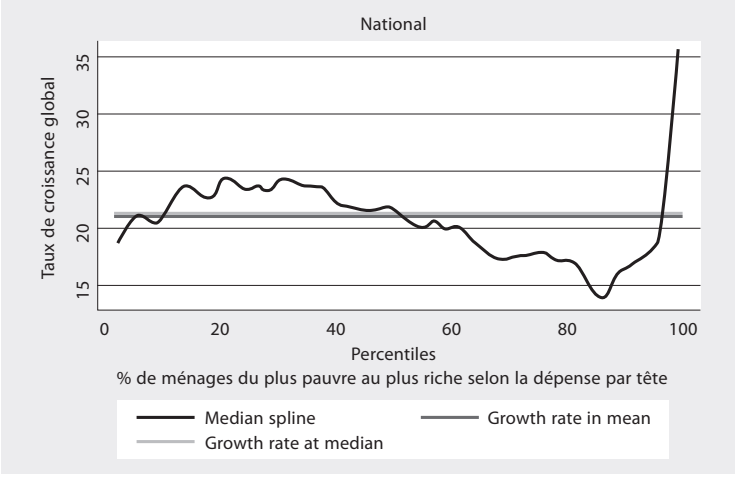
• **L'hypothèse des inégalités de capacités**. Le niveau, l'étendue et l'évolution des inégalités au Maroc sont irréductibles à la grandeur monétaire que condense le revenu (par tête, par ménage). Même élargie aux variables patrimoine et propriété, variables non renseignées encore aujourd'hui dans le dispositif statistique, l'estimation des inégalités ne couvre pas la totalité des dimensions. Loin s'en faut.

On suggère dès lors l'hypothèse qu'une dimension fondamentale, voire déterminante de toutes les autres, réside dans l'accessibilité aux « biens premiers » et droits que constituent l'éducation, la formation, la santé, le logement et l'emploi. L'éducation fondamentale et la santé de base, notamment, forment une dotation initiale qui détermine, de l'amont vers l'aval, les trajectoires individuelles, l'acquisition et les dynamiques sociales (emploi, mobilité professionnelle, ascension sociale, etc.). A l'inverse, une privation de capacités en termes d'éducation et de santé non seulement peut générer, de façon cumulative, d'autres déficits, mais de surcroît elle contribue à reproduire les pénuries de capacités et à creuser les inégalités réelles.

En référence à la question « inégalités de quoi », l'hypothèse, dont on tentera de souligner le bien-fondé théorique au chapitre 2, que les inégalités sont d'abord des *inégalités de capacités* prend appui sur un *fait stylisé* mis en évidence dans des travaux récents (*Rapport du Cinquantenaire*, 2005 ; Haut-Commissariat au Plan, 2008) : la croissance, y compris dans sa composante pro-pauvres, peut s'accompagner d'une aggravation des inégalités sociales. En effet, comme le montre la courbe d'incidence de la croissance des dépenses sur la période 1985-2001 (graphique 1), la redistribution des fruits de la croissance s'est faite davantage par un transfert de revenus des catégories moyennes vers les catégories pauvres que des couches aisées vers ces dernières.

Graphique 1

Incidence de la croissance des dépenses (2001-2007)



Source : Haut-Commissariat au Plan (2008).

Si les faibles performances des politiques sociales s'expliquent à la fois par la faible convergence des actions sociales et par l'inefficacité des institutions concernées, il n'en demeure pas moins que, au-delà de l'aide réparatrice (monétaire ou en nature) apportée par l'Etat aux catégories démunies, c'est bien l'investissement social dans l'éducation fondamentale et la santé de base, notamment en milieu rural, qui constitue le véritable catalyseur d'un processus stratégique et itératif d'accroissement des capacités, d'élargissement des opportunités et de réduction des inégalités.

Cette hypothèse prend pleinement son sens, à la fois positif et normatif, eu égard à la dynamique des inégalités, aux niveaux des écarts et au caractère cumulatif des pénuries des uns et des surplus des autres. De fait, la reproduction des conditions de production des pénuries de capacités (non scolarité, analphabétisme, déficiences nutritionnelles et sanitaires, logement insalubre, etc.) tend à exacerber les inégalités au-delà du seuil d'acceptabilité défini en relation avec le principe d'équité. Rappelons les deux conditions solidaires du principe :

– l'équité implique que les positions soient ouvertes à tous ;
– les inégalités ne sont acceptables que si et seulement si elles profitent aux plus défavorisés.

Tout en imposant au processus des inégalités une limite en termes de justification (elles doivent contribuer à maximiser en priorité les minimas sociaux), cette dernière condition (principe du *maximin*) n'a pas moins pour conséquence de fonder la redistribution sur l'exigence d'amélioration du niveau de vie des populations les plus démunies et de réduction des écarts entre les riches et les pauvres.

L'objectif de réduction des inégalités selon le principe du *maximin* a pour fondement, on le précisera plus loin, non seulement l'impact positif qu'il est susceptible de produire à long terme sur le développement, mais aussi et surtout le maintien et le renforcement de la cohésion sociale. De fait, lorsqu'elles atteignent des seuils intolérables, les inégalités, en contribuant à la fragmentation sociale (déclassement, précarisation, etc.), peuvent être à l'origine d'un processus d'*anomie* (Durkheim, 1911), de délitement des formes de solidarité et d'altruisme et de décohésion sociale.

En termes de politique publique, on préconise une action vigoureuse de réduction des inégalités par le moyen de la redistribution pouvant avoir pour effet de réactiver les mécanismes traditionnels de solidarité en les relayant par des dispositifs institutionnels de régulation sociale. L'action de l'Etat peut prendre trois formes complémentaires :

- une politique de répartition des revenus et de redistribution fiscale ;
- une action d'offre de services publics de base (éducation, santé, logement) ;
- une action de protection contre les pénuries humaines.

Deux lignes théoriques sous-tendant l'hypothèse du présent livre méritent d'être présentées à grands traits. Elles seront reprises plus en détail au chapitre 1.

(**i**) L'évaluation d'une situation sociale particulière n'est pas effectuée en termes d'utilité, catégorie subjective et *parallaxique*, mais en termes de ressources ou d'opportunités. Dans cette optique, la justice sociale est définie en termes de répartition optimale de « biens premiers » (revenu, richesse, droits fondamentaux, etc.) fondée sur un principe de « discrimination positive » en faveur des individus les plus défavorisés.

Cette ligne philosophique (Rawls, 1971) a cependant deux limites :

- l'accent mis sur la responsabilité individuelle peut être source de dérives (les pauvres responsables de leur état) ;
- la définition précise d'indicateurs de ressources ou d'opportunités s'avère difficile (quelle pondération pour les « biens premiers ? »).

Une solution à ces difficultés consiste à évaluer les situations individuelles en considérant les avantages et les handicaps comme ressources internes, puis à les agréger avec les ressources externes afin de parvenir à un indicateur unique (Dworkin, 1981, 2000). Cette solution connaît elle-même deux limites ayant trait à la valorisation des ressources internes, d'une part, à l'établissement de la frontière entre ressources internes et préférences, d'autre part.

On propose d'adopter, dans le prolongement de la théorie de la « justice comme équité », une évaluation plus large des inégalités en termes de *capacités* et *d'opportunités* incorporant, outre les indicateurs monétaires et subjectifs, des variables d'accessibilité aux « biens premiers », notamment l'éducation et la santé de base (Sen, 1992 ; d'Arneson, 1989, 1990 ; Cohen, 1989).

Comme on le verra plus loin, les inégalités économiques ne forment au Maroc qu'une composante d'un ensemble de facteurs comprenant également les inégalités en termes de conditions d'accès à l'éducation fondamentale, à la santé de base, au logement, à l'emploi décent, aux biens culturels, etc. Chacun de ces biens premiers, ou parfois leur combinaison, peut nourrir le « sentiment d'inégalité ».

(**ii**) Dans la théorie standard, le coût de la protection sociale produit un impact négatif sur la croissance, et son efficacité demeure limitée en termes de réduction des inégalités. Cependant, plusieurs recherches théoriques et empiriques récentes, traitant des canaux par lesquels la protection sociale exerce des effets à la fois sur la croissance économique et sur la réduction des inégalités, conduisent à des résultats à tout le moins nuancés.

Comme on le montrera plus loin, la thèse selon laquelle les inégalités sont favorables à la croissance repose sur trois arguments :

– l'hypothèse de Kaldor (1956) selon laquelle la propension marginale à épargner des catégories riches est plus élevée que celle des pauvres ;
– l'existence de coûts irrécupérables des investissements qui nécessitent une concentration de la richesse ;
– l'antinomie entre efficience et redistribution, car une taxation forte réduit l'incitation à accumuler le capital et donc freine le taux de croissance.

Cependant, dès lors que l'hypothèse d'imperfection des marchés de capitaux est introduite, il est possible de mettre en évidence, sur le plan

théorique, trois canaux par lesquels l'inégalité peut exercer des effets négatifs sur la croissance : la réduction des opportunités d'investissement, la diminution de l'incitation à emprunter et l'accroissement de la volatilité macro-économique.

Cherchant à établir l'impact des transferts sociaux sur le taux de croissance, des études empiriques ont montré que, même sous l'hypothèse qu'elle diminue l'épargne (Auerbach et Kotlikoff, 1987), la protection sociale exerce des effets positifs en déplaçant l'économie vers un équilibre plus efficient.

Par ailleurs, à l'inverse d'une mauvaise répartition des risques sociaux, une gestion optimale des inégalités est favorable à la croissance (Ahmad, Drèze, Hills et Sen, 1991) dans la mesure où elle peut faciliter, par exemple, la transition d'un secteur peu productif vers un secteur plus productif. La protection sociale, dans ses diverses composantes (éducation, santé, retraites, allocations familiales, chômage, etc.) est, dès lors, envisagée comme un « facteur de production » potentiel.

• **Des limites statistiques et factuelles**. Une fois définie la façon dont il convient d'apprécier la nature des inégalités (des chances ou des résultats, objectives ou subjectives, instantanées ou non, *ex ante* ou *ex post*), il y a lieu de s'interroger sur les indicateurs permettant d'en mesurer le niveau et l'ampleur.

La répartition du revenu total fait l'objet d'une représentation par la courbe de Lorentz agrégeant la population par ordre croissant de revenus, et détermine les parts cumulées du revenu total. Cette méthode, adoptée dans des études comparées de distributions, repose sur le principe suivant : soit deux distributions ayant la même moyenne et la même population totale, si la courbe de l'une se situe partout au-dessus de celle de l'autre (critère de dominance de Lorentz), alors on peut la considérer comme plus équitable du point de vue d'un large éventail de critères sociaux.

Cette méthode permet de classer deux distributions en dehors de tout accord général sur la réponse à apporter à la question « inégalités de quoi ? »

Dans le cas où les deux courbes se croisent, la situation devient ambiguë, et c'est la raison pour laquelle on a choisi, suivant en cela de nombreux économistes, de s'appuyer sur des mesures scalaires de l'inégalité : l'indice de Gini dont l'interprétation graphique est assez simple dans la mesure où il est proportionnel à la surface comprise entre la courbe de Lorentz et la première bissectrice.

Toutefois, le recours au coefficient de Gini n'est pas, à son tour, exempt de biais dès lors que la courbe de Lorentz peut se rapprocher de la diagonale dans sa partie basse (amélioration) et s'en éloigner dans sa partie haute (détérioration).

L'analyse des inégalités s'appuie en général sur les statistiques relatives au revenu, au patrimoine, aux actifs des ménages. Au Maroc, de telles données, bien que vraisemblablement disponibles pour certaines, ne sont guère accessibles.

Hormis quelques publications récentes du Haut-Commissariat au Plan portant notamment sur la pauvreté (Haut-Commissariat au Plan, 2008), il y a une véritable carence en matière d'études empiriques ayant pour objet la problématique des inégalités et des diverses formes qu'elles prennent.

Les indicateurs régionaux ayant trait aux diverses formes des inégalités sont tributaires des insuffisances méthodologiques liées au découpage administratif de 1997. En effet, ce dernier définit une cartographie de 16 régions dont la grande diversité culturelle, démographique et socio-économique ainsi que les spécificités intra-territoriales ne peuvent être restituées sans une démarche reposant sur des statistiques plus fines, provinciales notamment (les indicateurs produits par le Haut-Commissariat au Plan sur le niveau de vie des ménages sont limités à la région). De fait, une région peut afficher un niveau de vulnérabilité élevé en raison de la prépondérance en son sein de provinces et de zones rurales particulièrement pauvres (cas du Grand-Casablanca ou des régions sahariennes). Eu égard à cette discordance, le Haut-Commissariat au Plan ne renseigne pas les variables relatives aux conditions de vie des ménages au niveau provincial. Le critère de stratification étant la région, les données territoriales plus fines et plus significatives ne sont guère disponibles.

Compte tenu de ces limites factuelles, l'analyse tentée dans la présente partie fera usage essentiellement des résultats de *l'Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages* effectuée par le Haut-Commissariat au Plan entre 2006 et 2007. On utilisera la variable dépense comme mesure *proxy* du revenu en l'absence de données sur ce dernier.

Evidemment, une telle approche ne permet guère d'appréhender de manière fine les niveaux d'inégalité de revenus, ni d'élaborer une modélisation économétrique des différentes régressions pertinentes. Il faut pour cela disposer de données individuelles, lesquelles, à supposer qu'elles

aient été produites, ne sont guère accessibles pour l'heure (on fait allusion aux données relatives au revenu et au patrimoine).

Les inégalités dans le domaine de l'éducation seront appréhendées notamment à partir des données sur l'enseignement scolaire et des résultats du Programme national d'évaluation des acquis 2008 (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009). Ces données permettront de mettre en évidence :

– les inégalités selon le milieu et le genre ;
– les disparités dans les apprentissages par région et par milieu géographique ;
– la place de la catégorie socioprofessionnelle dans les déterminants des acquisitions scolaires.

En matière d'accès à la santé, la présente analyse prend appui principalement sur les statistiques générales de la santé (offre de soins, morbidité, mortalité, espérance de vie, etc.) produites par le ministère de la Santé (*la Santé en chiffres*). Ne prenant pas en compte les dimensions sociales (catégorie socioprofessionnelle, niveau de scolarité, etc.), les données disponibles ayant trait à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques, etc. ne rendent pas compte, de façon satisfaisante, ni de l'ampleur des manques ni de l'étendue des inégalités.

Pour ce qui est, enfin, des inégalités en matière d'accès au logement, on se référera principalement à l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (Haut-Commissariat au Plan). L'enquête 2007 comporte un module spécifique sur les caractéristiques de l'habitat des ménages, mais le caractère partiel et agrégé des données disponibles constitue une limite fondamentale n'autorisant guère que des observations par trop générales.

Sur la relation inégalités-cohésion sociale, il s'agit de proposer, dans le cadre de l'enquête de l'IRES sur le lien social, un dispositif de mesure multicritères du lien social : auto-évaluation du statut social, degré d'aversion pour l'inégalité, altruisme, confiance interpersonnelle et envers les institutions, solidarité.

Une partie du travail, accomplie à partir de la base de données de l'enquête WVS (dernière vague 1999-2004) englobant 32 pays dont le Maroc, est présentée de façon synthétique au chapitre 4.

L'analyse économétrique est indispensable pour identifier les non-linéarités entre inégalité et lien social et pour déterminer les seuils d'inégalité que la société juge comme intolérables. Une spécification du modèle peut permettre d'identifier les caractéristiques des groupes sociaux

qui sur-évaluent ou sous-évaluent leur position sociale et d'explorer les facteurs déterminant le différentiel entre évaluation objective et évaluation subjective.

Ces travaux devront déboucher sur un dispositif d'enquête permettant d'éviter les difficultés rencontrées, à l'échelle internationale, quant au rapprochement des données sur les profils sociétaux entre formes d'inégalité et régimes du lien social. Les résultats d'ensemble devront être traduits en préconisations de politiques publiques visant à refonder le lien social sur une base institutionnelle et à faire de la cohésion sociale un facteur à la fois d'équité et d'efficience économique.

CHAPITRE PREMIER

Inégalités et développement : où la causalité n'est pas ce que l'on croit

La question des liens entre inégalités et croissance est loin d'être saturée dans la théorie économique. L'hypothèse fondatrice de Kuznets (1955) est que, en longue période, le niveau des inégalités varie, selon une relation en « U inversé », en fonction du développement économique : il augmente au cours du démarrage, puis il tend à baisser au cours des phases de maturité à mesure qu'un nombre croissant de salariés rejoint les secteurs les plus avancés de l'économie.

Les premiers travaux, dans la lignée de Kuznets (1955) et de Lewis (1954), ont porté sur l'impact de la croissance sur la distribution des revenus : dans le processus du développement, la croissance modifie la distribution des ressources entre secteurs, la structure des prix relatifs et des rémunérations, les dotations factorielles des agents, etc. (Bourguignon, 2000). En d'autres termes, le niveau des inégalités dépend du stade du développement et non l'inverse. Il est, par conséquent, un arbitrage à opérer entre objectif de croissance et objectif de réduction des inégalités.

La thèse selon laquelle les inégalités peuvent constituer un frein à la croissance, en particulier au sein des pays en développement, ne fut introduite qu'au milieu des années 70 (Chenery et Ahluwalia, 1974). Cette thèse fut néanmoins écartée au profit d'une vision plus libérale qui va trouver une base d'appui dans « le consensus de Washington » au début des années 80 : l'objectif ultime de tout processus de développement (la réduction de la pauvreté) ne peut être réalisé que par la croissance à travers un mécanisme de « ruissellement » (Trickle down).

Un réexamen de l'hypothèse, dans le prolongement de la théorie de « la croissance endogène », établit pour la première fois, au début des années 90, un lien négatif entre les inégalités et la croissance fondé sur des données empiriques observées au niveau international (Alésina et

Rodrick, 1994 ; Perrotti, 1992, 1993, 1996 ; Person et Tabellini, 1994 ; Galor et Zeira, 1993).

Aujourd'hui, déplacée plutôt vers le lien inégalités-performances, la problématique fait l'objet de deux approches divergentes :

– d'un côté, les inégalités sont un facteur d'accélération de la croissance, et les mesures de redistribution vont à l'encontre de la performance économique (Okun, 1975) ;
– de l'autre, les inégalités ont des effets globalement négatifs sur la croissance que les politiques spécifiques de redistribution peuvent contribuer à stimuler.

Les implications de ce débat sont, à l'évidence, décisives et conditionnent les choix de politique économique qu'un pays comme le Maroc doit élaborer : considérer la réduction des inégalités comme un coût en termes de croissance ou, à l'inverse, faire de l'équité un levier du développement économique.

On passera en revue dans la section qui suit les arguments liés à ces deux perspectives.

1. Où les inégalités favorisent la croissance à court terme…

L'argument théorique en faveur d'une relation positive entre inégalités et croissance se fonde sur l'hypothèse de Kaldor (1956) : la propension à épargner des catégories riches étant supérieure à celle des pauvres, si le taux de croissance est positivement corrélé au taux d'investissement et que ce dernier est fonction du taux d'épargne, les économies inégalitaires sont susceptibles de croître plus rapidement que celles où la répartition des revenus est plus équitable.

Les implications en termes de redistribution d'une telle théorie standard conduit à des recommandations de politique économique assez tranchées : les politiques de redistribution affectent négativement la croissance *via* un double effet direct (baisse des inégalités qui, dans cette approche, contribuent à stimuler la croissance) et indirect (les mesures de taxation sont désincitatives pour l'accumulation des richesses).

Plusieurs auteurs (Aghion, 1999) ont toutefois souligné les limites d'une telle approche dans un environnement marqué par l'imperfection des marchés, notamment du crédit (Stiglitz, 1969), une *fertilité endogène*,

l'étroitesse du marché interne et l'importance des activités hors marché et informelles, comme c'est précisément le cas dans les pays en voie de développement.

2. … Et où, à long terme, elles tendent à la freiner

En effet, les approches établissant un lien négatif entre inégalités et croissance s'appuient sur une série d'arguments (Aghion, Caroli et Garcia Penalosa, 1999 ; Ehrhart, 2009).

(**i**) L'imperfection du marché du crédit engendre un accès limité des populations à l'investissement, ce qui pénalise l'économie dans son ensemble et réduit, de façon particulière, les opportunités des populations pauvres et, à long terme, constitue un frein à la croissance et favorise l'émergence de « trappes à pauvreté » dues à la persistance intergénérationnelle des « inégalités initiales » (Piketty, 1994).

En présence d'un nombre initial trop important d'individus pauvres, les niveaux des salaires, des opportunités d'accumulation et de la mobilité sociale se trouvent fortement réduits, perpétuant ainsi la situation initiale des inégalités (Piketty, 1997).

En théorie, ces résultats récents impliquent que des mesures spécifiques de redistribution des plus riches aux plus pauvres, n'impactant pas la structure des prix, offriraient davantage d'opportunités d'investissement aux pauvres et contribueraient à stimuler la croissance. En pratique, et sous l'hypothèse de rendements d'investissement décroissants, l'effet positif sur la productivité globale, lié au transfert de revenus vers les populations bénéficiant du taux de rendement marginal le plus élevé, pourrait être plus important que l'effet négatif sur l'incitation à investir des populations riches.

(**ii**) De fortes inégalités initiales compromettent la croissance future *via* l'effet négatif du taux de fertilité sur l'investissement en capital humain : si les parents pauvres ne peuvent investir dans le capital humain de leurs enfants (éducation, santé), ils augmenteront le niveau espéré des revenus familiaux futurs par une *fertilité endogène* plus élevée.

Dans la même optique, des travaux (Dahan et Tsiddon, 1998) ont montré que pendant les premières phases du développement, les inégalités économiques sont une condition nécessaire au démarrage de la croissance car, à ce stade, l'économie étant globalement pauvre et peu développée,

seuls les individus riches ont les capacités d'investir dans le capital humain. Ensuite, le creusement des écarts salariaux entre qualifiés et non qualifiés incite les populations pauvres à réduire leur fertilité et à investir dans l'éducation de leurs enfants. Il est alors indispensable, en vue d'accélérer la croissance, qu'une distribution plus égalitaire des revenus puisse favoriser l'investissement global en capital humain.

Il s'ensuit que si des conditions spécifiques sont réunies (stade du développement de l'économie, niveau moyen en capital humain), une politique de réduction des inégalités de revenu doit se traduire par une baisse du taux de fertilité, favorisant ainsi la croissance à long terme.

(**iii**) La distribution initiale des richesses, en impactant l'investissement à travers la demande anticipée, peut affecter le taux de croissance à long terme. Formalisée dans le cadre d'un modèle liant la distribution des revenus à la taille et à la composition de la demande interne (plus généralement au potentiel d'industrialisation et de croissance), des auteurs (Murphy, Shleifer et Vishny, 1989) ont établi que, d'une part, une distribution « trop » égalitaire implique qu'il n'y a pas de demande suffisante sur les biens industriels et que, d'autre part, des inégalités extrêmes se traduisent par un marché domestique restreint et peu adapté à l'investissement.

En référence au modèle de croissance endogène dans lequel le niveau de croissance à long terme dépend du processus d'apprentissage dans les industries nécessitant des technologies de production modernes, d'autres travaux (Jamarillo, 1995) ont montré qu'une distribution moins inégalitaire des revenus, en tendant à accroître le nombre des salariés des secteurs modernes, affecte positivement le taux de croissance à long terme à travers les gains de productivité du travail, la baisse des prix des produits industriels et donc une hausse de la demande réelle.

(**iv**) Enfin, des travaux incorporant la dimension sociopolitique (Alesina et Perotti, 1996) font ressortir qu'une répartition trop inégalitaire des ressources conduit à l'émergence d'activités hors marché (comme la criminalité) et donnent lieu à des tensions, à une perte de confiance se traduisant par une contraction des investissements et un ralentissement de la croissance à long terme (Zak et Knack, 2001).

En conclusion, une distribution plus égalitaire en termes de pouvoir d'achat peut créer les conditions d'une orientation de la demande interne vers des biens industriels, dont la production ne peut être rentable sans l'existence d'un vaste marché interne. Dans cette optique, une redistribution

des richesses visant à réduire les inégalités initiales, au sein d'une économie ayant atteint un niveau minimum de développement, peut générer des effets positifs sur la croissance à long terme.

3. Où les politiques de lutte contre la pauvreté ne débouchent pas automatiquement sur une réduction des inégalités

La problématique des inégalités a également fait l'objet d'études économétriques et empiriques. Deux méthodologies sont généralement adoptées :

(**i**) D'une part, les régressions transversales sur données internationales pour l'estimation d'équations à formes réduites et à formes structurelles consistent à étudier, respectivement, l'effet des inégalités initiales sur la croissance à long terme et les mécanismes à travers lesquels les inégalités affectent la croissance.

• Les travaux en termes de régressions transversales sur la base d'équations à forme réduite (Alesina et Rodrick, 1994 ; Persson et Tabellini, 1994 ; Clark, 1995) établissent tous des relations négatives et plus ou moins robustes entre différentes mesures des inégalités économiques, telles que le coefficient de Gini sur la répartition des revenus ou des terres, ou encore la part des revenus revenant à un quintile particulier de la population, et des taux moyens de croissance du PIB, mesurant son évolution à long terme. Cependant, les relations obtenues entre les différentes variables dans le cadre de ce type de modélisation ne peuvent être considérées comme systématiques. Leur robustesse dépend de la disponibilité de données fiables et comparables pour l'ensemble des pays, et les corrélations observées entre inégalités et croissance peuvent être dues à l'omission de certaines variables clés (éducation, etc.)

• Quant aux équations structurelles, elles permettent de tester empiriquement la validité des différents mécanismes théoriques par lesquels les inégalités sont supposées impacter la croissance, généralement par l'estimation économétrique d'équations simultanées reliant les différentes variables. Mais, globalement, les résultats des travaux relevant de cette approche sont plus contrastés, et les seuls qui s'accordent sur une relation négative significative sont ceux qui lient les inégalités de revenu à l'investissement en capital humain.

(**ii**) D'autre part, les estimations en données de panel portant sur plusieurs pays et prenant en compte leurs spécificités permettent de s'affranchir de la contrainte liée au signe (négatif) et à la robustesse de la relation entre les inégalités et la croissance. Si certains travaux (Forbes, 2000 ; Li et Zou, 1998) ont établi que l'augmentation des inégalités a un impact positif et significatif sur la croissance à court terme, d'autres parviennent, en revanche, à des résultats plus nuancés. En effet, utilisant un modèle à effet aléatoire sur données de panel, Barro (2000) montre que la relation entre inégalités et croissance à court et moyen termes n'est pas linéaire. Mais lorsque les observations sont séparées entre pays pauvres et pays riches, les résultats indiquent que la relation entre inégalités et croissance pourrait être négative pour les premiers et positives pour les seconds. Banerjee et Duflo (2000) concluent, à l'aide de techniques non paramétriques, que les variations du niveau des inégalités, à la hausse comme à la baisse, sont toujours associées à une baisse de la croissance.

Enfin, certains travaux (Deininger et Olinto, 2000) mettent en évidence, dans un premier temps, un lien négatif entre inégalités initiales dans la répartition des terres et croissance. Ensuite, en élaborant un indice composite intégrant la distribution des terres et le stock global de capital humain, ils établissent une relation négative encore plus robuste. Ceci implique, d'après les auteurs, qu'une politique de promotion de l'éducation a moins d'effets en présence de fortes inégalités de richesse.

Au total, les résultats contradictoires des études empiriques menées jusqu'à présent, loin de valider, une fois pour toutes, le signe de la corrélation entre inégalités et croissance, mettent en doute le bien-fondé des approches qui, considérant les inégalités comme « exogènes », recommandent l'adoption de politiques visant la réduction de la pauvreté exclusivement par la promotion de la croissance *via* un mécanisme de « ruissellement ».

Dès lors, il convient d'appréhender de façon plus globale, au-delà de la croissance, les liens existant entre les différentes formes d'inégalité et le développement économique.

4. Où le développement des capacités contribue à réduire les inégalités

Une analyse plus systémique des inégalités appelle la définition d'une norme à l'aune de laquelle pourraient être appréciées les disparités de revenu, la pauvreté et les politiques publiques. L'approche par les *capabilités*

(Sen, 1992) offre à cet égard un cadre approprié dont l'exploration est à même d'enrichir le contenu des politiques de développement au Maroc.

Appliquée aux évolutions de l'économie marocaine sur la décennie 1998-2007, l'approche par les capacités permet de repérer les effets inégalitaires des réformes de structure du marché et des politiques conjoncturelles et les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique de nature à atténuer les inégalités d'accès aux libertés réelles.

Dans la théorie standard, les inefficiences économiques sont réduites à des effets d'imperfection du marché. L'atonie de la croissance, le chômage, la pauvreté, la corruption, etc. sont ainsi imputés au manque de stabilité macro-économique, à la mauvaise qualité des institutions ou à l'insuffisante application des réformes structurelles visant à éliminer les rigidités du marché. L'équité, qui est placée aujourd'hui au centre du développement, n'est pas saisie autrement qu'au sein du référentiel du marché : « avec des marchés imparfaits, les inégalités de pouvoir et de richesse se traduisent en inégalités de chance, sources de gaspillage et d'inefficacité dans l'allocation des ressources » (Banque mondiale, 2006). Saisie sous cet angle, elle se résume dans l'égalisation des chances et des ressources individuelles indépendamment du milieu d'origine et de la garantie du droit à un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté absolue.

La politique macro-économique ne doit pas, dans le modèle standard, être utilisée à des fins sociales ou de redistribution. Cette séparation entre les décisions monétaires et budgétaires et leurs effets sociaux tend à cantonner la politique sociale dans le ciblage des exclus du marché étant donné que le défaut d'équité résulte, selon cette approche, du fait que certaines institutions comme la protection sociale et le système de compensation, jugées trop coûteuses, bénéficient davantage aux catégories riches. Dans la même optique, l'institution du salaire minimum est considérée comme contreproductive : outre qu'elle ne concerne pas les plus démunis, elle accroît les coûts salariaux et décourage ainsi l'emploi formel et l'investissement des entreprises dans la formation. Jointe aux réglementations de la durée du travail et des licenciements, cette institution crée des inégalités qui favorisent les activités informelles.

L'approche par les capacités met, à l'inverse de la théorie standard, l'accent sur l'évaluation du bien-être à partir des performances des individus, et renouvelle ainsi la conception du développement en le centrant sur les libertés et l'égalité. A rebours de l'analyse du bien-être en termes de biens,

elle privilégie les performances que les personnes réalisent à l'occasion de l'utilisation de ces biens et considère ainsi que l'évaluation de la position d'une personne dans la société requiert la combinaison de deux critères : l'*accomplissement* et la *liberté d'accomplir*. L'un recouvre la satisfaction du bien-être individuel qu'autorisent le revenu et la qualité de vie, l'autre renvoie à la liberté d'accès de l'individu aux divers accomplissements auxquels il peut aspirer. Dans ce contexte, la liberté se définit par rapport à l'espace des accomplissements entre lesquels les personnes peuvent choisir, et le développement est le déploiement de ces libertés réelles. Les droits et les libertés sont des moyens du développement. Il en est ainsi des libertés politiques qui tiennent à l'organisation des institutions démocratiques, des facilités économiques définies comme les possibilités offertes aux personnes quant à l'affectation de leurs ressources, des opportunités sociales qui englobent les mises à disposition des conditions d'expansion des libertés réelles, des garanties de transparence et de protection au moyen de dispositifs destinés à mettre les personnes à l'abri de la pauvreté. Ces libertés substantielles incluent des réalisations fondamentales telles que se nourrir, avoir une bonne santé, pouvoir être éduqué, mais aussi avoir l'estime de soi, participer à la vie de la communauté. Les priorités de promotion de telles libertés doivent être établies à l'issue de débats démocratiques. Le développement ne se mesure pas tant à l'égalité des libertés formelles qu'à l'étendue des libertés réelles.

Les inégalités, la pauvreté, la croissance, les politiques publiques comme le bien-être social sont décrits eu égard à leur impact sur le développement des capacités. Dans cette optique, le chômage à forte proportion de diplômés, par exemple, s'analyse comme l'expression de difficultés de conversion du droit à l'éducation en capacités d'avoir des qualifications qui assurent l'insertion par l'emploi et comme une entorse à l'exercice des libertés, au même titre que la précarité, la vulnérabilité ou la pauvreté.

La croissance est appréhendée dans les liens qu'elle entretient avec le développement humain. Elle permet de dégager les ressources nécessaires au développement humain, et celui-ci doit améliorer la qualité et la productivité du travail. Cette relation réciproque est souvent mise en évidence à partir de l'impact des dépenses privées en investissement et consommation des biens favorisant le développement humain (nourriture, éducation et santé) et du rôle du système éducatif et sanitaire dans la détermination du niveau et de la composition de la croissance. De telles relations ne sont cependant pas nécessaires. Si la croissance peut soutenir

l'essor des libertés, elle ne saurait être la finalité ultime. La priorité échoit à la promotion du développement en renforçant les facteurs de conversion des ressources en *capabilités* et en *accomplissement* des *fonctionnements*.

Dans cette optique, les procédures de choix collectif doivent reposer sur la délibération qui joue un rôle important dans la mise en cohérence de la pluralité des intérêts, des positions et des régimes de justification. Dès lors, la légitimité des politiques publiques repose sur l'élargissement des bases de consensus autour des degrés acceptables des inégalités et de leur étendue.

Dans la section suivante sont brièvement soulignées, en référence au cas marocain, les effets pervers d'une politique macro-économique fondée sur l'efficience des marchés et sur l'hypothèse implicite que l'objectif de réduction des inégalités est une conséquence de la croissance économique. On reviendra plus en détail aux chapitres 2 et 3 sur l'effet paradoxal d'une croissance qui, tout en tendant à atténuer la pauvreté, contribue à accentuer les inégalités.

5. Où la politique macro-économique peut générer des processus pro-inégalités

Replacés dans le contexte marocain, les enchaînements vertueux entre la politique macro-économique, la croissance et la réduction des inégalités et de la pauvreté ne semblent pas tout à fait conformes aux hypothèses de la théorie standard. Les quelques exemples suivants mettent en évidence les limites d'une macro-économie posant l'efficience des marchés à la fois comme moyen et comme finalité.

(**i**) A observer le comportement du système bancaire au Maroc, on constate que la réforme des institutions du marché du crédit, suite au déplafonnement des taux d'intérêt, à la suppression de l'encadrement des prêts et à l'allègement de la réglementation des dépôts, n'a pas permis d'atteindre l'ensemble des résultats escomptés.

Cette réforme, mise en œuvre à partir de 1993, vise à améliorer l'efficacité du système bancaire par la baisse des coûts d'intermédiation, à accroître les opportunités de financement externe des entreprises et à renforcer les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Loin d'assurer une flexibilité des taux d'intérêt favorable à une meilleure allocation des ressources, la dérégulation du marché du crédit a conduit

à une concurrence restreinte (Stiglitz et Greenwald, 2003) qui se manifeste dans des comportements oligopolistiques en matière de fixation des taux débiteurs et des critères de garantie. Ces comportements, qui se traduisent par des rigidités du coût du financement de l'investissement par le crédit bancaire, apparaissent asymétriques. En cas de contraction des liquidités consécutive à des restrictions monétaires, les banques haussent les taux débiteurs ou bien restreignent leurs prêts en accentuant leurs exigences en matière de nantissement. Mais lors d'assouplissements des conditions de refinancement, elles maintiennent l'écart entre les taux débiteurs et les taux directeurs durcissant, face au risque de faillite, la contrainte du financement des entreprises. Opérante en cas de restrictions, la politique monétaire perd de son efficacité lors des desserrements. Il s'ensuit une disparité d'impact des impulsions de la banque centrale.

(**ii**) Les effets de « ruissellement » attendus sur la pauvreté sont également contraints par la rigueur budgétaire qui ne laisse pas de place aux actions de redistribution dont la finalité est d'atténuer l'aggravation des disparités sociales. De fait, la soumission de la politique budgétaire à des contraintes quantitatives entrave l'exercice des effets stabilisateurs et des effets redistributifs du déficit public. En s'en tenant à une stricte discipline budgétaire, quels que soient les chocs défavorables qui affectent l'économie, le décideur public se prive d'actions à même de réduire les fluctuations et de soutenir l'activité. Ainsi, le respect de la règle budgétaire entraîne, lors de creux conjoncturels consécutifs à la richesse, des effets restrictifs sur la demande. Lors des phases où la valeur ajoutée agricole enregistre une croissance négative, les autorités budgétaires maintiennent les ajustements budgétaires en dépit de la contraction de la demande globale. La consommation privée subit les contrecoups de la récession et exerce des effets dissuasifs sur l'incitation à investir qui aggravent la volatilité macro-économique. La rigueur budgétaire laisse peu de place à des actions de redistribution qui ont pour objet d'atténuer les dommages sociaux nés des fluctuations conjoncturelles (Salama, 2006).

(**iii**) La flexibilité du travail, si elle offre des opportunités d'ajustement aux entreprises, soumet, en revanche, l'emploi et la demande aux fluctuations de la conjoncture, maintient la faiblesse des débouchés pour les entreprises, réduit l'incitation à investir et, partant, la croissance. Le coût de la modération salariale risque d'être aggravé par la dérégulation du contrat de travail qui présente le risque de peser sur les rémunérations et d'accroître la pauvreté salariale. De telles conditions ne peuvent que

renforcer les mécanismes de cercle vicieux en termes de développement humain : la faiblesse du revenu maintient l'insatisfaction des besoins fondamentaux, décourage les dépenses d'éducation et de formation et accroît la vulnérabilité. Les effets négatifs de la flexibilité accentuent les inégalités salariales entre, d'un côté, le marché concurrentiel et, de l'autre, le marché protégé des travailleurs qualifiés. Selon le critère des nécessités de base insatisfaites, les conditions sociales d'une large fraction des salariés relèvent, pour une large part, de la *pauvreté structurelle*. La flexibilité est susceptible de renforcer l'égalisation des salaires par le bas et d'accentuer cette forme de pauvreté. De telles conditions ne favorisent pas l'égalisation des chances, précisément parce qu'elles entravent la construction des ressources individuelles.

(**iv**) De son côté la répartition inégalitaire des revenus exerce des effets limitatifs sur la demande globale. Ainsi qu'on le développera plus loin (chapitre 3), les disparités des dépenses entre couches sociales se sont accentuées entre 2001 et 2007. De fait, la dépense annuelle moyenne par tête a enregistré une réduction tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce recul incombe pour 83 % à la croissance économique et pour le reste à l'accentuation des inégalités de revenu (Haut-Commissariat au Plan, 2007). Dans ce contexte, une masse importante de la population se trouve exclue des fruits de la croissance, faute d'accessibilités et de capabilités. La pauvreté d'accessibilité, qui résulte du faible accès aux services de santé et d'éducation, est significative des privations qui pèsent sur les choix des personnes. L'encadrement sanitaire de la population est faible (49 pour 100 000 habitants). Le taux de mortalité infantile demeure élevé (39 pour mille). Le taux d'alphabétisation ne dépasse pas 49,8 %. L'exclusion de l'accès à des biens et services de base et la vulnérabilité frappent le milieu rural qui concentre près de 66 % de la population pauvre. Le taux d'analphabétisme dépasse 75 %, le taux de scolarisation se situe à 46 %. 50 % de la population n'ont pas accès à l'eau potable tandis que 65 % sont privés d'électricité. Le faible accès à ces services de base est une pénurie de liberté qui restreint l'étendue des choix et des réalisations effectives.

(**v**) Enfin, la pauvreté se conjugue avec le manque de capabilités qui procède de l'absence de dotations en capital humain (éducation et santé notamment) et du défaut d'insertion sociale. Les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation et à un certain niveau de bien-être social traduisent une insuffisance de droits à la subsistance qui nuit d'autant à la valorisation

des potentialités que la qualité de l'offre scolaire et des services de santé demeure médiocre. Les individus qui ne peuvent, faute de ressources, investir dans le développement de leurs capacités, expriment une faible demande en matière d'éducation, ce qui réduit leurs possibilités d'insertion et maintient leurs carences éducatives.

La pauvreté d'accessibilité et de capabilité handicape non seulement l'exercice des droits, mais aussi l'efficacité productive en piégeant l'économie dans un faible niveau d'activité. À son tour, le déficit de croissance consolide le déficit social en limitant l'accès de catégories de la population aux ressources et aux capacités nécessaires à la mise en œuvre des libertés réelles.

6. Où l'efficacité doit être repensée en termes d'équité

Face aux inégalités de capacité, la hiérarchie des objectifs des politiques publiques doit être redéfinie à la faveur de la croissance et de l'emploi, compte tenu de la nécessité conjointe de l'équité et de l'efficacité. Seule une politique active de redistribution est en mesure d'exploiter le potentiel de croissance de long terme et de garantir les droits et les ressources favorisant les choix et les accomplissements individuels et collectifs. Dans cette optique, l'Etat n'a pas seulement pour rôle la préservation des libertés formelles, mais aussi la mise en place des conditions de la liberté positive en favorisant les opportunités de révélation des capacités.

La cohésion sociale pâtit de l'atonie de la demande globale. Celle-ci est handicapée par les inégalités de fortune, de revenu et de salaire. Le rapport salarial doit être réaménagé, par conséquent, en fonction de l'objectif de soutien à l'activité et à l'emploi. Cet objectif appelle notamment une hausse des bas salaires. Les conditions sociales d'une large fraction des salariés relèvent, pour une large part, selon le critère des nécessités de base insatisfaites, de la pauvreté structurelle. La revalorisation des salaires peut avoir un impact positif sur les dépenses, la production et l'emploi sans exercer d'effets désincitatifs sur les entreprises. Outre qu'elle suscite un supplément de demande en mesure de réduire la sous-utilisation des capacités productives, elle n'entraîne pas un transfert de pouvoir d'achat au détriment des entreprises si elle est accompagnée d'une hausse de la productivité soutenue par des dispositifs incitatifs.

Par ailleurs, la protection sociale des salariés s'impose comme un filet de sécurité d'un double point de vue :

• Elle peut constituer un vecteur de lutte contre les privations d'accès aux services de base et les défauts de droits consécutifs à une baisse de ressources. Dans cette perspective, les prestations sociales sont un facteur d'équité qui permet d'éviter aux individus la privation de droits et de libertés qu'impliquent des adaptations préjudiciables.

• Dans le même temps, elle joue un rôle d'amortisseur des variations de l'activité économique. En cas de récession, elle permet, à travers la hausse des dépenses publiques, d'éviter des baisses significatives du niveau global des dépenses.

La lutte contre les inégalités requiert des actions sur les dépenses publiques. Si le fameux « carré magique » (plein emploi, stabilité des prix, équilibre du commerce extérieur et croissance) recouvre des objectifs multiples par trop ambitieux, il n'en reste pas moins que, dans des conditions de sous-utilisation des capacités de production et de chômage, une politique de stimulation de l'activité économique par la dépense est susceptible non seulement de concilier équité et efficacité mais d'impulser celle-ci par celle-là.

L'investissement dans l'éducation, la formation et la santé doit occuper une place insigne. Les dépenses sociales de santé offrent aux individus la possibilité d'exploiter leurs opportunités essentielles au développement humain. Les liens entre ces dépenses et le recul de certains aspects de la pauvreté sont quasi systématiques. En même temps, elles ont des effets favorables en termes de productivité.

Étant nécessaires du point de vue de l'équité comme au regard de l'efficacité, les services éducatifs et de santé doivent être privilégiés. Ils requièrent une stimulation budgétaire exceptionnelle y compris par le déficit public. Dans ce cadre, le déficit public a pour vertu, outre de léguer à la génération future un stock de capital et une richesse nette accrue, de favoriser les conditions de la cohésion sociale.

7. Où les inégalités ont partie liée avec la cohésion sociale…

Le concept de cohésion sociale recouvre plusieurs « valeurs partagées » : appartenance communautaire, capacité à travailler ensemble, force des liens communautaires, répartition équitable des chances, réduction des inégalités, bien-être, etc.

De façon schématique, on relève dans la littérature (Jensen, 1998) cinq couples de dimensions structurant la cohésion sociale (appartenance-isolement, insertion-exclusion, participation-passivité, reconnaissance-rejet et légitimité-illégitimité).

Deux tendances analytiques peuvent être dégagées selon qu'elles appréhendent la cohésion sociale comme une cause (variable indépendante) ou une conséquence (variable dépendante) des autres aspects de la vie économique, sociale et politique. La première met l'accent sur sa contribution notamment à la croissance, au bien-être et à la participation, alors que la seconde met en évidence la fragilité de la cohésion sociale, celle-ci étant envisagée comme une conséquence soit des changements économiques et sociaux (mondialisation, nouvelles technologies, fragmentation de l'ordre social), soit de la diversité sociale croissante.

Certains auteurs (Berger-Schmitt, 2000) identifient deux dimensions principales en matière de consolidation de la cohésion sociale : la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale, d'une part, le renforcement de la densité et de la qualité des relations entre les individus ou les groupes, de leurs sentiments d'engagement mutuel, de confiance et de solidarité *via* des valeurs communes et des normes, d'autre part.

La littérature économique offre une série d'indicateurs de mesure de la cohésion sociale dont un indice composite intégrant le capital social (Putnam, 2000) et l'égalité des chances (tableau 1).

Tableau 1

Indicateurs de la cohésion sociale

Cohésion sociale	Capital social	• Respect de la loi • Confiance interpersonnelle • Confiance dans les institutions publiques (système judiciaire, politiques publiques, administrations publiques, police)
	Egalité dans la répartition	• Incidence de la pauvreté • Cœfficient de Gini des revenus • Taille de la classe moyenne • Cœfficient de Gini de l'éducation • Mobilité intergénérationnelle

Source : Ferroni M., « Development under Conditions of Inequality and Distrust: Social Cohesion in Latin America », IFPRI, 2008.

Le capital social est appréhendé par des variables mesurant le degré de confiance vis-à-vis de la loi et des institutions publiques. Lorsque la

confiance interpersonnelle et envers les institutions est faible, les coûts de transaction sont élevés et les jeux non coopératifs ont tendance à se multiplier.

Quant à l'égalité des chances, elle est évaluée à travers des variables mesurant les conditions socio-économiques affectant la capacité des individus à tirer profit des opportunités offertes. En effet, des niveaux élevés de la pauvreté et des inégalités accentuées en matière de répartition du revenu et d'accès à l'éducation se traduisent par un faible niveau d'intégration pour une grande partie de la population et par des risques accrus de conflits dans l'allocation des dépenses publiques, la détermination de la charge fiscale et la répartition des biens économiques.

Concernant les classes moyennes, on souligne (Easterly, 2001) les liens positifs existant entre leur taille et le niveau des opportunités socio-économiques relatives à la coopération dans l'offre de biens publics et privés, l'accroissement des possibilités d'investissement dans le capital humain et la réduction de la probabilité de tensions.

Enfin, la mobilité intergénérationnelle mesure la capacité des enfants à obtenir un meilleur statut socio-économique que leurs parents. En utilisant les données auprès des ménages, le calcul de la mobilité intergénérationnelle permet d'estimer la corrélation moyenne du niveau d'éducation entre frères et sœurs pour savoir si les enfants sont au-dessus ou en dessous de la médiane de la scolarité de leur groupe d'âge (Behrman, Gaviria et Székely, 2001). Un plus haut degré de corrélation de cet indice signifie une plus grande influence de l'éducation des parents sur l'éducation des enfants et des niveaux inférieurs de la mobilité intergénérationnelle.

Plusieurs travaux théoriques et empiriques ont tenté d'identifier les canaux de transmission des effets des inégalités sur la croissance et le développement : instabilité sociopolitique (Alesina et Perotti, 1994 ; Perotti, 1996), baisse des taux d'investissement (Perotti, 1994) et de la demande intérieure (Murphy, Shleifer et Vishny, 1989), incitation à l'économie de rente (Ben-Habib et Rustichini, 1991 ; Fay, 1993), institutions faibles (Easterly, Ritzen et Woolcock, 2005), etc.

Tout d'abord, selon les résultats de l'étude de l'IFPRI sur 18 pays d'Amérique latine (Ferroni, 2008), la répartition équitable des revenus et des chances entre les individus et les groupes contribue à réduire la pauvreté, à élargir la classe moyenne et à créer les conditions de la reproduction de la mobilité sociale. Pour atteindre ces objectifs, les pays

doivent investir dans le capital humain en se concentrant sur la formation de la main-d'œuvre et la scolarisation. L'investissement dans les systèmes éducatifs facilite les possibilités de participation et de mobilité ascendante, en particulier chez les jeunes, et atténue l'incidence de la violence et de la criminalité.

Examinant, ensuite, la relation entre les inégalités de revenus et la santé, Helliwell (2001) constate que, parmi les pays développés, ce ne sont pas les sociétés les plus riches qui ont les meilleurs résultats en matière de santé, mais celles au sein desquelles les inégalités de revenus sont les moins élevées. En favorisant une réduction de la cohésion sociale et un désinvestissement dans le capital social, les inégalités de revenus conduisent, à terme, à une mortalité accrue (Ichiro *et al.*, 1997).

Enfin, la fiscalité constitue un champ essentiel où peut s'exercer la cohésion sociale. La propension à s'acquitter des impôts dépend, en effet, non seulement des avantages espérés en retour mais aussi et surtout de la force des liens de solidarité.

Dans la même perspective, l'engagement civique est une condition préalable à l'accumulation du capital social et au bon fonctionnement des institutions. Dès lors, en tendant à réduire le capital social, le défaut d'engagement civique contribue à affaiblir la confiance dans les institutions (Putnam, 2001) et à compromettre le processus du développement.

8. … Et où la confiance est performative du développement

La confiance affleure aujourd'hui dans la littérature économique comme un déterminant essentiel du développement économique. Dès 1974, dans *The Limits of Organization*, Kenneth Arrow définissait la confiance comme une « institution invisible » au même titre que les règles de droit ou les principes éthiques. Il s'agit de « l'attente qui naît, au sein d'une communauté, d'un comportement régulier, honnête et coopératif, fondé sur des normes communément partagées, de la part des autres membres de cette communauté » (Fukuyama, 1995).

Une économie performante est une économie où le principe de confiance est fondé sur de « bonnes institutions » favorisant des jeux coopératifs autres que ceux que condensent, en général, les relations familiales.

Dans le cadre d'une comparaison internationale (Fukuyama, 1995), on distingue les sociétés de confiance (Japon, Allemagne) et les sociétés de défiance (France, Chine et Corée, Italie du Sud). Ces dernières sont caractérisées par un Etat puissant et des religions valorisant la hiérarchie. Ainsi se créent des normes sociales négatives pour le développement économique, dans le sens où la capacité des individus à coopérer et à se faire confiance est amoindrie. Les relations de confiance sont enfermées dans le cercle familial.

A l'inverse, dans les sociétés de confiance, on observe de nombreuses institutions (associations, églises, clubs divers) qui, au-delà de la famille, permettent aux individus de développer un sens du groupe, des vertus collectives.

Dans cette conception, l'aptitude à la confiance dépend de la culture nationale qui se caractérise par des normes et des valeurs transmises de génération en génération : la confiance est acquise et transmise par des expériences répétées (Schuller, 2004).

La confiance repose sur un principe de réciprocité généralisé (Putnam, 1993, 1995 et 2000) : des individus partageant des normes communes vont se faire confiance et développer une propension générale à rendre service à autrui, s'attendant à la réciprocité du fait même du partage de normes. Ainsi la confiance est le produit du fonctionnement des réseaux. La confiance va favoriser l'échange et l'engagement collectif.

L'efficacité de la confiance en tant que mode de coordination peut être appréhendée à travers l'analyse des coûts de transaction. Dans un monde marqué par l'incertitude, le recours au marché est coûteux, et la confiance apparaît comme un dispositif de coordination plus avantageux que ceux qui seraient nécessaires au contrôle de l'incertitude et des comportements opportunistes. C'est un « lubrifiant du système » *via* les mécanismes de réputation et de contractualisation.

Les études économétriques semblent confirmer de telles intuitions. Le taux de croissance du PIB par tête est expliqué par des variables traditionnelles (niveau de PIB par tête, niveau d'investissement, dépenses de R&D) auxquelles est ajouté un indicateur de confiance interpersonnelle (souvent issu de World Value Survey).

Résumons les arguments relatifs aux liaisons confiance-cohésion sociale-développement.

De nombreuses études empiriques ont mis en évidence une corrélation positive entre le capital social, mesuré en termes de confiance et de valeurs civiques (Knack, 2001), et le développement.

Examinant les effets des réseaux sociaux, des normes et de la confiance sur la performance économique, certains auteurs ont montré que des niveaux plus élevés de confiance et de valeurs civiques permettent de contribuer à des taux plus élevés de croissance *via* la baisse des coûts de transaction, l'accroissement de la confiance dans le gouvernement, la hausse des taux d'investissement, le gain en efficacité des pouvoirs publics par l'offre accrue de services publics et le renforcement de la responsabilité gouvernementale (Helliwell et Putnam, 1995 ; Putnam, Leonardi et Nanetti, 1993). Utilisant les données de World Value Survey (WVS), on a pu ainsi montrer que, dans les pays de l'OCDE par exemple, un niveau de confiance supérieur à 10 % est associé à un taux de croissance annuel supérieur à 0,8 %. Dans la même optique, on a pu établir que les pays et les régions aux niveaux élevés de confiance et d'engagement civique sont souvent plus égalitaires, tandis que les pays ayant des difficultés à se développer affichent un taux de confiance relativement bas (Helliwell, 2001).

Par ailleurs, la cohésion sociale non seulement peut contribuer à la hausse des taux de croissance mais elle est surtout susceptible de soutenir la durabilité de celle-ci en dépit de chocs externes et de la récession économique. En temps de crise, par exemple, la capacité de la société à s'organiser elle-même (sur la base d'un taux élevé de capital social) produit des externalités permettant de mieux favoriser les chances d'un redressement économique (Rodrik, 1999).

D'un point de vue théorique, la littérature passée en revue a mis en évidence les liens existant entre inégalités, cohésion sociale et développement économique. L'approche par les *capabilités* offre, de surcroît, un cadre d'analyse élargi permettant d'appréhender la problématique complexe des inégalités au-delà des phénomènes monétaires et des situations individuelles.

La prise en compte des inégalités de dépense (chapitre 2), tout en offrant une base empirique pertinente à l'évaluation des inégalités d'ordre *exotérique* (inégalités monétaires), demeure cependant insuffisante dans la mesure où elle ne couvre pas les inégalités de type *ésotérique*, en l'occurrence celles qui s'incarnent dans les dotations initiales en « biens premiers » et en « capacités primordiales » (chapitre 3).

CHAPITRE 2

Inégalités de dépenses : croissantes et persistantes

On propose dans ce chapitre de faire un état des lieux des inégalités en termes de dépenses des ménages. Le choix, à ce stade de l'analyse, de la dépense comme « variable focale » a pour objectif d'appréhender les disparités ayant trait au système de répartition dans sa composante strictement monétaire. Outre la pertinence descriptive de l'approche, l'examen des inégalités de dépenses peut avoir une portée considérable du point de vue de la politique économique : la redistribution fiscale fondée sur le principe de la progressivité de l'impôt constitue à cet égard le moyen le plus approprié pour réduire les inégalités de revenu. Deux sources principales seront utilisées :

– l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages ;

– l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages.

(i) L'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, réalisée par le Haut-Commissariat au Plan à l'échelle nationale depuis les années 80, concerne environ 15 000 ménages répartis proportionnellement selon trois critères de stratification : le découpage administratif en régions économiques, le milieu de résidence et le type d'habitat.

Les informations statistiques contenues dans l'enquête concernent les domaines suivants :

• Au niveau des dépenses : l'importance et la composition des dépenses alimentaires des ménages réparties selon les caractéristiques socio-économiques ; les produits de consommation selon les modes d'acquisition (achat, autoconsommation, dons reçus, etc.) et selon les principaux déterminants socio-économiques ; les données nécessaires à l'actualisation des cœfficients de pondération de l'indice du coût de la vie (ICV) et de certains agrégats de la comptabilité nationale.

• Sur le plan de la consommation alimentaire : l'estimation des quantités alimentaires consommées pour chaque produit, par ménage, par tête et par unité de consommation ; la situation nutritionnelle et la consommation alimentaire selon l'origine des produits (achat, autoconsommation, dons

reçus, etc.) et les principales caractéristiques, démographiques et socio-économiques des ménages consommateurs.

L'enquête permet également de procéder à des analyses thématiques approfondies sur une série d'aspects ayant trait au marché et à la demande de biens et services, à la répartition des dépenses de consommation entre les différents groupes socio-économiques, à l'incidence des mesures économiques et sociales sur les différents groupes socio-économiques, au profil de la pauvreté au niveau régional, à l'accès de la population aux services sociaux de base tels que la scolarisation et la santé, à l'environnement socio-économique des ménages, notamment quant aux équipements en biens durables, à la solidarité sociale, à l'utilisation de nouvelles technologies et à l'investissement des ménages en logement.

(**ii**) Similaire à la première, l'Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998-1999 porte sur un échantillon de près de 7 200 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national selon une stratification ad hoc. L'enquête offre une base de données relatives à l'accès de la population aux services sociaux de base, aux caractéristiques des couches défavorisées de la population, à l'utilisation par la population des services communautaires et sociaux et à leurs effets sur le bien-être social, aux inégalités régionales et entre les différentes couches sociales, etc.

D'autres modules ont été incorporés dans la dernière version de l'enquête, qui concernent les revenus, l'émigration, les transferts ainsi que la perception de la pauvreté par les ménages.

Les deux enquêtes conjointes couvrent un spectre assez large de caractéristiques, à la fois quantitatives et qualitatives, des conditions de vie des ménages : caractéristiques sociodémographiques de base des membres des ménages enquêtés, conditions d'habitation, acquisition des biens et services (valeur, prix, quantité et mode d'acquisition, fréquence de participation aux repas et données anthropométriques (poids et taille) des membres de l'unité alimentaire, sevrage et fréquence des aliments consommés par les enfants de moins de deux ans, principaux biens durables possédés.

S'appuyant sur ces données, générales et agrégées, l'analyse des inégalités devant la dépense est menée ici sur la base d'indicateurs pertinents bien qu'ils ne puissent autoriser qu'une estimation assez grossière du phénomène sous revue : indice de Gini, rapport inter-déciles entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus aisés, taux de pauvreté et taux de vulnérabilité.

Encadré 1

Indicateurs des conditions de vie des ménages

• ***Indice de Gini*** : il est l'une des mesures les plus classiques des inégalités. Il permet d'évaluer plus généralement la concentration des « ressources » dans une population. C'est un indicateur qui vise à résumer la courbe de Lorenz, courbe qui se définit en abscisse par le pourcentage cumulé des effectifs (ménages, employés, élèves, etc.) et en ordonnée par la masse de la variable à partager (revenu, salaires, budget, etc.). L'indice de Gini est égal à deux fois la surface définie entre la courbe de Lorenz et la première bissectrice. Par construction, l'indice de Gini est compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire et *vice-versa*.

• ***Rapport inter-déciles*** : les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution d'une variable d'intérêt (dépense, revenu, chiffre d'affaires, etc.) en dix parties égales. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports inter-déciles :
– le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution (le plus utilisé pour mesurer les inégalités) ;
– le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
– le rapport D5/D1 compare la valeur médiane au bas de la distribution.

• ***Taux de pauvreté*** : selon les normes internationales, ce taux se calcule à partir des seuils suivants :
– le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires fournissant le minimum requis en calories (1 984 kilos-calories par jour et par personne, norme recommandée par l'AFO et l'OMS) ;
– le seuil de la pauvreté relative est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et d'une allocation non alimentaire équivalente au coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis ;
– le seuil de la pauvreté absolue est le seuil de la pauvreté alimentaire majoré par le coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.

• ***Taux de vulnérabilité*** : c'est la proportion de la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. La dépense par tête de la population vulnérable se situerait entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

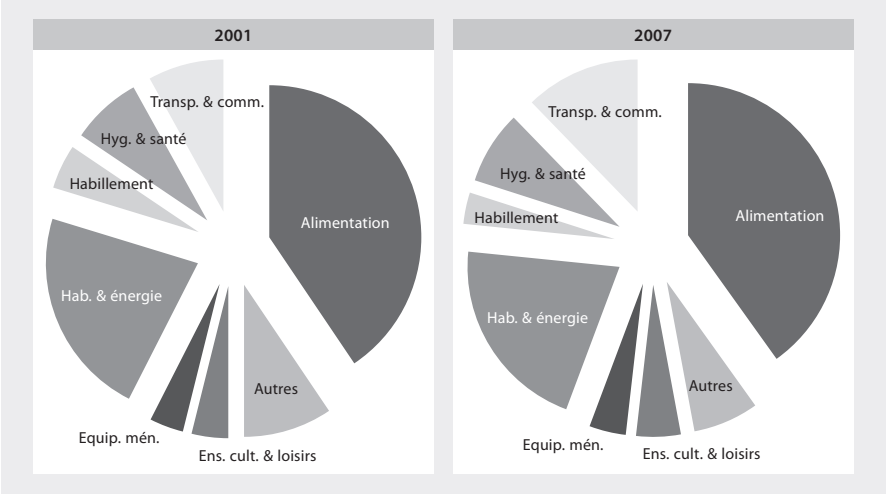
Source : Haut-Commissariat au Plan.

1. Les inégalités se creusent alors que la pauvreté recule

La structure des dépenses des ménages, estimée en 2007, est largement dominée par les dépenses alimentaires et les dépenses d'habitation et énergétiques, soit, respectivement, 40,6 % et 20,3 % de l'ensemble des dépenses des ménages. Par rapport à 2001, ces deux dépenses ont légèrement diminué en 2007 de 0,7 point pour la première et de 1,7 point pour la seconde. En effet, hormis les dépenses de transport et de communication et celles d'enseignement et de loisirs, qui ont enregistré une augmentation durant les cinq dernières années, les autres catégories ont toutes connu une baisse de leur contribution dans la structure globale des dépenses des ménages (graphique 2).

Graphique 2

Structure des dépenses des ménages entre 2001 et 2007



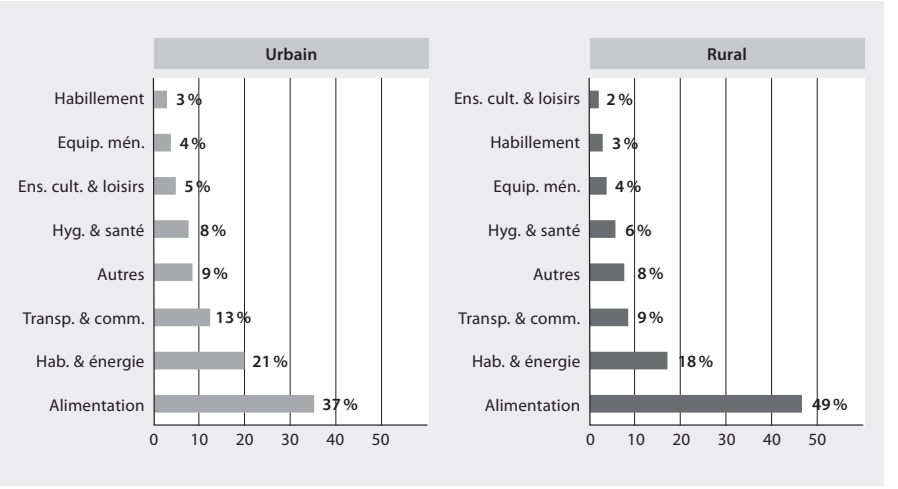
Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2000-2001 et 2006-2007*.

Il y a lieu d'observer une différence significative entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, les ménages du monde rural dépensent près de 50 % de leur consommation en produits alimentaires, soit 12 points de plus que les ménages du milieu urbain. Néanmoins, ces derniers enregistrent des écarts supérieurs aux ruraux pour pratiquement toutes les autres catégories de dépenses, soit en moyenne 2 points de différence en pourcentage du total des dépenses.

Le graphique 3 met en évidence une accentuation des inégalités portant sur la consommation de services, loisirs et moyens de distraction entre le milieu urbain et le milieu rural. Bien que les données disponibles ne permettent pas de ventiler la structure des dépenses par groupes sociaux et par milieu géographique, ce résultat ne fait que confirmer l'hypothèse théorique selon laquelle les catégories les plus démunies, notamment en milieu rural, consacrent l'intégralité de leur salaire à la satisfaction des biens de subsistance alimentaire et de logement.

Graphique 3

Structure des dépenses des ménages par milieu (2001 et 2007)



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2000-2001 et 2006-2007*.

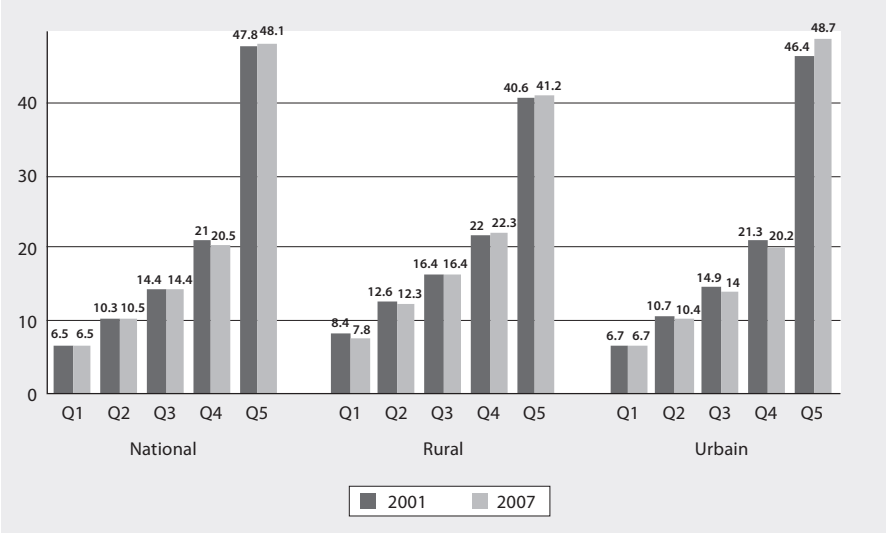
Sur la période 2001-2007, les disparités de dépenses (et donc de revenus) entre les différentes catégories définies par les quantiles de dépenses se sont creusées de façon significative. Les 20 % des ménages les plus riches ont accentué leur avance sur les autres classes sociales, davantage en milieu urbain qu'en milieu rural. De fait, représentant un peu plus de 46 % de la masse totale des dépenses en 2001, la catégorie des « hauts revenus », en milieu urbain, accapare en 2007 environ la moitié des dépenses, soit une augmentation de près 3 points.

Parallèlement, le quantile des catégories les plus pauvres en milieu urbain représente 6,7 % de la masse totale des dépenses en 2007. Contrairement aux « plus hauts revenus », la part des « plus faibles revenus »

(en termes de dépenses) est restée inchangée sur la période 2001-2007. Si en milieu rural les disparités de dépenses sont légèrement de moindre ampleur qu'en milieu urbain, elles n'en demeurent pas moins importantes : en milieu rural la part des dépenses du quantile des « plus hauts revenus » s'élève, en 2007, à près de 40,6 % de la masse totale de la dépense, enregistrant une légère augmentation de 0,6 point par rapport à 2001. Le quantile des « plus faibles revenus », quant à lui, représente 7,8 % de la dépense totale en 2007, soit une détérioration de l'ordre de 0,6 point par rapport à 2001.

Graphique 4

Disparités des dépenses (exprimées en quantiles)



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

Cette description globale et sommaire des disparités conduit à examiner de plus près les caractéristiques des inégalités, de la pauvreté et de la vulnérabilité par milieu géographique.

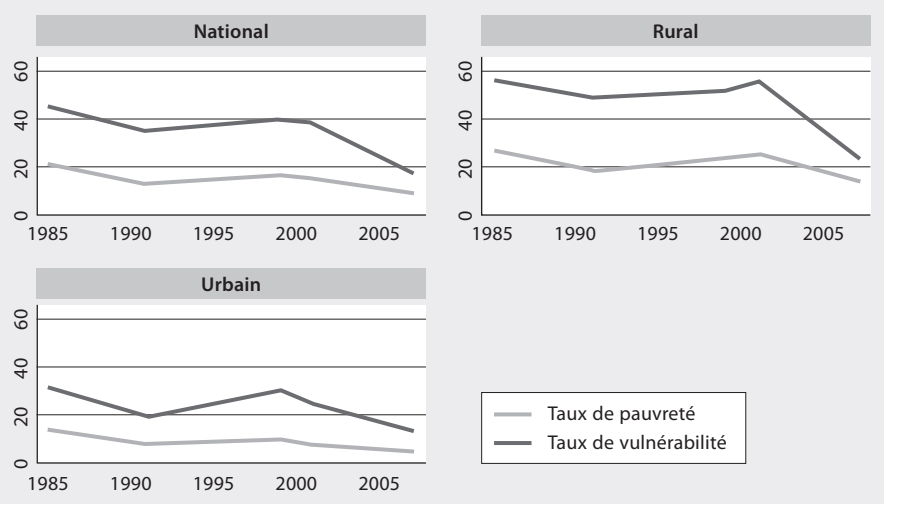
Ainsi en 2007, le taux de pauvreté national est de l'ordre de 9 % contre 24 % en 2001, enregistrant une nette diminution de 15 points entre les deux dates. Plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain, le taux de pauvreté rural est 3 fois plus élevé. Il est resté constant depuis les années 80, l'impact déterminant des années de sécheresse ayant eu un impact sévère en particulier sur le niveau de revenu des populations

rurales. De même, les taux de vulnérabilité sont nettement plus élevés en milieu rural : environ 24 % contre 13 % en milieu urbain en 2007.

Les données sur la pauvreté permettant d'appréhender de façon globale les situations de privation, sans indiquer pour autant comment sont réparties les dépenses inter- et intra-groupes, il y a lieu de pousser plus loin l'analyse en faisant usage des indicateurs associés aux inégalités tels que l'indice de Gini et le rapport inter-déciles des dépenses ou des revenus.

Graphique 5

Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité entre 1985 et 2007



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation des ménages et Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages*.

A l'échelle nationale, le cœfficient de Gini s'établit, en 2007, autour de 40,7 %, indiquant une distribution fortement inégalitaire des dépenses (des revenus) entre les ménages. Autrement dit, une faible proportion de la population accapare une part prépondérante de la dépense et du revenu national.

Ce résultat est confirmé par l'examen du ratio inter-déciles : la dépense totale de la catégorie correspondant au décile des plus riches est 13 fois plus élevée que celle du décile des plus pauvres.

Les inégalités devant la dépense n'ont, ainsi, pas connu de changements significatifs depuis les années 80, même si la pauvreté a enregistré une assez forte diminution entre 1985 et 2007. L'une des explications d'un

tel paradoxe est, vraisemblablement, que les ménages appartenant aux déciles supérieurs de la distribution des dépenses ont connu une augmentation de leur niveau de vie non proportionnelle à celle des déciles inférieurs. Mais seule une approche en panel fondée sur des données individuelles est susceptible de déboucher sur une analyse plus éclairante.

Par ailleurs, à l'inverse de la pauvreté qui demeure plus marquée dans le monde rural, les inégalités face à la consommation se sont, dans le temps, plus accentuées en milieu urbain, ainsi que le montre le cœfficient de Gini qui, de l'ordre de 40,1 % en 1985, est passé à 41,1 % en 2007 contre 32 % et 33,1 %, respectivement, en milieu rural.

Le rapport D10 sur D1 confirme ce constat dès lors que, en 2007, les 10 % des ménages les plus pauvres dépensent huit fois moins que les 10 % les plus aisés en milieu urbain. Il importe de noter que ce ratio est nettement inférieur dans le rural se situant, en volume, autour de quatre fois.

Une des explications qui peuvent être avancées est que, dans les zones rurales, les processus de pauvreté et de vulnérabilité tendent à exercer, en quelque sorte, un effet d'homogénéisation des dépenses sans déboucher, pour autant, sur des écarts importants entre les différentes strates de dépenses.

Comme on le précisera plus loin (chapitre 3), outre les disparités liées au revenu (la dépense) comme « variable focale », le monde rural accumule les inégalités de capacités : accessibilité aux services publics, à la qualité de la vie, aux biens d'équipement et à la logistique, etc. En revanche, dans les secteurs urbains où la pauvreté est atténuée par les diverses opportunités et externalités positives offertes par l'environnement socio-économique, l'hétérogénéité de la dépense et du revenu contribue au creusement des disparités entre les différentes catégories sociales.

Tableau 2

Inégalités devant la dépense : le cœfficient de Gini (1985-2007)

	Année	Gini	10 % les plus pauvres	10 % les plus aisés
Urbain	1985	40,4	2,4	31,7
	1991	37,8	2,6	29,2
	1999	38	2,9	29,7
	2001	39	2,8	31
	2007	41,1	3,7	27,7

	Année	Gini	10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Rural	1985	31,6	3,3	25,3
	1991	31,3	3,6	25
	1999	39	2,6	31
	2001	32	3,4	25,9
	2007	33,1	4,2	20,7
National	1985	39,7	2,6	31,7
	1991	39,4	2,7	30,8
	1999	39	2,6	31
	2001	41	2,6	32,1
	2007	40,7	2,6	33,1

Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation des ménages 2000-2001* et *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2006-2007*.

Il convient de noter que l'approche agrégée des inégalités selon le milieu de résidence tend à occulter des disparités inter- et intra-régionales plus ou moins significatives. En effet, les évolutions lourdes que le Maroc a connues depuis l'Indépendance n'ont pas été sans remise en cause de la configuration dualiste héritée du Protectorat : un espace urbain industriel, moderne et concentrant les richesses, les ressources et les opportunités d'un côté, et un monde rural à dominante agricole, traditionnel et où les privations conjuguées incitent à l'exode, de l'autre. Aujourd'hui, à cette territorialisation binaire s'est substituée une structure beaucoup plus complexe et plus hétérogène : les séparations sont devenues cœxtensives à l'ensemble de l'espace national, le rural étant dans l'urbain et réciproquement.

2. De fortes inégalités territoriales

Les régions au Maroc présentent des différences notables entre elles à bien des égards avec, au plan économique et sociodémographique, des implications directes sur les conditions de vie des personnes.

L'examen des résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages fait apparaître de fortes disparités en matière de pauvreté et d'inégalités socio-économiques entre les régions.

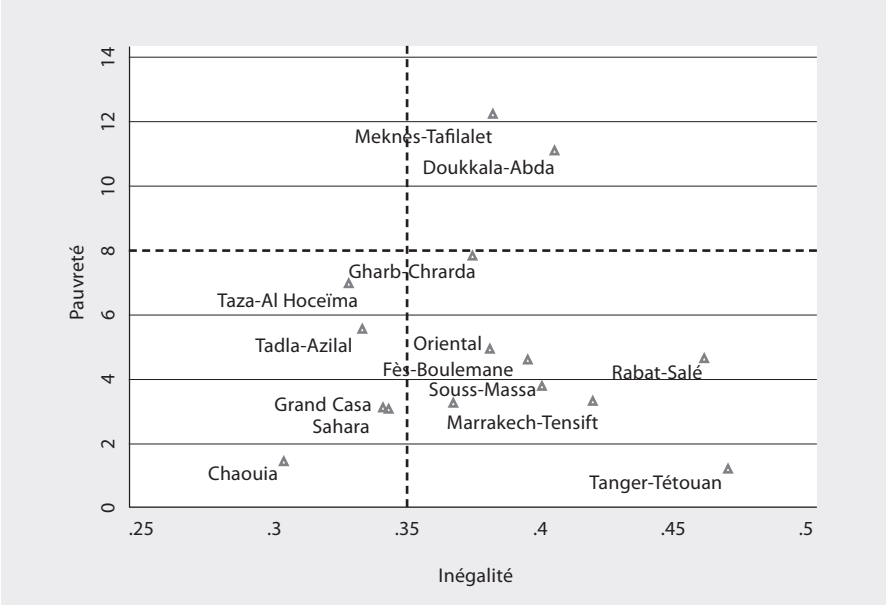
Le taux de pauvreté minimal, en 2007, est enregistré à l'échelle de la région de Tanger-Tétouan (1,2 %). Ce taux atteint son maximum dans la région de Meknès-Tafilalet (12 %) qui demeure la plus touchée dans la longue période (25,4 % en 1985 et 25,7 % en 2001). Outre Tanger-Tétouan, on trouve parmi les régions les moins frappées Chaouia-Ouardigha, les régions sahariennes, le Grand-Casablanca et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec un taux de pauvreté inférieur à 4 %. Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et l'Oriental enregistrent, quant à elles, des taux légèrement en dessous de 4 %. Par ailleurs, dans ces deux régions ainsi que dans le Grand-Casablanca et les régions sahariennes le chômage atteint des taux parmi les plus élevés.

Parallèlement, la vulnérabilité à la pauvreté atteint des taux record (19 %) à Doukkala-Abda, dans les régions du Sahara et à Taza-Al Houceima-Taounate.

Toutefois, on peut observer dans ces trois régions une nette amélioration des indicateurs de la pauvreté et de la vulnérabilité (sévérité, indice volumétrique et taux de pauvreté).

Graphique 6

Une distribution par région de la pauvreté et de l'inégalité



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

Avancer une explication des asymétries territoriales et des écarts du taux de pauvreté entre régions présente des difficultés en raison, d'une part, de la diversité économique, démographique et écologique, des spécificités socioculturelles, de la trajectoire territoriale de chaque région et en raison, d'autre part, de la carence des données statistiques portant sur les structures économiques propres à la région ainsi que sur ses potentialités ou déficits, notamment en termes de croissance économique, de création d'emplois, d'accès aux services, de précarité et d'exclusion sociale, etc.

Il est toutefois possible, moyennant les données individuelles sur les conditions de vie des ménages, de tenter, à la suite de M. Ravallion et S. Chen (2004), une explication de la variabilité du phénomène pris sous forme de ratio de bien-être des ménages en contrôlant un certain nombre de facteurs explicatifs tels que la région, le milieu de résidence, le niveau d'instruction des ménages, le type d'activité, l'âge du chef du ménage, la taille, le pourcentage des actifs occupés, etc.

Comme pour la pauvreté, les inégalités devant la dépense diffèrent d'une région à l'autre. En 2007, ce sont les régions de Tanger-Tétouan et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui enregistrent les niveaux les plus forts en matière d'inégalité avec des cœfficients de Gini relatifs s'élevant, respectivement, à 47 % et 46 %. Par ailleurs, ces deux régions connaissent, à l'instar du Grand-Casablanca qui, en 2001 comme en 1985, était classé parmi les régions les plus inégalitaires, des flux migratoires sans cesse croissants qui sont susceptibles de renforcer les écarts de richesse et de revenus.

Il convient de souligner que l'ordre des régions sur une échelle des inégalités n'a jamais été stable d'une période à l'autre depuis 1985. A titre d'exemple, la région de Fès-Boulemane, dont le cœfficient de Gini s'est établi autour de 36 % en 1985 et 2001, figure parmi les régions à fortes inégalités de dépenses en 2007 avec près de 40 %, soit un écart de quatre points de pourcentage.

Le tableau 3 récapitule les deux principales mesures de l'inégalité ventilées selon les régions : l'indice de Gini standard et le rapport entre le décile des plus pauvres et celui des plus aisés.

Tableau 3

Répartition des inégalités par région

Région	Gini en *(%)*	D10/D1
Région du Sahara	34,1	8,3
Souss-Massa-Drâa	39,8	12,1
Gharb-Chrarda	37,5	8,7
Chaouia-Ouardigha	30,4	6,6
Marrakech-Tensift	42,0	11,1
Oriental	37,9	12,2
Grand-Casablanca	36,8	8,3
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	46,1	13,7
Doukala-Abda	40,1	10,9
Tadla-Azilal	33,3	8,6
Meknès-Tafilalet	38,3	11,3
Fès-Boulemane	39,6	8,6
Taza-Al Hoceïma	32,9	7,1
Tanger-Tétouan	47,1	13,8

Source : Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007.

Arrêtons-nous un instant sur ces résultats d'étape. Comme il a déjà été souligné, mesurer les inégalités à travers ces deux indices ne peut fournir qu'un éclairage grossier et pour le moins partiel sur la répartition des dépenses. Une telle approche comporte, en effet, un biais de classement des régions. De par sa construction synthétique, le cœfficient de Gini n'est pas de nature à donner l'allure de la distribution à tous les points de l'intervalle quantile. Dans ces conditions, il s'avère important de procéder à un classement basé sur des mises en contraste des différentes courbes de Lorenz pour avoir des comparaisons plus ou moins justes et robustes.

Toutefois, en l'absence de données sur les dépenses par tête qui sont nécessaires pour tracer les courbes de différences de Lorenz correspondant aux quantiles retenus, toute conclusion sur la dynamique des inégalités selon les régions ne peut être que schématique dès lors qu'elle est basée sur l'hypothèse selon laquelle les courbes de différences ne se recoupent pas.

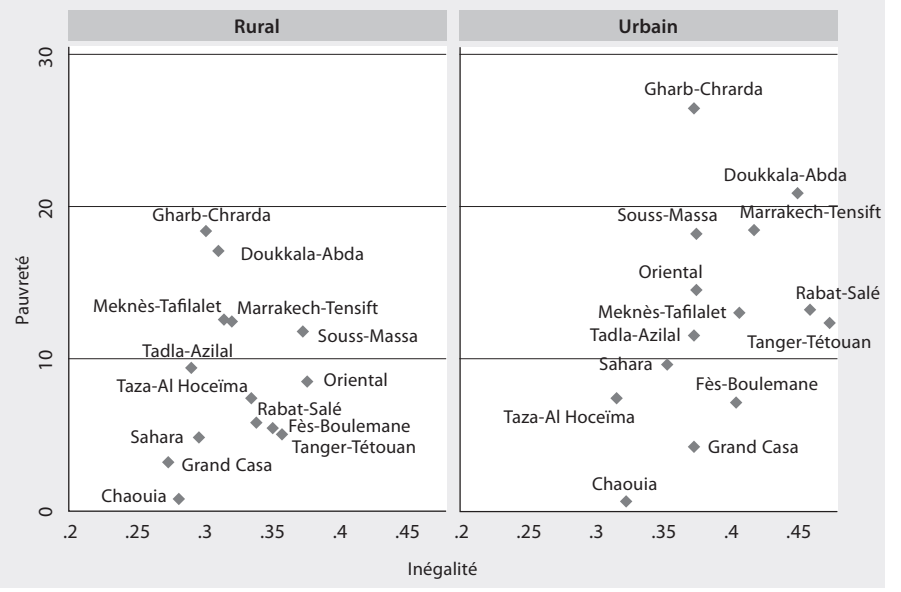
L'analyse des résultats de la pauvreté et des inégalités par région et par milieu de résidence fait ressortir des différences significatives entre les

régions aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, comme l'indique le graphique 7, on observe une relative dispersion du nuage de points formé par les régions en milieu urbain contre une concentration relative du même nuage en milieu rural. Les zones urbaines et rurales du Gharb-Chrarda et de Doukala-Abda se caractérisent, en 2007, par un taux de pauvreté élevé et une distribution plus inégalitaire que dans les autres régions, soit, respectivement, 26,7 % et 37 % pour la première, 21 % et 45 % pour la seconde, suivies de l'urbain des régions Souss-Massa-Drâa et Marrakech-Tensift-El Haouz.

En revanche, l'urbain de la région de Chaouia-Ouardigha figure parmi les localités les moins pauvres (1 %) et les moins inégalitaires (cœfficient de Gini de 27 %). Les 10 % de la population urbaine pauvre de cette région dépense, en moyenne, près de 4 % de la masse totale des dépenses contre 22 % attribués au dernier décile des 10 % les plus aisés de la population dépensant ainsi 6 fois plus que la population pauvre. Le même constat peut être établi pour le milieu rural, où l'on enregistre également le taux de pauvreté le plus faible ainsi que la répartition la moins inégalitaire de l'ensemble des régions.

Graphique 7

Pauvreté *versus* inégalité selon les régions et le milieu



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

3. Inégalités et genre : les femmes moins pauvres ?

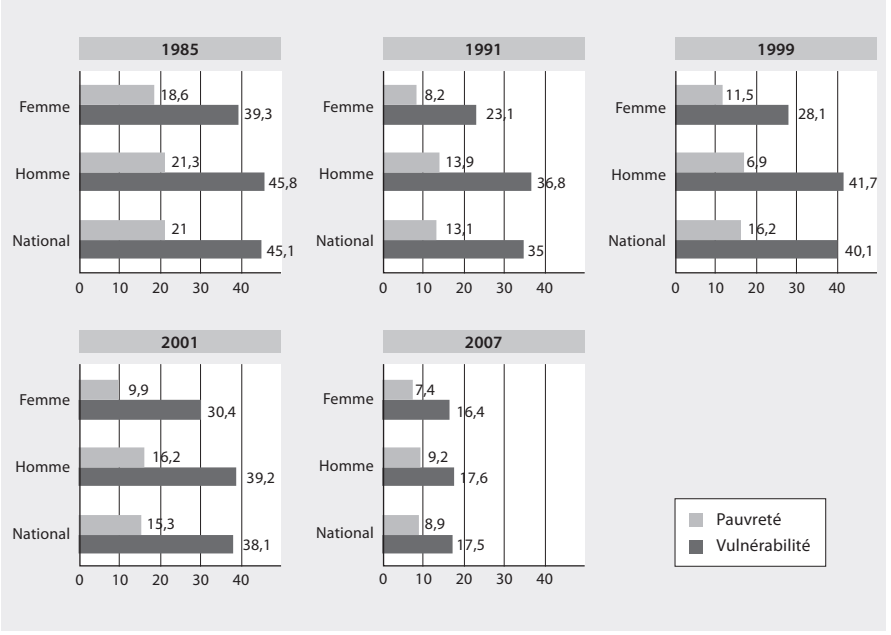
Les données disponibles portant à la fois sur la pauvreté et les inégalités en termes de genre sont insuffisantes et reflètent assez mal la réalité. Les résultats publiés concernent en général les chefs de ménage et non l'ensemble des individus composant le ménage. Afin de mieux appréhender les inégalités liées au genre, il faut disposer d'observations plus fines réparties en fonction des différents groupes d'âge de la population, du milieu de résidence, des catégories socioprofessionnelles, de la taille du ménage, etc.

Les données disponibles mettent en évidence, pour l'année 2007, un taux de pauvreté plus réduit pour les femmes chefs de ménage (7,4 %) que pour les hommes chefs de ménage (9,2 %).

En termes de vulnérabilité, les résultats sont à peu près similaires : 17,6 % pour les hommes contre 16,4 % pour les femmes.

Graphique 8

Pauvreté et vulnérabilité selon le genre (1985-2007)

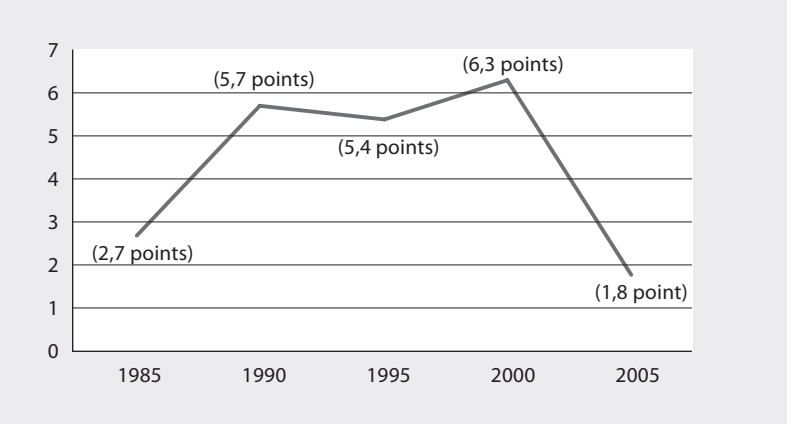


Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2006-2007* et *Enquête nationale sur la consommation des ménages 2000-2001*.

En termes d'évolution dans le temps, notamment sur la période 1985-2001, les hommes chefs de ménage sont plus frappés par la pauvreté ou la vulnérabilité. Depuis, les indicateurs de la pauvreté ont marqué une tendance uniforme à la baisse avec une différence des taux plus ou moins faible en 2007. Ce constat peut s'expliquer, en partie, par le fait que les chefs de ménage de sexe féminin sont en majorité plus jeunes. De même, on assiste, depuis quelques années, à une tendance relative à la parité en termes de conditions d'insertion sur le marché du travail, comme en témoigne le taux de chômage chez les deux sexes resté pratiquement stable en 2006 (9,7 %) et en 2007 (9,8 %).

Graphique 9

Ecart de pauvreté entre les deux sexes (1985-2007)



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages* et *Enquête nationale sur la consommation des ménages 2000-2001*.

Le comportement des inégalités devant la dépense selon le sexe ne signale pas de différences significatives. En 2007, 10 % des chefs de ménage masculins les plus pauvres dépensent environ 2,8 % de la dépense totale contre environ 2,5 % pour les femmes.

Depuis 1985, ces proportions sont restées plus ou moins inchangées, soit 2,6 % pour les hommes et 2,5 % pour les femmes. Le décile des 10 % les plus aisés représente 29,9 % de la masse totale des dépenses pour les hommes et 29,2 % pour les femmes.

Cependant, il y a lieu de relever l'existence de disparités importantes quel que soit le sexe considéré : en 2007, le rapport D10/D1 est de 10,7 pour les hommes et de 11,7 pour les femmes.

La répartition des dépenses totales est légèrement moins inégalitaire chez les femmes que chez les hommes, les cœfficients de Gini s'établissant autour de 31 % et de 41 %, respectivement.

Par ailleurs, comme cela a déjà été mentionné, faute de données plus fines, il n'est guère possible de procéder à des comparaisons en termes de conditions de vie des ménages et d'estimer la dépense moyenne par sexe ainsi que les dépenses correspondant à chaque quantile afin de mesurer l'ampleur des inégalités devant la dépense.

Tableau 4

Répartition des inégalités par genre

Genre	Année	Gini	10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Masculin	1985	39,7	2,6	32
	1991	40,3	2,7	31,7
	1999	39	2,7	31,1
	2001	41	2,6	32,5
	2007	40,9	2,8	29,9
Féminin	1985	38,5	2,5	29,5
	1991	33,2	2,9	25,5
	1999	38	2,6	29,3
	2001	38	2,6	32,1
	2007	38,9	2,5	29,2
National	1985	39,7	2,6	31,7
	1991	39,4	2,7	30,8
	1999	39	2,6	31
	2001	41	2,6	32,1
	2007	40,7	2,6	33,1

Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

4. Inégalités socioprofessionnelles : le recul des cadres moyens

Dans la théorie du capital humain (Becker, 1964) comme pour le paradigme du développement fondé sur les *capabilités* (Sen, 1982), l'éducation joue un rôle fondamental dans la création des richesses et la détermination de la trajectoire socioprofessionnelle des individus. Sans entrer dans les controverses opposant sociologues et économistes sur la nature des liens entre la scolarité et les inégalités, on considère l'éducation comme une ressource inégalement répartie et inégalement accessible, une telle situation initiale induisant un différentiel structurel en termes de capacités qui contribue à renforcer les inégalités socio-économiques et intergénérationnelles.

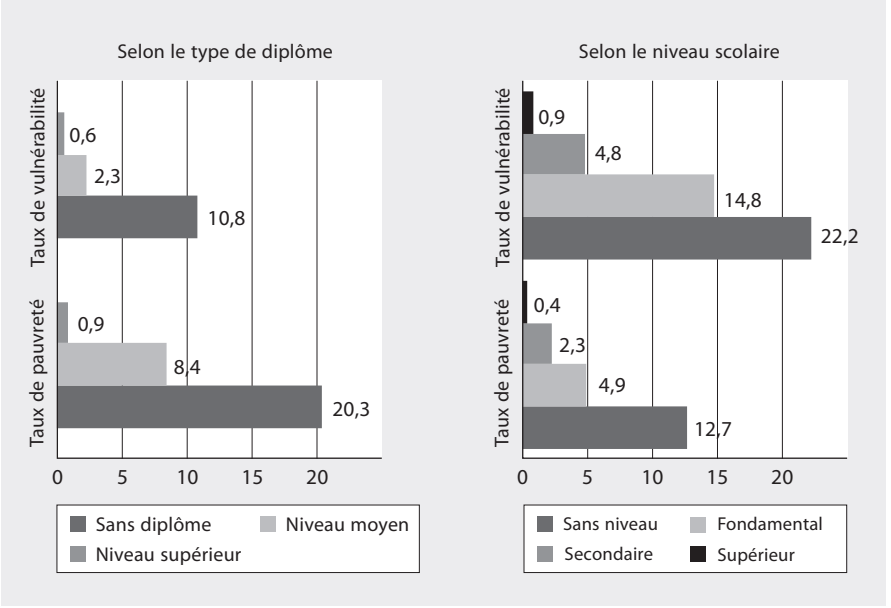
4.1. La scolarité réduit la pauvreté mais peut renforcer les inégalités

La distribution de la pauvreté selon le niveau d'instruction des chefs de ménage laisse apparaître une relation négative entre les deux variables. En effet, plus le niveau de scolarité des individus augmente, moins ils sont soumis à la pauvreté ou à la vulnérabilité. En effet, en 2007, le taux de pauvreté selon le niveau scolaire des chefs de ménage se situe à 0,4 % pour le niveau supérieur, à 2,3 % pour le secondaire, à 4,9 % pour le fondamental et à 12,7 % pour les personnes n'ayant aucun niveau scolaire. Le même constat s'applique lorsqu'on s'intéresse à la variable vulnérabilité. Théoriquement, les individus les moins éduqués sont moins armés face aux facteurs de risque associés à la précarité et à l'exclusion sociale. En revanche, les plus instruits sont théoriquement mieux dotés en capabilités leur permettant d'accéder à des emplois correspondant à leur choix. Inutile de préciser que cette hypothèse ne prend pas en compte les différentes externalités, positives ou négatives, pouvant intervenir dans la détermination des perspectives d'emploi, quel que soit le « récit » scolaire de l'individu : origine sociale, capital culturel, réseau et relations, etc.

Parmi les personnes scolarisées, ce sont les hauts diplômés qui sont les moins exposés aux privations. En effet, les personnes pauvres parmi les chefs de ménages diplômés de l'enseignement supérieur représentent 0,6 % contre 2 % pour les diplômés moyens et près de 11 % pour les non diplômés.

Graphique 10

Pauvreté, vulnérabilité et capital humain



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

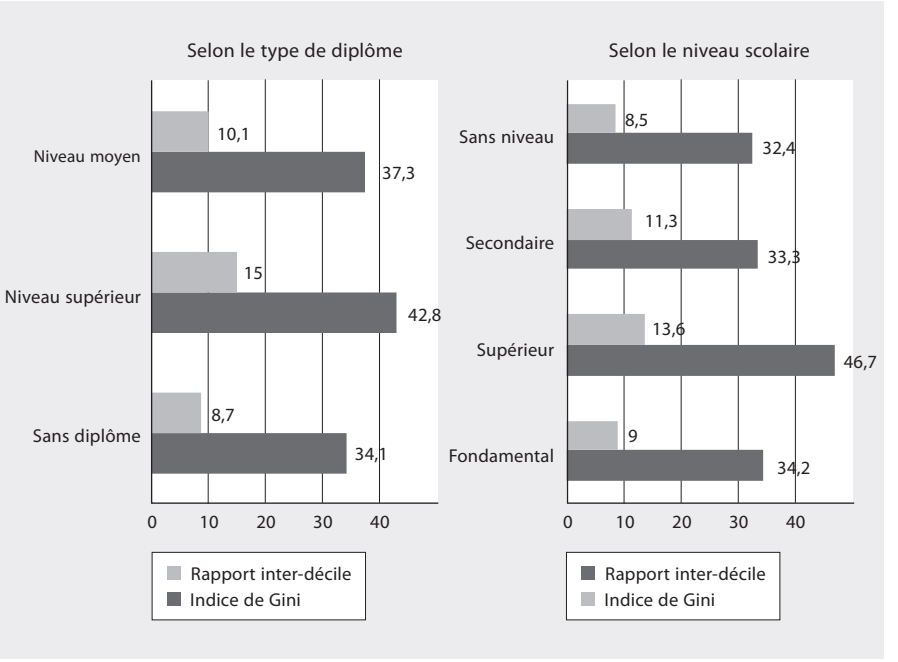
Parallèlement, le niveau de formation et la nature du diplôme constituent des facteurs d'explication de l'amplitude des inégalités interpersonnelles. Plusieurs études empiriques, se référant à la théorie du capital humain, ont établi un lien étroit entre la formation scolaire ou professionnelle et le renforcement des disparités individuelles des salaires et des postes occupés.

Les données sur les déciles de dépenses en valeurs réparties selon le niveau d'instruction n'étant pas disponibles, il s'avère difficile d'estimer la dépense moyenne des différentes catégories de personnes en fonction de leur niveau d'instruction ou de diplôme.

En revanche, il est possible de comparer le comportement de la dépense au sein de chaque groupe, c'est-à-dire selon le niveau scolaire et la nature du diplôme obtenu. On observe ainsi que, à l'inverse de la pauvreté, plus le niveau d'instruction et de diplôme est élevé, plus la distribution intragroupe est inégalitaire, toutes choses étant égales par ailleurs.

Graphique 11

Inégalités de dépenses et capital humain



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

4.2. Des catégories moins pauvres mais une structure plus inégalitaire

L'analyse des inégalités tend à s'affiner lorsque l'on prend en compte l'origine sociale et les caractéristiques socioprofessionnelles du ménage. Au-delà de l'usage fonctionnel, la notion de catégorie socioprofessionnelle est, en général, mobilisée par les sociologues et les économistes pour rendre compte des degrés de hiérarchie et de stratification sociale et des déterminants des inégalités (Chauvel, 2002).

Au Maroc, les statistiques sur les conditions de vie relatives à la dimension socioprofessionnelle du chef de ménage n'ont commencé à être publiées qu'à partir des années 90. En raison du changement de nomenclature des catégories socioprofessionnelles, on se limitera à l'étude de l'évolution des indicateurs de pauvreté et des inégalités entre 1999 et 2007.

Notons, par ailleurs, que les statistiques sur les conditions de vie des catégories socioprofessionnelles (elles ne sont pas disponibles ou bien elles n'ont pas fait l'objet de publication) peuvent être d'une grande portée lorsqu'elles sont ventilées en fonction de la structure des dépenses.

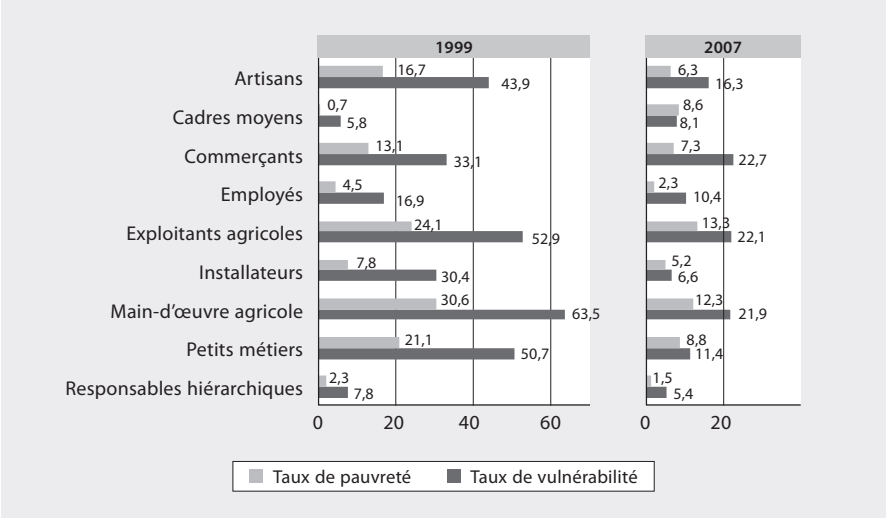
Compte tenu de ces limites, les données dont on dispose sur le niveau de vie des ménages indiquent que les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés chez les exploitants agricoles (pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés) et les ouvriers agricoles, soit, respectivement, plus de 13 % et 12 % en 2007. On observe, toutefois, pour ces catégories une nette amélioration par rapport à 1999 : 24 % de taux de pauvreté pour la première et plus de 30 % pour la seconde.

Exerçant des activités volatiles et précaires, notamment traditionnelles et artisanales, propres au monde rural, ces catégories ont connu des taux de vulnérabilité très élevés depuis 1999, pour se situer à près de 22 % en 2007.

Le taux de pauvreté le moins significatif (1 %) concerne la catégorie formée de cadres supérieurs de la fonction publique, de directeurs et cadres de direction d'entreprises, de cadres supérieurs et membres des professions libérales.

Graphique 12

Pauvreté et vulnérabilité selon les catégories socioprofessionnelles



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

La situation des chefs de ménage ayant le statut de cadres moyens a, en revanche, connu une nette dégradation au cours de la dernière décennie, le taux de pauvreté passant, en effet, de 1 % en 1999 à 9 % en 2007. Une évolution assez identique peut être observée pour les artisans, les petits métiers, les employés, etc.

Accréditant l'hypothèse de la « démoyennisation » des classes moyennes, hypothèse sur laquelle on reviendra plus loin (chapitre 4), il faut, néanmoins, afin de mieux analyser ces évolutions, pouvoir examiner d'autres paramètres comme la composition et la taille des ménages, les revenus supplémentaires, le patrimoine, etc. En effet, pour avoir plus de pertinence, les indicateurs associés à la pauvreté et aux inégalités doivent être ajustés compte tenu de la taille du ménage (Atkinson *et al.*, 1995).

4.3. Des écarts intra-catégories plus ou moins amples

La nomenclature des catégories socioprofessionnelles se caractérise par une forte hétérogénéité en termes de dépense inter- et intra-groupe.

Exprimées en termes d'indice synthétique de Gini ou de rapport inter-déciles, les inégalités face à la dépense ont connu une augmentation substantielle pour l'ensemble des catégories.

En effet, en 2007, les 10 % des ménages les plus aisés appartiennent à la catégorie des responsables hiérarchiques et des cadres supérieurs. Ces catégories dépensent plus de 50 000 dirhams par personne annuellement, tandis que les 10 % les plus pauvres – dont la dépense moyenne est la plus faible – sont notamment des exploitants agricoles, des manœuvres et artisans agricoles qui consomment un montant annuel moyen de 2 500 dirhams par personne.

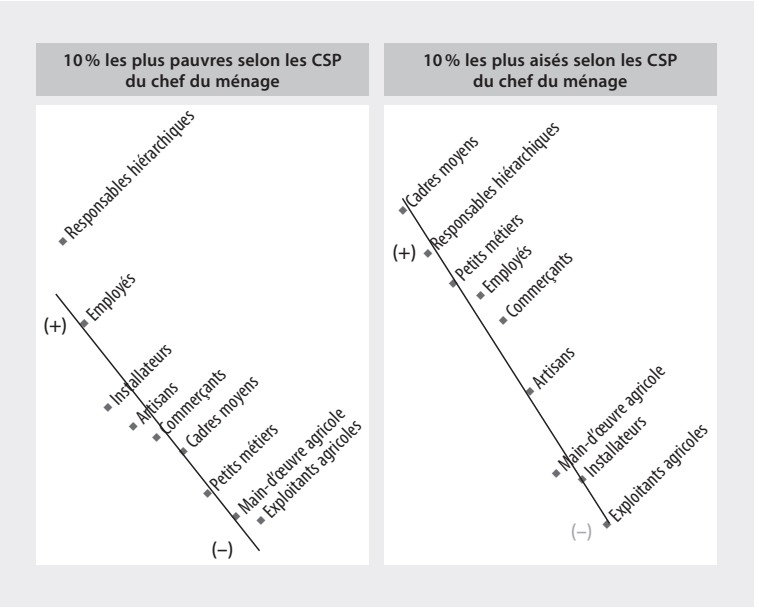
En termes d'écarts intra-groupe, le rapport inter-déciles varie de 1 à 20, et il n'a guère cessé de se creuser tout au long de la dernière décennie.

L'écart demeure assez significatif lorsqu'on observe de façon particulière les 10 % les plus pauvres de la catégorie des responsables hiérarchiques et cadres supérieurs qui dépensent environ deux fois plus que les 10 % les plus pauvres composés essentiellement d'artisans et de petits métiers.

En considérant la dépense comme un indicateur permettant de situer les catégories socioprofessionnelles sur une échelle ascendante, on peut obtenir le classement que récapitule le graphique 13.

Graphique 13

Classement des CSP en fonction de la dépense annuelle moyenne par personne pour le premier et le dernier décile



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

Sur la période 1999-2007, les inégalités ont enregistré un accroissement moyen de 7 points pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Ce sont les cadres moyens qui ont connu l'augmentation la plus spectaculaire des inégalités avec 16 points d'écart et les installateurs, c'est-à-dire les conducteurs d'installations et de machines et les ouvriers de l'assemblage, avec un écart de 12 points entre 1999 et 2007.

Parallèlement, le creusement des inégalités entre les catégories socioprofessionnelles s'est accompagné par des disparités intra-groupes non moins importantes au cours de la même période. De fait, en 2007, l'étendue est de 12 points entre la valeur maximale et la valeur minimale de l'indice de Gini contre 8 points en 1999.

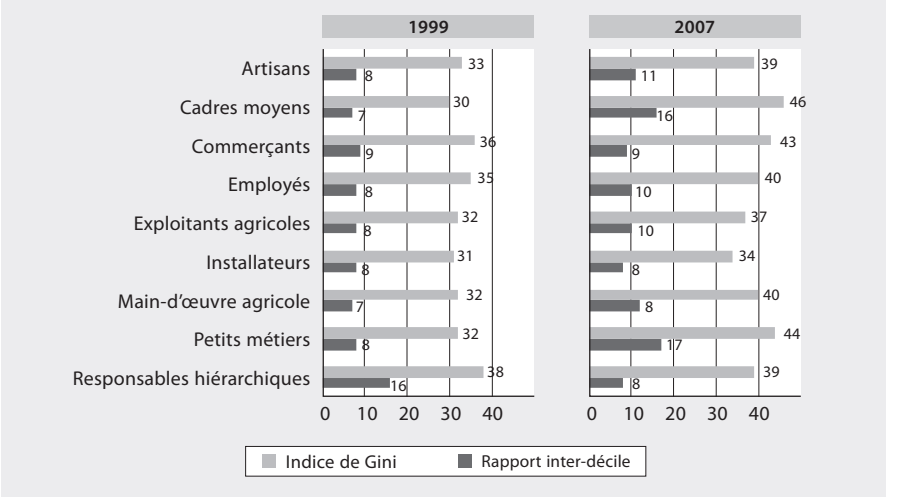
Il y a lieu de s'interroger plus avant sur les déterminants de cette dynamique des inégalités inter- et intra-classe. Une confrontation avec l'évolution de la situation économique, la pauvreté et le sous-emploi est de nature à apporter quelques éléments d'analyse.

On observe ainsi que les catégories ayant enregistré, en 2007, les plus fortes disparités en matière de dépenses (de revenu) sont les cadres moyens avec un indice de Gini de 46 % et un rapport P90/P10 de 16, suivis des petits métiers et commerçants avec, respectivement, 44 % et 43 % en termes d'indice de Gini, 17 et 9 points en termes de rapport inter-déciles.

On pourrait rendre compte de l'état des disparités des conditions de vie pour chacune des catégories socioprofessionnelles. Toutefois, un tel exercice implique des descriptions trop longues compte tenu des limites assignées à la présente analyse. Le graphique 14 dresse un tableau synthétique de ces inégalités en termes d'indice de Gini et de rapports inter-déciles entre 1999 et 2007.

Graphique 14

Inégalités de dépenses selon les catégories socioprofessionnelles



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007*.

Conclusion

Les développements précédents n'ont d'autre prétention que d'établir un état des lieux sommaire des inégalités en termes de dépenses des ménages. Les limites de l'analyse incombent, pour une large part, à la carence des données individuelles notamment. On suggère (voir conclusion de cette partie), dans la perspective du programme de recherche sur les

inégalités, d'enrichir la base de données et d'étendre le champ statistique aux indicateurs relatifs au revenu et au patrimoine.

L'appréhension des inégalités en référence à la dépense, sans être dénuée de pertinence, peut s'avérer insuffisante pour rendre compte de l'étendue des inégalités au Maroc et incapable, dès lors, de dissiper les perceptions parallaxiques des inégalités et les ressentis subjectifs de l'ensemble des asymétries liées au système de répartition dans sa composante monétaire.

Pour dépasser cette limite méthodologique, il y a lieu d'élargir l'espace d'évaluation des inégalités à d'autres « variables focales », plus substantielles, définissant ce que l'on peut désigner comme « l'ensemble des inégalités de capabilités » qui renvoie tout à la fois à l'éducation, à la santé et au logement.

CHAPITRE 3

Inégalités de capacités : structurelles et cumulatives

Dans le présent chapitre, on s'efforcera de fonder, au-delà des inégalités de dépenses pointées précédemment, l'hypothèse des *inégalités de capacités* en élargissant le champ des « variables focales » à l'éducation, à la santé et au logement. On suggère que les inégalités originelles, qui sont des *inégalités de manque*, prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux « biens premiers » que constituent l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement et l'emploi décent. Les pénuries initiales en matière d'éducation et les privations dans le domaine des soins de santé de base déterminent, de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités. Le cercle vicieux ainsi auto-entretenu ne peut être, dès lors, brisé qu'en vertu d'une action vigoureuse sur les conditions mêmes de production de ce que Jean-Jacques Rousseau (1754) appelle « l'inégalité naturelle ou physique » (qualités de l'esprit, santé et forces du corps).

Trois champs-clés où prennent racine les inégalités de capacité seront, respectivement, examinés : l'éducation, la santé et le logement. Les inégalités liées à l'emploi feront l'objet de la deuxième partie.

1. Accès à l'éducation : les inégalités de base

Le système de l'enseignement scolaire national compte en 2007-2008 plus de 6 millions d'élèves dont 62 % en milieu urbain et 38 % en milieu rural. L'effectif des élèves est réparti entre 64 % au cycle de l'enseignement primaire, 24 % au secondaire collégial et 12 % au secondaire qualifiant.

Le secteur de l'enseignement privé contribue, à hauteur de 7,4 %, à la scolarisation des élèves en 2007-2008 (y compris les élèves marocains inscrits dans les missions française et espagnole). Sa distribution sur le territoire national est très inégale, le Grand-Casablanca concentrant à lui

seul plus de 24 % des élèves scolarisés dans ce secteur contre moins de 1 % des élèves de la région de Taza-Al Hoceima-Taounat.

Les objectifs fixés par la *Charte nationale d'éducation et de formation* en 1999, concernant notamment l'alphabétisation et la généralisation des enseignements aux niveaux préscolaire, primaire, collégial et secondaire, ont été plus ou moins atteints, en particulier dans le cycle de l'enseignement primaire.

1.1. Scolarisation : un cheminement lent, notamment en milieu rural

Le taux net de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire a pu atteindre, en 2007-2008, près de 93,5 %, contre 47,4 % au secondaire collégial et 20 % au secondaire qualifiant (Conseil supérieur de l'enseignement, 2010).

Il convient de noter que les données disponibles ne permettent pas d'estimer avec précision le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 ans.

Associées aux taux spécifiques de scolarisation, ces données traduisent, néanmoins, l'effort déployé pour étendre l'offre éducative et l'accroissement des effectifs des élèves scolarisés, notamment au cycle de l'enseignement primaire.

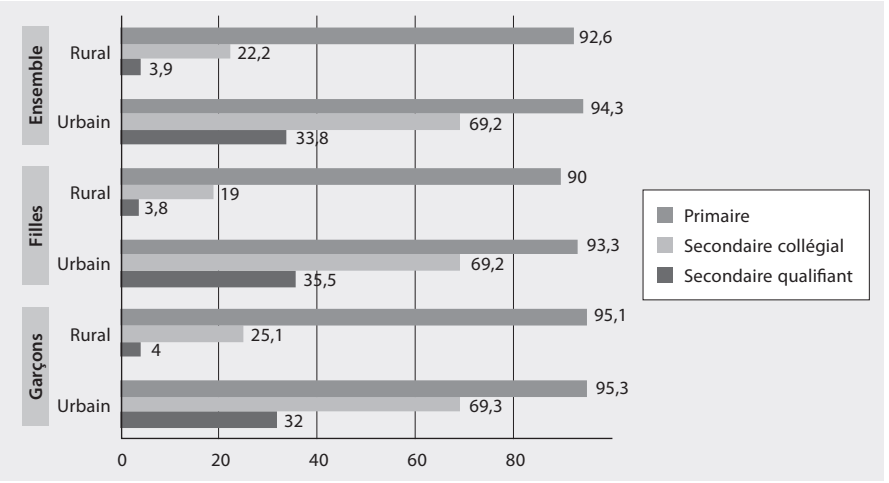
De fait, le taux de scolarisation spécifique pour la tranche d'âge 6-11 ans est passé de 79,1 % en 2000, date du démarrage de la réforme, à près de 95 % en 2008, soit près de 16 points d'amélioration.

Les pouvoirs publics ont, dans le cadre de la réforme du système éducatif initiée par la *Charte* (principe d'« école pour tous ») et du *Plan d'urgence 2009-2012*, engagé d'importants investissements en matière d'infrastructures de base, de recrutement et de logistique dans l'objectif de combler les insuffisances enregistrées en matière d'accès à la scolarisation, en particulier en milieu rural.

Par ailleurs, si le taux net de scolarisation dans le cycle primaire est presque identique en milieux urbain et rural, des différences importantes subsistent pour les deux cycles du secondaire : 69 % en milieu urbain contre 22 % en milieu rural pour le collégial, 34 % et 4 %, respectivement, pour le secondaire qualifiant.

Graphique 15

Taux net de scolarisation (2007-2008)



Source : Ministère de l'Education nationale, Département de l'enseignement scolaire (2007-2008).

Les phénomènes de non-scolarisation ou de déscolarisation sont étroitement liés aux déficiences constatées en matière d'infrastructures et d'équipements de base, tout particulièrement en milieu rural.

Les conditions pédagogiques sont également un facteur contribuant à creuser davantage les inégalités entre les deux milieux géographiques. « Les élèves ruraux sont pénalisés par les conditions de leur propre milieu, les politiques éducatives renforcent cette iniquité à en juger par les caractéristiques du corps enseignant exerçant en milieu rural. De ce fait, ces conditions, ainsi que celles associées aux caractéristiques des enseignants, à savoir l'expérience professionnelle et le niveau d'éducation, influencent nettement la scolarité des élèves et leurs résultats scolaires. Les enseignants, recrutés récemment et les moins qualifiés, se trouvent face à des élèves ruraux dont les chances de réussite sont maigres par rapport à ceux de l'école publique, urbaine ou privée. Autrement dit, la discrimination négative se révèle fortement par ce biais » (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009).

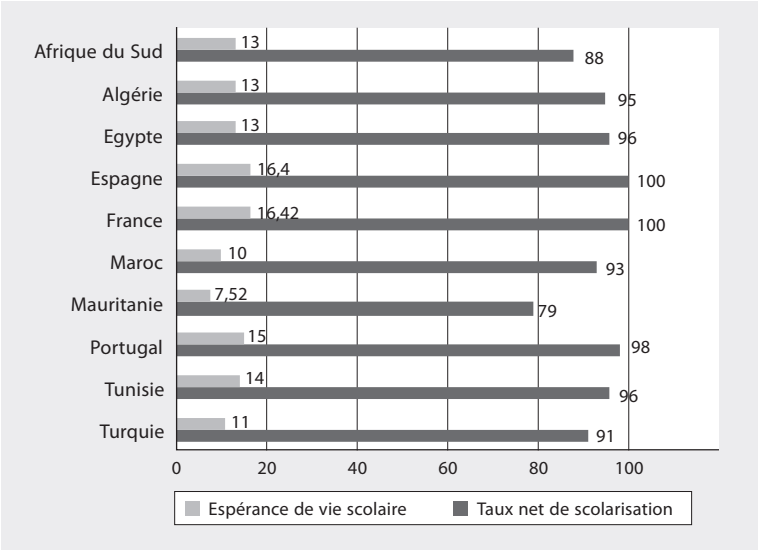
En termes de genre, la généralisation de la scolarité a permis une réduction significative des écarts entre les deux sexes. Ainsi, dans l'enseignement primaire, la proportion des filles scolarisées s'est-elle nettement améliorée, enregistrant un indice de parité de 0,88 en 2007-2008 contre 0,81 en

1999-2000. En milieu rural, cet indice atteint 0,83 contre 0,71 au cours de la même période. En 2008, dans l'enseignement secondaire collégial et qualifiant il est de 0,94 et 0,81 respectivement. Ce cheminement vers l'égalité des chances entre les deux sexes, observé depuis le début du siècle en milieu urbain, est cependant beaucoup plus lent en milieu rural où l'indice de parité est de 0,55 au secondaire collégial et de 0,64 au secondaire qualifiant.

En comparaison internationale, le Maroc occupe une place moins favorable en termes de niveau de scolarisation, notamment pour ce qui est de l'espérance de vie scolaire. Le taux net de scolarisation (90,5 % en 2008-2009 si l'on retient les projections du recensement 2004) demeure ainsi loin des taux observés dans des pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Tunisie ou la Turquie. En termes d'espérance de vie scolaire, qui est une mesure plus large de la couverture et du degré de rétention scolaire, l'écart de scolarisation avec les autres pays est important, et le Maroc est placé à un niveau inférieur à la moyenne. Le nombre moyen d'années d'un élève tout au long de la vie scolaire s'élève au Maroc à dix ans, contre treize en Algérie, quatorze en Tunisie et quinze au Portugal.

Graphique 16

Taux net de scolarisation au primaire et espérance de vie scolaire par pays en 2005-2006



Source : Données de l'UNESCO, *l'Education pour tous*.

Encadré 2

Indicateurs de scolarisation

- ***Taux net de scolarisation*** : rapport entre le nombre d'élèves scolarisés ayant l'âge légal de scolarisation dans un niveau d'étude donné (préscolaire, primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant) et le nombre d'enfants des tranches d'âge correspondantes pour une année scolaire donnée. L'objectif étant de fournir une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné par rapport à la population à scolariser correspondante, d'une part, de mesurer l'effort restant à accomplir pour atteindre la scolarisation universelle, d'autre part.
- ***Taux spécifique de scolarisation*** : rapport entre le nombre d'élèves scolarisés d'un groupe d'âge donné et la population correspondant au même groupe d'âge. L'objectif étant de mesurer le niveau de participation scolaire des enfants d'un âge donné, quels que soient le cycle ou le niveau et l'année d'étude, et d'établir un diagnostic précis de la scolarisation. Ce taux met l'accent sur le pourcentage des élèves d'un âge donné inscrits dans le système éducatif sans considération du cycle éducatif.
- ***Espérance de vie scolaire*** : nombre d'années d'instruction qu'un enfant d'un certain âge peut s'attendre à recevoir à l'avenir, en supposant que la probabilité de son admission à l'école à un âge donné est égale au présent taux d'admission à cet âge-là. Cet indicateur montre le niveau général de développement d'un système scolaire en termes de nombre d'années d'instruction qu'un enfant peut s'attendre à accomplir. Il évalue la durée moyenne des études et non pas le nombre d'années scolaires achevées en faisant référence aux taux de scolarisation actuels. Pratiquement, il est approché par la somme des taux spécifiques de scolarisation aux différents âges pour des niveaux précis. Il est à noter que le nombre prévu d'années de survie ne coïncide pas nécessairement avec le nombre prévu d'années d'études complètes à cause du redoublement.
- ***Indice de parité*** : rapport entre les taux relatifs aux filles et aux garçons d'un indicateur donné (TBA, TNA, TBS, TNS, TSS, taux d'analphabétisme, etc.). L'objet étant de mesurer le degré d'iniquité dans l'admission ou la scolarisation des filles et des garçons à l'école, ou encore, celui des femmes et des hommes en matière d'alphabétisation. L'analyse de cet indice permet d'appréhender l'importance des disparités en défaveur des filles, par exemple, dans les différents cycles du système éducatif.

L'examen des aspects quantitatifs de la scolarisation est de nature à renseigner sur l'accès à l'éducation et sur les inégalités devant la scolarité. Toutefois, les données disponibles restent limitées sur les retards scolaires,

l'efficacité interne du système, l'abandon scolaire ainsi que sur le processus de scolarité, la progression et la réussite des élèves compte tenu de leur origine sociale, le niveau économique et socioculturel des parents, etc.

On tentera dans le point suivant d'appréhender les inégalités scolaires à partir de la variable acquisitions scolaires et des caractéristiques socio-éducatives de la famille de l'élève.

1.2. Acquisitions scolaires : l'impact des inégalités de base

Les recherches portant sur l'explication des inégalités scolaires s'inscrivent dans le cadre du courant de « l'inégalité des chances » qui s'est développé aux États-Unis, en Angleterre et en France (Bressoux, 1994) à partir des années 60. L'enjeu majeur étant l'accomplissement du principe de « démocratisation de l'enseignement » selon lequel tout enfant en âge de scolarisation doit accéder à l'école quelles que soient l'origine et la classe sociale à laquelle il appartient.

Les premiers travaux qui se sont intéressés à l'étude des inégalités sociales devant l'éducation ont mis l'accent sur les principaux déterminants de la réussite scolaire eu égard à la classe sociale de l'élève. D'autres travaux (Cousin, 1999) considèrent que l'égalité des chances ne peut être saisie du seul point de vue de la réussite scolaire. Il s'agit de voir aussi dans quelle mesure les acquisitions scolaires et les chances de réussite sont les mêmes quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.

C'est précisément dans cette perspective qu'on a tenté de réexaminer les inégalités scolaires. Sur la base d'une spécification des modèles multiniveaux permettant de saisir à la fois les disparités entre les élèves, les établissements et les régions, on s'interroge sur l'existence de différences significatives entre les établissements publics et les établissements privés, ainsi que sur l'impact de l'origine sociale de l'élève sur les acquisitions scolaires. Une présentation générale de ces modèles prenant en compte les biais d'endogénéité est exposée dans l'annexe 6.

On présente dans ce qui suit un aperçu général sur les inégalités des acquis scolaires avant de rendre compte, au chapitre 5, des résultats de la spécification des modèles.

Précisons que les données proviennent des résultats récents du Programme national de l'évaluation des acquis des élèves (PNEA 2008) en se limitant aux scores moyens des tests d'évaluation (en arabe, en

français, en sciences et en mathématiques) relatifs aux niveaux charnières de l'enseignement primaire et secondaire collégial (6e année du primaire et 3e année du collégial).

Les premiers résultats des estimations sont obtenus à partir du modèle dit inconditionnel ou vide, c'est-à-dire ne contenant aucune variable explicative. Son importance tient au fait qu'il permet de juger la pertinence d'une modélisation hiérarchique.

Le tableau 5 présente une série de modèles permettant d'expliquer partiellement les acquis de fin d'année des élèves des cycles 6e année du primaire et 3e année du secondaire collégial.

• Une première interprétation du modèle vide indique une faible hétérogénéité entre les régions : le cœfficient intra-classe associé à ce niveau hiérarchique est de l'ordre de 4,4 % pour la 6e année du primaire et de près de 6 % pour la 3e année du collégial.

Bien que la variance inter-régions ne soit pas significative pour les acquis de la 6e année du primaire, il est pertinent de retenir cette spécification en raison, d'une part, du faible nombre des unités macro et, d'autre part, de la décroissance continue de la déviance exprimée en termes de –2*log V.

Par ailleurs, il y a lieu de constater qu'il existe des différences hautement significatives entre les établissements scolaires d'une même région, différences se traduisant par des inégalités majeures d'apprentissage scolaire. Ces inégalités peuvent atteindre jusqu'à 40 % de la variabilité totale entre les établissements primaires et près de 34 % pour les collégiaux.

Ce sont les disparités entre les établissements publics qui sont les plus frappantes puisqu'elles atteignent jusqu'à 59 % de différence inter-établissements d'enseignement primaire.

Bien que moins accentuées que dans le secteur public, les inégalités entre les établissements privés sont aussi significatives avec un différentiel de près de 14 %.

• Les résultats des modèles complets, introduisant des variables explicatives, indiquent que les élèves du secteur privé réalisent des performances beaucoup plus importantes que ceux du secteur public, que ce soit au collégial ou au primaire. Ce qui semble s'expliquer par une série de raisons dont les faibles performances des élèves du milieu rural, le manque d'infrastructures physiques et pédagogiques dans les établissements publics, une meilleure gouvernance dans le secteur privé, etc.

Tableau 5

Modèles multi-niveaux expliquant les acquis des élèves

Paramètres	6e année du primaire			3e année du collégial		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Effets fixes						
Constante	-0,029* (0,08)	-1,90* (0,24)	-1,84* (0,24)	-0,04* (0,096)	-2,24* (0,22)	-2,11* (0,21)
Privé		1,26* (0,21)	1,08* (0,21)		1,74* (0,18)	1,60* (0,18)
Fille		0,191* (0,03)	0,187* (0,03)		0,15* (0,03)	0,14* (0,03)
Urbain		0,37* (0,11)	0,29* (0,11)		0,23* (0,09)	0,16* (0,09)
Profession du père (réf.= salarié)						
Fonctionnaire			0,30* (0,05)			0,05** (0,05)
Commerçant			0,07 (0,05)			-0,08 (0,06)
Agriculteur			-0,002 (0,06)			-0,15* (0,06)
Artisan			0,006 (0,05)			-0,09 (0,07)
Retraité			—			-0,09 (0,07)
Sans profession			—			-0,03 (0,08)
Autres			0,129* (0,05)			-0,06 (0,06)
Niveau d'éducation du père			0,051* (0,01)			0,07* (0,02)
Effets aléatoires						
Niveau 3 : région	0,044 (0,035)	0,032 (0,030)	0,037 (0,032)	0,101* (0,05)	0,055* (0,029)	0,052* (0,028)
Niveau 2 : établissement	0,403* (0,051)	0,298* (0,039)	0,274* (0,037)	0,339* (0,04)	0,198* (0,027)	0,184* (0,026)
Niveau 1 : élève	0,575* (0,014)	0,569* (0,014)	0,561* (0,016)	0,538* (0,015)	0,533* (0,015)	0,529* (0,016)
-2*log V	8058,24	7975,54	6151,556	6251,04	6156,71	5680,92
AIC	8066,25	7989,54	6177,55	6259,05	6170,71	5696,92
BIC	8090,7	8032,32	6253,54	6282.58	6211,85	5743,30

Source : Nos estimations à partir des données des résultats du Programme national d'évaluation des acquis 2008, Conseil supérieur de l'enseignement, 2009.

D'autres facteurs liés au contexte socioéconomique et, notamment, à la pauvreté permettent d'interpréter les inégalités constatées entre l'école publique et l'école privée.

Ainsi le milieu rural constitue-t-il un facteur défavorable par rapport au milieu urbain avec un différentiel d'acquisitions scolaires, selon le modèle 2, de 37 % (6e année) et de 23 % (3e année du collégial).

• Le modèle introduit, pour chaque niveau scolaire, les caractéristiques du père en termes d'activité professionnelle et de niveau d'éducation. Les résultats du modèle mettent en évidence un impact globalement peu significatif de l'origine sociale exprimée en termes de catégorie socioprofessionnelle. Ce résultat qui peut surprendre est sans doute biaisé par les trop faibles résultats des élèves qui ne permettent pas de les dissocier en fonction des catégories socioprofessionnelles. De façon générale, les élèves dont le père est « fonctionnaire » ont de meilleures dispositions que les enfants de salariés. Ces derniers réalisent, en revanche, des performances nettement supérieures à celles des élèves issus d'une famille d'agriculteurs ou appartenant à la catégorie « autres » (chômeurs, professions indéfinissables, travail saisonnier, etc.).

• Selon le même modèle, l'indice synthétique relatif au niveau éducatif du père s'avère statistiquement significatif : toutes choses étant égales par ailleurs, plus le niveau de scolarité du père est élevé, plus l'enfant a de chances de réaliser des performances supérieures.

Au total, l'origine sociale explique environ 10 % des différences entre les établissements scolaires (primaires et collégiaux). L'origine sociale, le niveau éducatif des parents ainsi que les caractéristiques du milieu ont tendance à renforcer les inégalités scolaires d'un élève à l'autre, d'un établissement scolaire à l'autre et d'une région à l'autre.

Les caractéristiques individuelles, personnelles et familiales, de l'élève jouent aussi un rôle important dans l'explication des différences en matière d'acquisitions scolaires.

2. Accès aux soins de santé : une forte polarisation territoriale

L'analyse des inégalités en matière d'accès à la santé prend appui, en général, sur trois sources complémentaires :

- les statistiques générales de la santé (offre de soins, morbidité, mortalité, espérance de vie, etc.) ;
- les indicateurs relatifs aux caractéristiques sociodémographiques des inégalités devant la santé ;
- les travaux de modélisation portant sur l'explication des disparités d'accès aux soins sanitaires.

Au Maroc, les données, produites à l'échelle nationale, relatives à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques, etc. (ministère de la Santé et Haut-Commissariat au Plan) ne permettent guère de construire des appariements selon les dimensions sociales des ménages : appartenance sociale, catégorie socioprofessionnelle, scolarité, type d'établissement hospitalier, etc. De sorte qu'il s'avère aujourd'hui difficile d'approfondir l'analyse des inégalités de santé en référence aux résultats les plus avancés de la littérature dans ce domaine particulier.

On cherchera dans cette section à identifier, compte tenu des limites qui viennent d'être soulignées, notamment en matière de données individuelles et d'indicateurs de santé selon les caractéristiques sociodémographiques des individus, quelques traits saillants des disparités de santé. L'analyse portera essentiellement sur les inégalités contextuelles ou géographiques (par région et par milieu de résidence).

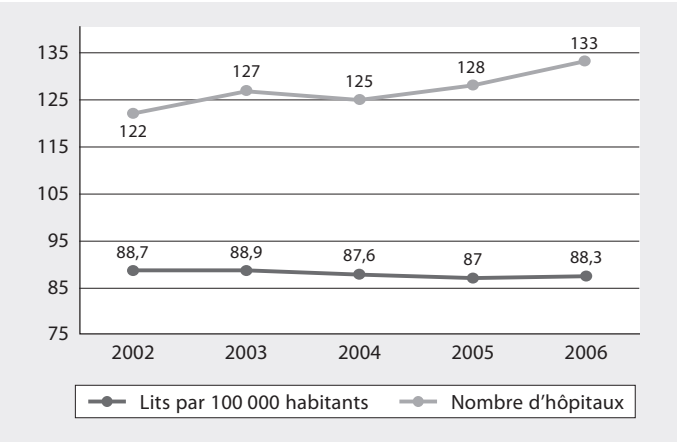
2.1. Offre de soins : l'ampleur des écarts régionaux

L'examen des indicateurs de l'offre de soins sanitaires permet de rendre compte de la situation des ressources et des infrastructures sanitaires mises à la disposition des habitants. Selon les données du ministère de la Santé, le nombre d'hôpitaux publics a connu une évolution assez significative entre 1997 (107 hôpitaux) et 2007 (133 hôpitaux). En revanche, la capacité d'accueil que traduit le nombre de lits disponibles pour 100 000 habitants a connu un net recul, au cours de la même période, passant de 95 lits en 1997 à 87 en 2006. Entre 2002 et 2006, le nombre d'hôpitaux créés s'élève, en moyenne, à environ 3 hôpitaux par an. A l'inverse, le nombre moyen de lits pour 100 000 habitants n'a pas connu de variation significative. Compte tenu de la tendance à l'accroissement de la demande portant sur les soins sanitaires publics, on assiste à une détérioration de la qualité des services dont peuvent bénéficier, en particulier, les catégories à faible revenu, les moins défavorisés cherchant

à satisfaire leur demande auprès du secteur privé où les conditions sanitaires sont jugées de meilleure qualité que dans les hôpitaux publics.

Graphique 17

Evolution du nombre d'hôpitaux et de lits pour 100 000 habitants



Source : Ministère de la Santé (2008).

L'observation de la distribution de l'offre de soins de santé de base met en évidence un différentiel net entre le milieu urbain et le milieu rural. Ce dernier enregistre, en effet, une profonde carence en matière d'infrastructures sanitaires, de ressources et de personnel médical dont les statistiques disponibles ne permettent, toutefois, d'appréhender ni l'ampleur ni l'évolution durant ces dernières années.

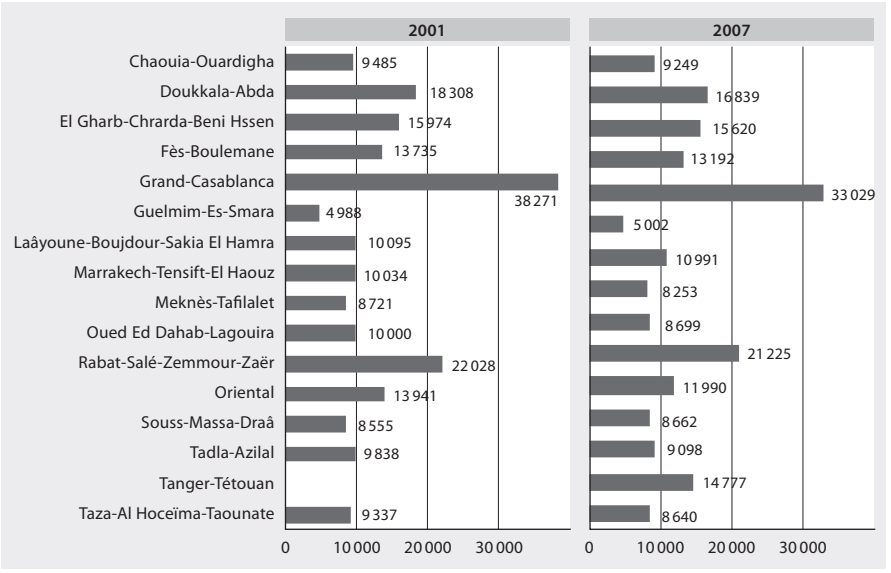
Plusieurs indicateurs peuvent confirmer ce constat. On propose d'examiner de près la distribution du nombre d'habitants par établissement sanitaire, par lit hospitalier, par médecin, par chirurgien-dentiste et par pharmacie. Faute de données détaillées sur le milieu de résidence et la région, cette distribution sera analysée uniquement sous l'angle des disparités territoriales.

Le graphique 18 fait ressortir l'ampleur des écarts régionaux en termes d'infrastructures sanitaires allouées aux habitants. La région du Grand-Casablanca se trouve en tête des régions qui connaissent une surcharge importante devant les établissements hospitaliers, suivie de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, soit, respectivement, 33 029 et 21 225. Apparemment

moins pléthoriques, le Sud et les régions sahariennes ne sont pas moins déficitaires en termes de capacité d'accueil (surface interne), de nombre de lits, d'effectif des médecins, de spécialités disponibles, etc. La polarisation se fait autour du Grand-Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui drainent quotidiennement des centaines de patients venant d'autres régions du pays entraînant, par ailleurs, une surcharge additionnelle pour les deux régions et des coûts supplémentaires pour les populations vulnérables, pauvres ou à faible revenu.

Graphique 18

Répartition régionale du nombre d'habitants par établissement sanitaire

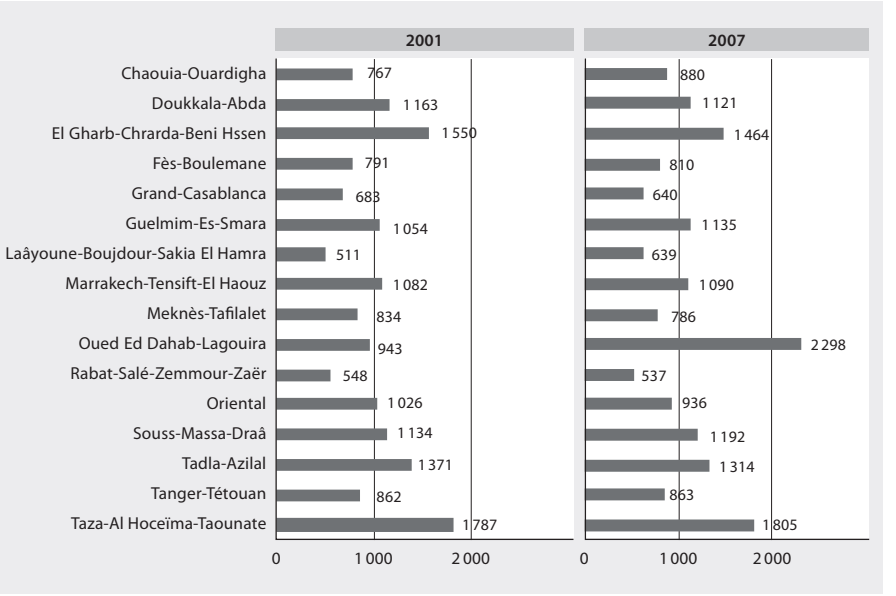


Source : Ministère de la Santé (2008).

Le nombre d'habitants par lit hospitalier, quant à lui, connaît une variabilité interrégionale et des dissemblances d'une région à l'autre. L'évolution de cet indicateur, entre 2001 et 2007, enregistre, en effet, des résultats contrastés selon les régions : certaines d'entre elles ayant vu le nombre d'habitants par lit hospitalier diminuer (le cas du Grand-Casablanca), tandis que d'autres ont enregistré des augmentations notables en raison de facteurs sociodémographiques liés aux migrations inter-régions et/ou matériels se rapportant aux ressources financières dans le cadre de la politique sanitaire.

Graphique 19

Répartition régionale du nombre d'habitants par lit hospitalier



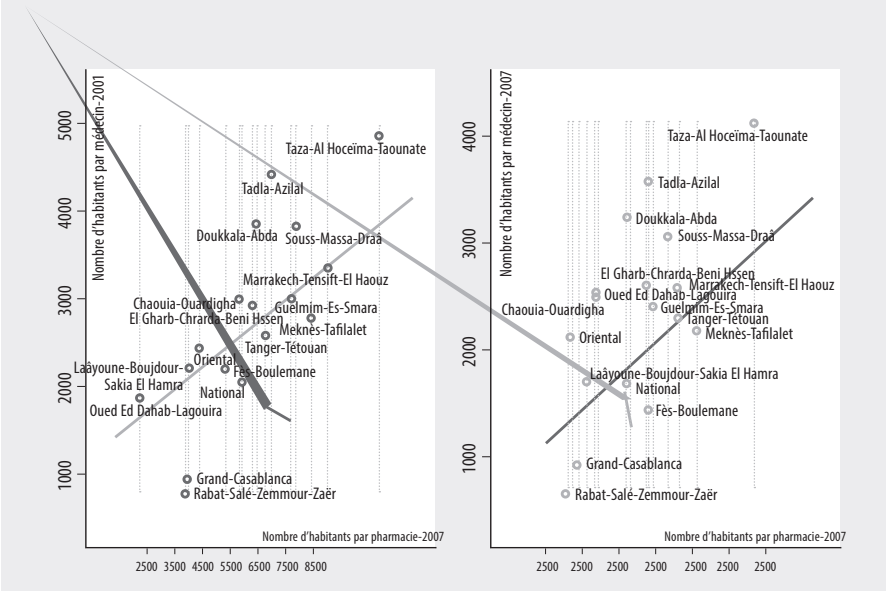
Source : Ministère de la Santé (2008).

Le nombre de médecins et de pharmacies par habitant a connu une nette amélioration sur la période 2001-2007, atteignant 18 % pour le premier indicateur et 20 % pour le second. Une telle progression s'explique, principalement, par l'évolution importante des effectifs de médecins et de pharmaciens, en particulier ces dernières années, avec la politique de formation de 20 000 médecins d'ici 2020.

Toutefois, des disparités importantes, selon le nombre de médecins et de pharmacies par habitant, entre les régions persistent sur la période 2001-2007 (graphique 20) : le Grand-Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër enregistrent les valeurs les plus élevées sur la période 2001-2007, les régions éprouvant le plus de manques sont, respectivement, Taza-Al Hoceima-Taounate, Tadla-Azilal, Doukkala-Abda et Souss-Massa-Drâa qui se situent nettement loin de la moyenne nationale. De telles disparités se révéleraient sans doute plus accentuées si on pouvait disposer de données permettant de ventiler la distribution en fonction des différentes spécialités de médecine.

Graphique 20

Répartition régionale du nombre d'habitants par médecin et par pharmacie



Source : Ministère de la Santé (2008).

2.2. Des disparités en termes de mortalité et de morbidité

Le taux brut de mortalité a connu une amélioration depuis les années 80, passant de 7,4 ‰ en 1987 à 5,8 ‰ en 2006. En milieu urbain, l'évolution est restée stable tout au long de la période, soit 4,7 ‰, contrairement au milieu rural où le taux brut est nettement plus accentué (7,3 ‰ en 2007). Les facteurs liés à la qualité de vie et au contexte socio-économique expliquent, dans une large mesure, cette disparité entre les deux milieux.

La mortalité féminine se caractérise par un taux élevé de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, soit 227 femmes en 2004. Ce taux est beaucoup plus accentué en milieu rural (267 femmes contre 186 en milieu urbain durant la même année). Rappelons que le taux de mortalité maternelle est un indicateur-clé du développement humain et figure comme un objectif majeur du *Millénaire pour le développement* : réduire de trois quarts le nombre de femmes qui décèdent lors de l'accouchement ou pendant la période de grossesse.

L'espérance de vie à la naissance a connu une amélioration relative entre 1994 et 2006, soit 69,7 ans et 72,4 ans, respectivement. En milieu

urbain, l'indicateur atteint 75,6 ans en 2006 contre 72 ans il y a une dizaine d'années.

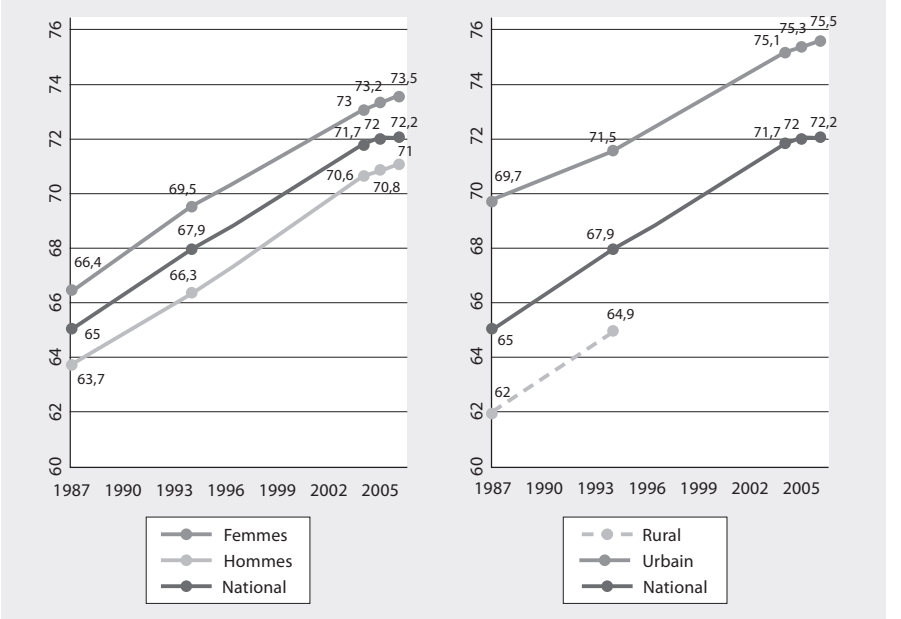
Les statistiques disponibles ne permettent pas d'appréhender l'espérance de vie et son évolution en milieu rural. Cependant, l'écart élevé entre le milieu rural et le milieu urbain, ainsi que les disparités en termes de mortalité et de morbidité entre les deux milieux indiquent une situation nettement défavorable en termes d'espérance de vie à la naissance.

L'espérance de vie à la naissance des femmes est plus élevée que celle des hommes tant au niveau national qu'en milieu urbain : 73,5 ans en 2006 (77,5 en milieu urbain) contre 71 ans, en moyenne, à l'échelle nationale (73,5 ans en milieu urbain).

Afin de saisir en profondeur la dynamique sociodémographique qui sous-tend la variabilité dans la durée de vie et la mortalité des personnes, il faudrait procéder à un examen de la répartition de l'indicateur de mortalité en fonction de l'âge et des catégories socioprofessionnelles. Or, ces données fondamentales ne sont pas disponibles.

Graphique 21

Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe et le milieu de résidence



Source : Haut-Commissariat au Plan, CERED (2006).

En effet, les études portant sur la question de la morbidité en fonction des critères sociaux d'origine, d'âge et de type de maladies rencontrées sont peu fréquentes. De telles études nécessitant, du point de vue du ministère de la Santé, plusieurs investigations spécifiques, quantitatives et qualitatives.

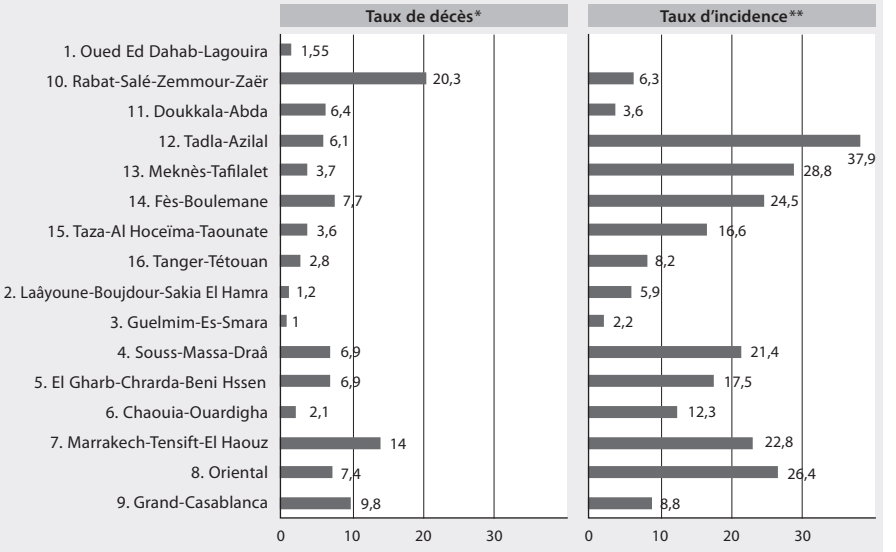
Il est, néanmoins, possible de calculer deux indicateurs renseignés par le ministère de la Santé à l'échelle des provinces : le taux de décès défini par le pourcentage des décès quelle que soit la maladie d'une part, le taux d'incidence traduisant le nombre de cas de maladies rapporté à la population de la région pour 100 000 habitants, d'autre part.

Le graphique 22 exhibe la ventilation de ces deux indicateurs selon les régions. Deux observations peuvent être faites : d'une part, le comportement des deux indicateurs est fortement hétérogène d'une région à l'autre. Les données (non disponibles) relatives à la répartition selon le milieu de résidence, le statut socioprofessionnel et le type de maladie (pour le premier indicateur) auraient pu permettre de saisir les facteurs explicatifs d'une telle hétérogénéité. En effet, les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, de Marrakech-Tensift-El Haouz et du Grand-Casablanca représentent les zones enregistrant les pourcentages de décès les plus élevés, toutes causes confondues, soit, respectivement, 20,3 %, 14 % et 9,8 % en 2004. D'autre part, plus la région est pauvre, plus élevé est le taux d'incidence des maladies comme la typhoïde, l'hépatite virale, la bilharziose, le paludisme et la leishmaniose : la région de Tadla-Azilal, caractérisée par un taux de pauvreté élevé, enregistre ainsi un taux record de près de 38 % en 2006. Les taux les plus faibles sont observés, notamment, à Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, dans le Grand-Casablanca, à Doukkala-Abda et dans les régions sahariennes.

Il importe de souligner, encore une fois, l'importance capitale que revêtent les données individuelles détaillées relatives à la relation morbidité-décès dans l'approfondissement de l'analyse de ce que nous avons appelé *les inégalités de manques* en matière d'accès aux soins de santé de base. Prenant en compte la variable « statut social » des patients, ces données non disponibles auraient permis de mieux appréhender les pénuries de base, socio-économiques et démographiques, qui sont à l'origine des inégalités face aux risques majeurs que constituent la morbidité et la mortalité.

Graphique 22

Répartition par région du taux de décès (2004) et du taux d'incidence (2006)



* Taux de décès toutes causes confondues.
** A partir du nombre de cas des maladies : typhoïde, hépatite virale, bilharziose, paludisme, Leishmaniose.

Source : Nos calculs à partir des résultats de la direction de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies, Ministère de la Santé, *la Santé en chiffres*, 2008.

3. Accès au logement : des inégalités de manques

La problématique du logement au Maroc est caractérisée par une offre insuffisante traduisant un « manque structurel » et impliquant, en longue période, le développement anarchique et informel de formes d'habitat précaire et insalubre pour les populations pauvres et à bas revenu.

Les indicateurs d'inégalité ayant trait au logement concernent généralement les deux domaines suivants :

- les configurations d'habitat : types de logement, surface d'habitation, taille du logement ;
- la qualité du logement : état du logement, nature des manques, qualité de l'équipement.

D'autres indicateurs plus composites permettent de procéder à des mesures synthétiques comparables selon différents critères.

Au Maroc, la source statistique la plus exhaustive et la plus détaillée à l'échelle nationale sur la question du logement est l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (Haut-Commissariat au Plan). L'enquête 2007, qui comporte un module spécifique sur les caractéristiques de l'habitat des ménages, n'a cependant pas fait l'objet d'une exploitation approfondie. Les seules données qui ont été rendues publiques s'avèrent à la fois trop agrégées et partielles pour autoriser à aller plus loin dans l'analyse.

Rappelons que le module contient plus d'une quarantaine de questions touchant de manière exhaustive divers aspects du logement des ménages. Une mise en perspective inter-temporelle des inégalités requiert, outre l'exploitation systématique des résultats, la duplication périodique et régulière de l'enquête.

Pour l'essentiel, et mis à part quelques indicateurs renseignés pour l'année 2006, les descriptions qui suivent se fondent sur des données remontant aux années 2000-2001 et, par conséquent, ne sont pas pris en compte les changements structurels ayant affecté ces dernières années, peu ou prou, la structure démographique ainsi que les conditions d'habitat.

3.1. Types d'habitat : la discrimination par l'accès à la propriété et par la densité d'occupation

Il ressort de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2006 que 74 % des ménages sont propriétaires de leur propre logement contre 15,5 % qui sont des locataires. L'examen des données en référence au milieu de résidence fait apparaître une distribution de la propriété favorable au monde rural (89 %) par rapport au milieu urbain (65 %). Cette dernière observation mérite d'être davantage approfondie selon le type de propriété, le statut social du propriétaire et le niveau de vie des ménages afin de mieux saisir le modèle de propriété qui sous-tend les conditions d'habitat au Maroc.

Les résultats de l'Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001 indiquent une structure de l'habitat caractérisée par la prédominance des maisons dites marocaines abritant un peu plus de 75 % des citadins. Parallèlement, une faible proportion de ménages habitent dans des villas et ont, en moyenne, un niveau de vie aisé et/ou un niveau scolaire élevé.

L'indicateur type de logement est fortement corrélé au niveau de vie des ménages. En effet, environ 12 % des habitations modernes sont

occupées par les 20 % les plus défavorisés contre plus de 61 % appartenant aux 20 % les plus aisés. Quant aux logements précaires ou insalubres, dont le nombre a connu une évolution significative ces dernières années, ils sont le lot des ménages les plus démunis de la population.

En milieu rural, près de 71 % des ménages résident dans des maisons en pisé et 17 % dans des maisons en dur. La part des ménages ruraux occupant des maisons modernes de type urbain se monte à 5,3 % en 2001 contre 0,2 % en 1998.

En termes d'occupation, le nombre moyen de pièces occupées par ménage s'établit autour de 3,1 au niveau national en 2001 (3 en milieu urbain et 3,2 en milieu rural). Quant au nombre moyen de personnes logées dans une pièce, il s'élève à environ 2,5 à l'échelle nationale et par milieu. En milieu urbain, ce chiffre est de 2,3 pour les catégories les plus pauvres contre près de 4 pour le décile des plus aisés. En milieu rural, l'écart est un peu plus accentué, l'indicateur s'établissant autour de 3 pièces pour les premiers et 3,6 pièces pour les seconds.

Ces données doivent être combinées avec un indicateur permettant de mesurer le sur- ou sous-peuplement du logement. Pour cela, il convient de définir une norme sur la base de critères tenant compte des spécificités sociales, économiques et culturelles des ménages. À titre d'exemple, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit l'indicateur de surpeuplement du logement en fonction du nombre de pièces nécessaires pour chaque type de ménage : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes « hors famille » non célibataires et célibataires de 19 ans et plus, une pièce pour deux enfants de moins de 7 ans ou de même sexe et une pièce par enfant sinon.

L'examen de la concentration dans les logements en 2000-2001 fait ressortir que près de 44 % des ménages cohabitent en groupes avec plus de trois personnes par pièce. Cette densité est relativement plus élevée en milieu rural (46 %) qu'en milieu urbain (42 %).

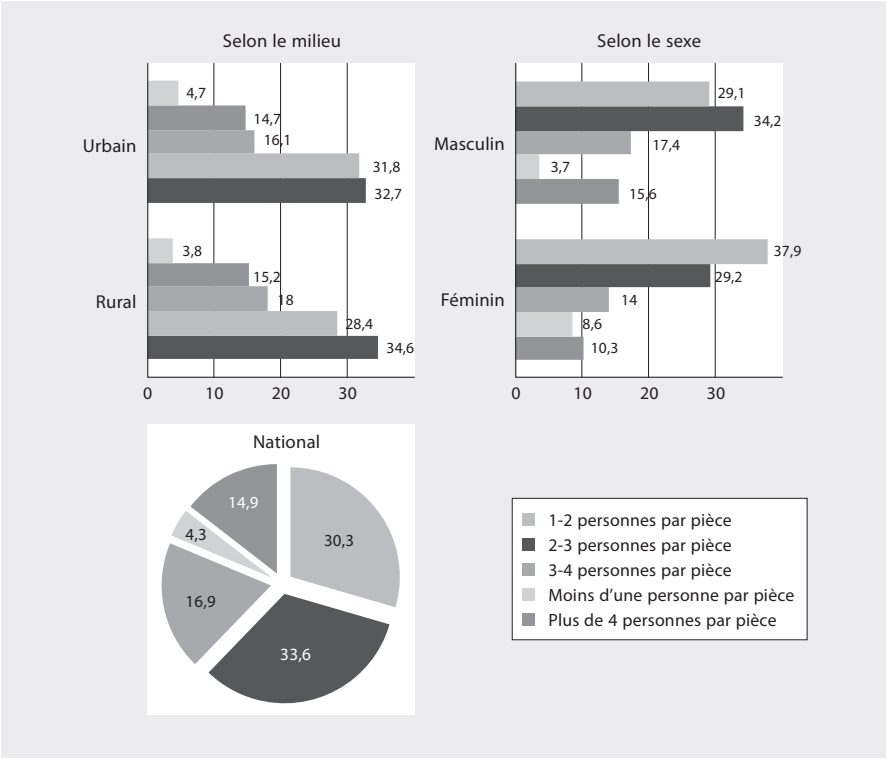
La structure de la densité des ménages dans les logements est quasi similaire dans les deux milieux de résidence : en milieu urbain 4,7 % des ménages, en moyenne, disposent de plus d'une pièce par personne (3,8 % en milieu rural). En revanche, pour près de 15 % des ménages dans les deux milieux, plus de 4 personnes partagent une seule pièce.

Selon le sexe, on observe une différence significative au profit des femmes : 9 % des ménages environ, dont le chef est une femme, disposent

d'au moins une pièce par personne contre 4 % pour les foyers à chef masculin. Les ménages dont le chef de foyer est un homme et abritant plus de 4 personnes par pièce représentent 16 % contre plus de 10 % pour les ménages dont le chef est une femme.

Graphique 23

Densité dans les logements par milieu de résidence et selon le sexe du chef de ménage (2001)



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 2000-2001*.

3.2. Qualité du logement : la discrimination par l'accès aux services de base

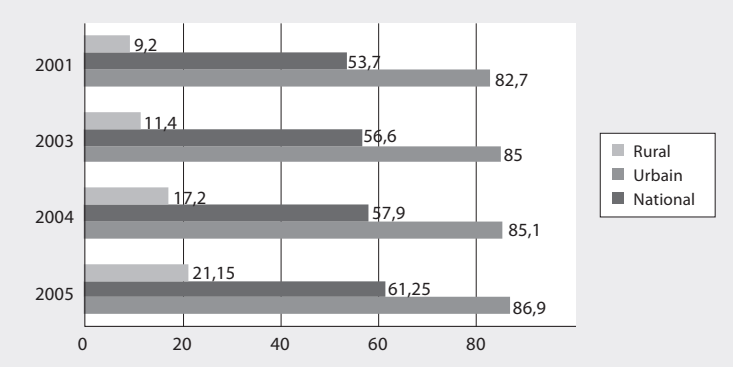
La qualité du logement renvoie aux facteurs associés, de façon plus large, à la qualité de vie des ménages que traduit l'existence d'équipements et d'installations offrant un niveau de confort plus ou moins satisfaisant : disponibilité de l'eau potable, conditions d'assainissement, équipements, etc.

(**i**) L'effectif des ménages branchés en eau potable s'élève, en 2006, à près de 72 % à l'échelle nationale (93 % pour les citadins et 36 % pour les ruraux). En dépit des actions menées, à partir notamment des années 90, par les pouvoirs publics en milieu rural (PERG, PAGER, INDH), une proportion prépondérante de la population, soit plus de 70 % des ménages, n'a pas, en 2001, accès au réseau de l'eau potable et continue de satisfaire ses besoins en puisant de l'eau dans des sources naturelles ou moyennant d'autres canaux traditionnels.

L'accès à l'eau potable et à l'électricité occupe une place centrale au sein de la norme définissant les conditions de « vie décente » des ménages et peut même accentuer les « pénuries humaines » et les « manques » dans d'autres domaines comme la scolarité et la santé.

Graphique 24

Pourcentage des ménages branchés à l'eau potable par milieu de résidence en 2006



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 2006*.

(**ii**) Pour ce qui est des équipements sanitaires, des réseaux d'assainissement solide et liquide, etc., les inégalités entre les ménages sont fonction du milieu de résidence, du quartier d'implantation et de la nature du logement occupé.

Le monde rural est le plus touché par les manques en installations d'assainissement solide : en 2000-2001, près de 96 % des ménages ruraux n'ont d'autre moyen que la nature nue pour se débarrasser des déchets et ordures, l'intervention des communes demeurant contenue dans des limites extrêmes.

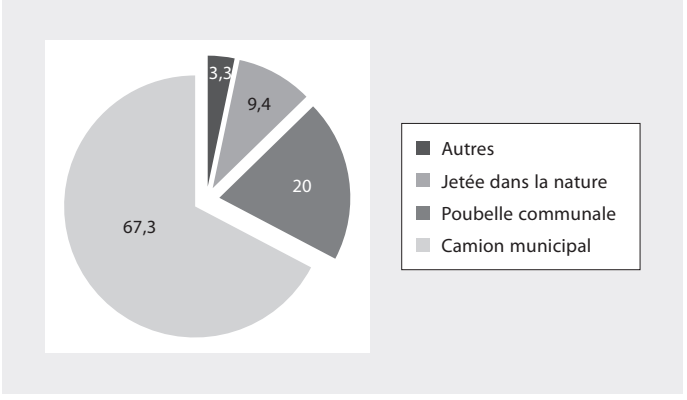
Au niveau urbain, en revanche, plus de 87 % des ménages bénéficient des services communaux en matière d'évacuation des ordures, dont 67 % grâce aux camions municipaux et 20 % grâce aux poubelles installées par les services communaux.

Ces chiffres varient d'un quartier à l'autre, selon le niveau de peuplement et la qualité du quartier. Ainsi, les zones villas et les quartiers modernes se caractérisent par l'existence de moyens d'évacuation ponctuels et sans commune mesure avec les quartiers surpeuplés ou précaires.

(**iii**) Les mêmes asymétries en termes de manques peuvent être observées pour ce qui concerne l'assainissement liquide que reflète notamment la présence des égouts : la majorité des logements en milieu urbain est reliée au système des égouts, soit plus de 80 % des ménages, contre 20 % qui utilisent les moyens traditionnels (fosses septiques ou autres). En milieu rural, une proportion extrêment faible de la population dispose d'un mode d'évacuation des eaux usées au moyen des égouts, soit 2 % des ménages. Cette réalité, inhérente en partie à l'absence de réseaux d'eau potable en milieu rural, n'a pas connu de changements notables depuis les années 90, corroborant ainsi la tendance à la reproduction des inégalités structurelles et territoriales.

Graphique 25

Moyens d'élimination des ordures en milieu urbain (*en %* des ménages) en 2001



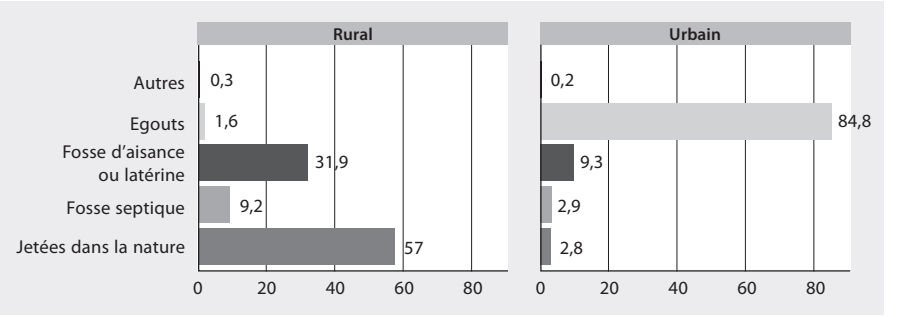
Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 2000-2001.*

(**iv**) Traduisant la dimension qualitative des privations des ménages et des disparités existant entre les différentes catégories de la population, le niveau de confort (cuisine, installation sanitaire, équipement en biens

durables) varie en relation avec le niveau de vie et la scolarité du chef de ménage : les ménages citadins sont ainsi plus avantagés en équipements sanitaires de type douche, toilettes, baignoire, lavabo, etc., comme on peut l'observer sur le graphique 27.

Graphique 26

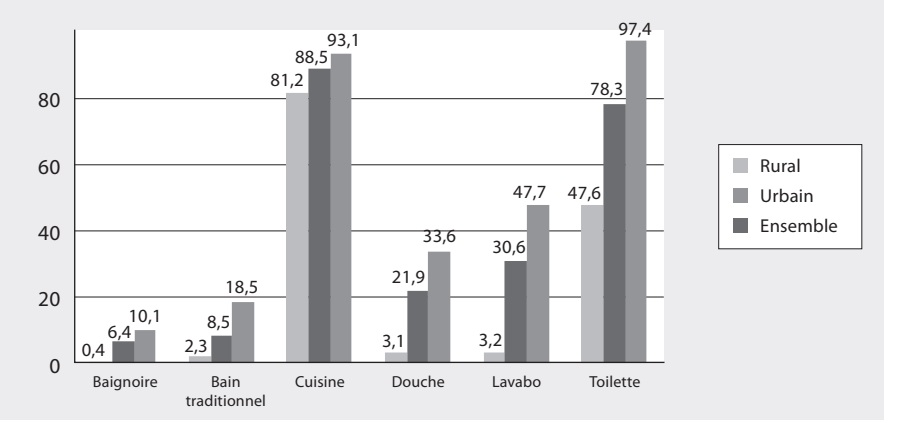
Mode d'évacuation des eaux usées (en % des ménages) par milieu de résidence en 2001



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 2000-2001*.

Graphique 27

Disposition des éléments de confort en % des ménages



Source : Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 2000-2001*.

(v) Enfin, il importe de noter que les différentes formes d'inégalité face au logement qui viennent d'être décrites à grands traits à partir de

statistiques univariées doivent être complétées par des analyses plus différenciées au niveau territorial en procédant, notamment, à un croisement des différents indicateurs des inégalités en fonction des caractéristiques des ménages.

Au terme de cette analyse, et en dépit de leur caractère pour le moins sommaire, les données disponibles relatives à l'accès à l'éducation, à la santé et au logement ne font pas moins ressortir une situation structurelle de manques et de privations qui, tout en obérant à la base les capacités des catégories défavorisées, tend à se reproduire et à entretenir, à une échelle élargie, le cercle vicieux des inégalités.

Les inégalités de manques traduisent, en dernier ressort, une « dette primordiale » de l'Etat vis-à-vis des populations les plus démunies. Leur résorption exige, par conséquent, des pouvoirs publics non seulement une redistribution par la fiscalité, mais aussi et surtout une politique soutenue en matière d'accroissement des capacités et des accomplissements des populations les moins dotées, notamment en milieu rural.

CHAPITRE 4

Cohésion sociale et développement : l'exigence de redistribution

Tout au long des chapitres précédents, on s'est efforcé de filer l'hypothèse générale selon laquelle les inégalités au Maroc sont à la fois des inégalités de niveaux et des inégalités de manques. Bien que profondes et ne faisant que s'aggraver, les inégalités sont, cependant, irréductibles aux disparités de dépenses. En dernière instance, elles sont déterminées par les pénuries et les privations ayant trait aux ressources de base que structurent l'éducation, la santé et le logement.

Sous cet angle, les liens entre inégalités et développement, dont on a présenté la problématique au chapitre 1, doivent être appréhendés eu égard la position défendue dans le présent ouvrage et que l'on peut résumer ainsi : lorsqu'elles viennent à franchir un seuil de tolérance, les inégalités deviennent non seulement contreproductives, mais, de surcroît, elles tendent à compromettre la cohésion sociale et à nourrir la défiance systémique.

C'est à l'enquête qualitative sur la cohésion sociale (enquête à entreprendre dans le cadre de ce programme de recherche) de définir le seuil d'acceptabilité au-delà duquel l'aversion pour les inégalités doit imposer une politique de redistribution à double détente, fiscale et sociale (section 1).

Sur la base d'une description critique du système fiscal en vigueur eu égard à sa portée en termes de justice fiscale, on suggère une perspective de recadrage du dispositif fiscal et d'activation du principe redistributif (section 2). Mais si l'exigence de redistribution pure doit faire usage d'abord de l'outil fiscal, dont le caractère universel et progressif permet de corriger les inégalités sans pour autant porter préjudice au rôle du système des prix, il n'en demeure pas moins que l'action en profondeur sur les inégalités de capacités implique un engagement de l'Etat en termes d'investissement social dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'emploi.

L'examen de la trajectoire particulière des classes moyennes faisant apparaître un « déclassement social » relatif de ces dernières au sein du

système de répartition des richesses et des capacités (section 3), l'action de redistribution peut avoir, *mutatis mutandis*, pour effet à moyen et à long terme une résorption des séparations extrêmes entre les classes sociales et un rétablissement durable de la confiance interpersonnelle et de la cohésion sociale (section 4).

1. Le principe redistributif : action sociale et équité fiscale

La pauvreté absolue renvoie à la composante alimentaire du budget des ménages (un panier de biens alimentaires permettant le minimum requis en calories). L'indicateur de la pauvreté relative désigne un seuil intégrant le coût des biens non alimentaires acquis au-delà du seuil alimentaire. La vulnérabilité à la fois sociale et économique renvoie, quant à elle, au cumul des risques de basculement dans la pauvreté relative : aptitudes humaines insuffisantes, chômage chronique, sous-emploi de longue durée, chocs exogènes et familiaux, habitat sommaire, inégalité des chances.

Selon des estimations récentes (HCP, 2008), le coût de l'objectif « pauvreté zéro » représente 5,5 % du PIB par an. Si l'on ajoute les subventions aux produits alimentaires, le coût peut atteindre 6,4 % du PIB, soit l'équivalent du budget annuel consacré à l'enseignement, à la formation et à la recherche scientifique. En termes de coût d'opportunité ou de manque à gagner, la demande des ménages en cas d'éradication de la pauvreté monétaire pourrait s'accroître de 8,5 %.

La première cartographie de la pauvreté et de ses déterminants, relative à la période 1994-1999 (HCP, 2004), fait apparaître les limites des programmes de développement social (BAJ1) cantonnés à l'offre publique en équipements sociaux sans prise en compte de l'accessibilité des catégories pauvres aux services sociaux. En effet, entre 1994 et 1999, l'incidence de l'action sociale sur la réduction de la pauvreté est restée faible, passant de 16,5 % à 16,3 %. A partir de 1999, un nouveau train d'actions sociales pro-pauvres (reconduction de BAJ1 dans le cadre du Plan 2000-2004, Fonds pour la lutte contre la sécheresse et la désertification, lutte contre l'analphabétisme, création de la Fondation Mohammed V pour la solidarité et de l'Agence du développement social, restructuration de l'Entraide nationale, etc.) contribue à ramener le niveau de la pauvreté à 15,3 % en 2001 avec un taux moyen de diminution par

an de 3,1 % puis de 2,5 % entre 2001 et 2004. Cet infléchissement de rythme témoigne de l'essoufflement des mesures sociales non centrées sur le développement humain, l'investissement dans l'amélioration des capacités humaines et la préparation, ainsi que le montre la seconde cartographie de la pauvreté établie en 2004, et justifie l'approche, initiée en 2005, adoptée dans le cadre de l'INDH.

Un tel infléchissement doit être approfondi dans l'avenir, car la croissance économique, y compris dans sa composante pro pauvres, peut s'accompagner d'une aggravation des inégalités sociales. En effet, comme on l'a souligné plus haut (graphique 1), la redistribution des fruits de la croissance, sur la période 1985-2001, en direction des catégories pauvres s'est faite au détriment des classes moyennes.

Par ailleurs, des études empiriques (HCP, 2008) ont mis en évidence le fait que les dépenses alimentaires des ménages ont un impact relatif important sur le niveau des inégalités : leur accroissement tend à diminuer l'inégalité, alors que leur réduction contribue à l'aggraver. Parallèlement, en termes d'impact des politiques, toute hausse marginale de la taxe ou du prix appliqués aux produits alimentaires se traduit par un accroissement de l'inégalité en milieu urbain. De même, une baisse marginale de la subvention des biens de consommation alimentaire en général et des produits de première nécessité en particulier ne fera qu'augmenter le degré d'inégalité. Ainsi, si en 2001 l'indice de Gini se situe pour les biens alimentaires à 39,1 %, une augmentation de 1 % de la dépense alimentaire, suite à une variation de la taxe ou du prix appliqués à ces produits, a pour conséquence de réduire l'indice de Gini de 3,8 %. A titre d'exemple, une baisse marginale de la subvention des biens alimentaires, se traduisant par une augmentation de 5 % de ces prix, peut déboucher sur une variation de l'inégalité de l'ordre de 18,4 %.

Il convient dès lors de redéfinir le principe d'efficacité fiscale compte tenu aussi de son rendement social et de son impact sur les inégalités. L'ampleur des inégalités et l'évolution « en sablier » de notre société, mises en évidence notamment par *le Rapport du Cinquantenaire sur le développement humain* (2006), justifient, en effet, pleinement la nécessité d'infléchir l'instrument fiscal vers une meilleure résorption des écarts et une redistribution qui soit à la fois plus solidaire socialement, plus consensuelle politiquement et plus efficace économiquement.

La pragmatique qui oriente une telle action de mise à niveau fiscale doit se baser sur le principe déjà évoqué du *maximin* selon lequel toute redistribution supplémentaire doit avoir pour résultat une amélioration de la situation des plus défavorisés et, par un jeu à somme positive, une atténuation des inégalités. Une ambition de justice sociale comme équité que condense la métaphore « enrichir les pauvres sans appauvrir les riches ».

La réforme du système de compensation constitue, sans doute, une opportunité pour asseoir un nouveau système de redistribution (El Aoufi dir., 2009) pouvant englober l'ensemble des populations pauvres et vulnérables dont seule une partie, jusque-là, bénéficie des filets de sécurité existants (Entraide nationale, Promotion nationale, actions caritatives).

La perspective de réserver 3 % du PIB au système de compensation peut offrir, au-delà de l'objectif de stabilisation de la dépense publique, les conditions de base pour un traitement dynamique de la question sociale. La concrétisation de cette mesure doit se traduire par la mise en place d'un dispositif institutionnel *d'investissement social* qui serait le pendant « redistributif » ou le « complément social » des programmes de développement économique.

Les pouvoirs publics peuvent traduire la volonté politique d'asseoir un système de redistribution par la sécurisation ou l'institutionnalisation des ressources réservées à la compensation.

Il est important d'établir une correspondance étroite entre la réforme du système de compensation et le principe de redistribution pour maintenir ou améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés.

Parallèlement à l'option de redistribution par une « contribution générale de solidarité », il convient d'amorcer une refonte du dispositif fiscal de façon à assurer une taxation équitable des revenus de la propriété et de l'entreprise et des revenus salariaux et à concrétiser, de ce fait, le principe de l'égalité devant l'impôt.

Dans le dispositif actuel, une grande partie des revenus de la propriété et de l'entreprise sont soustraits à l'impôt. Les déclarations des contribuables ne permettent guère à l'administration fiscale d'établir un taux d'imposition des revenus tenant compte de l'ensemble des revenus des ménages. Il en résulte un déséquilibre du système de taxation en vigueur qui pénalise les salariés des secteurs se soumettant à la discipline de transparence fiscale et qui, en revanche, favorise les activités informelles et les comportements de « dissidence fiscale » ou de « passager clandestin ».

La redistribution fiscale prend appui sur une série complexe de prélèvements (impôt sur le revenu, TVA, impôt sur les sociétés, cotisations sociales, etc.), de transferts (allocations familiales, retraites, allocations chômage, etc.) et de services sociaux pris en charge par l'Etat (éducation, santé, etc.). Pour mesurer la redistribution fiscale effectivement opérée, le ratio des prélèvements et transferts par rapport au PIB s'avère insuffisant. Il faut, par conséquent, recourir au taux moyen effectif (somme des prélèvements et transferts rapportée au revenu brut) et au taux marginal effectif (somme des prélèvements et transferts supplémentaires qu'un individu doit payer ou recevoir lorsqu'il passe d'un niveau de revenu à un autre, en pourcentage de la différence de revenu brut).

Cette approche mérite d'être appliquée pour les deux raisons suivantes :

• D'une part, elle peut constituer le moyen le plus correct pour effectuer une évaluation de l'efficacité des « dépenses fiscales» ou des « subventions fiscales », c'est-à-dire de l'ensemble des dérogations accordées par le budget de l'Etat sous forme d'exonérations, de réductions, d'abattements et de taux préférentiels. Rappelons qu'en 2008, ces dernières ont représenté 15,8 % des recettes fiscales et 4 % du PIB.

• D'autre part, elle semble la plus à même de permettre de connaître l'incidence des redistributions fiscales sur les différents niveaux de revenu et d'orienter, par conséquent, une politique de revenu en faveur des classes moyennes, comme on le verra plus loin.

2. Le système fiscal : opérateur de la redistribution

A s'interroger sur les dispositifs d'imposition et la structure des prélèvements au regard de la redistribution, on s'aperçoit que le système fiscal en vigueur au Maroc tend à renforcer les mécanismes socio-économiques des inégalités produites par la répartition primaire des revenus. Qu'elle soit indirecte ou directe, la fiscalité accentue les écarts d'accès aux ressources de base en renforçant les pouvoirs d'appropriation des richesses de certaines fractions sociales. Ces inégalités s'accompagnent de la privation de capacités des couches désavantagées.

2.1. D'une fiscalité quasi proportionnelle et régressive…

La structure fiscale s'est caractérisée, en 2008, par des recettes équivalentes provenant des impositions directes et indirectes. Ces dernières

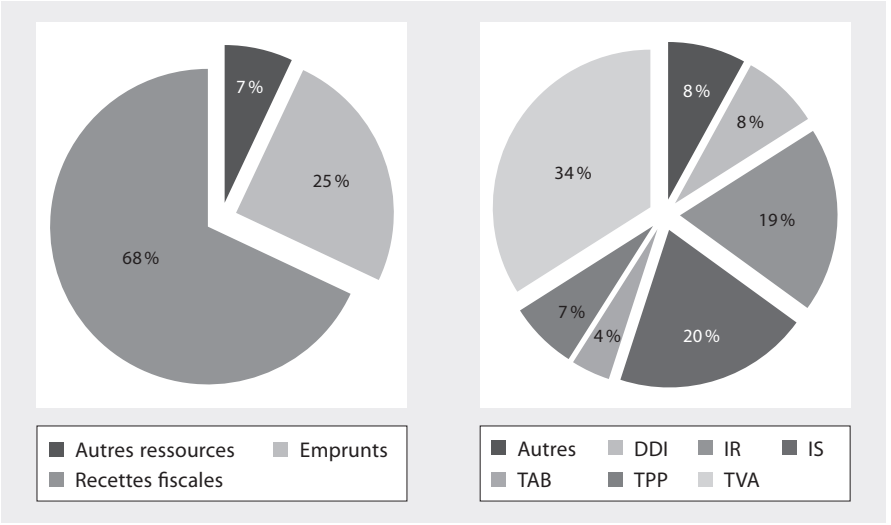
assurent 43 % des recettes fiscales, grâce notamment à la TVA dont la contribution atteint 33 %.

Représentant 25 % des recettes fiscales, l'impôt sur les sociétés reste marqué par sa forte concentration : 70 % des déclarations présentent des résultats déficitaires, tandis qu'à peine 2 % des entreprises assurent plus de 60 % des recettes totales, dont 18 % proviennent des entreprises publiques. S'agissant des entreprises privées, 63 sociétés cotées en Bourse versent 30,4 % des recettes de l'impôt sur les sociétés.

La troisième composante essentielle des prélèvements est l'impôt sur le revenu. Il est régi par un principe de base qui soumet indifféremment l'ensemble des revenus à un même barème et aux mêmes règles de déduction. Cette disposition, en apparence générale, est assortie de mesures dérogatoires en faveur, notamment, des professions libérales auxquelles sont appliqués des impôts cédulaires recouvrant un traitement différencié. Les revenus agricoles jouissent, eux, d'une exonération totale.

Graphique 28

Structure des recettes fiscales en 2008



Source : Ministère de l'Economie et des Finances (2009).

Ce sont les ponctions sur les revenus salariaux qui constituent la quasi-totalité des recettes de l'impôt sur le revenu. Ces recettes, qui constituent près de 18 % du prélèvement total, placent les entreprises au cœur du

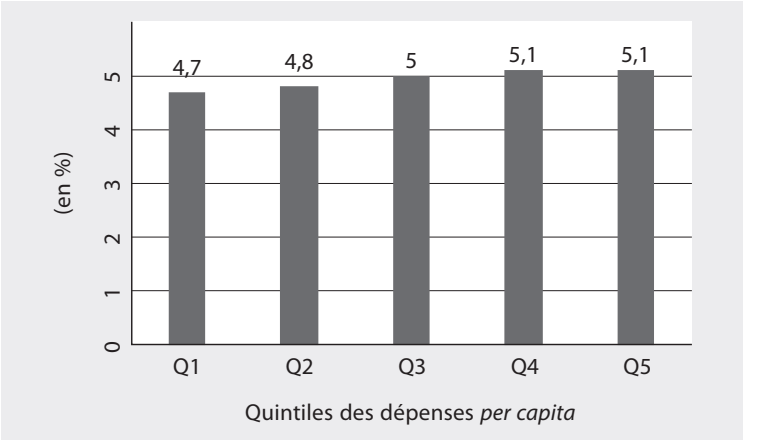
dispositif d'imposition salariale en tant que déclarants des impôts prélevés à la source.

La politique fiscale se caractérise par plusieurs dérogations aux dispositifs de taxation à travers des dépenses fiscales correspondant à des incitations fiscales associées à des objectifs à caractère économique ou social. Les entorses concernent aussi bien la TVA, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés que d'autres taxations. En 2008, de forts allègements sur la TVA ont concerné principalement les activités immobilières, des exonérations d'impôt sur les sociétés pour des entreprises exportatrices et des abattements sur les revenus imposables des ménages.

L'appréciation du caractère redistributif de la politique fiscale requiert l'examen de deux questions majeures. Il convient, d'une part, de voir si l'agencement de l'impôt atténue les inégalités de situation grâce aux prélèvements sur les hauts revenus et, d'autre part, d'examiner l'étendue des opportunités offertes à travers la redistribution par le biais des dépenses publiques des services d'éducation et de santé.

Graphique 29

Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2007



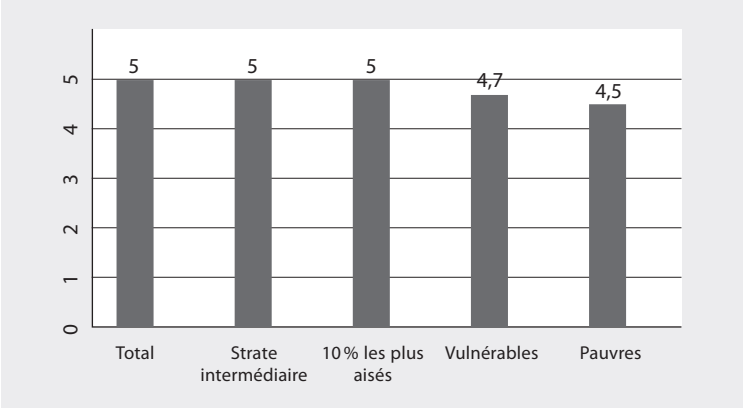
Source : Soudi K., « Equité et réformes fiscales au Maroc : le cas des subventions et de la taxe sur la valeur ajoutée », document de travail, Haut-Commissariat au Plan, 2009.

A évaluer l'incidence de la TVA, force est de constater qu'il s'agit d'un impôt quasi proportionnel. Selon des estimations empiriques (Soudi, 2009), les taux apparents de la TVA sont à peu près les mêmes. Ces taux sont, respectivement, de 5,1 % pour le quantile le plus aisé et de

5,7 % pour celui qui correspond au bas de l'échelle. Le niveau de vie associé à ce quantile est 7 fois supérieur à celui du premier. Le régime de la TVA ne contribue que marginalement à la redistribution verticale : l'indice de Gini en 2007 est de 40,6 % au lieu de 40,8 % sans l'effet global de cette imposition. Cette iniquité interagit avec la redistribution horizontale estompant ainsi les capacités redistributives de cette imposition indirecte.

Graphique 30

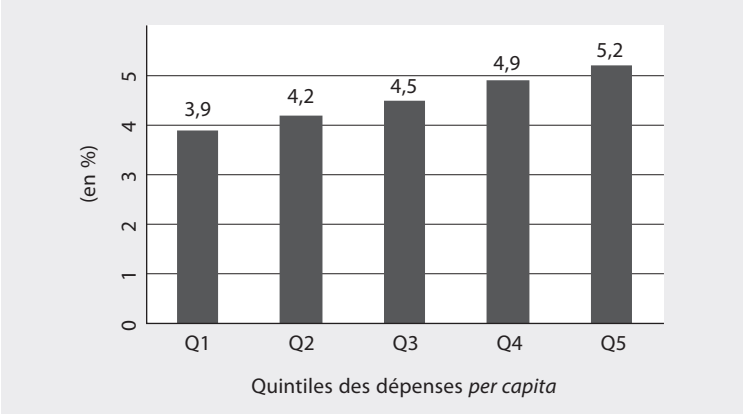
Taux apparent de la TVA selon les catégories sociales en 2007 *(en %)*



Source : Soudi K., « Equité et réformes fiscales au Maroc : le cas des subventions et de la taxe sur la valeur ajoutée », document de travail, Haut-Commissariat au Plan, 2009.

Graphique 31

Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2001



Source : Soudi K., « Equité et réformes fiscales au Maroc : le cas des subventions et de la taxe sur la valeur ajoutée », document de travail, Haut-Commissariat au Plan, 2009.

Tel qu'il est agencé, l'impôt sur le revenu apparaît faiblement progressif. Le barème d'imposition comprend un nombre réduit de tranches, soit cinq (compte non tenu de la tranche exonérée), et des taux de 12 % à 40 %.

Tableau 6

Barème d'imposition de 2009

Revenu	Taux
0-27 000	0
27 001-40 000	12
40 001-50 000	24
50 001-60 000	34
60 001-150 000	38
150 001 et plus	40

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, loi de finances 2009.

Le poids des prélèvements est clairement inégal en ce qu'il affecte fortement les revenus moyens. Les titulaires de hauts revenus ne participent que faiblement au financement des dépenses publiques selon leurs facultés contributives. De leur côté, de larges couches de salariés sont privées de l'accès à des ressources qu'ils peuvent convertir en accomplissements personnels. Ce défaut de capacité redistributive aggrave le déni de libertés réelles qu'impliquent les inégalités issues de la répartition primaire des revenus.

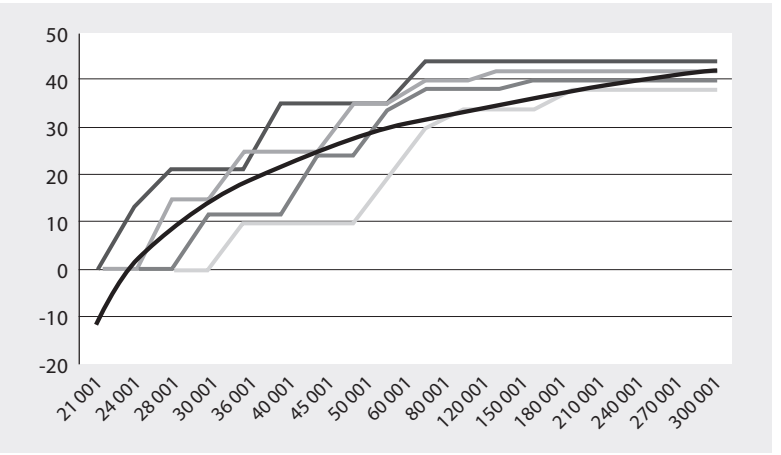
De leur côté, les allègements fiscaux ciblés sous forme de dépenses fiscales s'avèrent, dans une large mesure, des vecteurs d'inefficience et d'iniquité.

D'abord, ils constituent un coût budgétaire élevé. Les incitations fiscales destinées à orienter les comportements des agents ne produisent guère d'effets en termes de création d'emplois, d'activités ou d'externalités positives. Ensuite, en bénéficiant à des titulaires de très hauts revenus, ils induisent de fait une régressivité de l'imposition directe. Enfin, des dérogations et exceptions reconnues à caractère social participent à la constitution d'intérêts catégoriels qui remettent en cause la légitimité du consentement à l'impôt. Les investisseurs dans les activités immobilières ou dans l'enseignement privé sont des exemples significatifs à cet égard.

Le caractère régressif du système fiscal entretient des inégalités qui nuisent à la fois à l'efficacité économique et à la cohésion sociale.

Graphique 32

Courbe du barème de l'IR : une progressivité régressive



Source : Akesbi N., « Loi de finance 2010 : quelques problèmes de fond », conférence organisée par l'AMSE, 16 décembre, Rabat, 2009.

2.2. … A une fiscalité progressive conjuguant efficacité et équité

Le référentiel qui inspire la politique fiscale à l'œuvre considère que la stabilité macro-économique permet, à travers l'expansion de l'investissement privé et des revenus, une utilisation des ressources efficiente, en mesure d'exercer des effets de cascade. Ces effets se manifestent dans l'accroissement des revenus et de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie des plus démunis.

La justification invoquée à l'appui de cette idée est que seul le marché est à même de créer ce mécanisme vertueux de croissance et d'atténuation de la pauvreté que le décideur public doit se garder de biaiser par des actions de redistribution. De telles actions découragent les incitations à travailler et à épargner. Le marché garantit, outre un équilibre de plein emploi des ressources, l'équité en ce qu'il rétribue les talents et les mérites de chacun. Dans ce contexte, la cohésion sociale est la résultante naturelle des performances du marché.

Cette représentation de l'efficacité tient lieu, en effet, de prisme *exclusif d'analyse* des configurations économiques et sociales.

L'équité, qui est placée aujourd'hui au centre du développement, n'est pas saisie autrement qu'au sein du référentiel du marché : « avec des marchés imparfaits, les inégalités de pouvoir et de richesse se traduisent en inégalités

des chances, source de gaspillage et d'inefficacité dans l'allocation des ressources » (Banque mondiale, 2006). Considérée sous cet angle, elle se résume dans l'égalisation des chances individuelles indépendamment du milieu d'origine et dans la garantie d'un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté absolue.

La politique fiscale, selon cette optique, ne doit pas être utilisée à des fins sociales ou de redistribution. Cette séparation entre les décisions budgétaires et leurs effets sociaux tend à réduire la politique sociale au ciblage des catégories exclues du marché, le principe de ciblage reposant sur l'idée que le défaut d'équité résulte du fait que certaines institutions comme la protection sociale et le système de compensation, jugées trop coûteuses, bénéficient aux catégories riches.

C'est dans cette même optique que s'inscrit la préconisation du démantèlement des subventions à la consommation de certains biens au profit d'une politique d'assistance ciblée se traduisant par des aides monétaires et des versements en espèces aux ménages les plus pauvres en contrepartie d'engagements en termes de scolarisation des enfants et de recours aux soins de santé de base.

Toutefois, une telle mesure n'est pas susceptible de lutter contre la pauvreté et de créer les conditions d'équité si elle n'est pas inscrite dans le cadre d'une politique plus étendue de protection sociale et de redistribution (El Aoufi dir., 2009).

D'abord, le ciblage de la subvention risque d'avoir pour effet immédiat de dégrader le pouvoir d'achat des populations qui n'auraient pas droit à l'assistance en les faisant basculer en dessous du seuil de pauvreté.

Ensuite, la détermination des cibles aussi bien que l'organisation de l'assistance sous forme de transferts monétaires ou en nature favoriseraient l'extension des pratiques de corruption.

Enfin, le principe restrictif de la subvention ne pourrait corriger en rien l'iniquité du système de subvention si la politique budgétaire n'était pas révisée en vue de réduire les avantages disproportionnés que tirent les couches riches des modalités de la ponction fiscale.

La lutte contre les inégalités ne saurait se limiter au ciblage de la pauvreté. Elle requiert, en outre, une action de redistribution collective à même de corriger les inégalités de dotations et d'offrir aux populations démunies les possibilités de faire des choix et les opportunités de les accomplir au cours de leur vie.

A cet égard, la politique fiscale peut être mobilisée dans le cadre d'une redistribution efficace susceptible de créer des enchaînements vertueux entre les conditions d'une croissance régulière et le développement humain. Aussi la redistribution doit-elle occuper une place importante dans les politiques conjoncturelles et les réformes de structure. Elle doit reposer à la fois sur la progressivité de l'impôt et la promotion les dépenses publiques des services d'éducation et de santé. L'équité consiste à accorder aux personnes les mêmes droits et une égale liberté d'accès aux moyens permettant à l'individu de mettre en œuvre ses libertés.

La redistribution fiscale crée les conditions d'une croissance régulière, atténue les conflits de répartition des richesses et soutient la mise en place d'institutions publiques favorables au développement (Bourguigon, 2000).

Les perspectives suivantes tentent de tracer les contours d'une redistribution fiscale conjuguant efficacité et équité.

(i) L'impôt sur le revenu est appelé à être revu dans l'optique d'une progressivité plus favorable à l'équité. Les différentiels entre les tranches de revenus doivent être calculés compte tenu de deux principes :

– un principe de « progressivité progressive » ;
– un principe de redistribution en faveur notamment des fractions inférieures et intermédiaires des classes moyennes (tranches de 27 000 à 60 000 dirhams).

En créant ainsi les conditions d'*égalisation du sacrifice fiscal*, l'objectif ultime est d'élargir l'assiette et d'accroître l'efficacité financière de l'impôt sur le revenu.

(ii) Dans la même optique, il convient de relever la tranche exonérée en vue de soustraire à l'imposition directe les catégories à faibles revenus (les salariés pauvres notamment). L'introduction d'un quotient familial qui tienne compte du nombre de chômeurs à la charge du ménage pourrait participer à la redéfinition des déductions à opérer sur l'assiette. Le nombre de tranches du barème pourrait être augmenté et les taux révisés dans le but d'ajuster le poids de l'effort contributif à la capacité.

(iii) L'équité implique d'instituer un impôt sur la fortune. Outre son rendement marginal non négligeable, l'avantage d'un tel impôt réside, essentiellement, dans son rendement social et dans le signal qu'il peut constituer en termes d'équité et de cohésion sociale.

(**iv**) Les dépenses fiscales doivent, à leur tour, être régies par des règles explicites eu égard à leur niveau et à leur qualité. Elles peuvent ainsi être soumises à un critère restrictif qui fixe un seuil à ne pas dépasser, similaire à celui qui gouverne le déficit public budgétaire. L'aménagement de niches fiscales doit être rigoureusement défini dans le cadre d'une stratégie de croissance riche en emplois et génératrice d'opportunités d'extension des capacités des personnes. Le développement de l'innovation, le soutien à la création d'emplois et à l'essor des qualifications, l'investissement dans l'équipement et les techniques protectrices de l'environnement sont quelques critères susceptibles de servir de base au ciblage des allègements fiscaux et à la définition de ses modalités en termes de contreparties au bénéfice de la société, de durée et de retombées.

(**v**) C'est dans ce cadre que pourrait s'inscrire l'amendement du régime de la TVA. L'assiette pourrait en être élargie, non seulement par la suppression de nombre de mesures dérogatoires, mais aussi par la réduction de la régressivité attachée à la taxation à taux proportionnel. Les biens de consommation de luxe dont le cœfficient budgétaire va en augmentant peuvent être plus lourdement taxés.

Le débat sur la réforme de la TVA concerne en particulier le niveau du taux normal, les taux réduits et les exonérations. Pour les pouvoirs publics, « réduire de 20 % à 18 % le taux de la TVA pourrait coûter à l'Etat entre 6,5 et 7 milliards de dirhams ». De fait, pour l'année 2009, les recettes au titre des impôts indirects, de l'ordre de 62,6 milliards de dirhams, sont constituées à hauteur de 43,6 milliards de dirhams par la TVA. Le produit de la TVA à l'intérieur s'élève à quelque 17,9 milliards de dirhams (contre 15,28 milliards de dirhams en 2008) pour la partie prise en charge par la Direction générale des impôts et à 739 millions de dirhams (contre 577 millions de dirhams en 2008) pour la part confiée à l'administration des Douanes et impôts indirects.

Deux logiques sont en présence :

• Une logique de recettes fiscales impliquant de « repousser » la réforme de la TVA pour permettre aux finances publiques de s'adapter aux effets des baisses de deux points du taux de l'IR décidées dans le cadre de la loi de Finance 2009.

• Une logique de pouvoir d'achat faisant de la réduction du taux de la TVA un levier à la fois de redistribution et de stimulation de la demande des biens de consommation et de son extension au-delà des biens

alimentaires vers les biens durables (équipement électroménager, logement, etc.), les biens culturels, les loisirs, etc., lesquels structurent la norme de consommation définissant les classes moyennes. L'inflation fiscale liée à la TVA a été, en effet, mise en évidence par Bank Al-Maghrib (2006) : « Le réaménagement de la TVA au début de 2006 s'est traduit par une hausse des prix d'un certain nombre de produits alimentaires. (…) Les produits alimentaires ont augmenté de 3,9 % au lieu de 0,3 % en 2005. »

Le réaménagement de la TVA en faveur des classes moyennes doit contribuer, à terme, à l'élargissement de l'assiette fiscale, rejoignant l'objectif de maximisation des recettes.

(**vi**) Enfin, l'assiette de l'impôt sur les sociétés pourrait être également élargie par la suppression des exonérations et des abattements qui atteignent jusqu'à 80 % de leur chiffre d'affaires.

La réduction des inégalités et de ses corollaires, l'institution d'intérêts catégoriels et l'étirement de la cohésion sociale, passent par la redistribution fiscale. Le système des prélèvements et les dépenses d'action publique qu'il finance peuvent participer à des réalisations fondamentales par l'accès à des ressources et des dispositifs adaptés aux désavantages des personnes et des groupes (Gadrey, 2006).

3. Classes moyennes : le chaînon faible

L'investissement social dans les capacités comme la redistribution fiscale ne peuvent prétendre structurer la cohésion sociale en l'absence des classes moyennes. Le rôle barycentrique de ces dernières se déploie en général à trois niveaux (El Aoufi dir., 2009) :

• Au niveau économique, d'abord, elles composent le segment majoritaire de la consommation, notamment de la composante biens durables, éducation, culture et loisirs. La dynamique du marché intérieur est fonction du niveau de la demande émanant de ces catégories de revenu avant de se diffuser et de s'étendre aux autres classes sociales. L'épargne qu'elles peuvent dégager leur permet d'impulser au sein de l'activité économique l'esprit d'entreprise en se lançant dans les projets d'auto-entreprise et dans la création de petites et moyennes entreprises.

• Ensuite, par l'investissement qu'elles consacrent, de façon prioritaire, à l'éducation, à la formation et à l'appropriation culturelle, les classes moyennes sont le fer de lance de l'apprentissage scientifique et technique

et de la reproduction culturelle. Elles contribuent par l'hégémonie intellectuelle qu'elles exercent sur l'ensemble de la population à l'animation de la société civile, à l'activation des droits et libertés, à la reproduction des valeurs positives de la citoyenneté et à la transformation de « l'individualisme solitaire » en « individualisme solidaire » (Chauvel, 2006).

• Enfin, de par leur position intermédiaire sur l'échelle des classes, elles contribuent à l'échange interclasses, à la cohésion sociale et à l'affiliation citoyenne. Classes éduquées et diplômées, elles incarnent la mobilité professionnelle et l'ascension sociale.

3.1. Un processus de « démoyennisation » et de déclassement social

La trajectoire des classes moyennes au Maroc a connu trois points d'inflexion : la marocanisation en 1973, la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel (PAS) en 1983, l'orientation sociale imprimée aux politiques macro-économiques depuis le milieu des années 90 et son affirmation dans le cadre de l'INDH.

(**i**) En favorisant l'acquisition par les nationaux de 50 % au moins des capitaux des entreprises étrangères installées au Maroc, la loi promulguée en mars 1973 relative à la marocanisation visait l'émergence d'une classe de propriétaires et d'entrepreneurs capables de prendre le relais et d'offrir au développement des classe moyennes une base d'accumulation nationale.

Force est de constater que l'objectif n'a pas été atteint (El Aoufi, 1990). Deux raisons significatives peuvent être avancées : d'une part, en raison de mécanismes liés aux positions de rente, ce sont les catégories aisées qui ont, pour ainsi dire, « profité » de l'essentiel des opportunités offertes par la loi sur la marocanisation. D'autre part, la faiblesse structurelle du pouvoir d'achat des classes moyennes est un facteur excluant en dépit des crédits octroyés dans le cadre du « Fonds pour la marocanisation » institué en faveur de ces catégories.

(**ii**) Prenant en compte la contrainte budgétaire et poursuivant l'objectif d'équilibre externe (réduction des recrutements dans la fonction publique, gel des salaires, etc.), le PAS n'a pas manqué de peser sur le pouvoir d'achat des classes moyennes et de rogner sur leur norme de consommation.

L'évolution induite par ces deux processus a été marquée, tout au long des années 90, par deux tendances conjointes :

• Une tendance au laminage des classes moyennes et à la « démoyennisation » et au « déclassement » (Maurin, 2009) en termes non seulement de revenu et de niveau de vie, mais aussi et surtout en référence à leur statut au sein la hiérarchie des classes et à l'image qui leur est renvoyée par les représentations sociales. Au déclassement matériel et réel de certaines fractions des classes moyennes s'ajoute, en effet, un sentiment de déclassement et d'insécurité sociale, non moins négligeable quant à sa portée, alimenté par la logique « up or out », ascension ou exclusion.

Les conséquences que figurent les marqueurs en termes de comportement de défiance, de désocialisation ou de désaffiliation sociale (Castel, 2003), de désengagement, voire de nihilisme politique, doivent être décryptées et analysées de manière approfondie. Classes devenues « anxieuses », il faut éviter qu'elles ne dégénèrent en « classes dangereuses » pour la cohésion sociale (Chauvel, 2008).

• La seconde tendance observée a trait au processus de fragmentation des classes moyennes induit par les transformations économiques à l'œuvre depuis la fin des années 80. La configuration des classes moyennes (figure 1) est aujourd'hui plus hétérogène en termes de ressources économiques, professionnelles, sociales et culturelles et comprend, outre les couches traditionnelles, l'émergence de nouvelles catégories associées aux métiers modernes dans les activités de service, de la finance et des technologies de l'information et de la communication :

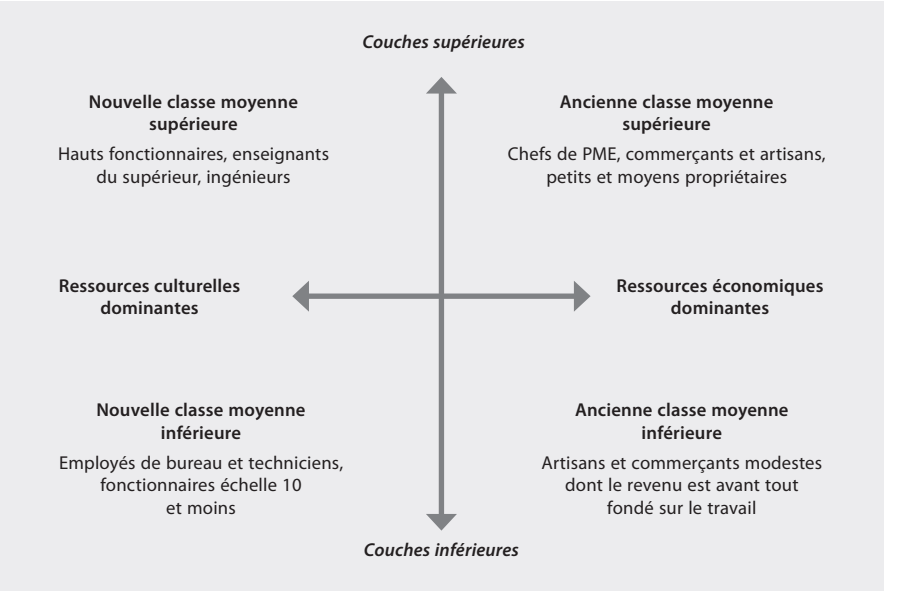
– les anciennes couches moyennes supérieures : dirigeants de PME tournées vers le marché intérieur, commerçants et artisans employeurs, petits et moyens propriétaires ;
– les nouvelles couches moyennes supérieures : hauts fonctionnaires, enseignants du supérieur, ingénieurs, cadres du secteur privé moderne, etc. ;
– les anciennes couches moyennes inférieures : artisans, commerçants et agriculteurs à revenu modeste fondé avant tout sur le travail, etc. ;
– les nouvelles couches moyennes inférieures : employés de bureau et techniciens, fonctionnaires échelle 10 et moins, etc.

(iii) Une nouvelle inflexion pourrait être attribuée à l'orientation sociale imprimée aux politiques macro-économiques depuis le milieu des années 90 : accroissement soutenu de la part des dépenses sociales (éducation, emploi, logement) dans le budget général, notamment depuis 1998, mise en œuvre de programmes de lutte conte la pauvreté, la précarité et l'exclusion et de

promotion des activités génératrices de revenus, notamment dans le milieu rural. Limités par l'ampleur des déficits sociaux pointés par le *Rapport du Cinquantenaire*, les résultats ne sont pas moins significatifs en termes de réduction des pénuries humaines notamment au niveau de l'éducation, de l'analphabétisme et du logement insalubre. Toutefois, ainsi qu'il a été souligné plus haut, la lutte contre la pauvreté n'est efficace que si, préemptant les externalités positives induites par l'INDH, d'autres actions d'envergure sont lancées en direction des classes moyennes en général et des fractions inférieures et intermédiaires en particulier.

Figure 1

Typologie des classes moyennes

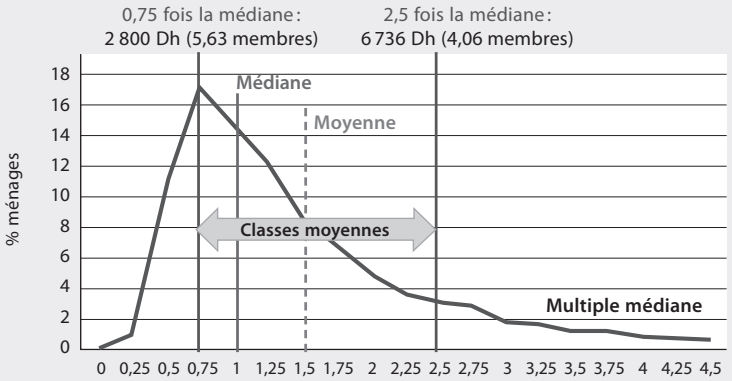


Source : adaptée de Chauvel, *les Classes moyennes à la dérive*, coll. la République des idées, éd. du Seuil, 2006.

Les classes moyennes représentent, selon l'enquête du Haut-Commissariat au Plan (2009), 55,8 % de la population (plus de 58 % de la population urbaine et près de 53 % de la population rurale) contre 39,4 % pour les catégories pauvres et 3,2 % pour les couches aisées. Elles contribuent pour 66 % des revenus, 65,5 % des dépenses de consommation et 72 % de l'épargne.

Graphique 33

Les frontières des classes moyennes (critère du revenu par ménage et par mois)



Lecture : méthode de calcul des bornes.
• Borne supérieure : 2,5 x taille x revenu médian par personne et par mois (663,1 Dh).
• Borne inférieure : 0,75 x taille x revenu médian par personne et par mois (663,1 Dh).

Source : Ahmed LAHLIMI ALAMI, « Les classes moyennes marocaines : caractéristiques, évolution et facteurs d'élargissement », Haut-Commissariat au Plan, 2009.

3.2. Les classes moyennes au bord des classes pauvres

L'approche par la médiane des dépenses (répartissant les ménages en deux groupes de même effectif) permet au HCP d'établir de façon extensive les frontières des classes moyennes en fixant une "borne inférieure" (équivalente à 0,75 fois la médiane des revenus ou des dépenses) et une "borne supérieure" (2,5 fois la médiane).

Les classes moyennes sont marquées par une forte hétérogénéité (en termes de revenu moyen par ménage et par mois) : 28 % appartiennent à la fraction supérieure (avec un revenu dépassant la moyenne nationale situé à 5 308 Dh), 42 % forment la couche intermédiaire (revenu situé entre la médiane et la moyenne nationale), et 30 % constituent la catégorie inférieure (revenu inférieur à la médiane nationale qui est de l'ordre de 3 500 Dh).

En termes de catégories socioprofessionnelles, les classes moyennes sont composées à 63 % d'« employés, artisans et ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat», à 58,6 % de « rentiers, retraités et inactifs », à 56,3 % de « cadres moyens, commerçants et intermédiaires financiers », à 48,6 %

d'« ouvriers agricoles et non agricoles », à 40,2 % d'« exploitants agricoles » et à 19,5 % de « cadres supérieurs et professions libérales ».

Force est de constater que, globalement, ce sont les catégories socioprofessionnelles de niveau inférieur et intermédiaire qui sont prédominantes, les fractions supérieures représentant moins de 20 % des classes moyennes. Les données plus fines relatives à la structure socioprofessionnelle (HCP, 2009), en faisant apparaître le poids prépondérant des catégories inférieures en termes de revenu et de niveau de formation et de qualification, semblent accentuer la grandeur peu moyenne des classes moyennes, voire accréditer l'intuition théorique (qui mérite d'être explorée plus avant) relative au procès de "démoyennisation" à l'œuvre depuis la fin des années 80 :

– 29,4 % d'employés, de conducteurs d'installation, d'artisans et ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat dont 42 % dans la catégorie intermédiaire et 28 % dans la catégorie supérieure ;

– 26 % de rentiers, retraités et inactifs dont 27 % dans la catégorie inférieure et 32 % dans la catégorie supérieure ;

– 16,2 % d'exploitants agricoles dont 35 % sont dans la catégorie inférieure et 21 % dans la catégorie supérieure ;

– 16,1 % d'ouvriers dont 38 % dans la catégorie inférieure et 18 % dans la catégorie supérieure ;

– 11,5 % de cadres moyens, commerçants et intermédiaires financiers dont 23 % appartiennent à la catégorie inférieure, le reste étant également partagé entre les deux autres catégories ;

– 0,8 % de cadres supérieurs et professions libérales dont les trois quarts appartiennent à la catégorie supérieure des classes moyennes.

Représentant 44 % dans les revenus des ménages et 49 % dans les dépenses de consommation de ces derniers, les classes moyennes disposent, par ménage et par mois, d'un revenu moyen de 4 402 dirhams en milieu urbain (contre 4 219 dirhams en milieu rural).

Le salariat constitue une source de revenu pour 44,5 % des classes moyennes (52,7 % urbain, 27,7 % rural). 30,3 % tirent leur revenu de l'entreprise individuelle agricole et non agricole (19,3 % urbain, 53,2 % rural), 13,3 % des transferts (13,8 % urbain, 12,2 % rural) et 9,4 % des rentes (11,4 % urbain, 5,2 % rural).

La structure des dépenses (ces dernières dépassant de 12 % le revenu des fractions inférieures) corrobore la déformation de la configuration des classes moyennes en faveur des couches inférieures évoluant à proximité des catégories vulnérables et pauvres : près des deux tiers des dépenses sont, en effet, consacrées à l'alimentation et à l'habitat (trois quarts pour la classe modeste et moins de la moitié pour les classes aisées), et 9 % aux dépenses de « transport et communication » (contre 19 % pour la classe aisée et 5 % pour la classe modeste). Dépensant 12 % de plus que leur revenu, les couches inférieures recourent à l'endettement pour couvrir les besoins en consommation courante (71,2 % contre 55,8 % pour la catégorie intermédiaire et 54,6 % pour la fraction supérieure). Parallèlement, l'accès au crédit immobilier et au crédit d'équipement ménager et d'acquisition des moyens de transport demeure trop limité pour l'ensemble des classes moyennes (25,1 % et 15,9 %, respectivement) traduisant une situation objective d'insécurité face aux aléas liés au coût de la vie pour 58 % des classes moyennes (37 % des "préoccupations" concernent la scolarité, le chômage des jeunes, etc.).

Tableau 7

Les classes moyennes : fractions, taille et niveaux de revenu

Classe	Taille *(%)*	Niveau de revenu par ménage *(en Dh/mois)*
Modeste	34	Moins de 2 800
Moyenne dont : - inférieure - intermédiaire - supérieure	53 30 42 28	2 800-6 736 - Moins de 3 500 - 3 500-5 308 - Plus de 5 308
Aisée	13	Plus de 6 736

Source : Ahmed LAHLIMI ALAMI, « Les classes moyennes marocaines : caractéristiques, évolution et facteurs d'élargissement », Haut-Commissariat au Plan, 2009.

Au total, les développements qui précèdent peuvent constituer une base factuelle et analytique dans trois perspectives :

– mettre en évidence l'impact, au-delà des catégories pauvres, des subventions aux produits de consommation de base à la fois pour préserver le pouvoir d'achat, notamment des couches moyennes inférieures, et d'enrayer les processus de déclassement, de fragmentation et d'anomie sociale ;

– mieux définir le rendement social et l'effet de solidarité d'un redéploiement des « dépenses fiscales » en faveur des classes moyennes ;

– élaborer une stratégie de promotion des classes moyennes prenant appui sur une offre publique d'infrastructures sociales, d'opportunités professionnelles et de ressources culturelles.

Trois actions majeures semblent pouvoir rejoindre les réformes en cours : développer l'offre et la qualité des services sociaux de base, moderniser la gestion des ressources humaines et ajuster la grille des salaires au sein de la fonction publique.

(i) L'offre et surtout la qualité des services publics dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de la sécurité sociale, du savoir et de la culture occupent une place importante parmi les préférences des classes moyennes, comme en témoigne une forte propension à consommer de tels services. L'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier doivent par conséquent retrouver leur rôle de socialisation, de sécurisation par l'emploi et d'ascenseur social.

En dépit de certaines disparités qui persistent, l'accès à l'éducation s'est nettement amélioré à tous les niveaux. Toutefois, la qualité demeure le « talon d'Achille » que traduisent les taux encore élevés de redoublement et d'abandon scolaire ainsi que les trop faibles résultats en termes d'apprentissages. Le Plan d'urgence (2009-2012) poursuit l'objectif de porter à un niveau optimal l'accessibilité et la qualité des prestations, notamment en milieu rural, en mettant en place, depuis la rentrée scolaire 2008, à titre expérimental dans 139 communes INDH, un dispositif de transferts monétaires conditionnés.

Parallèlement, un processus profond de réforme du système de santé a été initié pour accroître l'accès et la qualité des prestations, améliorer la gouvernance publique et surmonter les barrières de coût pesant sur l'application du principe de gratuité des services, les dépenses pour les médicaments représentant environ le tiers des dépenses. Dans cette perspective, il y a lieu de renforcer le Plan d'action (2008-2012) visant à étendre la couverture de l'assurance-santé.

Enfin, l'accès au logement constitue, au-delà des catégories pauvres, un but majeur dont le coût demeure prohibitif. Le programme de logement social et de « villes sans bidonvilles », mis en œuvre depuis 2004, est appelé, dès lors, à élargir le spectre des produits offerts pour incorporer les demandes différenciées, en termes de standing, émanant des classes moyennes.

(**ii**) Dans l'optique d'une politique de recrutement fondée sur les compétences, d'une plus grande ouverture des filières promotionnelles aux potentiels et d'un système des rémunérations incitatif, l'ouverture des postes aux compétences constitue non seulement un principe essentiel d'équité, mais également un puissant levier d'incitation et de motivation auxquels les comportements productifs des classes moyennes sont particulièrement élastiques.

(**iii**) Dans la même optique, une refonte de la grille des rémunérations dans la fonction publique doit se faire par rapport à trois balises :

• Prendre en compte les évolutions observées dans le domaine des formations, des qualifications et des compétences correspondant aux nouveaux modes de management public que le processus de réforme de l'administration tente de mettre en place et de promouvoir à l'échelle centrale et locale.

• Instituer un mécanisme de recrutement fondé sur le principe du mérite, du diplôme et des compétences professionnelles.

• Relever le niveau des rémunérations des échelles intermédiaires (échelles 10 et 11), ces dernières abritant les composantes inférieures et intermédiaires des classes moyennes.

Au total, tout en visant à niveler vers le haut les classes moyennes et, en particulier, les couches inférieures et intermédiaires, ces actions combinées ne manqueront pas d'atténuer l'ampleur des écarts de revenus et de favoriser, en dernière instance, la cohésion sociale.

4. Inégalités et défiance

La question de la défiance en relation avec les inégalités ne saurait trouver de réponse satisfaisante dans le présent livre introductif pour les raisons essentielles évoquées plus haut et qui peuvent être rappelées brièvement :

• Tout d'abord, la revue de la littérature est loin d'offrir les outils nécessaires à l'approche empirique des corrélations existant entre confiance et croissance ; de surcroît, la prise en compte de la dimension cohésion sociale tend à accroître davantage la complexité de l'exercice, et la théorie ne peut, en l'occurrence, que se limiter à des conjectures et à des formulations hypothétiques.

• Transposé au cas du Maroc, l'exercice achoppe, outre les difficultés d'ordre théorique, sur l'absence de données individuelles relatives aux revenus et aux évaluations de la confiance interpersonnelle.

C'est pour combler les porosités statistiques et les carences en matière de données empiriques qu'il est suggéré d'incorporer dans le dispositif d'enquête sur les inégalités trois perspectives principales :

– la constitution d'une base de données individuelles et plus fines sur les revenus ;

– l'élaboration d'un protocole d'enquête portant sur la confiance, notamment interpersonnelle, en mettant à profit la méthode de la World Value Survey mais en essayant, toutefois, de corriger certains de ses biais ;

– une spécification de l'enquête sur la confiance interpersonnelle pourrait consister, dès lors, à s'interroger sur les perceptions par les individus des inégalités. Un tel questionnement a une double portée : appréhender l'écart pouvant exister entre inégalités vécues et inégalités perçues, d'une part, évaluer l'aversion pour les inégalités ou le seuil de tolérance au-delà duquel les inégalités deviennent inacceptables, d'autre part.

Dans cette section, on souligne d'abord de façon succincte les difficultés ayant trait à la mesure, dans le cadre de World Value Survey, du « sentiment de confiance », en général, et les limites méthodologiques des données relatives au Maroc, en particulier. On s'interrogera ensuite sur les déterminants sociodémographiques de la confiance au Maroc et sur son évolution en comparaison avec d'autres pays. L'hypothèse sous-jacente, que faute de données, on ne saurait spécifier, est l'existence d'un lien entre comportements de défiance interpersonnelle et intensité des inégalités.

La plupart des études économétriques portant sur la confiance (Dimeglio et Hanchane, 2009) font usage des données de l'enquête World Value Survey déclinée autour de la question récurrente : « Generally speaking, would you say that most peaople can be trusted, or that you can't be too careful in dealing with people ? » (D'une manière générale, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens, ou bien que l'on n'est jamais trop prudent lorsque l'on traite avec autrui ?)

On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle formulation et sa « capacité » à appréhender dans toutes ses dimensions la part de confiance qu'un individu est disposé à accorder à autrui (Dubois, 2006). En effet,

plusieurs auteurs ont mis en évidence le caractère approximatif des approches en termes de mesure de la confiance et les imprécisions pouvant entacher les formules « faire confiance » et « la plupart des gens » qui de par leur généralité peuvent être interprétées différemment selon les individus (Putnam, 1995). Par ailleurs, testant le lien entre les réponses données à la question de WVS et les décisions réelles en situation de confiance, Glaeser *et al.* (2000) ont pu dégager plusieurs résultats significatifs : absence de corrélations entre les caractéristiques sociodémographiques des individus et la confiance qu'ils accordent à autrui, différence par rapport aux comportements observés en situation réelle, décisions de confiance en fonction de l'expérience passée des individus et de leur implication dans des organisations d'aide à autrui. Sans entrer dans les détails (Cherkaoui, 2009), les limites des données recueillies dans le cadre de WVS sont plus frappantes dans le cas particulier du Maroc.

Au total, 2 264 individus ont été interrogés sur leurs « croyances et sentiments » dans le cadre de la « quatrième vague » de WVS en 2001. L'échantillon est composé de 50,8 % de femmes, 60 % de moins de 35 ans, plus des deux tiers ayant un niveau bas d'éducation, 9,67 % en situation de chômage, etc.

L'enquête porte, pour l'essentiel, sur le « sentiment de confiance envers les institutions », la composante « confiance interpersonnelle » demeurant peu renseignée, notamment pour le Maroc.

Si les personnes interrogées déclarent avoir plus confiance à l'égard de ce que l'on pourrait appeler les « institutions de souveraineté » (les Forces armées, la Police), en revanche les « institutions civiles » sont l'objet d'une confiance plus ou moins limitée (partis politiques, syndicats, parlement, médias).

Le même phénomène de défiance peut être observé lorsqu'il s'agit des comportements vis-à-vis d'autrui, même si sur ce terrain les variables renseignées pour le Maroc sont loin d'être suffisantes : en effet, les résultats de l'enquête font ressortir un degré de « confiance interpersonnelle » nettement médiocre : 22,8 % des personnes interrogées font confiance à la « plupart des gens » contre 70,9 % déclarant « penser que les gens essaient de tirer avantage d'eux » (tableau 8).

Tableau 8

Confiance interpersonnelle : moyenne Maroc

Libellés	Moyenne Maroc	Effectifs
Most people can be trusted	0,2282	2 200
Do you think most people try to take advantage of you	0,2904	1 987

Les variables prennent la valeur 1 pour décrire un sentiment de confiance et la valeur 0 en cas de non-confiance.

Source : World Value Survey, « Quatrième vague 1999-2004 ».

En termes de caractéristiques sociodémographiques de la confiance interindividuelle (sexe, âge, diplôme et statut) (tableau 9), parmi les individus qui ont confiance, 57,4 % sont des femmes (contre 49,4 % n'ayant pas confiance).

Tableau 9

Caractéristiques individuelles et confiance interpersonnelle (Most people can be trusted)

Sexe

% en ligne	Homme	Femme	
Non	50,56	49,44	
Oui	42,63	57,37	
Total	**1 072**	**1 127**	**2 199**
Fréquence manquante = 65			

Age

% en ligne	15-29	30-49	50+	
0	48,55	40,35	11,09	
1	48,01	38,84	13,15	
Total	**1 064**	**879**	**254**	**2 197**
Fréquence manquante = 67				

Niveau d'éducation

% en ligne	Bas	Moyen	Haut	
0	75,80	17,14	7,07	
1	79,28	13,75	6,97	
Total	**1 685**	**360**	**155**	**2 200**
Fréquence manquante = 64				

Statut

% en ligne	Plein temps	Temps partiel	Indépen-dant	A la retraite	Femme au foyer	Etudiant	En chômage	Autre	
0	28,97	5,19	28,61	2,06	15,46	8,91	9,97	0,83	
1	25,70	3,39	30,08	2,99	20,92	6,57	8,96	1,39	
Total	**620**	**105**	**636**	**50**	**367**	**184**	**214**	**21**	**2 197**
Fréquence manquante = 67									

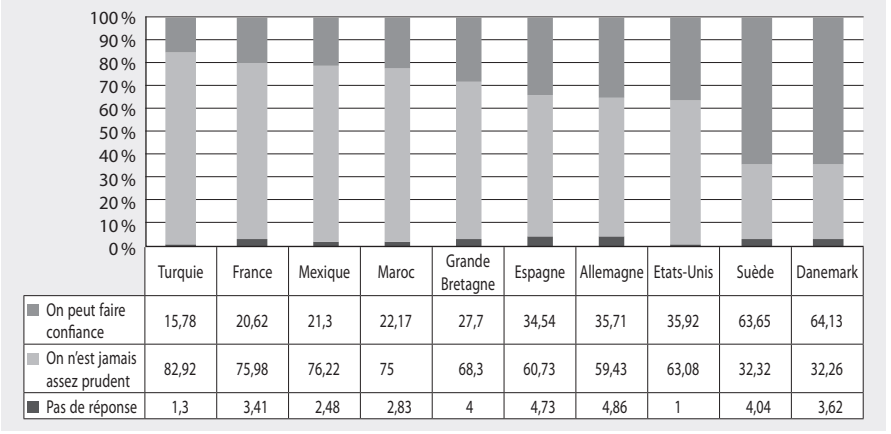
Source : World Value Survey, « Quatrième vague 1999-2004 ».

L'âge et le niveau de diplôme ne semblent pas être une caractéristique déterminante du niveau de confiance, les distributions dans la population confiante et dans celle qui ne l'est pas sont pratiquement équivalentes.

Les individus travaillant à plein temps et les étudiants font moins confiance à autrui. A l'inverse, les travailleurs indépendants et les femmes au foyer semblent relativement moins défiants. Pour les autres catégories sociales, les différences de distribution ne sont pas prégnantes. Le sexe et le statut professionnel semblent ainsi déterminer la confiance interindividuelle, mais pas l'âge et le diplôme.

Graphique 34

Confiance interpersonnelle



	Turquie	France	Mexique	Maroc	Grande Bretagne	Espagne	Allemagne	Etats-Unis	Suède	Danemark
On peut faire confiance	15,78	20,62	21,3	22,17	27,7	34,54	35,71	35,92	63,65	64,13
On n'est jamais assez prudent	82,92	75,98	76,22	75	68,3	60,73	59,43	63,08	32,32	32,26
Pas de réponse	1,3	3,41	2,48	2,83	4	4,73	4,86	1	4,04	3,62

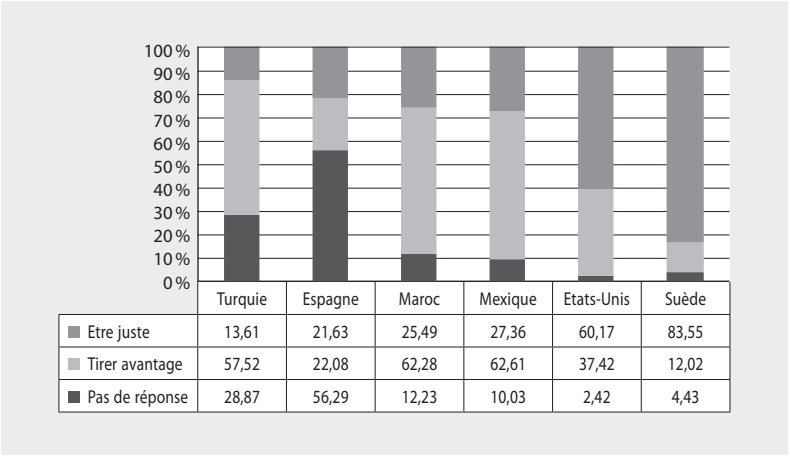
Source : World Value Survey, « Quatrième vague 1999-2004 ».

En comparaison internationale, on prend en compte à la fois les variables de confiance interindividuelle et le « sentiment de confiance envers les

institutions » (Cherkaoui, 2009 ; Bernoussi et El Maslouhi, 2009). Le Maroc est comparé à plusieurs pays présentant une « variété » de configurations de confiance : outre les pays émergeants, à cultures et valeurs différentes comme le Mexique et la Turquie, les pays scandinaves où l'existence de règles avancées de coopération sont censées traduire des niveaux élevés de confiance (Danemark, Suède et dans une moindre mesure l'Allemagne), le cas américain et britannique représentant une « variété de capitalisme » (Hall et Soskice, 2001) où la confiance semble aller de pair avec une logique marchande poussée aux extrêmes, la France et l'Espagne, enfin, où les niveaux et les mécanismes de confiance sont nettement distincts des autres pays (Algan et Cahuc, 2007, pour le cas de la France).

Graphique 35

Défiance interpersonnelle



	Turquie	Espagne	Maroc	Mexique	Etats-Unis	Suède
Etre juste	13,61	21,63	25,49	27,36	60,17	83,55
Tirer avantage	57,52	22,08	62,28	62,61	37,42	12,02
Pas de réponse	28,87	56,29	12,23	10,03	2,42	4,43

Source : World Value Survey, « Quatrième vague 1999-2004 ».

Le Maroc occupe la septième position en termes de confiance interpersonnelle avec 22,2 % d'individus qui déclarent que l'« on peut faire confiance à la plupart des gens », juste devant le Mexique (21,3 %) et la France (20,6 %). La Turquie occupe la dernière place avec 82,9 % d'individus exprimant une forte défiance à l'égard d'autrui.

L'Espagne, l'Allemagne et les Etats-Unis affichent des scores similaires : un peu plus d'un tiers des individus déclarent avoir confiance. Les pays scandinaves se distinguent nettement, ils sont environ quatre fois plus à

déclarer « avoir confiance » qu'en Turquie et près de trois fois plus qu'au Maroc : 63,6 % en Suède et 64,1 % au Danemark.

De par l'ambiguïté des termes contenus dans la question, cette variable, on l'a souligné, doit être manipulée avec beaucoup de précaution. On réitère cette répartition avec une seconde variable de confiance interpersonnelle que traduit la question : « Do you think most people try to take advantage of you ? »

Cette variable, qui n'est pas renseignée pour tous les pays, donne toutefois des résultats similaires pour le Maroc. La distinction entre les pays scandinaves, à variété de « capitalisme rhénan » (Albert, 1991), et les pays à tradition plus libérale (USA, Grande-Bretagne, notamment) demeure significative. Aux USA, 60,2 % de personnes déclarent que « la plupart des gens essaient d'être justes plutôt que de tirer avantage d'eux » contre 35,9 % déclarant qu'« on ne peut faire confiance à la plupart des gens ». Cette distinction nous conforte dans l'idée de manier ces variables de confiance avec précaution surtout dans le cadre de comparaisons internationales où l'on peut supposer que les formules telles « Most people » ou « Generally speaking » peuvent ne pas renvoyer aux mêmes contenus selon les pays et les cultures.

Les différenciations en termes de confiance interpersonnelle entre les pays doivent être rapprochées des manifestations de la confiance vis-à-vis des institutions (Cherkaoui, 2009 ; Bernoussi et El Maslouhi, 2009).

Environ un Marocain sur deux accorde sa confiance au gouvernement, positionnant le pays devant les Etats-Unis, le Mexique, la Turquie et l'Espagne.

Ce classement ne se maintient pas si l'on considère la confiance envers les partis politiques puisque seulement 14,1 % des Marocains interrogés déclarent leur faire confiance, derrière la Turquie (20 %), les Etats-Unis (22,3 %) et le Mexique (23,8 %).

En ce qui concerne la « confiance envers le Parlement », question beaucoup mieux renseignée dans WVS, le Maroc arrive en dernière position, à quatre points d'écart de la Turquie et à forte distance des pays comme le Danemark (46,8 %) et la Suède (49,6 %).

Pour ce qui est des « Forces armées », 64,3 % de Marocains enquêtés déclarent « faire confiance » à l'institution, arrivant loin derrière la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Turquie (plus de 81 %), mais devançant la

Suède qui affiche, par ailleurs, le degré de « confiance interindividuelle » le plus élevé.

Plus d'un Marocain sur deux déclare ne pas avoir « confiance envers la Police », contre 28,3 % pour le Mexique, la Suède et le Danemark occupant les meilleures positions.

En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis les personnes enquêtées déclarent avoir peu confiance à l'égard de la presse : 14,2 % et 26,3 %, respectivement, contre plus de 40 % pour l'Espagne, le Mexique et la Suède et 30,1 % au Maroc.

La variable « confiance envers le système éducatif » n'est pas renseignée pour le Maroc : Grande-Bretagne : 63,8 %, Suède : 66,3 %, France : 68,5 %, Allemagne : 71,6 % et Danemark : 72,8 %.

Enfin le cas de la « religion » est particulier : 96,1 % de Marocains déclarent « avoir confiance envers la religion », contre 79,7 % au Mexique, 75,3 % aux USA et 68,5 % en Turquie.

Au terme de cette présentation à grands traits, il y a lieu de faire les observations suivantes :

(i) La première concerne la problématique générale de la confiance eu égard à la variété des structures sociales et à l'évolution des configurations culturelles. Le cas du Maroc peut offrir un terrain pertinent à l'analyse d'un faisceau d'interactions entre : degré de confiance interpersonnelle et intensité du lien social ou communautaire, confiance dans les institutions et cohésion sociale, confiance et perception des politiques publiques, confiance et formes de solidarité, etc.

(ii) La seconde observation a trait aux limites des données de l'enquête WVS : outre la porosité de la grille des variables renseignées, notamment pour ce qui concerne la « confiance interpersonnelle », la formulation trop générale des questions et des variables implique, par conséquent, des biais interprétatifs et cognitifs relatifs, d'une part, aux liens entre confiance, gouvernance et efficacité économique et, d'autre part, au contenu implicite de la confiance interpersonnelle.

Au total, ces deux observations posent, au-delà de l'ordre normatif relatif à la cohésion sociale, le problème plus positif de la connaissance des déterminants à la fois structurels, institutionnels et comportementaux du lien social.

Dans cette perspective, on suggère les quelques « compléments » suivants à prendre en compte dans l'élaboration d'un dispositif d'enquête approprié au programme de recherche sur le lien social au Maroc, en relation avec les inégalités.

Conclusion

Dans le prolongement des résultats d'analyse esquissés dans cette partie s'inscrivant dans la perspective d'un programme de recherche dédié à l'étude des inégalités au Maroc, on suggère, dans cette conclusion, quelques éléments pour un dispositif d'enquête plus approprié et répondant aux exigences d'une analyse plus approfondie et plus fine.

Produire des statistiques relatives au revenu et au patrimoine

L'analyse des inégalités s'appuie en général sur les statistiques relatives au revenu, au patrimoine, aux actifs des ménages. Au Maroc de telles données, bien que vraisemblablement disponibles pour certaines, ne sont guère accessibles.

Hormis quelques publications récentes du Haut-Commissariat au Plan portant notamment sur la pauvreté (HCP, 2008), il y a une véritable carence en matière d'études empiriques ayant pour objet la problématique des inégalités et des diverses formes qu'elle prend.

Elaborer un dispositif de mesures multicritères du lien social et identifier les seuils d'aversion pour les inégalités

Sur la relation inégalités/cohésion sociale, il s'agit de proposer, dans le cadre du programme de recherche, un dispositif de mesure multicritères du lien social complétant, approfondissant et spécifiant les données de l'enquête WVS : autoévaluation du statut social, degré d'aversion pour l'inégalité, altruisme, confiance interpersonnelle, etc.

Identifier sur une base économétrique l'aversion pour les inégalités et les seuils d'acceptabilité des écarts de richesse

L'analyse économétrique est indispensable pour identifier les non-linéarités entre inégalité et lien social et pour déterminer les seuils d'inégalité que la société juge comme intolérables. Une spécification du modèle peut permettre d'identifier les caractéristiques des groupes sociaux qui sur-évaluent ou sous-évaluent leur position sociale et d'explorer les

facteurs déterminant le différentiel entre évaluation objective et évaluation subjective.

Ces travaux devront déboucher sur une proposition de modalités d'enquête permettant d'éviter les difficultés rencontrées, à l'échelle internationale, quant au rapprochement des données sur les profils sociétaux entre formes d'inégalité et régimes du lien social. Les résultats d'ensemble devront être traduits en préconisations de politiques publiques visant à refonder le lien social sur une base institutionnelle et à faire de la cohésion sociale un facteur à la fois d'équité et d'efficience économique.

Formaliser la relation inégalité-croissance en comparaison internationale

Il s'agit d'élaborer un modèle approprié permettant d'estimer (i) l'effet des inégalités initiales sur la croissance à long terme et (ii) les mécanismes à travers lesquels les inégalités affectent la croissance, (iii) compte tenu des spécificités du pays.

(i) Les travaux en termes de régression transversale sur la base d'équations à forme réduite établissent tous des relations négatives et plus ou moins robustes entre les différentes mesures des inégalités économiques telles que le cœfficient de Gini sur la répartition des revenus ou des terres ou encore la part des revenus revenant à un quintile particulier de la population et les taux moyens de croissance du PIB, mesurant son évolution à long terme.

Cependant, les relations obtenues entre les différentes variables dans le cadre de ce type de modélisation ne peuvent être considérées comme systématiques. Leur robustesse dépend de la disponibilité de données fiables et comparables pour l'ensemble des pays, et les corrélations observées entre inégalités et croissance peuvent être dues à l'omission de certaines variables-clés (éducation, etc.).

(ii) Les équations structurelles permettent de tester empiriquement la validité des différents mécanismes théoriques par lesquels les inégalités sont supposées impacter la croissance, généralement par l'estimation économétrique d'équations simultanées reliant les différentes variables.

Toutefois, globalement, les résultats des travaux relevant de cette approche sont plus contrastés, et les seuls qui s'accordent sur une relation négative significative sont ceux qui lient les inégalités de revenus à l'investissement en capital humain.

(**iii**) Les estimations en données de panel portant sur plusieurs pays et prenant en compte leurs spécificités permettent de s'affranchir de la contrainte liée au signe (négatif) et à la robustesse de la relation entre les inégalités et la croissance.

Décliner les indicateurs à une échelle territoriale pertinente

Les indicateurs régionaux ayant trait aux diverses formes des inégalités sont tributaires des insuffisances méthodologiques liées au découpage administratif de 1997. En effet, ce dernier définit une cartographie de 16 régions dont la grande diversité culturelle, démographique et socio-économique ainsi que les spécificités intra-territoriales ne peuvent être restituées sans une démarche reposant sur des statistiques plus fines, provinciales notamment (les indicateurs produits par le Haut-Commissariat au Plan sur le niveau de vie des ménages sont limités à la région). De fait, une région peut afficher un niveau de vulnérabilité élevé en raison de la prépondérance en son sein de provinces et de zones rurales particulièrement pauvres (cas du Grand-Casablanca ou des régions sahariennes).

Améliorer les données statistiques relatives à l'accès aux services de base

Trois domaines essentiels : la santé de base, le logement et l'éducation.

(**i**) En matière, d'abord, d'accès à la santé, en l'absence de données sur les dimensions sociales (catégorie socioprofessionnelle, niveau de scolarité, etc.), les statistiques disponibles ayant trait à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques, etc. ne rendent compte, de façon satisfaisante, ni de l'ampleur des manques ni de l'étendue des inégalités. En effet, les données produites à l'échelle nationale relatives à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques, etc. (ministère de la Santé et Haut-Commissariat au Plan) ne permettent guère de construire des appariements selon les dimensions sociales des ménages : appartenance sociale, catégorie socioprofessionnelle, scolarité, type d'établissement hospitalier, etc.

De sorte qu'il s'avère difficile d'approfondir l'analyse des inégalités de santé en référence aux résultats les plus avancés de la littérature dans ce domaine particulier.

L'analyse approfondie des inégalités en matière d'accès à la santé implique, dès lors, d'améliorer et d'enrichir les données statistiques dans trois perspectives complémentaires :

• les statistiques générales de la santé (offre de soins, morbidité, mortalité, espérance de vie, etc.) ;

• les indicateurs relatifs aux caractéristiques sociodémographiques des inégalités devant la santé ;

• les travaux de modélisation portant sur l'explication des disparités d'accès aux soins sanitaires.

(**ii**) Pour ce qui est, ensuite, des inégalités en matière d'accès au logement, l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2007 (Haut-Commissariat au Plan) comporte un module spécifique sur les caractéristiques de l'habitat des ménages, mais le caractère partiel et agrégé des données disponibles constitue une limite fondamentale qu'il importe par conséquent de réduire en affinant les variables.

(**iii**) Enfin, l'amélioration de la grille d'indicateurs relative à l'évaluation du système éducatif et de formation depuis la création en 2006 de l'Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation (Conseil supérieur de l'enseignement) ainsi que son élargissement aux variables qualitatives constituent un pas en matière d'appréhension des déterminants et des évolutions des inégalités des chances devant l'école.

Renseigner les variables relatives à la confiance interpersonnelle

Il s'agit d'intégrer dans le dispositif d'enquête national (enquêtes sur la consommation et les niveaux de vie des ménages, enquêtes sur l'emploi du Haut-Commissariat au Plan) un module de mesure multicritères englobant les variables suivantes : autoévaluation du statut social, aversion pour l'inégalité, altruisme, formes de solidarité.

PARTIE 2

Inégalités d'accomplissement : performances scolaires et employabilité des jeunes

Introduction

La deuxième partie a pour objet principal de produire une description des processus liés à l'employabilité des jeunes au Maroc sur la base des perspectives analytiques suivantes :

– faire ressortir les déséquilibres observés entre l'offre et la demande d'emploi aux niveaux national, territorial, sectoriel et en termes de genre ;

– établir un descriptif analytique de la situation de l'emploi et de l'insertion des jeunes, notamment diplômés ;

– mettre en évidence l'évolution du système d'éducation-formation (types de diplôme, de qualification et d'apprentissage, cycles, etc.) en relation avec les tendances du marché de l'emploi (nature et qualité des emplois et des qualifications, types d'activité, localisation, forme privée/publique, etc.) ;

– analyser les formes du chômage des jeunes et la durée de la recherche d'emploi en rapport, outre les niveaux de formation et la nature des diplômes, avec le genre et le milieu social ;

– analyser les facteurs à l'origine des désajustements observés en longue durée entre le système d'éducation-formation, d'une part, et le monde économique, d'autre part ;

– prendre en compte, dans l'analyse, les dynamiques liées aux changements du travail, aux transformations des formes d'emploi et des activités aux niveaux national et international.

Dans le prolongement du diagnostic, on tentera de formuler une série de mesures susceptibles de favoriser des sorties durables du chômage et de frayer aux jeunes les voies d'accès à un emploi décent. Une telle perspective pourrait prendre appui sur un engagement impliquant, au-delà des pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs (secteur privé, organisations professionnelles, ONG, etc.) en faveur d'un « pacte national pour l'emploi des jeunes ».

La nouvelle Constitution, votée le 1er juillet 2011, y invite explicitement, notamment en mettant en exergue les libertés et droits fondamentaux de la citoyenneté de façon congruente avec le « référentiel universel des droits de l'homme » (titre 2 de la Constitution) :

– primauté des conventions internationales sur le droit interne ;

– promotion de la parité entre les hommes et les femmes, bannissement de toute discrimination en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue ou du handicap ;

– affermissement des libertés et droits fondamentaux : droit à la vie, droit à la sécurité des personnes et des biens, liberté de pensée, d'opinion et d'expression, liberté de la presse et droit d'accès à l'information, liberté de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique, d'association et d'appartenance syndicale et politique ;

– élargissement des droits économiques, sociaux et environnementaux.

Ce dernier article (article 31) est capital du point de vue de l'élaboration du projet de « société solidaire » dont la Constitution esquisse, dès le préambule, les principes dans les termes suivants : « Il (le Maroc) développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté. »

Dans la même optique, en créant les institutions et les instances de concertation, de consultation, de contrôle, de régulation, de bonne gouvernance (Conseil économique, social et environnemental, Cour des comptes, Conseil de la concurrence), de promotion du développement humain et durable (Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative), de protection et de promotion des droits de l'homme (Conseil national des droits de l'homme, Institution du Médiateur, Conseil de la communauté marocaine à l'étranger), la Constitution ouvre des perspectives sans précédent aux chantiers entrepris, depuis 1999 en particulier, dans le domaine du développement économique, social, humain et durable doivent trouver dans les nouvelles dispositions institutionnelles, une base d'appui pour articuler l'ensemble des dynamiques et des initiatives locales et nationales dans un véritable projet sociétal, cohérent et ouvert sur l'avenir.

Le projet doit être porté, comme il a été souligné, par une mobilisation générale exceptionnelle englobant l'ensemble des composantes de la nation (Etat, privé, citoyens) en faveur de l'impulsion d'une dynamique soutenue, en termes de développement humain et durable. L'engagement pour l'emploi en général et pour l'insertion des jeunes en particulier peut constituer un puissant moteur et un facteur d'impulsion d'une dynamique sociétale auto-entretenue.

Du point de vue de la présente analyse, la prise en compte de la nouvelle dynamique institutionnelle, ainsi que des perspectives stratégiques ouvertes au niveau économique et social par les réformes politiques à l'œuvre au sein de notre pays, implique un préalable méthodologique. Il s'agit du réexamen de la problématique du chômage des jeunes, en général, et des jeunes diplômés, en particulier (chapitre 5).

Deux raisons peuvent justifier un tel retour critique sur l'approche dominante jusqu'à présent et sur les fondements théoriques et empiriques des politiques publiques mises en œuvre en matière, notamment, du traitement du chômage des jeunes.

– La première concerne l'anachronisme des hypothèses sous-jacentes à la plupart des actions et des mesures préconisées. Elaborées pour l'essentiel au début des années 90, en particulier par le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA), les mêmes hypothèses continuent de former, peu ou prou, le « socle cognitif » de la plupart des politiques d'emploi et de lutte contre le chômage. Plusieurs changements économiques et technologiques, ayant affecté ces dernières années de façon substantielle le système productif au niveau mondial et provoqué des effets induits sans précédent sur l'économie marocaine, ont tendance à rendre beaucoup moins efficaces les politiques de traitement du chômage des jeunes diplômés suivies jusqu'ici.

– La seconde raison tient aux limites du modèle des données statistiques déployé pour rendre compte de la réalité complexe du chômage et de la relation de plus en plus instable de l'emploi. Fondées sur des données trop agrégées et capturées en statique, les analyses produites occultent ainsi des dimensions de la problématique qui sont essentielles à l'appréhension des phénomènes liés au chômage des jeunes.

On tentera, tout d'abord, de reformuler les hypothèses relatives au chômage et à l'employabilité des jeunes en prenant en compte les métamorphoses de la question du chômage à la lumière des transformations

productives liées aux programmes sectoriels entrepris par le Maroc depuis une décennie. Ces hypothèses concernent la relation éducation-formation, la structure du chômage des jeunes en termes de niveau d'instruction, les rapports entre la flexibilité du travail et la sécurité de l'emploi, l'évolution du régime de croissance vers des formes privilégiant de plus en plus l'avantage qualitatif fondé sur le travail qualifié par rapport à la modalité classique et en perte de vitesse tirant un avantage comparatif de la main-d'œuvre non qualifiée et bon marché.

On propose, ensuite (chapitre 6), dans l'optique de renouveler les approches de l'employabilité des jeunes, d'étendre la démarche méthodologique aux données longitudinales et aux dispositifs statistiques en termes de trajectoires et de générations.

L'analyse de la situation de l'emploi, en général, et de l'employabilité des jeunes diplômés, en particulier (chapitre 7), fait apparaître une interaction systémique entre le système éducatif et le système productif mettant en jeu une situation pour le moins paradoxale : une montée des niveaux d'instruction au sein de la population active liée aux effets induits par ce qu'on pourrait appeler « l'effet réforme du système éducatif » d'une part ; un marché de l'emploi qui continue de connaître des distorsions défavorables aux diplômés, d'autre part.

Au-delà du jeu d'interaction structurel, cette situation paradoxale renvoie, en dernière instance, aux logiques internes prévalant dans les deux systèmes. Si, depuis la mise en œuvre de la réforme, une tendance au rapprochement entre les profils formés et les besoins des entreprises peut être observée, il n'en demeure pas moins que le niveau faible de l'espérance de vie scolaire constitue désormais un véritable goulot d'étranglement : les flux de sorties précoces de l'école contribuent en grande partie à engorger le marché de l'emploi et à peser sur les opportunités qu'ont les jeunes diplômés d'accéder à un emploi correspondant au niveau de leur diplôme. Dans ces conditions, la prévalence de l'emploi non ou peu qualifié tend non seulement à produire un effet d'éviction des diplômés du supérieur sur le marché du travail, mais aussi à faire perdurer les formes instables et précaires de l'emploi.

Appliquée au système de formation professionnelle (chapitre 8), l'approche longitudinale fait apparaître, d'une part, une hétérogénéité des trajectoires que traduisent plusieurs paramètres : la durée de la recherche du premier emploi, les épisodes qui jalonnent les parcours séparant la formation de l'activité, le type d'emploi, leur qualité, le niveau des

rémunérations, etc., d'autre part, une « dépendance d'état » significative des trajectoires individuelles, le chômage étant de loin l'épisode le plus fréquent et constituant un facteur de stigmatisation et de disqualification sur le marché du travail.

On conclut les développements de cette seconde partie par l'esquisse d'une série de principes visant à frayer quelques « voies » et à suggérer quelques « engagements » en faveur de l'égalité réelle en général et de l'emploi des jeunes en particulier.

CHAPITRE 5

Inégalités et justice scolaire

L'analyse des inégalités dans le domaine de l'éducation est, on l'a vu dans la première partie, complexe et nécessite un détour à la fois théorique et empirique afin de cerner l'ensemble des enjeux qui lui sont associés en matière de développement humain.

L'éducation est un « bien particulier » dont les mécanismes de financement, de production et de répartition ne sont pas ceux d'un bien que des agents privés échangent sur un marché de type walrasien. L'intervention de la puissance publique s'avère incontournable même si celle-ci pose des problèmes en termes de pondération des principes d'équité et d'efficacité. Mais plus particulièrement, le choix du monde « juste » a pour fondement de base le modèle de justice scolaire.

L'éducation, en tant que « bien public », doit répondre aux critères formulés par Paul Samuelson (1954). Le premier critère renvoie à la non-rivalité : la consommation du bien éducation par un usager n'entraîne aucune réduction de la consommation des autres usagers. Le deuxième critère renvoie à la non-exclusion, ce qui signifie qu'on ne peut faire payer l'usage de ce bien.

A l'évidence, ces deux critères ne peuvent qu'avoir une conséquence directe sur la production de ces biens, ses coûts et la désignation de l'agent en mesure de les produire en quantité suffisante pour la collectivité, le libre fonctionnement des marchés ne permettant pas de les produire en quantité satisfaisante.

En effet, comme ces biens donnent lieu à des externalités, généralement positives, il devient alors difficile de rentabiliser l'investissement consenti pour leur production. Aucun agent privé n'a donc intérêt à s'y engager. L'intérêt stratégique des agents privés les incite, plutôt, à adopter un comportement de type « passager clandestin » (Olson, 1965) : attendre que d'autres prennent l'initiative de la production du bien, pour pouvoir ensuite en bénéficier sans en avoir supporté le coût.

Une première perspective théorique consiste à compter sur la coordination entre agents privés afin de mutualiser les coûts de production des biens publics. Mais cette coordination n'est pas facile à réaliser en raison des coûts de négociation et des difficultés qu'il peut y avoir à contrôler et, si nécessaire, à sanctionner, l'application des règles communes. La solution optimale consiste à confier ces biens à la puissance publique qui peut recourir à l'impôt pour en financer la production.

Dans la réalité, le problème est beaucoup plus complexe. Outre l'Etat, les acteurs du système éducatif (entreprises, familles, élèves, société civile) sont concernés, à des niveaux de responsabilité différents, tout autant par la quantité que par la qualité de l'éducation à produire.

Au Maroc, les objectifs affichés par la *Charte nationale d'éducation et de formation* (1999) conjuguent critère d'efficacité (réduction du nombre de redoublements, d'abandons, amélioration de la qualité des acquis) et principe d'équité (milieu rural/milieu urbain, filles/garçons, milieux populaires/milieux aisés).

A elle seule, cette dualité peut être source d'inefficacité, sans oublier que la pluralité des cocontractants explique la complexité de la mise en œuvre des politiques contractuelles. On peut supposer l'existence de situations qui rappellent les phénomènes de collusion auxquels l'économie publique fait référence (Guillaud, Julien et Picard, 1996). L'émergence de contrats parallèles et d'arrangements mutuels entre acteurs à l'échelon régional contribue à détourner le principe du décideur central, un tel détournement pouvant aller soit dans le sens d'une meilleure appropriation, soit dans le sens d'une moindre efficacité.

Mais il ne suffit pas au décideur public de constater la rentabilité générale de l'éducation et de défendre ses vertus en termes de développement économique et humain. De nombreux arbitrages restent à faire entre l'enseignement et la formation, entre les divers ordres d'enseignement, entre l'accessibilité et la qualité, entre des mesures générales et d'autres davantage orientées vers des groupes particuliers, par exemple au nom de l'égalité des chances.

Il reste à déterminer la forme que doit prendre l'effort public : faut-il améliorer les taux d'encadrement et la scolarité des enseignants, accroître les ressources matérielles et adopter des techniques de production différentes ?

Certains travaux effectués dans cette perspective font apparaître les difficultés à établir une corrélation significative entre des indicateurs traditionnels de qualité du produit, comme le rendement ou la réussite scolaire, et les principaux facteurs des coûts unitaires : scolarité et expérience des enseignants, taux d'encadrement, ressources matérielles. D'autres travaux mettent l'accent sur les questions d'organisation, de comportement, d'incitation et de contrôle.

Aujourd'hui, on traite la question des fondements de l'intervention publique en éducation et des formes qu'elle peut prendre davantage en termes de modèles de justice scolaire.

La délimitation des champs de la justice scolaire a suscité beaucoup de controverses parmi les économistes et les sociologues. Selon un premier point de vue, c'est le statut qu'occupe l'école dans la lutte contre la reproduction des inégalités sociales qui est en jeu. De fait, une école est « juste » si ses classements finaux bouleversent les classements initiaux et que les « non héritiers » en sont les principaux destinataires. L'inégalité est ici perçue comme étant équitable, car, outre qu'elle contribue à assurer une mobilité sociale intergénérationnelle, c'est sur une base méritocratique qu'elle est « fabriquée ».

A l'opposé, dans la conception en termes d'« égalité des résultats », l'école est considérée comme l'instance compensatrice qui, au lieu d'être soumise au déterminisme inégalitaire, produit de l'espace social. Elle se doit d'être à même de compenser les inégalités d'aptitudes elles-mêmes, quelle que soit leur origine génétique ou familiale (Beaudelot et Leclerq, 2005). La justice est appréciée par le degré d'indépendance entre l'accès aux biens éducatifs et l'appartenance à tel ou tel groupe social.

1. Inégalités scolaires et dépendance du sentier

L'analyse de l'accumulation du capital humain, en général, et des inégalités, en particulier, commande de se placer sur une temporalité de long terme afin de saisir les dynamiques sous-jacentes.

En référence à une base mondiale des inégalités, il est aujourd'hui possible de faire cette analyse approfondie pour le Maroc depuis 1950 moyennant un indice de Gini (Benaabdelaali, Hanchane et Kamal, 2012 ; voir annexe pour la méthodologie).

En effet, en 2010, le niveau d'instruction de la population marocaine âgée de 15 ans et plus est estimé à cinq années de scolarisation en moyenne. Passant de 0,28 année en 1950 à 1,80 année en 1980, il connaît, par la suite, une augmentation d'environ un an par décennie. Ce niveau demeure toutefois en-deçà de celui observé dans les pays émergeants (sept années) et dans les pays développés (onze années).

Tableau 10

Nombre moyen d'années de scolarisation et indice de Gini, 1950-2010

Année	Nombre moyen d'années de scolarisation	Gini de l'éducation	Proportion de la population par niveau d'instruction atteint (en %)			
			Non scolarisés	Primaire	Secondaire	Supérieur
1950	0,28	0,97	96,42	1,47	1,77	0,31
1960	0,47	0,96	93,64	2,82	3,02	0,45
1970	0,98	0,91	87,11	5,42	6,46	0,93
1980	1,79	0,84	76,92	10,54	9,80	2,70
1990	2,91	0,74	64,73	16,06	13,79	5,40
2000	3,89	0,66	54,89	19,33	18,42	7,34
2010	5,00	0,57	43,81	23,61	22,95	9,63

Source : Calculs des auteurs d'après les données de Barro et Lee (2010), «A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010», *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.

Parallèlement, l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini a diminué au cours de la période considérée, traduisant une évolution positive de la distribution de l'éducation. De 1950 à 2010, elle a été divisée par deux, passant de 0,97 à 0,56.

Le recul de l'analphabétisme en constitue un facteur important. Le Maroc a connu une forte baisse de la proportion de la population non scolarisée qui est passée de 96 % en 1950 à 44 % en 2010 (soit une réduction de moitié), même si elle se situe encore à des niveaux élevés, autour de 28 % (ANLCA, 2012).

Cette baisse a été particulièrement significative au cours la dernière décennie (2,25 % en moyenne par an), alors qu'elle fut de l'ordre de 1,70 % dans les années 80 et 90 et seulement de 1,24 % dans les années 70 et de 0,70 % dans les années 60. Elle s'explique par le développement de l'enseignement primaire : 24 % de la population âgée de 15 ans et plus en 2000, contre 1,5 % en 1950. Parallèlement, en 2010, 23 % de la population a atteint le niveau secondaire, contre 14 % en 1990.

Tableau 11

Moyenne d'années de scolarisation par cycle, 1950-2010

Année	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
1950	0,16	0,11	0,01	0,28
1960	0,27	0,19	0,01	0,47
1970	0,56	0,40	0,03	0,98
1980	1,02	0,70	0,07	1,79
1990	1,63	1,11	0,16	2,91
2000	2,16	1,50	0,22	3,89
2010	2,81	1,89	0,30	5,00

Source : D'après les données de Barro et Lee (2010), "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010", *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.

L'enseignement supérieur se trouve aujourd'hui dans une situation identique à celle de l'enseignement secondaire en 1980. En effet, 9,6 % de la population de 15 ans et plus ont atteint le niveau d'enseignement supérieur en 2010, soit 42 % de la population ayant atteint ou accompli le niveau secondaire. En 1980, ce dernier groupe représente 9,8 % de la population âgée de plus de 15 ans.

Tableau 12

Répartition de la population selon le degré d'achèvement des cycles, 1950-2010 *(en %)*

Année	Primaire non achevé	Primaire achevé	Secondaire non achevé	Secondaire achevé	Supérieur non achevé	Supérieur achevé
1950	0,90	0,58	1,11	0,66	0,16	0,15
1960	1,70	1,12	1,90	1,13	0,23	0,22
1970	3,14	2,28	4,06	2,40	0,50	0,43
1980	5,11	5,43	5,78	4,02	2,02	0,67
1990	5,33	10,73	7,59	6,20	2,63	2,77
2000	3,76	15,56	9,74	8,68	3,53	3,81
2010	2,98	20,63	11,27	11,68	4,45	5,18

Source : D'après les données de Barro et Lee (2010), "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010", *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.

En dynamique longue, le nombre de personnes disposant d'un niveau d'éducation primaire et secondaire a augmenté dans les mêmes proportions (de moins de 1,5 % en 1950 il est passé à 24 % en 2010 pour le primaire,

de 1,8 % à 23 %, respectivement, pour le secondaire). La moyenne des années de scolarisation au niveau secondaire n'a pas connu le même rythme d'évolution que celle du primaire.

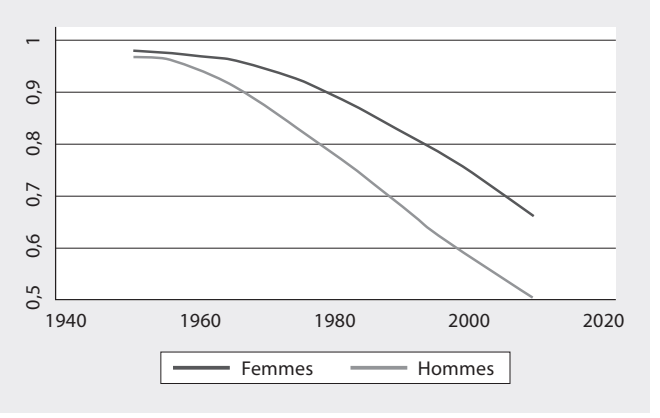
Une analyse plus fine des données en termes de degré d'achèvement des cycles d'études fait ressortir, toutefois, pour l'ensemble de la période, une proportion plus significative de la population n'ayant pas pu achever le cycle secondaire (tableau 12). La situation est inverse pour le primaire, surtout à partir des années 80. En 2010, 87 % des élèves achèvent le cycle du primaire, contre seulement 49 % qui vont jusqu'au bout du secondaire.

Une telle situation sous-entend un faible rendement scolaire. En effet, l'analyse de l'évolution des redoublements et des abandons scolaires met en évidence une tendance prononcés dans les cycles primaire et secondaire, en particulier en fin de cycle. Dans l'enseignement primaire, la durée moyenne de la scolarisation ne dépasse guère la moitié des six années du cycle.

Le graphique 36 figure les résultats des calculs de l'indicateur de Gini de l'éducation en termes de genre. Partant du niveau d'inégalité atteint en 1950, la distribution de l'éducation a évolué dans le sens d'une réduction plus marquée en faveur des garçons. A partir de 1950, l'inégalité entre les garçons tend à baisser de manière significative, le coefficient de Gini se situant à 0,50 en 2010. L'inégalité entre les filles connaît une baisse plus lente avec un indice de Gini de l'ordre de 0,66 en 2010. Il correspond à celui constaté en 1990 pour les garçons. Toutefois, la baisse des inégalités tend à s'accélérer à partir des années 2000.

Graphique 36

Evolution de l'indice de Gini de l'éducation par genre, 1950-2010



Source : Base de données BLE et recueil statistique.

Dans la même perspective, on a procédé à une décomposition de l'indice de Gini en termes de genre en inégalités intra-groupe (*within*) et inégalités inter-groupes (*between*) selon la formule suivante (Zhang et Li, 2002 ; Bhattacharya et Mahalanobis, 1967 ; Pyatt, 1976) :

$$1 = \underbrace{\left[\frac{P_1^2\left(\mu_1/\mu\right)G_1}{G}\right]}_{\text{Within}(1)} + \underbrace{\left[\frac{P_2^2\left(\mu_2/\mu\right)G_2}{G}\right]}_{\text{Within}(2)} + \underbrace{\left[\frac{G_B}{G}\right]}_{\text{Between}}$$

avec P_i la proportion de la population selon le niveau d'éducation, μ_i le nombre moyen d'années de scolarisation et G_i ($i = 1,2$) le coefficient de Gini de l'éducation des garçons et des filles. G_B est le terme résiduel qui représente le poids de l'inégalité inter-genres.

L'inégalité entre les garçons et les filles n'est pas un phénomène négligeable. Elle contribue à peu près pour moitié à l'inégalité totale. Cette contribution enregistre même une légère augmentation entre 1950 (50 %) et 2010 (52 %). Le poids des disparités intra-garçons et intra-filles (*within* garçons et *within* filles) dans l'explication de l'inégalité totale a connu des évolutions contrastées : on constate, à partir des années 80, une baisse sensible de la contribution de l'inégalité entre les garçons, traduisant un développement notable de leur scolarisation.

Tableau 13

Décomposition de l'indice de Gini par genre, 1950-2010 *(en %)*

Année	Within (filles)	Within (garçons)	Between (Inégalité genre)
1950	0,20	0,30	0,50
1960	0,18	0,32	0,50
1970	0,16	0,33	0,51
1980	0,17	0,31	0,51
1990	0,20	0,29	0,52
2000	0,21	0,27	0,52
2010	0,23	0,25	0,52

Source : Calculs des auteurs d'après les données de Barro et Lee (2010), « A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010 », *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.

La baisse de l'inégalité *within* filles étant plus lente et moins significative, le poids de leur part dans les inégalités n'augmente qu'à partir des années 80. L'expansion de la scolarisation des filles ne s'est pas effectuée

de manière homogène : 54 % en 2010 n'ont toujours pas accès à l'éducation en 2010 et 7 % seulement ont atteint le niveau d'enseignement supérieur.

2. Les racines des inégalités hommes/femmes

Tableau 14

Proportion de la population par niveau d'instruction et par genre *(en %)*

Année	Proportion de la population (en %) par niveau d'instruction atteint							
	Non scolarisés		Primaire		Secondaire		Supérieur	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1950	95,50	97,33	2,02	0,93	1,96	1,58	0,49	0,13
1960	91,55	95,71	4,01	1,64	3,62	2,43	0,71	0,20
1970	81,69	92,31	7,62	3,31	9,20	3,82	1,35	0,53
1980	68,58	85,03	14,05	7,13	13,39	6,30	3,94	1,49
1990	54,17	74,96	20,31	11,93	17,81	9,88	7,69	3,17
2000	43,35	66,09	23,65	15,13	23,11	13,86	9,91	4,86
2010	32,85	54,41	27,26	20,08	27,62	18,43	12,34	7,01

Source : Calculs des auteurs d'après les données de Barro et Lee (2010), "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010", *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.
H : hommes ; F : femmes.

La proportion des femmes n'ayant jamais fréquenté l'école s'est fortement réduite, passant de 97 % en 1950 à 54 % en 2010, mais dans des proportions moindres que pour les hommes (de 95 % en 1950 à 33 % en 2010). Par ailleurs, une amélioration de l'éducation des femmes est observée pour les trois cycles d'études (primaire, secondaire et supérieur) qui semble résulter, en partie, d'une progression des effectifs féminins, notamment au primaire et, dans une moindre mesure, au secondaire et au supérieur (tableau 14). La moyenne des années de scolarisation des hommes a fortement augmenté durant la période traduisant une expansion de la scolarité masculine : 6 années contre 4 pour les femmes et 5 années en moyenne nationale (tableau 15). Le niveau moyen d'éducation demeure ainsi largement tributaire du primaire qui contribue pour plus de la moitié à la moyenne des années de scolarisation. On note, toutefois, une montée significative de la part du secondaire et notamment du supérieur, notamment pour les hommes.

Tableau 15

Nombre d'années de scolarisation par genre, 1950-2010

Année	Moyenne des années de scolarisation par cycle									Moyenne des années de scolarisation		
	Primaire			Secondaire			Supérieur					
	H	F	Ecart	H	F	Ecart	H	F	Ecart	H	F	Ecart
1950	0,19	0,12	0,07	0,14	0,09	0,05	0,01	0,00	0,01	0,34	0,21	0,13
1960	0,35	0,19	0,16	0,24	0,14	0,1	0,02	0,01	0,01	0,61	0,33	0,28
1970	0,79	0,34	0,45	0,57	0,23	0,34	0,04	0,02	0,02	1,40	0,59	0,81
1980	1,39	0,67	0,72	0,97	0,43	0,54	0,11	0,04	0,07	2,47	1,14	1,33
1990	2,10	1,17	0,93	1,49	0,75	0,74	0,23	0,10	0,13	3,82	2,01	1,81
2000	2,71	1,63	1,08	1,93	1,08	0,85	0,30	0,15	0,15	4,94	2,86	2,08
2010	3,35	2,28	1,07	2,32	1,47	0,85	0,38	0,22	0,16	6,05	3,96	2,09

Source : Calculs des auteurs d'après les données de Barro et Lee (2010) «A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010», *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.

Le développement de la scolarisation des femmes dans le primaire n'a pas eu les mêmes conséquences en termes de nombre d'années de scolarisation et de diminution de l'écart entre les deux sexes. En longue période, cet écart a augmenté pour se stabiliser au cours de la dernière décennie (tableau 15). En effet, entre 1950 et 2000, la moyenne des années de scolarisation des hommes a augmenté plus vite que celle des femmes, alors qu'elle a évolué dans les mêmes proportions entre 2000 et 2010 (les deux sexes ont gagné une année de scolarisation). Cet écart s'estompe lorsqu'on passe du cycle secondaire au cycle supérieur.

Cette situation est à rapprocher des indicateurs de rendement interne selon le genre. En effet, les taux de redoublement des garçons sont plus élevés que ceux des filles pour l'ensemble des cycles d'enseignement. En revanche, les taux d'abandon des filles sont supérieurs à ceux des garçons au niveau primaire, mais la situation s'inverse au collège et au lycée (Atlas, 2008).

Au regard de ces évolutions contrastées, il s'avère que l'expansion des effectifs scolaires n'a d'impact en termes de réduction des inégalités que sur la base d'une diffusion significative de l'enseignement des filles, c'est-à-dire lorsque la scolarisation au sein des cycles primaire et secondaire tend à être généralisée et que l'accès au supérieur est assurée aux filles comme aux garçons.

Toutefois, en dépit des progrès réalisés au cours des dernières décennies, la part des non-scolarisés reste élevée (plus de 40 % de la population âgée de 15 ans et plus ont une dotation éducative quasi nulle), et l'écart entre les sexes ne parvient pas à être résorbé.

3. La dynamique intra- et inter-générationnelle des inégalités

Comme on l'a souligné, les inégalités scolaires ont baissé pour toutes les catégories d'âge à partir de 15 ans (tableau 15). Cette baisse est particulièrement nette pour les tranches d'âge 15-19 et 20-24 ans présentant une distribution plus égalitaire (l'indice de Gini passe de 0,98 en 1950 à 0,38 en 2010 pour les 15-19 ans et de 0,95 à 0,42 pour les 20-24 ans). Parallèlement, la durée moyenne de la scolarisation atteint, en 2010, 6,6 ans pour la tranche 15-19 ans et 6,9 ans pour la tranche 20-24 ans, soit un gain d'environ quatre années sur l'ensemble de la période. Les inégalités sont plus prononcées et les niveaux d'éducation plus faibles pour les tranches d'âge supérieures à 25 ans.

Tableau 16

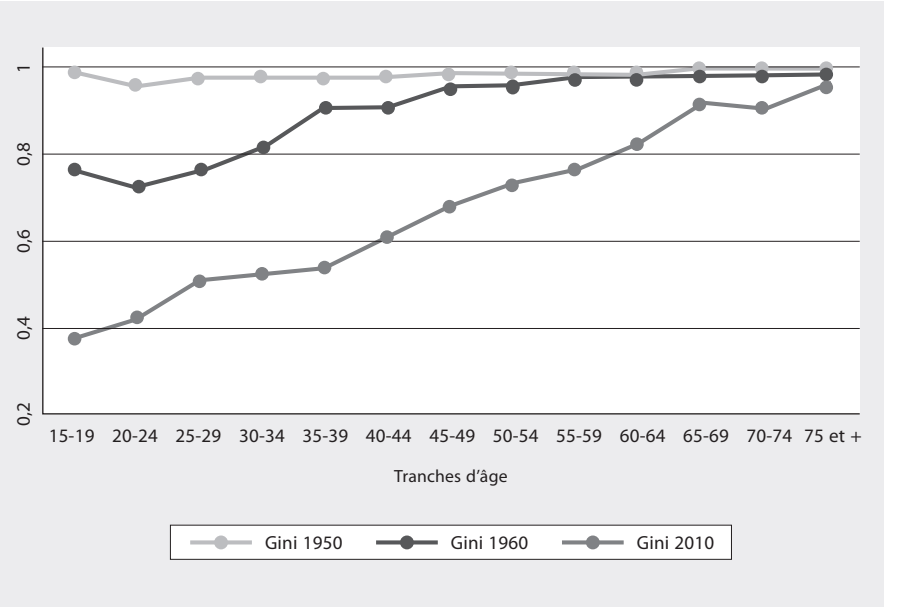
Nombre d'années de scolarisation et inégalités d'éducation par tranche d'âge

Tranche d'âge	Moyenne des années de scolarisation			Gini de l'éducation		
	1950	1980	2010	1950	1980	2010
15-19	0,23	2,52	6,60	0,98	0,76	0,38
20-24	0,45	3,12	6,89	0,95	0,72	0,42
25-29	0,32	2,70	5,94	0,97	0,76	0,51
30-34	0,32	2,16	5,76	0,97	0,81	0,52
35-39	0,27	1,04	5,55	0,97	0,90	0,54
40-44	0,27	1,04	4,79	0,97	0,90	0,61
45-49	0,19	0,45	3,94	0,98	0,95	0,68
50-54	0,17	0,45	3,21	0,98	0,95	0,73
55-59	0,16	0,32	2,76	0,98	0,97	0,76
60-64	0,15	0,32	2,21	0,98	0,97	0,82
65-69	0,14	0,27	1,06	0,99	0,97	0,91
70-74	0,14	0,29	1,14	0,99	0,97	0,90
>75	0,14	0,22	0,53	0,99	0,98	0,95
>25	0,25	1,24	4,37	0,97	0,89	0,64
>15	0,28	1,79	5,00	0,97	0,84	0,58

Source : Calculs des auteurs d'après les données de Barro et Lee (2010), «A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010», *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.

Graphique 37

Evolution de l'indice de Gini par groupe d'âge



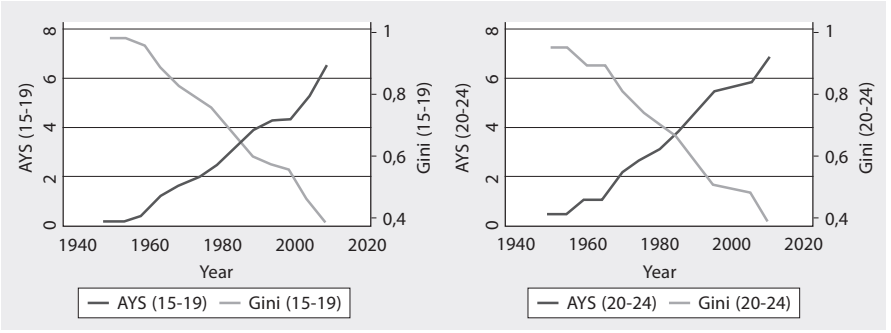
Source : Base de données BLE et recueil statistique.

Il y a lieu, toutefois, de souligner qu'en dynamique le degré d'inégalité est décroissant avec l'âge (graphique 37). Le niveau d'éducation des jeunes, quant à la durée de la scolarisation, est supérieur à celui des plus âgés. La proportion des personnes ayant atteint des niveaux supérieurs progresse avec l'âge, traduisant un allongement de la scolarité et une élévation du niveau moyen d'éducation.

Les 15-19 ans ont bénéficié des progrès enregistrés dans l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, dans le secondaire. En 2010, 29 % des 15-19 ans (nouveaux entrants entre 2000 et 2002) achèvent le niveau primaire, et 28 % arrêtent leurs études au cours du secondaire (12 % seulement parviennent au terme du cycle secondaire). La proportion non scolarisée des 15-19 ans a fortement diminué, passant de 98 % en 1950 à 25 %. Pour la catégorie des 20-24 ans, 32 % d'entre eux terminent le cycle d'enseignement et 17 % le secondaire, mais ils présentent, toutefois, une distribution légèrement moins égalitaire par rapport aux 15-19 ans.

Graphique 38

Indice Gini de l'éducation et moyenne des années de scolarisation pour les 15-24 ans, 1990-2010



Source : Base de données BLE et recueil statistique.

De même, le niveau relativement élevé du nombre moyen d'années de scolarisation des 15-19 ans (6,6 ans) est dû principalement à une durée plus longue dans le primaire (avec un degré de rétention élevé, au moins jusqu'à la cinquième année du primaire), à l'amélioration des taux de scolarisation dans le primaire et, de manière moins nette, dans le secondaire et, enfin, à une proportion relativement faible des illettrés (25 %).

Les disparités en termes de genre sont moins marquées pour ce qui concerne le groupe d'âge 19-24 ans. Au cours de la dernière décennie, l'écart pour les 15-24 ans s'estompe, voire s'inverse au profit des filles à partir de 2005. En 2010, le taux d'analphabétisme des filles âgées de 15 à 24 ans est inférieur à celui des garçons (22 % contre 27 %). La part des filles ayant atteint le niveau primaire est de 34 %, alors qu'elle est de l'ordre de 23 % pour les garçons. La moyenne des années de scolarisation des filles pour cette même tranche d'âge est légèrement supérieure à celle des garçons (6,63 contre 6,58).

Barro et Lee (2010) soulignent que les perspectives de réduction de l'écart des niveaux de scolarité entre pays développés et pays en développement reposent largement sur la capacité de ces derniers à augmenter de manière significative les taux de scolarisation parmi les nouveaux entrants (moins de 15 ans) et de rattraper les taux élevés de passage du primaire au secondaire et du secondaire au supérieur caractéristiques des pays développés. Au Maroc, en 2010, 29 % des 15-19 ans parviennent au terme du cycle primaire et 40 % accèdent à l'enseignement secondaire dont 12 % seulement terminent le cycle.

En définitive, si le Maroc a fait des progrès non négligeables en matière de généralisation de l'accès à l'enseignement primaire, des efforts importants restent à accomplir en particulier dans le domaine de l'enseignement secondaire.

4. Une comparaison internationale

En termes de durée de scolarisation et d'indice d'inégalité éducative, les pays du Sud de la Méditerranée présentaient, dans les années 50, des niveaux d'éducation faibles, mais comparables à ceux du Maroc (tableau 17). En 2010, trois groupes peuvent être distingués selon le niveau d'inégalité scolaire : un premier groupe avec un indice de Gini d'environ 30 % (Jordanie et Turquie), un deuxième groupe où l'indice de Gini se situe entre 37 % et 42 % (Algérie, Tunisie, Iran, Syrie, Libye et Egypte), un troisième groupe présentant un niveau d'inégalités relativement élevé où l'indice de Gini dépasse 48 % (Mauritanie, Maroc et Yémen).

Globalement, les pays qui ont la moyenne des années de scolarisation la plus élevée (entre 7 et 9 ans) sont ceux où la part de la population ayant atteint le niveau supérieur est importante. Notons que, bien que le Maroc présente les mêmes proportions au supérieur que la Turquie, la part de la population non scolarisée dans ce dernier est nettement plus faible.

Tableau 17

Niveaux scolaires et Gini de l'éducation : pays du sud de la Méditerranée, 2010

Pays	AYS	Gini de l'éducation	Proportion de la population *(en %)* par niveau d'instruction atteint			
			Non scolarisés	Primaire	Secondaire	Supérieur
Jordanie	9,23	0,29	20,04	8,64	51,94	19,38
Turquie	7,02	0,32	10,82	41,98	37,89	9,3
Algérie	7,7	0,39	11,38	38,82	39,15	10,61
Iran	8,14	0,37	18,05	25,24	42,97	13,85
Syrie	5,28	0,37	11,18	59,74	26,57	2,56
Libye	7,85	0,4	24,1	22,16	31,13	22,61
Egypte	7,08	0,42	30,97	8,79	48,71	11,37
Tunisie	7,32	0,42	22,65	28,12	36,93	12,29
Mauritanie	4,62	0,48	30,64	51,76	15,99	1,62
Maroc	5,00	0,58	43,81	23,61	22,95	9,63
Yémen	3,68	0,66	56,91	16,91	23,34	2,83

Source : The World Wealth and Income Database, www.wid.world.

5. Inégalités éducatives et bien-être territorial

Au Maroc, ce sont les inégalités de l'éducation qui tirent vers le bas la fonction du bien-être social englobant, par ailleurs, les variables santé et revenu, alors que dans les pays développés, les inégalités sont essentiellement des inégalités de revenus (Benaabdelaali et Hanchane, 2014).

Tableau 18

Perte de développement humain potentiel due aux inégalités (Maroc, Jordanie, Tunisie)

Pays	Perte globale (%)	Perte due aux inégalités de santé (%)	Perte due aux inégalités d'éducation (%)	Perte due aux inégalités de revenu (%)
Maroc	29,7	16,7	45,8	23,0
Jordanie	19,0	13,1	22,4	21,1
Tunisie	25,2	12,6	38,7	21,8

Source : Calculs Benaabdelaali et Hanchane (2014), « Les inégalités de capital humain au Maroc », *Questions d'économie marocaine 2012*, Rabat, Presses universitaires du Maroc, Rabat.

Tableau 19

Perte de développement humain potentiel due aux inégalités à l'échelle planétaire

	Perte globale (%)	Perte due aux inégalités de santé (%)	Perte due aux inégalités d'éducation (%)	Perte due aux inegalités de revenu (%)
Europe et Asie centrale	12,7	11,7	10,7	15,7
Amérique latine et Caraïbes	26,1	13,4	23,2	39,3
Asie de l'Est et Pacifique	21,3	14,3	21,9	26,8
États arabes	26,4	18,0	40,8	17,8
Asie du Sud	28,4	26,9	40,9	15,1
Afrique sub-saharienne	34,5	39,0	35,6	28,4

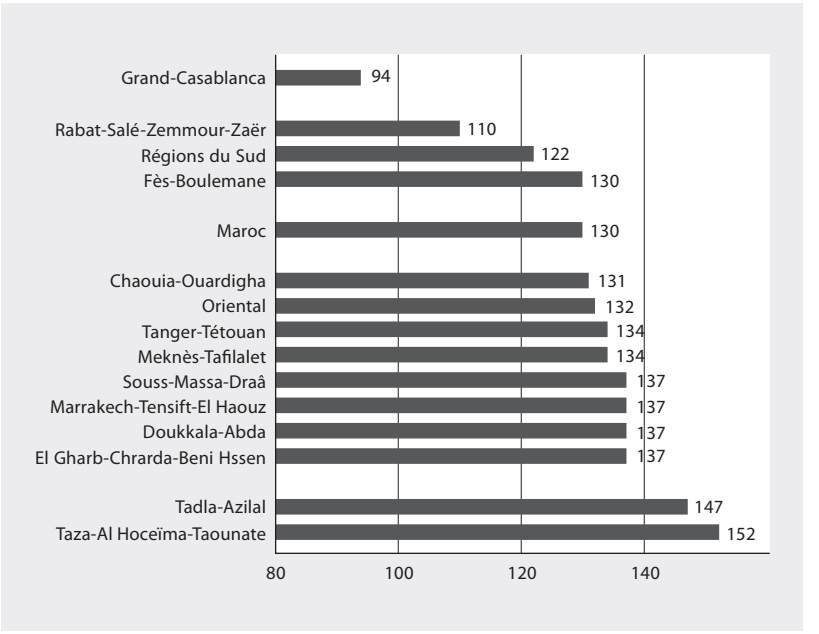
Source : Calculs Benaabdelaali et Hanchane (2014), « Les inégalités de capital humain au Maroc », *Questions d'économie marocaine 2012*, Rabat, Presses universitaires du Maroc, Rabat.

La prise en compte de l'indice de développement humain territorial (IDHT) confirme les mêmes résultats (Benaabdelaali *et al.,* 2013) : c'est l'éducation, bien plus que la santé et le revenu, qui pénalise sévèrement les territoires, notamment les plus pauvres, où les capabilités sont les plus faibles.

Si l'on positionne les régions marocaines dans le classement international du PNUD pour l'année 2010 (RDH, 2013), quatre groupes de régions se distinguent. Le premier est représenté par la région du Grand-Casablanca qui, avec un IDH égal à 0,709, occuperait le 94e rang parmi les pays à niveau de développement humain élevé (IDH situé entre 0,794 et 0,709).

Graphique 39

Rang des régions marocaines dans le classement mondial, 2010



Source : Calculs du Conseil supérieur de l'enseignement, Instance nationale d'évaluation.

Le second groupe comprend les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, le Sud et Fès-Boulemane qui présentent un niveau de développement moyen (IDH oscillant autour de 0,631). Le troisième groupe englobe les régions de Chaouia-Ouardigha, l'Oriental, Tanger-Tétouan, Meknès-Tafilalet, Souss-Massa-Drâa, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Doukkala-Abda et Gharb-Chrarda-Beni Hssen qui seraient classées parmi les pays à niveau de développement humain moyen. Enfin, le dernier groupe comprend les régions de Tadla-Azilal et Taza-Al Hoceïma-Taounate qui ont un niveau de développement humain faible (IDHT compris entre 0,525 et 0,295).

Tableau 20

Classement national et international des régions marocaines par IDHT (2010)

Région	Classement mondial				Classement national			
	IDH	ISanté	IEducation	IRevenu	IDH	ISanté	IEducation	IRevenu
Régions du Sud	122	47	146	100	3	4	4	3
Souss-Massa-Drâa	137	40	166	135	9	2	11	11
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	137	56	163	138	12	6	9	12
Chaouia-Ouardigha	131	83	162	101	5	9	8	4
Marrakech-Tensift-Al Haouz	137	79	166	124	10	8	10	7
Oriental	132	49	157	125	6	5	6	8
Grand-Casablanca	94	30	118	99	1	1	1	1
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	110	44	133	100	2	3	2	2
Doukkala-Abda	137	108	166	116	11	13	12	5
Tadla-Azilal	147	107	171	138	13	11	13	13
Meknès-Tafilalet	134	107	152	126	8	12	5	10
Fès-Boulemane	130	87	144	125	4	10	3	9
Taza-Al Hoceïma-Taounate	152	114	178	142	14	14	14	14
Tanger-Tétouan	134	79	158	120	7	7	7	6
Maroc	130	59	155	116				

Source : Calculs Benaabdelaali *et al.* (2013), « Les inégalités de capital humain au Maroc », *Questions d'économie marocaine 2012*, Presses universitaires du Maroc, Rabat.

Les régions du Grand-Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, de Fès-Boulemane, du Sud et de Meknes-Tafilalet occupent les cinq premiers rangs, respectivement, en termes d'indice de l'éducation. Elles présentent en moyenne des niveaux de scolarité élevés, supérieurs à la moyenne nationale en raison, notamment, de taux d'analphabétisme relativement bas, d'une forte proportion de la population ayant atteint des niveaux supérieurs et d'un faible taux de déperdition.

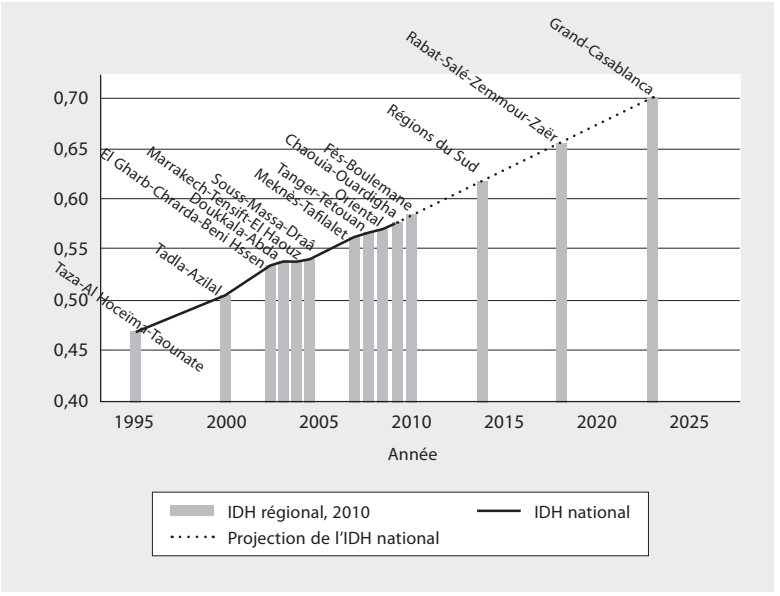
Les disparités entre les régions s'avèrent aussi marquées lorsqu'on considère le niveau de vie. En termes d'indice de revenu, les cinq premières régions, qui présentent des niveaux de revenu régional brut par tête supérieurs à la moyenne nationale (compris entre 4 381 et 6 648 en PPA $ constants 2005), se caractérisent par une prédominance du secteur secondaire et/ou tertiaire.

Les disparités en matière de santé sont relativement moins prononcées (l'indice de santé se situe entre 0,77 pour la région de Taza-Al Hoceïma-Taounate et 0,93 pour la région du Grand-Casablanca). Toutefois, l'espérance de vie à la naissance au sein de la région du Grand-Casablanca est supérieure de dix années à celle de la région de Taza-Al Hoceïma-Taounate (79,25 et 69,21 années, respectivement), soit un écart relatif de 17 %. Notons que l'espérance de vie à la naissance dans le Grand Casablanca est proche de la moyenne des pays à développement humain très élevé (80 ans, soit 30^{e} position mondiale). Elle est à Taza-Al Houceima-Taounate inférieure à la moyenne des pays à niveau de développement humain moyen (114^{e} position mondiale).

Le graphique 40 figure l'évolution de l'IDH national depuis 1995 et celui enregistré en 2010 par les régions marocaines. Comme on peut le constater, l'IDHT de Taza-Al Hoceïma-Taounate et de Tadla-Azilal se situe au même niveau que celui atteint au plan national en 1995 et en 2000. Ce qui traduit un retard, respectivement, de quinze et de dix années de développement. Les régions de Souss-Massa-Drâa, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Doukkala-Abda et Gharb-Chrarda-Beni Hssen, avec un IDH moyen de l'ordre de 0,545, accusent un retard compris entre six et sept années par rapport à l'IDH national. Par ailleurs, les régions de Chaouia-Ouardigha, l'Oriental, Tanger-Tétouan et Meknès-Tafilalet affichent un niveau de développement légèrement en deçà de la moyenne nationale avec un retard compris entre une et trois années.

Graphique 40

Ecart de développement entre régions *(en années)*



Source : Benaabdelaali W., Bennaghmouch Z., Cheddadi S., Kamal A. (2013), « Disparités régionales de développement humain au Maroc », ***Région et développement***, n° 37.

Le taux d'accroissement annuel moyen de l'IDH, estimé entre 2005 et 2010 à 1,41 %, est légèrement supérieur à celui enregistré par les pays à développement humain moyen (1,38 %). A ce rythme, le niveau d'IDHT du Grand-Casablanca pourra être atteint dans treize ans, soit un retard de vingt-huit ans entre Taza-Al Hoceïma-Taounate et le Grand-Casablanca. Les écarts de développement de l'IDH agrégé ainsi mis en évidence peuvent différer d'une composante à l'autre. Le tableau 21 donne, pour chaque composante de l'IDH, le nombre d'années de retard par rapport à la région du Grand-Casablanca. C'est en termes d'années de scolarisation que, précisément, les écarts par rapport au Grand-Casablanca sont les plus significatifs.

La région Taza-Al Hoceïma-Taounate accuse un retard important dans toutes les composantes de l'IDH par rapport à la région du Grand-Casablanca. Il est de 21 ans pour l'espérance de vie à la naissance, 41 ans pour la moyenne des années de scolarisation, 17 ans pour l'espérance de vie scolaire et 47 ans pour le revenu.

Tableau 21

Ecarts de développement humain par rapport au Grand-Casablanca *(en années)*

Région	EVN	MAS	EVS	RNB	IDH
Régions du Sud	5	19	8	3	10
Souss-Massa-Drâa	4	36	9	23	19
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	7	30	15	28	20
Chaouia-Ouardigha	11	30	9	4	14
Marrakech-Tensift-Al Haouz	11	33	14	18	19
Oriental	6	25	10	19	15
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	5	9	5	1	5
Doukkala-Abda	16	32	16	12	20
Tadla-Azilal	15	37	10	35	23
Meknès-Tafilalet	16	24	7	20	16
Fès-Boulemane	11	19	6	20	13
Taza-Al Hoceïma-Taounate	21	41	17	47	28
Tanger-Tétouan	10	26	12	15	16
Maroc	8	24	8	13	13

Source : Benaabdelaali W., Bennaghmouch Z., Cheddadi S., Kamal A. (2013), « Disparités régionales de développement humain au Maroc », ***Région et développement***, n° 37.

Lecture : EVN : espérance de vie à la naissance ; MAS : moyenne des années de scolarisation ; EVS : espérance de vie scolaire ; RRB : revenu régional brut.

6. Inégalités et performances scolaires

L'égalité en matière d'acquis scolaires constitue une dimension importante de la justice éducative. C'est à l'examen des aspects qualitatifs de l'éducation des élèves, en comparaison avec les pays de la zone MENA, d'une part, et à l'évaluation micro-économétrique des inégalités scolaires, d'autre part, que sera consacrée cette section.

Plusieurs travaux ont mis l'accent sur le rôle central de la qualité de l'éducation et sur les déterminants des performances scolaires des élèves (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009). Dans cette optique, et sur la base des données issues du Programme national d'évaluation des acquis (PNEA), le rapport du Conseil supérieur de l'enseignement (2009) attribue le faible niveau des acquis à la combinaison d'une série de facteurs individuels, familiaux et propres à l'école. Les résultats font apparaître un rôle important de la famille dans la réussite scolaire. De même, les acquis des élèves ont

un effet positif sur leurs performances scolaires. Le redoublement produit, en revanche, un impact négatif et « modifie la représentation que l'élève a de lui-même » (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009). Un tel résultat se trouve confirmé lorsque l'on appréhende le redoublement à la fois comme caractéristique individuelle et comme effet de pairs et, notamment, lorsque l'on considère les conditions socio-éducatives et pédagogiques de l'élève au sein de l'école.

Il importe de noter que jusqu'à présent la plupart de ces travaux ne prennent guère en compte certains aspects liés aux politiques publiques comme l'homogénéisation de l'âge d'entrée à l'école, la politique de redoublement et les classes à plusieurs niveaux. Par ailleurs, les performances n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'une évaluation longitudinale et d'une comparaison internationale.

L'analyse qui suit tente de combler cette lacune. On cherchera, dans un premier temps, à décrire l'évolution des performances des élèves en comparaison avec les pays de la région MENA. Cette description se fonde sur deux bases de données différentes : le Programme national d'évaluation des acquis (PNEA) et le Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS).

Dans un deuxième temps, on s'intéressera, de façon plus spécifique, aux déterminants des performances scolaires. Le cadre méthodologique proposé présente, notamment, l'avantage de permettre un contrôle des biais d'endogénéité à partir de données multi-niveaux.

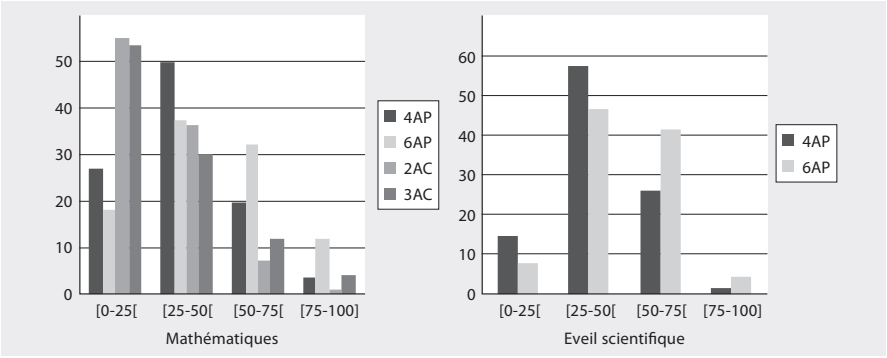
Auparavant, il y a lieu de rappeler les conclusions du rapport du Conseil supérieur de l'enseignement (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009).

6.1. De fortes disparités en matière d'acquis scolaires

Comme il a été souligné précédemment, le rapport 2009 du Conseil supérieur de l'enseignement établit un niveau faible des performances des élèves sans, toutefois, fournir d'indications sur leurs disparités. Les graphiques 41, 42 et 43 révèlent une proportion non négligeable des élèves qui obtiennent la moyenne, surtout pour la sixième année du primaire, notamment dans les mathématiques et l'éveil scientifique. Environ 42 % des élèves réalisent une performance supérieure à la moyenne et sont dans la tranche supérieure en mathématiques, voire 11 % d'entre eux environ sont très performants. En revanche, les élèves les plus performants en arabe et en français forment une faible proportion.

Graphique 41

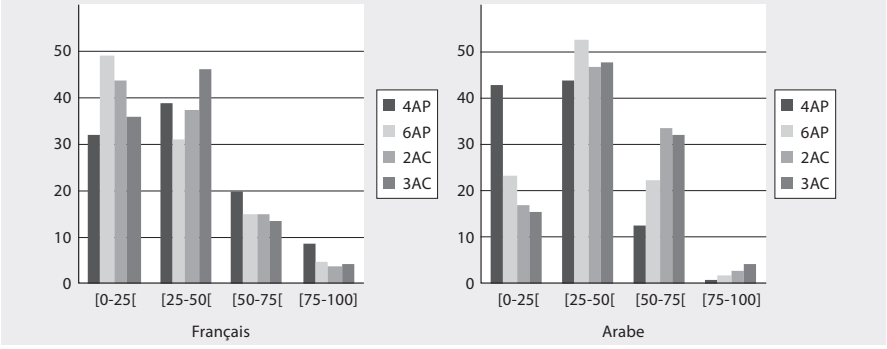
Performances des élèves en mathématiques et en éveil scientifique *(en %)*



Source : Calculs à partir de la base de données PNEA.

Graphique 42

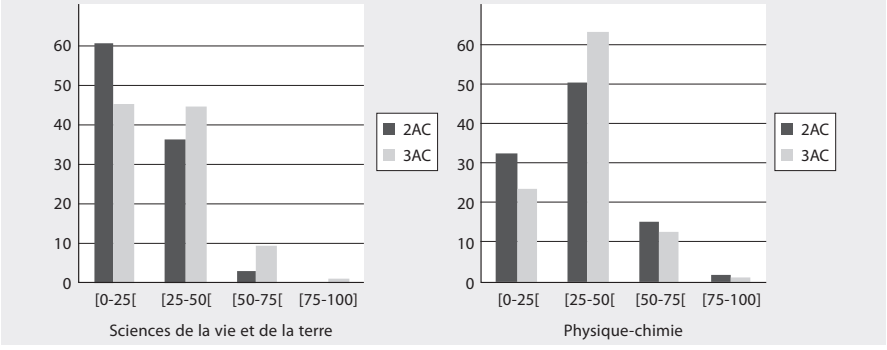
Performances des élèves en français et en arabe *(en %)*



Source : Calculs à partir de la base de données PNEA.

Graphique 43

Performances des élèves en sciences de la vie et de la terre *(en %)*



Source : Calcul à partir de la base de données PNEA.

En ce qui concerne le collège (classe de troisième année), le pourcentage des élèves ayant réalisé un score supérieur à la moyenne est de l'ordre de 10 %, 12 %, 15 % et 35 %, respectivement, pour les sciences de la vie et de la terre, la physique-chimie, le français et l'arabe. Ces pourcentages sont plus faibles pour la deuxième année. La troisième année, année-charnière de passage au lycée, étant sanctionnée par un examen de sortie, les élèves sont mieux préparés.

Au plan global, il y a lieu d'analyser les caractéristiques socio-éducatives et socio-économiques pour comprendre pourquoi certains élèves réussissent mieux que d'autres. Pour tenter d'expliquer ces disparités, on examine les caractéristiques socio-éducatives et socio-économiques des élèves.

Plusieurs travaux montrent le lien entre la réussite scolaire et l'origine sociale en introduisant un bloc de variables indiquant les caractéristiques personnelles et familiales des élèves (Grisay, 1997). On procède à une décomposition des scores des élèves par quartile, et on distingue la proportion des élèves ayant un score inférieur à 25, ceux ayant un score compris entre 25 et 50, ceux ayant un score entre 50 et 75 et, enfin, ceux ayant obtenu un score entre 75 et 100[1]. Ensuite, on analyse la structure des apprentissages, les conditions scolaires et familiales des élèves. On fusionne, enfin, la base PNEA et un panel sur les établissements scolaires[2].

Le tableau 22 retrace la relation entre les performances scolaires en mathématiques et la situation familiale et personnelle des élèves. On observe ainsi qu'une proportion importante des élèves les plus performants est scolarisée dans le secteur privé, alors que les moins performants viennent du secteur public.

On observe, par ailleurs, que 90 % des élèves les plus performants n'ont jamais redoublé. En revanche, dans la catégorie des élèves les moins performants, il y a autant d'élèves qui n'ont jamais redoublé que d'élèves qui ont redoublé au moins une fois. On constate aussi que le niveau d'instruction des parents joue un rôle important dans la réussite scolaire des élèves : les élèves les plus performants ont des parents dont le niveau d'instruction est relativement élevé.

1. Les scores ont été normalisés à 100.

2. On a calculé le score moyen par établissement. Ensuite, il a été procédé à un appariement de ce score avec la base panel de l'Instance nationale de l'éducation (INE). On obtient, ainsi, une base dont l'unité d'observation est l'établissement. Il est à noter que cette opération a été précédée par le recodage des variables et la normalisation des scores pour disposer d'une moyenne de 50. Ce traitement concerne l'ensemble des matières et des niveaux du PNEA 2008.

Tableau 22

Performances des élèves en mathématiques selon les conditions familiales
(deuxième année du collège)

Environnement de l'élève		Les élèves les moins performants (%)	Les élèves les plus performants (%)
Milieu	Urbain	67,98	88,46
	Rural	32,02	11,54
Nature	Privé	0,37	67,31
	Public	99,63	32,69
Fréquence du redoublement	L'élève n'a pas redoublé	52,79	90
	L'élève a redoublé au moins une fois	47,21	10
Niveau d'instruction du père	Analphabète	49,89	11,11
	Primaire	24,04	11,11
	Collège	10,93	14,81
	Baccalauréat	9,6	37,04
	Enseignement supérieur	5,54	25,93
Age de l'élève	5 ans	19,87	31,03
	6 ans	46,11	58,62
	7 ans et plus	34,02	10,34
Préscolaire	Oui	71,17	89,66
	Non	28,83	10,34
Cours particuliers	Oui	35,63	25
	Non	64,37	75
Aide aux devoirs	Souvent	21,07	20,69
	Parfois	46,14	58,62
	Jamais	32,79	20,69

Source : Calcul à partir de la base de données PNEA.

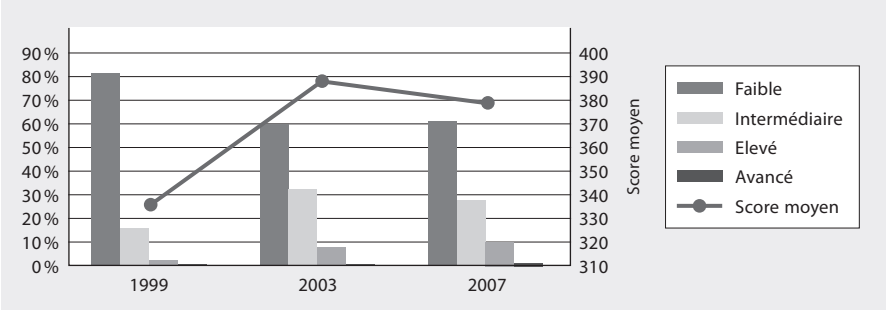
Le Programme national d'évaluation des acquis des élèves (PNEA) permet d'évaluer, avec plus ou moins de précision, les acquis des élèves sans permettre, toutefois, une appréciation de leur évolution dans le temps. Dès lors, seule l'analyse longitudinale est en mesure d'appréhender l'influence des politiques publiques sur les performances des élèves. Dans cette optique, on exploite l'enquête internationale sur les acquis des élèves TIMSS, enquête portant sur plusieurs pays et dont les résultats sont disponibles depuis 1999.

Les graphiques qui suivent examinent l'évolution des acquis des élèves marocains en mathématiques et en sciences pour la quatrième année du primaire et la deuxième année du collège. Selon les résultats globaux, une proportion importante des élèves marocains est située, sur l'échelle des performances, dans la tranche des moins performants. Ce constat rejoint les conclusions du PNEA. En revanche, on observe une tendance positive de l'évolution des performances en mathématiques, le score moyen ayant, en effet, augmenté entre 1999 et 2003. Cette augmentation s'explique davantage par l'effet « adaptation » aux conditions de passation des tests.

Une répartition des élèves par échelle de performance[3] indique une amélioration relative du classement des élèves marocains dans cette échelle. Le graphique 44 indique que le pourcentage des élèves classés parmi les moins performants en mathématiques tend à baisser entre 1999 et 2007. Cette proportion reste stable entre 2003 et 2007. Parallèlement, la proportion des élèves à performances moyennes en mathématiques augmente, celle des élèves les plus performants atteint environ 4 % en 2007.

Graphique 44

Evolution des performances en mathématiques *(deuxième année du collège)*



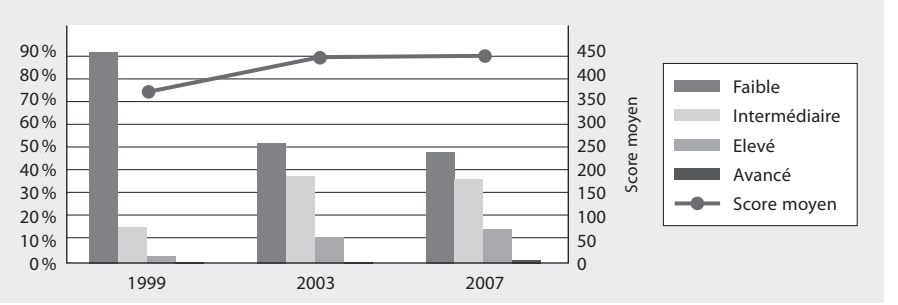
Source : Base de données TIMSS.

Les mêmes tendances sont observées pour les sciences (graphique 45), la proportion des élèves réalisant les meilleurs scores augmente nettement entre 2003 et 2007 alors qu'elle reste stable pour les élèves ayant de faibles performances. Ces résultats pourraient s'expliquer, en partie, par le lancement de la réforme des curricula au niveau du collège.

3. L'échelle de performance est une répartition, opérée par TIMSS, pour classer les élèves en fonction de leurs scores. Ainsi, les élèves réalisant un score inférieur ou égal à 450 sont-ils les plus faibles, et ainsi de suite.

Graphique 45

Evolution des acquis scolaires en sciences *(deuxième année du collège)*

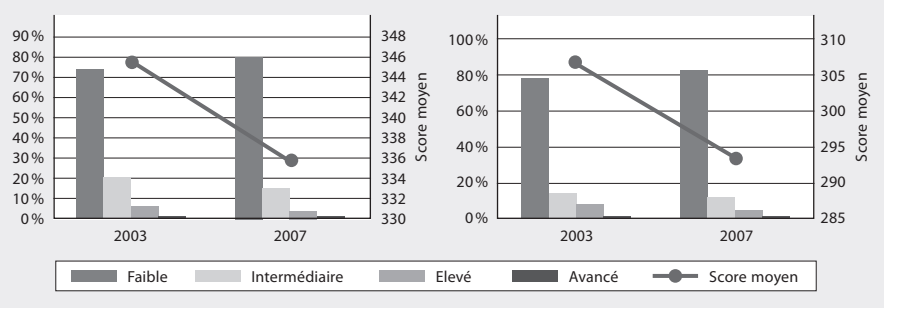


Source : Base de données TIMSS.

Toutefois, les performances scolaires en quatrième année du primaire (graphique 46) enregistrent une tendance inverse à la baisse entre 2003 et 2007 pour les mathématiques et les sciences. Cette tendance concerne également les échelles de performance. Contrairement au collège, le primaire n'enregistre pas une évolution significativement positive. La proportion des élèves réalisant un score faible a augmenté, alors que celle des élèves ayant obtenu un score moyen-élevé a baissé. Malgré le recul du taux de redoublement et d'abandon, cette contre-performance s'explique en partie par les conditions dans lesquelles s'est accomplie l'extension quantitative de l'enseignement primaire.

Graphique 46

Evolution des performances des élèves en mathématiques et en sciences *(quatrième année du primaire)*



Source : Base de données TIMSS.

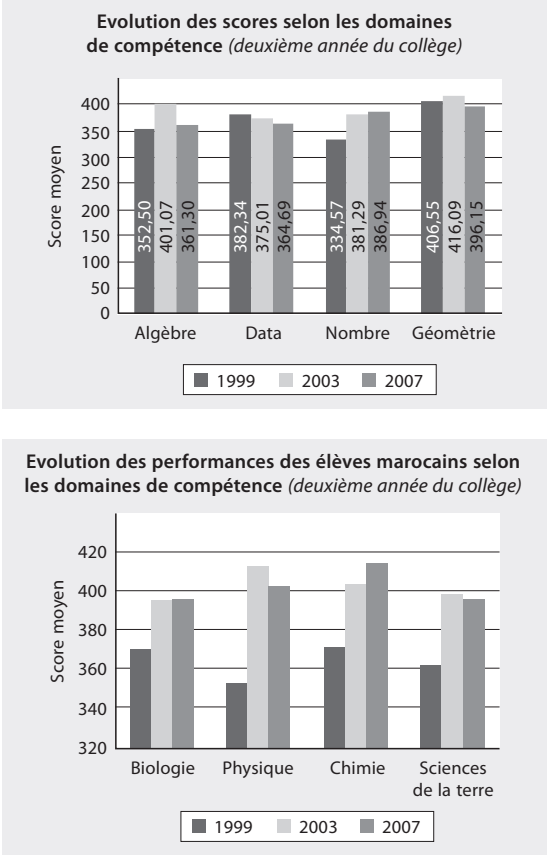
Pour affiner l'analyse, on examine l'évolution des acqv uis scolaires selon les compétences des élèves par matière. Les graphiques ci-dessous

indiquent une évolution relativement stable des performances moyennes en mathématiques au niveau du collège. Toutefois, quelques améliorations sont enregistrées en ce qui concerne les nombres. Les changements apportés dans les méthodes d'apprentissage peuvent être, en partie, à l'origine de ce résultat.

En deuxième année (graphique 47), les élèves enregistrent une amélioration des performances pour les quatre domaines de compétence. L'évolution la plus significative concerne la chimie. Les autres domaines enregistrent, globalement, une stagnation entre 2003 et 2007.

Graphique 47

Evolution des scores selon les domaines de compétence
(deuxième année du collège)

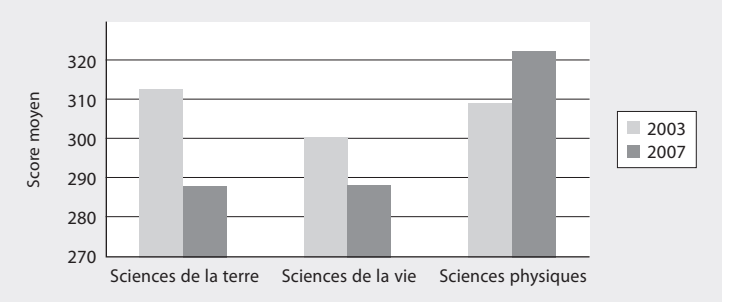


Source : Base de données TIMSS.

Pour ce qui est des acquis au primaire, les graphiques 48 et 49 font ressortir des évolutions contrastées. On peut observer une détérioration en sciences de la vie et de la terre contre une amélioration en sciences physiques et en mathématiques (géométrie) liée aux méthodes d'apprentissage. En revanche, les autres domaines enregistrent un recul relatif.

Graphique 48

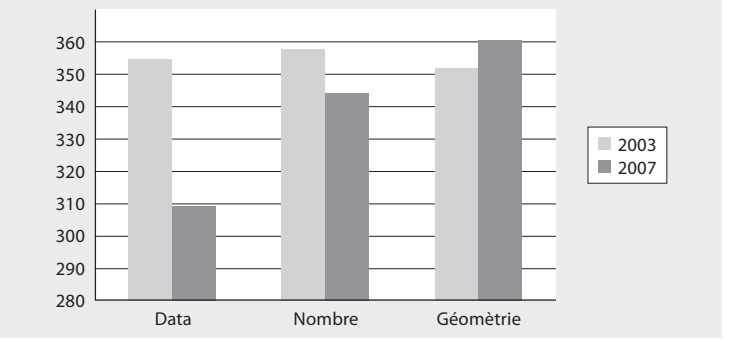
Evolution des acquis selon les domaines de compétence
(quatrième année du primaire)



Source : Base de données PNEA.

Graphique 49

Evolution des performances en mathématiques selon les compétences *(quatrième année du primaire)*



Source : Base de données TIMSS.

Globalement, les acquis ont peu évolué, si l'on excepte quelques améliorations enregistrées dans les échelles de performance, notamment au collège, où la proportion des élèves performants enregistre une augmentation alors que celle des moins performants tend à baisser. En revanche, au niveau du primaire, les acquis ne s'améliorent guère en raison des conditions de travail des maîtres, notamment l'élévation de la taille moyenne des classes et la détérioration des taux d'encadrement.

Dans le point qui suit, on tente une comparaison internationale des performances scolaires.

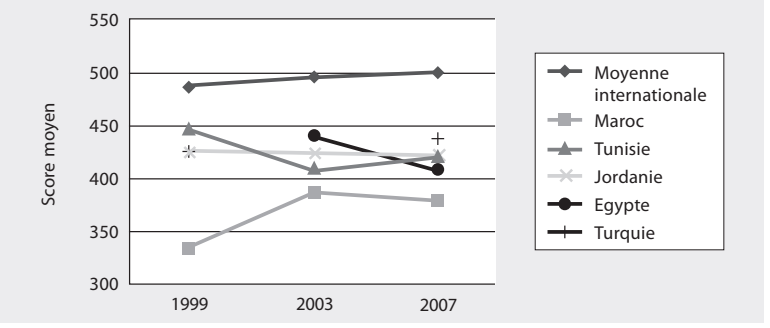
6.2. Une comparaison internationale

On a mis en évidence dans les points précédents les disparités entre les établissements et entre les élèves en termes de performances. Il est convient maintenant de comparer les résultats avec les autres pays, notamment les pays de la région MENA. Une telle comparaison est nécessaire pour déterminer l'origine des écarts entre les acquis scolaires.

Les graphiques suivants indiquent l'évolution des acquis scolaires d'un échantillon de pays de la région MENA[4] (Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Iran, Turquie). On constate que dans la région MENA les performances des élèves se situent, en moyenne, en dessous de la performance moyenne internationale[5] (référence internationale). Cet écart relatif pourrait être attribué, en partie, aux différences de programmes entre les pays. En effet, l'évaluation des acquis des élèves en mathématiques et en sciences, réalisée par l'IEA, ne porte pas directement sur les programmes nationaux. Elle évalue un socle de compétences pour un âge donné. En outre, les faibles performances des élèves dans la région MENA pourraient être liées au manque de stratégie des gouvernements face à la préparation et à la responsabilisation des enseignants (Chapman et Miric, 2009).

Graphique 50

Evolution des scores moyens des élèves en mathématiques
(deuxième année du collège)



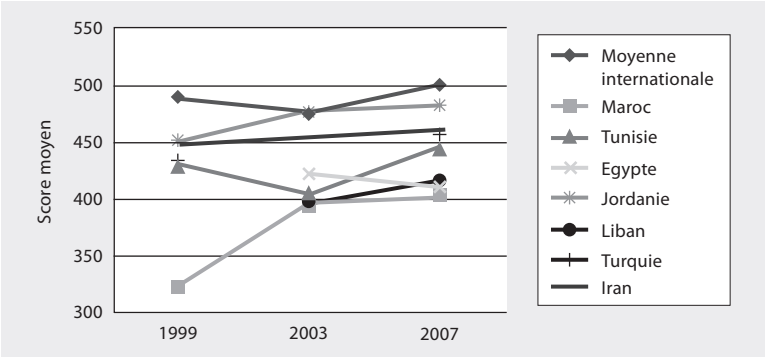
Source : Base de données TIMSS (IEA).

4. L'Algérie a été exclue de notre échantillon car qu'elle n'a participé aux tests qu'en 2007.

5. La performance moyenne internationale est le score moyen des élèves tous pays confondus. Elle représente également la moyenne minimale des scores requise par les tests internationaux.

Graphique 51

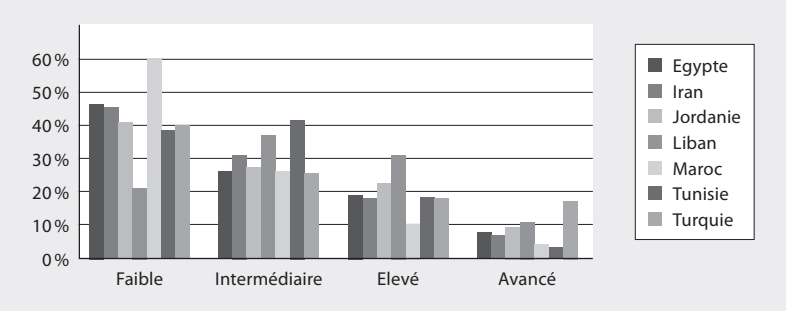
Evolution des scores moyens des élèves en sciences
(deuxième année du collège)



Source : Base de données TIMSS (IEA).

Graphique 52

Performances des élèves selon les échelles internationales en mathématiques pour l'année 2007 *(deuxième année du collège)*



Source : Base de données TIMSS 2007.

Par ailleurs, les performances des élèves marocains en mathématiques et en sciences sont en deçà des résultats obtenus dans d'autres pays de la région MENA. En mathématiques, les meilleurs scores sont enregistrés par le Liban et la Jordanie. En sciences, la Jordanie et l'Iran ont eu les meilleurs scores.

Le pourcentage des élèves qui réalisent une moyenne faible dans l'échelle des performances internationales est plus élevé au Maroc que dans les autres pays.

L'écart entre les pays peut s'expliquer par les avancés réalisées quant aux réformes par chaque pays et par l'efficacité dans l'application de celles-ci, notamment en matière d'encadrement, d'accès à l'éducation, d'alphabétisation, de parité entre les genres (Banque mondiale, 2008) et de développement du préscolaire, comme c'est le cas de la Jordanie (Réforme de l'éducation pour l'économie du savoir).

Dans son rapport paru en 2008, la Banque mondiale indique que dans la région MENA des pays comme la Jordanie, le Liban ou la Tunisie ont réalisé plus de progrès en matière de pédagogie centrée sur l'élève, alors que les autres pays continuent d'adopter les méthodes traditionnelles. Les cursus et les manuels scolaires sont développés de façon centralisée, et les matières littéraires prédominent dans les cursus scolaires comparativement aux mathématiques et aux sciences.

Les résultats indiquent que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui offrent aux élèves l'accès à « une éducation de qualité raisonnable ».

7. Une évaluation micro-économétrique

Les acquis des élèves diffèrent selon la classe, l'établissement, la région ou encore le pays. Ces différences tiennent au contexte dans lequel évolue l'élève. Pour déterminer l'influence de chaque contexte, on estime une fonction de production de l'éducation qui permet d'expliquer les performances scolaires des élèves par un ensemble de variables contextuelles portant sur plusieurs dimensions (l'élève, la classe et l'établissement) et qui ne peuvent être appréhendées correctement par une simple régression linéaire. Celle-ci ne permet pas de prendre en considération l'information contenue à la fois dans les données micro-économiques et macro-sociales qui renvoient généralement au groupe social ou à l'institution qui l'accueille ou l'influence.

Ce type de structure requiert une modélisation appropriée qui renvoie à l'usage des modèles multiniveaux. Ces derniers sont plus adaptés, car ils permettent de combiner des variables de niveaux différents. En effet, ils traitent une information emboîtée en plusieurs niveaux d'observation. L'exemple le plus classique est celui de la structure même du système éducatif : les élèves appartiennent à des classes, qui elles-mêmes appartiennent à des écoles, qui sont à leur tour situées dans des villes ou des régions. De plus, ces modèles donnent une meilleure estimation de la variance.

On utilise le modèle multi-niveaux pour estimer la fonction de production de l'éducation dont l'*input* est le score moyen de l'élève et les *outputs* regroupés en catégories : les caractéristiques de l'individu, celles de la famille, de l'établissement et le niveau de stratification. Le modèle s'écrit :

$$Y_{ij} = c + \beta_1 X_{ij} + \gamma_1 \bar{X}_j + \gamma_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

avec :

Y_{ij} : la variable dépendante. Elle représente, dans notre cas, les performances de l'élève i dans l'établissement j ;

c : un terme constant qui représente la moyenne générale des élèves ;

X_{ij} : le vecteur des variables explicatives. Il regroupe les caractéristiques de l'élève i dans l'établissement j ;

$\bar{X}_j$: le vecteur des effets de pairs. Ce sont les moyennes par école des caractéristiques des élèves ;

K_j : le vecteur des variables caractérisant l'école j ;

V_j : un terme aléatoire V_j qui constitue l'écart de l'école j par rapport à la moyenne générale c ;

V_j peut être considéré comme un terme qui contient les caractéristiques non observées de l'école. Il est supposé de moyenne 0 et de variance τ^2 ;

ε_{ij} : le terme d'erreur qui suit une loi normale, avec une moyenne de 0 et une variance constante σ^2 ($\varepsilon_{ij} \sim N(0, \sigma^2)$).

Ce modèle repose sur plusieurs hypothèses dont celle qui stipule la non-corrélation entre les variables de niveau 1 et le terme d'erreur de niveau 2, c'est-à-dire cov $(X_{ij} V_j) = 0$. Autrement dit, il ne doit pas y avoir une corrélation entre les caractéristiques observables des élèves et les caractéristiques non observables de l'établissement auquel ils appartiennent. La violation de cette hypothèse entraîne un problème d'endogénéité que l'on appelle endogénéité de niveau 2.

Pour traiter le biais d'endogénéité, plusieurs méthodes économétriques ont été développées, notamment sur des données de panel : la méthode des variables instrumentales et la méthode Mundlak. On opte pour la seconde dans la mesure où la première est fondée sur le choix d'instruments qui ne sont pas corrélés avec les variables indépendantes et avec les résidus. Ce choix est généralement aléatoire, et il est relativement difficile de trouver de bons instruments.

Dès lors, on adapte l'approche Mundlak (voir annexe technique 1), utilisée initialement pour les estimations des données de panel, au modèle multi-niveaux dont la structure est très proche. Selon l'auteur, le problème d'endogénéité peut être corrigé aisément par l'introduction, dans l'équation à estimer, des moyennes des variables individuelles pour chaque établissement. Ces moyennes peuvent représenter, en présence de données hiérarchiques sur l'éducation, différentes formes d'effets de pairs dans l'établissement (Hanchane et Mostafa, 2011, pour une présentation formelle du modèle).

On exploite les données issues du Programme national d'évaluation des acquis (PNEA). Lancé par le Conseil supérieur de l'enseignement en 2008, il se veut un référentiel national d'évaluation des acquis, compétences et savoirs fondamentaux des élèves. Il est basé sur des tests disciplinaires (français, arabe, mathématiques, sciences et physique-chimie) et des questionnaires contextuels (questionnaires élève, parent, enseignant et établissement). Il couvre un large éventail de variables. Les tests menés en 2008 ont porté sur une cohorte d'élèves des 4e et 6e années du primaire et des 2e et 3e années du collège. Les données proviennent d'un échantillon représentatif au niveau national : 230 établissements scolaires du primaire et 6 900 élèves par niveau. Elles couvrent également 212 collèges et 6 360 élèves par niveau.

Comme il a été souligné précédemment, on cherche à estimer une fonction de production de l'éducation dont l'*output* est représenté par les résultats aux tests de compétences des élèves. La variable dépendante est le score de compétences en mathématiques, en sciences et en physique.

Les *inputs* de la fonction de production de l'éducation peuvent être regroupés en quatre catégories. La première englobe des variables portant sur les caractéristiques intrinsèques de l'élève, ses antécédents et son environnement socio-économique. Ces données sont tirées des questionnaires élève et parent. La seconde comprend les variables de l'école. Celles-ci concernent l'environnement au sein de l'établissement scolaire et l'environnement pédagogique. Les questionnaires enseignant et établissement du PNEA réunissent des informations détaillées sur l'enseignant, la pédagogie en classe, la vie scolaire, etc. Celles-ci peuvent être enrichies à partir de la base de données nationale et longitudinale sur les établissements scolaires (BLE). On a procédé à un appariement des données PNEA.

On peut ainsi estimer l'effet des différents groupes de variables suivantes afin de mieux cerner les enjeux de la justice scolaire en matière d'acquis (tableau 23).

Caractéristiques de l'élève. Les principales variables retenues pour le modèle empirique concernent le genre, la perception et le travail salarié. La première variable est une indicatrice qui prend la valeur 1 lorsqu'il s'agit d'un garçon et 0 ailleurs. La deuxième variable mesure la « passion » pour une matière donnée. Elle suppose que les écarts de performance entre les élèves peuvent être associés, en partie, aux penchants de l'élève pour telle ou telle matière. La motivation ayant, à terme, un impact positif sur les performances de l'élève. La troisième variable mesure l'influence d'une activité « salariale » sur les apprentissages des élèves. Cette variable est tirée du questionnaire parent. Outre ces variables, on retient les antécédents des élèves matérialisés par le redoublement et le retard scolaire, ainsi que l'âge légal d'accès à l'école.

Tableau 23

Variables explicatives du modèle empirique

	Variables	Définition	PNEA
Caractéristiques de l'élève	Genre (garçon/fille)	Indicatrice égale à 1 lorsque l'élève est un garçon et 0 ailleurs	Questionnaire élève
	Préscolaire	Le nombre d'années passées dans le préscolaire	Questionnaire parent
	Travail de l'élève	Est-ce que l'élève travaille en contrepartie d'un salaire? Indicatrice égale à 1 lorsque l'élève travaille et 0 sinon	Questionnaire parent
	Redoublement	Indicatrice égale à 1 si l'élève a redoublé au moins une fois et 0 s'il n'a jamais redoublé	Questionnaire élève
	Retard scolaire de l'élève	Indicatrice égale à 1 si l'élève est en retard par rapport à l'âge légal d'accès à l'école et 0 sinon	Questionnaire élève
	Matière de préférence	Indicatrice égale à 1 lorsque l'élève a une préférence pour une matière spécifique et 0 ailleurs	Questionnaire élève
Caractéristiques de la famille	Conditions matérielles et culturelles	Indice composite (chambre individuelle, télévision, ordinateur, internet, bibliothèque, vélo, jeux éducatifs)	Questionnaire parent
	Éducation des parents	Nombre moyen d'années d'éducation des parents	Questionnaire parent
	Taille de la famille	Nombre de membres de la famille	Questionnaire élève

Tableau 23 (suite)

	Variables	Définition	PNEA
Caractéristiques de l'école	Problèmes de civisme (directeur)	Indice composite des problèmes de civisme au sein de l'école	Questionnaire école
	Absentéisme	Indicatrice égale à 1 en présence de problèmes d'absentéisme au sein de l'établissement	–
	Groupe favorisé	Indicatrice égale à 1 lorsque l'établissement regroupe une population d'élèves issus de milieux favorisés	–
	Milieu	Indicatrice égale à 1 pour le milieu urbain et 0 pour le milieu rural	Base BLE
	Infrastructure	Indice composite de l'infrastructure éducative disponible au sein de l'établissement	Base BLE
	Ratio élève/ maître	Ce ratio indique le nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'établissement	Base BLE
	Taille des classes	La taille moyenne des classes est définie par des intervalles	–
	Retard scolaire	Proportion des élèves en retard scolaire dans l'établissement (retard d'accès)	–
	Redoublement	Proportion des élèves qui ont redoublé dans l'établissement	

Ces deux derniers éléments présentent un intérêt particulier dans l'examen des déterminants des performances scolaires des élèves, puisqu'ils traduisent les politiques pédagogiques et leur application effective. Ils sont introduits dans le modèle à partir des questionnaires élèves et sont représentés par des variables indicatrices. Celles-ci prennent la valeur 1 lorsque l'élève accède tardivement à l'école par rapport à l'âge légal de scolarisation ou lorsqu'il a redoublé au moins une fois et 0 ailleurs.

Caractéristiques de la famille. Les variables les plus couramment utilisées sont le niveau d'éducation et la profession des parents. Dans certains travaux, ces variables sont regroupées en un seul indicateur : le statut socio-économique des parents. Dans la présente analyse, seul le niveau moyen d'éducation des parents est pris en considération.

Parallèlement, on introduit la taille de la famille. On suppose, en effet, qu'une famille de taille importante mobilise des ressources dont l'allocation entre les enfants peut être peu efficiente. En revanche, une famille avec un ou deux enfants seulement peut présenter l'avantage pour ces derniers de les faire bénéficier chacun d'une allocation plus avantageuse en termes de ressources et de temps. Les données concernant cette variable sont tirées du questionnaire élève. Elles ne concernent pas la famille au sens strict du terme, c'est-à-dire les parents et les enfants, mais intègrent les personnes vivant sous le même toit que l'élève, c'est-à-dire la famille au sens large.

Enfin, la dernière variable retenue dans le modèle concerne les conditions matérielles et culturelles. Cette variable est un indice composite faisant l'addition des réponses obtenues à partir d'un bloc de questions sur la possession d'un ensemble d'éléments au sein du foyer familial. Préalablement à ce calcul, les réponses ont été recodées pour disposer d'une information cohérente.

Environnement scolaire de l'élève. Des contributions empiriques récentes ont souligné l'importance de l'environnement scolaire sur la réussite des élèves. Aussi est-il admis que la taille des classes a un impact sur les apprentissages des élèves, ainsi que la sécurité dans l'école et l'environnement général.

Dans le modèle, on introduit, outre les variables utilisées couramment dans la littérature (la taille des classes ou le ratio élève/maître et les ressources de l'école), deux variables additionnelles : les problèmes de civisme au sein de l'établissement et l'efficience de celui-ci.

Notons que le ratio élève/maître est tiré de la base BLE. Il rapporte le nombre d'élèves de l'établissement au nombre d'enseignants. La variable infrastructure est également tirée de la base BLE. Elle prend la forme d'un indice composite, construit à partir de plusieurs variables qui reflètent la qualité des infrastructures au sein de l'école. Cet indice comprend des variables indicatrices relatives à la présence dans l'établissement d'une cantine ou d'un système de restauration, d'une bibliothèque, d'une salle informatique, d'un internat, d'une connexion internet et de latrines.

Pour ce qui concerne les variables liées aux problèmes de civisme au sein de l'école, on construit un indice composite regroupant un ensemble de variables telles que l'agression des professeurs et celle des élèves.

Parallèlement, on introduit les scores d'efficience afin d'établir une distinction entre établissements. Ce score a été obtenu à partir des estimations réalisées par la méthode Data Envelopment Analysis (DEA). Celle-ci utilise le taux de réussite dans l'établissement comme variable à

expliquer et le ratio élève/maître, l'ancienneté de l'enseignant, la proportion des élèves qui entrent à l'école à l'âge légal de scolarisation et le ratio élève/classe comme variables explicatives.

Rôle de la famille dans la réussite scolaire des élèves. Les résultats des estimations concernant le contexte familial sont présentés dans le tableau 24, qui regroupe les résultats de deux spécifications : modèle sans l'introduction des effets de groupe des pairs (moyennes des variables individuelles) et modèle avec effets de groupe des pairs.

Pour ce qui concerne l'éducation des parents, il ressort des différentes régressions que celle-ci influence positivement et significativement les performances scolaires des élèves et ce, quels que soient la matière et le niveau enseignés. Ce résultat est en adéquation avec la littérature empirique sur le sujet. Des parents dont le niveau d'éducation est élevé disposent d'une variété de moyens sociaux et culturels pour accompagner l'apprentissage de leurs enfants. Toutefois, l'ampleur de l'effet diffère selon les matières et les niveaux. L'ampleur de l'effet de l'éducation des parents sur la réussite scolaire des élèves est plus importante au niveau primaire par rapport au collège. L'effet éducation des parents est faible comparativement à d'autres variables de contrôle qui lui sont liées. Les conditions matérielles et culturelles au sein du ménage impactent davantage les performances scolaires des élèves.

Outre les conditions matérielles et culturelles, la taille de la famille a un effet négatif sur les rendements des élèves. Le mode de gestion de la famille diffère selon sa taille, l'allocation des ressources par enfant étant moins importante lorsque la taille de la famille est grande.

S'agissant des mathématiques, des sciences et de la physique-chimie, les mêmes conclusions peuvent être tirées concernant l'impact du contexte familial sur les performances scolaires des élèves. L'éducation des parents joue un rôle positif dans l'explication des rendements scolaires des élèves au primaire et au collège, l'effet étant plus significatif au primaire qu'au collège. Quant au coefficient associé à la taille de la famille, il est négatif pour les performances en mathématiques et en sciences au primaire. De même, les coefficients relatifs aux conditions matérielles et culturelles du ménage ont un impact positif sur la réussite des élèves au primaire. En revanche, l'influence de la taille de la famille et des conditions matérielles et culturelles au collège n'est pas significative. Ce résultat confirme l'hypothèse, avancée précédemment, selon laquelle les apprentissages des élèves sont davantage impactés par l'éducation des parents et la composition de la population au sein de l'établissement.

Tableau 24

Influence des caractéristiques familiales sur les performances des élèves en mathématiques et en sciences

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
	4e année du primaire					
	Spécification 1	Spécification 2	Spécification 1	Spécification 2	Spécification 1	Spécification 2
	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient
	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)
Constante	40,03** (2,31)	50,22 (0,24)	46,57*** (16,15)	51,52*** (11,83)	—	—
Taille de la famille	-0,17*** (4,45)	-0,17*** (4,45)	- 0,20*** (12,47)	-0,20 *** (12,47)	—	—
Éducation des parents	0,43*** (13,62)	0,43*** (13,62)	0,35*** (45,03)	0,35*** (45,03)	—	—
Conditions matérielles et culturelles	2,81*** (2,76)	2,81*** (2,76)	2,20** (2,45)	2,20** (2,45)	—	—
2e année du collège						
Constante	10,61*** (5,27)	8,76*** (3,31)	12,72*** (6,29)	13,32*** (4,83)	17,96*** (6,64)	18,52*** (5,83)
Taille de la famille	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Éducation des parents	0,15** (2,22)	0,15** (2,22)	0,13* (2,05)	0,13* (2,05)	0,25*** (3,52)	0,25*** (3,52)
Conditions matérielles et culturelles	ns	3,04*** (5,13)	ns	ns	ns	1,681* (1,91)

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école ; spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs ; *, **, *** indiquent un seuil de significativité, respectivement, de 1, 5 et 10 % ; ns : non significativement différent de zéro.

Les résultats des deux spécifications révèlent que l'éducation des parents a toujours un impact positif et significatif sur les performances des élèves en mathématiques et en sciences. Le coefficient de cette variable est relativement stable en ce qui concerne les mathématiques, mais il tend à baisser pour les sciences. Toutefois, l'influence de l'éducation des parents reste limitée comparativement à l'impact de la taille de la famille.

Rôle des caractéristiques individuelles dans l'explication des performances scolaires. Le tableau 25 présente les coefficients des variables individuelles estimés. La première variable a trait à la motivation de l'élève mesurée par la matière de préférence. Les différentes estimations aboutissent à un

consensus : la matière de préférence joue un rôle positif dans la réussite scolaire des élèves en 4e année du primaire et en 2e année du collège.

Tableau 25

Impact des caractéristiques individuelles sur les performances des élèves

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
	4e année du primaire					
	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2
	Coeffcient (t-statistique)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Genre	ns	ns	ns	ns	–	–
Matière de préférence	ns	ns	1,23*** (2,51)	1,23*** (2,51)	–	–
Travail	ns	ns	ns	ns	–	–
2e année du collège						
Genre	ns	ns	-2,86*** (6,18)	-2,86*** (6,18)	-2,27*** (3,78)	-2,27*** (3,78)
Matière de préférence	4,23*** (7,69)	4,23*** (7,69)	2,29*** (4,76)	2,29*** (4,76)	3,69*** (6,19)	3,69*** (6,19)
Travail	ns	ns	ns	ns	ns	ns

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école ; spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs ; *, **, *** indiquent un seuil de significativité, respectivement, de 1, 5 et 10 % ; ns : non significativement différent de zéro.

Les résultats au collège confirment une plus grande assiduité chez les filles que chez les garçons. Les filles réalisent de meilleures performances pour l'ensemble des matières, à l'exception des mathématiques, pour lesquelles la variable n'est pas significative.

En ce qui concerne l'exercice d'une activité salariale par l'élève, les résultats du tableau 25 montrent que cette variable n'a pas d'influence sur la réussite scolaire quels que soient le niveau et la matière.

La variable, qui mesure le nombre d'années passées dans le préscolaire (tableau 26), est à la fois positive et significative pour les élèves de la 4e année du primaire selon les spécifications 1 et 2 qui résolvent le biais d'endogénéïté souligné précédemment. La durée de la fréquentation du préscolaire est corrélée avec les apprentissages : plus la durée du préscolaire est longue et plus les bénéfices cognitifs que peuvent en tirer les élèves sont meilleurs. Ce résultat est conforme aux intuitions de Campbell et Ramey (1994).

L'ampleur de l'impact change selon les matières. L'effet du préscolaire est plus élevé en mathématiques. Les compétences en cette matière sont acquises très tôt, même en dehors de l'école, et sont renforcées par le nombre d'années passées au préscolaire. En revanche, l'impact du préscolaire sur les acquis des élèves en sciences est moins significatif.

La deuxième variable concerne le redoublement. Les résultats des estimations renvoient à des effets significatifs du redoublement sur la réussite scolaire des élèves. La nature de l'effet est de signe attendu pour l'ensemble des estimations des niveaux et des matières. Comme indiqué dans le tableau 25, le redoublement dans le primaire impacte négativement les performances des élèves en sciences. Il est non significatif pour ce qui est des mathématiques.

Les résultats montrent que le redoublement est peu efficace au primaire : il n'améliore guère les performances de l'élève bien qu'il vise théoriquement à remédier à ses difficultés.

Ces conclusions s'appliquent également à la 2e année du collège.

Toutefois, la mise en pratique du passage automatique ne produit pas toujours les effets attendus. Certains pays, comme la Belgique, la France et le Québec, ont mis en place des politiques de lutte contre le redoublement qui ont eu des effets mitigés. Parallèlement, les pays qui pratiquent des politiques de passage automatique depuis longtemps obtiennent de meilleurs résultats concernant les acquis des élèves. Ceci suggère qu'une politique de passage automatique (dans les pays qui pratiquent traditionnellement le redoublement) devrait tenir compte des caractéristiques propres à chaque système éducatif et de l'ancrage de la vision positive du redoublement autour de l'environnement de l'élève.

La troisième variable individuelle, et qui donne une indication sur les choix de politique publique, est liée à la problématique de l'homogénéité dans l'accès à l'éducation. Elle porte sur l'entrée tardive ou non dans le système scolaire par rapport à l'âge légal.

Les résultats des régressions reproduits dans le tableau 26 montrent que le retard scolaire a une influence sur les performances scolaires. La nature et l'ampleur de cet effet au primaire sont variables selon les niveaux. L'entrée tardive des élèves à l'école influence négativement leurs performances en sciences, quelle que soit la méthode d'estimation utilisée. L'effet est similaire au collège, bien que d'une ampleur plus importante.

La corrélation entre l'âge d'entrée à l'école et la réussite scolaire n'est pas significative en ce qui concerne les mathématiques et la physique-chimie. Globalement, les résultats indiquent que les élèves qui accèdent à l'école à un âge tardif, après huit ans, sont relativement moins performants.

Tableau 26

Influence des antécédents de l'élève sur ses performances scolaires

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
	4e année du primaire					
	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2
	Coefficient (t-statistique)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Redoublement	ns	ns	-3,52*** (5,32)	-3,52*** (5,32)	—	—
Retard scolaire	ns	ns	-0,92** (2,06)	-0,92** (2,05)	—	—
Préscolaire	1,09** (2,68)	1,09** (2,68)	0,82*** (4,40)	0,82*** (4,40)	—	—
2e année du collège						
Redoublement	-1,80** (2,58)	-1,80** (2,58)	-2,49*** (3,91)	-2,49*** (3,91)	-4,20*** (5,21)	-4,20*** (5,21)
Retard scolaire	ns	ns	-1,19** (2,63)	-1,19** (2,63)	ns	ns
Préscolaire	—	—	—	—	—	—

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école ; spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs ; *, **, *** indiquent un seuil de significativité, respectivement, de 1, 5 et 10 % ; ns : non significativement différent de zéro.

Rôle de l'école dans la réussite scolaire. L'école a un rôle à jouer dans la réussite scolaire avec, notamment, l'environnement et le climat qu'elle offre aux élèves. Quatre groupes de variables sont introduits dans les deux spécifications estimées : le climat au sein de l'école, l'environnement, les ressources de l'école et l'encadrement dans l'établissement.

Le climat au sein de l'école est estimé à partir des problèmes de civisme. On a opté pour ce type de variable au lieu de la perception de l'élève, des parents ou encore de l'enseignant car il se base sur des faits perceptibles au sein de l'établissement.

Comme il ressort des résultats du modèle (tableau 27), les problèmes d'incivisme augmentent le sentiment d'insécurité au sein de l'établissement et se répercutent de manière négative sur les apprentissages et la réussite scolaire. Un climat défavorable est le signe d'une structure sociale fragile ne réunissant pas les conditions de coopération entre les différents acteurs (élèves, enseignants, administration et parents).

Tableau 27

Impact des variables de l'école sur les performances des élèves

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
	4e année du primaire					
	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2
	Coefficient (t-statistique)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Problèmes de civisme	-0,42*** (7,48)	-0,34*** (9,38)	-0,39*** (6,43)	-0,37*** (4,79)		
Ratio élèves/ maître	-0,26*** (108,92)	-0,21*** (70,96)	-0,26*** (180,25)	-0,22*** (153,94)		
Taille des classes	–	–		–		
Infrastructure	0,69*** (0,52)	ns	0,22*** (5,31)	0,31*** (7,15)		
Milieu	5,33*** (11,21)	3,60*** (6,69)	3,50*** (17,82)	3,18*** (11,64)		
2e année du collège						
Problèmes de civisme	-0,25*** (4,68)	-0,31*** (4,56)	-0,29*** (5,64)	-0,27*** (6,06)	-0,38*** (6,00)	-0,27*** (3,12)
Ratio élèves/ maître	0,10*** (6,15)	0,09*** (5,44)	0,04** (2,53)	0,04** (2,52)	0,04** (2,10)	0,05*** (2,22)
Infrastructure	0,40** (2,58)	ns	0,73*** (4,68)	-0,70*** (3,09)	1,41*** (7,05)	1,35*** (6,41)
Milieu	3,45*** (12,91)	2,09*** (5,24)	2,52*** (9,12)	1,63*** (3,98)	3,09*** (9,18)	1,66*** (4,00)
Score d'effcience	9,18*** (4,12)	10,74*** (5,06)	10,58*** (4,61)	13,91*** (5,35)	13,58*** (4,22)	16,22*** (4,54)

Note: Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école; spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs; *, **, *** indiquent un seuil de significativité, respectivement, de 1, 5 et 10 %; ns: non significativement différent de zéro.

Le second groupe comprend les variables d'environnement comme le milieu (rural ou urbain). Cette variable concerne les établissements situés en milieu urbain. Evoluant dans un contexte économique et social favorable, ces derniers obtiennent de bien meilleurs résultats au primaire et au collège.

Le troisième groupe a trait aux ressources de l'école matérialisées dans les infrastructures disponibles. Le coefficient lié à cette variable est à la fois positif et significatif. Au niveau du primaire, l'impact des ressources matérielles disponibles sur la réussite des élèves n'est pas toujours significatif selon les spécifications. Il est significatif et de signe contre-intuitif pour les sciences au collège. En revanche, il est significatif et

positif pour la physique-chimie. Ces résultats peuvent être attribués aux effets d'efficience captés par le milieu et l'établissement dans l'hypothèse où l'on considère que l'efficience implique la concentration de ressources importantes. Toutefois, la matrice des variables explicatives du modèle ne révèle pas de corrélation entre les variables. De plus, l'efficience des établissements est construite à partir d'indicateurs qui ne sont pas liés aux ressources matérielles. Ils sont davantage rattachés aux aspects qualitatifs.

Enfin, le dernier groupe porte sur deux types de variables liés à l'encadrement : le ratio élève/maître et la taille des classes. L'introduction du premier dans le modèle a été possible grâce à l'appariement des bases PNEA et BLE. Les résultats des estimations indiquent que le ratio moyen élève/maître de l'établissement a une influence négative et significative sur la réussite des élèves au primaire.

Toutefois, la portée de cet indicateur est limitée eu égard aux autres variables de l'établissement : le coefficient y est très faible. Au niveau du primaire, le coefficient lié au taux d'encadrement moyen de l'établissement est faible.

Ces coefficients sont encore plus faibles au collège et pour l'ensemble des matières. Certes, le ratio élève/maître est significatif, indiquant le rôle important de l'encadrement de l'enseignant dans la réussite des élèves. Il a un signe positif et contre-intuitif au collège.

Effets de pairs ou de composition. Ils indiquent que l'élève évolue au sein de l'établissement avec une population qui l'influence et qui est influencée par lui. On introduit les effets de pairs dans l'estimation de la fonction de production des performances scolaires pour mesurer le degré de stratification entre les établissements et les élèves, c'est-à-dire les inégalités scolaires. Ils sont introduits dans le modèle par les moyennes des caractéristiques individuelles et familiales de l'élève.

On prolonge l'analyse visant à appréhender les inégalités scolaires en intégrant les effets de pairs, c'est-à-dire les effets liés aux caractéristiques agrégées de la population de l'établissement.

La littérature sur les effets de pairs est abondante et débouche sur des résultats contrastés. Les résultats de nos estimations concernant le Maroc (4e année du primaire et 2e année du collège) permettent de distinguer différentes formes des effets de composition : ceux liés au sexe, à la taille de la famille, à la motivation, au redoublement, au retard d'accès, à l'éducation des parents, au travail et au confort (tableau 28).

En ce qui concerne les effets de pairs liés au genre, les résultats montrent que la différence de sexe n'a pas d'influence sur les performances en mathématiques. Dans ce cas, les effets de composition n'expliquent pas les inégalités scolaires entre les sexes. Au collège, une classe composée principalement de garçons a un impact sur les rendements des élèves en mathématiques et en sciences.

Tableau 28

Impact des variables liées aux effets de pairs sur les performances scolaires

	Mathématiques	Sciences	Physique-chimie
	Coefficient (t-statistique)	Coefficient (t-statistique)	Coefficient (t-statistique)
Moyenne genre	ns	ns	—
Moyenne taille de la famille	ns	-0,27*** (3,05)	—
Moyenne matière de préférence	ns	-1,23*** (522,82)	—
Moyenne redoublement	ns	ns	—
Moyenne retard	ns	-6,18*** (2,84)	—
Moyenne travail	ns	ns	—
Moyenne éducation des parents	ns	-0,33*** (9,82)	—
Moyenne conditions matérielles et culturelles	ns	ns	—
2e année du collège			
Moyenne genre (garçon)	3,06*** (4,37)	5,05*** (6,33)	ns
Moyenne taille de la famille	ns	ns	-0,48*** (2,28)
Moyenne matière de préférence	ns	ns	5,79*** (3,54)
Moyenne redoublement	ns	-4,66*** (4,47)	ns
Moyenne retard	ns	ns	-2,53** (2,11)
Moyenne travail	ns	-6,76*** (5,22)	-5,58** (2,87)
Moyenne éducation des parents	0,35*** (3,48)	ns	ns
Moyenne conditions matérielles et culturelles	3,04*** (5,13)	2,50*** (3,59)	ns

Note: *, **, *** indiquent un seuil de significativité, respectivement, de 1, 5 et 10 %; ns: non significativement différent de zéro.

Les effets de groupe liés au redoublement et au retard d'accès ont un impact négatif sur les rendements scolaires des élèves. En moyenne, une classe avec une proportion élevée de redoublants impacte négativement les performances en sciences au collège. Les effets de composition liés au redoublement ne sont pas significatifs au primaire. En revanche, le retard d'accès à l'école et l'hétérogénéité des classes en termes d'âge ont un impact négatif et significatif sur les performances des élèves en sciences au primaire.

Au collège, les effets de pairs liés au redoublement ont un impact négatif et significatif sur les performances des élèves en sciences. L'hétérogénéité des élèves au sein de la classe requiert de la part de l'enseignant un effort d'adaptation des modes d'enseignement. De plus, les redoublants sont dans une situation de manque de motivation et de rejet de l'école. Ils peuvent, dès lors, perturber le déroulement des cours en classe. Les sciences paraissent les plus touchées par ces effets de composition. En revanche, les mathématiques sont moins impactées par les effets de pairs liés au redoublement.

Parallèlement aux effets de composition, le modèle incorpore des effets de pairs liés à la composition sociale et économique de l'élève. Trois catégories de variables complémentaires sont intégrées dans le modèle. La première concerne l'éducation des parents. Au primaire, l'effet groupe de pairs n'est pas significatif pour les mathématiques. Il est, en revanche, significatif et négatif pour les sciences. Ce résultat laisse suggérer que le niveau d'éducation des parents ne leur permet pas d'opérer des choix stratégiques quant à l'établissement. Les parents dont le niveau d'éducation est élevé peuvent inscrire leurs enfants dans des écoles proches de leur lieu de résidence, celui-ci n'étant pas forcément situé dans des zones favorisées.

Au collège, les résultats sont quelque peu différents. Les effets de composition ne sont pas significatifs dans le cas des sciences et de la physique-chimie. Toutefois, une classe regroupant des élèves dont le niveau d'éducation des parents est élevé impacte positivement les performances scolaires des élèves en mathématiques. Cet impact est à relier avec une variable de contrôle complémentaire qui concerne les conditions matérielles et culturelles de la famille.

La seconde variable est liée aux conditions matérielles et culturelles. Comme il a été précisé précédemment, cette variable est un indice composite intégrant les éléments indispensables à l'épanouissement des

enfants. Cet indice représente un proxy du niveau de vie des parents. Au primaire, les estimations révèlent un faible impact du confort au sein du foyer familial sur les apprentissages et la réussite scolaire. Par ailleurs, les résultats confirment l'hypothèse suggérée selon laquelle les collégiens sont davantage influencés par le groupe de pairs que par l'environnement familial.

Les effets de pairs liés aux conditions matérielles et culturelles impactent positivement et significativement les performances des élèves au collège en mathématiques et en sciences.

Ce résultat est conforme aux travaux empiriques qui intègrent la moyenne du statut socio-économique des parents, traduisant le degré de stratification et d'inégalité sociale. L'éducation des parents et les conditions matérielles et culturelles déterminent le choix de l'établissement et le groupe d'élèves. Il en résulte des interactions sociales qui peuvent avoir une influence positive sur la réussite. En revanche, l'effet de composition lié à cette variable est absent au primaire.

La troisième variable concerne les effets des groupes de pairs liés à la taille de la famille. Cette variable a, comme on pouvait s'y attendre, un signe négatif et significatif pour les sciences au primaire et la physique-chimie au collège. Les performances des élèves sont corrélées négativement avec la moyenne de la taille de la famille. L'effet des groupes de pairs lié à la taille de la famille donne une indication indirecte sur le statut socio-économique des parents. Généralement, les ménages défavorisés ont un nombre plus élevé d'enfants. Cette variable est complémentaire des autres variables liées au statut de la famille. Les écoles réunissant un groupe important d'élèves issus de familles favorisées sont plus efficientes dans la mesure où les parents opèrent des choix stratégiques quant à la scolarisation de leurs enfants. De plus, ils ont tendance à être plus exigeants vis-à-vis de l'établissement (organisation pédagogique, gestion, etc.).

CHAPITRE 6

Les « mauvais » emplois chassent les « bons »

En dépit des progrès réalisés au cours des dix dernières années, correspondant à la mise en œuvre progressive de la *Charte nationale d'éducation et de formation* (1999), la durée moyenne de scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus ne dépasse pas cinq ans.

Le Maroc doit relever cette durée moyenne à sept ans au moins pour être au même niveau que les pays émergents (7,5 au Brésil, 7 en Turquie, 9,1 au Mexique, 10,1 au Chili).

A examiner les caractéristiques de la distribution de la moyenne de scolarisation de la population, un tel objectif pour être atteint, de façon endogène, implique de retenir le plus longtemps possible à l'école la population aujourd'hui scolarisée.

Il s'agit d'augmenter à plus de quatorze ans l'espérance de vie scolaire, estimée aujourd'hui à dix ans. Rappelons que l'espérance de vie scolaire (EVS) est le nombre total d'années de scolarisation qu'un enfant âgé de 6 ans puisse s'attendre à recevoir, en postulant que la probabilité qu'il soit inscrit à l'école à un âge donné est égale au taux de scolarisation actuel pour cet âge. Cet indicateur évalue la durée moyenne des études et non pas le nombre d'années scolaires achevées.

Ce qui doit se traduire à la fois par une diversification de l'offre d'éducation et de formation et par un prolongement de l'obligation scolaire au-delà de 15 ans, sans oublier que la sortie doit être évaluée non pas en termes de durée mais en termes de niveau.

De 1998 à 2005, l'espérance de vie scolaire, jusqu'au secondaire qualifiant, a connu une certaine progression, passant de 8 ans à 9,7 ans. Ce n'est qu'à partir de cette date, notamment suite à l'amélioration de la couverture scolaire et à l'extension de l'enseignement aux différents cycles scolaires, que ce seuil a été légèrement dépassé. En 2009, un enfant qui atteint l'âge d'entrer à l'école peut espérer passer en moyenne 10,3 années à l'école (9 années en utilisant la méthode basée sur les profils de scolarisation).

Tableau 29

Evolution de l'espérance de vie scolaire du primaire au secondaire

Année	Espérance de vie scolaire		
	TS	PS	Différence
1998	7,9	6,5	1,6
1999	8,0	6,9	2,1
2000	8,1	7,3	2,0
2001	9,0	7,8	1,8
2002	9,3	8,0	1,6
2003	9,5	8,2	2,5
2004	9,7	8,0	2,0
2005	9,7	8,1	1,9
2006	10,0	8,4	1,6
2007	10,0	8,5	1,5
2008	10,0	8,7	1,2
2009	10,3	9,0	1,3

TS : Estimation basée sur la méthode des taux de scolarisation.
PS : Estimation basée sur la méthode des profils de scolarisation.
Source : Calcul interne à partir de BLE et recueil statistique.

Les données disponibles au niveau international, qui remontent à 2007 (base de données de l'Unesco), montrent que l'espérance de vie scolaire jusqu'au secondaire enregistrée au Maroc reste en deçà du niveau de plusieurs pays de la région Mena, tels que la Tunisie (12,7 ans), le Liban et la Jordanie (10,9 ans). Proche de la Turquie, elle est moins élevée que dans certains pays d'Amérique latine tels que le Chili (11,8 ans), l'Argentine (12 ans), le Mexique (12,1 ans) et le Brésil (12,2 ans).

Le profil de scolarisation transversal, en tant que série de taux d'accès aux différents niveaux d'enseignement, permet de calculer l'espérance de vie scolaire (somme des taux d'accès aux différentes années d'études) jusqu'au secondaire qualifiant.

Néanmoins, à des fins de comparaison internationale, on utilise une méthode plus simplifiée, fondée sur les taux de scolarisation par âge spécifique. Selon cette méthode, l'espérance de vie scolaire est égale à la somme des taux de scolarisation aux différents âges pour des niveaux précis. Elle tend à surestimer l'espérance de vie scolaire dans la mesure où elle tient compte des redoublements.

La compilation de cette distribution au niveau de l'enseignement scolaire permet de calculer le nombre d'années probables qu'un enfant passe, en moyenne, dans le système éducatif du primaire jusqu'au secondaire qualifiant. Les deux méthodes présentent, pour l'estimation de cet indicateur durant la période étudiée, une différence variant de plus d'une année à deux années et demi durant la période 1998-2009.

L'analyse plus fine de l'employabilité des jeunes proposée dans ce livre prend appui, outre les statistiques nationales (HCP) sur les données fournies à la fois sur la « Base longitudinale de l'éducation » (BLÉ) et par la « Base mondiale des inégalités 1950-2010 ».

C'est en référence à la dotation en capital humain des jeunes que seront abordés ensuite les déterminants du chômage, notamment celui des jeunes diplômés.

1. Système éducatif et de formation : une espérance de vie scolaire trop faible

1.1. Des sorties précoces

Les jeunes âgés de 15 à 34 ans représentent, en 2009, 38 % de la population totale et plus de la moitié de la population en âge de travailler. La part de la population scolarisée progresse de 5 points sur la décennie, atteignant 18 % en 2009 contre 13 % en 1999 (tableau 34).

Si, comme le montre le tableau 31, plus de la moitié de la population des 15-34 ans sont sans diplôme, la tendance est, toutefois, à la baisse depuis 1999 : l'enseignement fondamental enregistre une augmentation nette de la part des diplômés, passant de 30 % en 1999 à 37 % en 2009.

Parmi les jeunes, âgés de 15 à 34 ans, se trouvant en dehors du système scolaire et de formation, plus de 60 % n'ont pas de diplôme et à peu près 30 % ont un diplôme de l'enseignement fondamental.

Tableau 30

Caractéristiques de la population des 15-34 ans, 1999-2009 *(en %)*

	1999	2002	2006	2009
Part dans la population totale (en %)	37	38	36	38
Part dans la population des 15 ans et plus (en %)	56	55	52	51
Part de la population scolarisée (en %)	13	14	16	18
Part de la population hors SEF (en %)	87	86	84	82

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi) et de l'INE (Base BLE).

Tableau 31

Répartition de la population des 15-34 ans par niveau de diplôme *(en %)*

Niveaux de diplôme	1999	2002	2006	2009
Sans diplôme	59,2	57,6	53,6	51,3
Diplôme de l'enseignement fondamental	30,1	31,3	34,6	36,9
Diplôme en qualification professionnelle	2,1	2,4	2,4	2,2
Certificat en spécialisation professionnelle	0,5	0,5	0,4	0,4
Diplôme de l'enseignement secondaire	3,4	3,6	4,0	4,1
Diplôme de l'enseignement supérieur	2,9	2,7	2,9	3,0
Diplôme de technicien ou de cadre moyen	1,8	2,0	2,1	2,1

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi) et de l'INE (Base BLE).

L'évolution de la structure n'est pas, dans l'ensemble, différente lorsqu'on considère la catégorie des jeunes de 15-24 ans (tableau 32) :

– baisse de la proportion des sans-diplôme passant de 56 % en 1999 à 41 % en 2009 ;
– augmentation de la part des jeunes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement fondamental.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, les niveaux de qualification demeurent faibles avec une proportion stable de diplômés malgré l'accroissement des effectifs (tableau 31).

Tableau 32

Répartition de la tranche 15-24 et 25-34 ans par niveau de diplôme (*en %)*

Niveaux de diplôme	15-24 ans			25-34 ans		
	1999	2004	2009	1999	2004	2009
Sans diplôme	55,7	50,0	41,1	63,8	61,9	60,3
Diplôme de l'enseignement fondamental	37,6	41,8	49,9	20,3	22,0	24,0
Diplôme en qualification professionnelle	1,2	1,4	1,3	3,2	3,8	3,3
Certificat en spécialisation professionnelle	0,4	0,3	0,4	0,6	0,7	0,5
Diplôme de l'enseignement secondaires	3,6	4,8	5,2	3,1	2,9	3,2
Diplôme de technicien ou de cadre moyen	0,6	0,7	0,8	5,5	4,9	5,0
Diplôme de l'enseignement supérieur	1,0	1,1	1,4	3,4	3,8	3,7

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi) et de l'INE (Base BLE).

Tableau 33

Répartition des 15-34 ans hors système d'éducation-formation par niveau de diplôme *(en %)*

Niveaux de diplôme	1999	2002	2006	2009
Sans diplôme	68	66	64	63
Diplôme de l'enseignement fondamental	23	24	27	29
Diplôme en qualification professionnelle	2	3	3	3
Certificat en spécialisation professionnelle	1	1	0	1
Diplôme de l'enseignement secondaires	1	1	1	1
Diplôme de l'enseignement supérieur	3	3	4	4
Diplôme de technicien ou de cadre moyen	2	2	2	3

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi) et de l'INE (Base BLE).

C'est, au total, environ 90 % des 15-34 ans hors système d'éducation et de formation qui n'ont au plus qu'un brevet d'études collégiales. Le marché du travail se trouve, dès lors, alimenté quasiment par une masse considérable de sortants du système éducatif sans qualification ou ayant des niveaux faibles de qualification.

Le niveau d'instruction et de diplôme des jeunes ruraux est, pour l'année 2009, beaucoup plus faible que celui des jeunes urbains (tableau 34) : 72 % des jeunes ruraux sont sans diplôme (contre 33 % pour les urbains), 26 % ont un diplôme d'enseignement fondamental (contre 48 % pour les urbains), 0,6 % des jeunes ruraux détiennent une qualification professionnelle moyenne (contre 4,1 % pour les urbains), 1,62 % des ruraux ont un baccalauréat et plus (contre 16 % en milieu urbain).

La même observation peut être faite lorsque l'on compare les niveaux de qualification en termes de genre : 56 % des femmes sont sans diplôme (contre 46 % pour les hommes), 32 % de femmes accèdent aux certifications scolaires (contre 44 % des hommes). La proportion des hommes ayant une qualification professionnelle moyenne représente le double de celle des femmes (3,6 % contre 1,8 %). Cependant, une faible différence est observée quant aux diplômes supérieurs (bac et plus) : 5,3 % pour les hommes contre 5 % pour les femmes.

Tableau 34

Répartition de la population des 15-34 et 15 ans et plus par genre et milieu 1999-2009 *(en %)*

Année	15-34 ans				15 ans et plus			
	Rural	Urbain	Féminin	Masculin	Rural	Urbain	Féminin	Masculin
1999	43	57	51	49	42	58	51	49
2009	43	57	51	49	41	59	51	49

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi).

1.2. L'inactivité hors études

Selon la définition classique du Bureau international du travail (Bit) rappelée plus haut (encadré 1), sont considérés comme inactifs les individus ne travaillant pas et ne remplissant pas les critères de définition du chômage : les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui (i) n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ; (ii) sont disponibles pour travailler dans les deux semaines ; (iii) ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Dans la réalité, on observe plusieurs espaces flous formant ce que l'on appelle le « halo du chômage » :

– entre l'inactivité et le chômage : les demandeurs renonçant à la recherche d'un emploi par découragement ou par sentiment d'exclusion, étudiants faisant le choix de poursuivre leurs études faute d'avoir trouvé un emploi, etc. ;

– entre l'emploi et le chômage : les formes atypiques d'emploi comme le travail partiel, l'emploi précaire, etc. ;

– entre l'emploi et l'inactivité : les situations de sous-emploi notamment dans l'agriculture ;

– enfin, des situations hybrides : emplois clandestins, travail « au noir », vente à la sauvette, etc.

Au Maroc, le Haut-Commissariat au Plan ajoute une restriction à la définition de l'inactivité : la non-disponibilité pour la production de biens et de services durant la semaine précédant l'enquête.

Dans le contexte marocain, un retour sur la catégorie inactivité relative à la population en âge de travailler, impliquant une rétropolation des

données relatives à l'emploi, peut s'avérer nécessaire pour les deux raisons essentielles suivantes :

– d'une part, le taux d'inactivité au sein de la population en âge de travailler est très élevé ;

– d'autre part, le nombre moyen d'inactifs par rapport aux actifs dépasse 1,7 par actif au niveau national, avec un taux beaucoup plus élevé en milieu urbain (2 inactifs pour chaque actif).

Cette structure nettement déformée s'explique, en partie, par le déséquilibre générationnel, la part des jeunes demeurant prépondérante. Il faut ajouter à cela une propension, bien que limitée dans l'absolu, des jeunes à prolonger la durée de leurs études ou de leur formation.

L'inactivité peut être également corrélée aux niveaux d'instruction atteints par la population. En effet, les niveaux bas d'instruction connaissent des taux d'inactivité beaucoup plus élevés que les niveaux moyens. Le différentiel étant particulièrement marqué dans le milieu rural (17 % pour les sans-niveau d'instruction contre 48 % pour le niveau du secondaire).

Contrairement aux autres tranches d'âge qui connaissent un rapport inactifs/actifs inchangé, entre 1999 et 2009, l'augmentation de la part des inactifs âgés de 15 à 34 ans est imputable principalement à la montée significative, depuis la réforme du système éducatif, au sein du groupe d'âge des 15-24 ans de la part des étudiants.

Globalement, le taux d'inactivité de la population active (15-60 ans hors système d'éducation et de formation) connaît une légère croissance depuis 2003. L'inactivité augmente chez les plus jeunes de 15-24 ans, passant de 35 % en 1999 à 41 % en 2009.

On observe les mêmes proportions d'inactifs chez les 15-34 ans que chez les 34-60 ans.

L'évolution est plus nettement prononcée en milieu rural : 32 % en 1999 et 38 % en 2009 (37 % et 40 %, respectivement, en milieu urbain). Les taux d'inactivité sont plus élevés en milieu urbain pour les 34-60 ans, alors que pour les jeunes les mêmes parts d'inactivité sont enregistrées quel que soit le milieu.

L'accroissement des taux d'inactivité touche principalement la catégorie des jeunes, notamment en milieu rural (4 % contre 2 % en milieu urbain).

La catégorie des ruraux de 15-24 ans est la plus touchée par cette augmentation (plus de 5 % sur la période 2003-2009).

Tableau 35

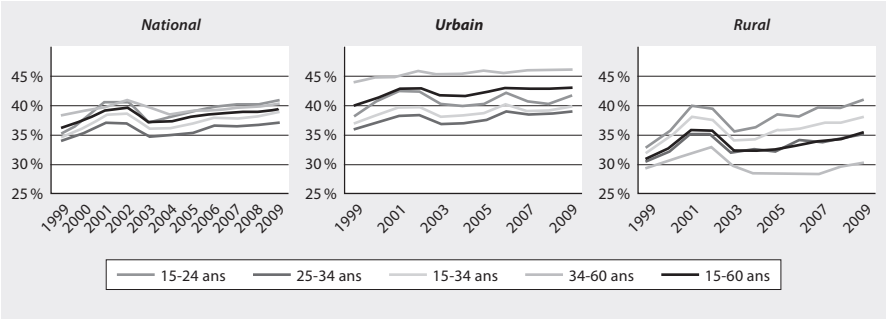
Evolution du taux d'inactivité, par tranche d'âge, 1999-2009 *(en %)*

Tranches d'âge	1999		2002		2006		2009	
	Total	Dont étudiants	Total	Dont étudiants	Total	Dont étudiants	Total	Dont étudiants
15-24 ans	52,0	50,26	58,0	50,71	59,9	56,10	63	63,0
25-34 ans	35,3	5,34	37,9	4,40	37,5	4,21	38	38,2
35-44 ans	35,8	0,16	38,6	0,16	36,6	0,15	38	38,5
44-59 ans	41,5	0,03	43,5	0,01	41,8	0,00	42	41,8
15-34 ans	44,8	35,03	49,1	34,96	50,0	38,87	52	51,7

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi).

Graphique 53

Evolution du taux d'inactivité (hors étudiants) par tranche d'âge et par milieu



Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi).

1.3. Une nette inflexion depuis la réforme

La moyenne des années de scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus est fréquemment utilisée pour mesurer le niveau du capital humain. Elle est obtenue en associant la proportion de la population ayant atteint un niveau donné d'éducation à la durée du cycle correspondant.

L'analyse de l'évolution de la moyenne des années de scolarisation par tranche d'âge met en évidence une augmentation pour l'ensemble des catégories en âge de travailler (tableau 36). Cet accroissement, particulièrement accentué pour les tranches d'âge 15-19 et 20-24 ans, traduit une nette progression relative du niveau d'éducation.

En effet, en 2010, la durée moyenne de scolarisation a atteint 6,6 ans pour la tranche d'âge 15-19 ans (contre 2,5 en 1980) et 6,9 ans pour la tranche d'âge 20-24 ans (contre 3,1 en 1980), soit un gain de près de quatre années sur l'ensemble de la période.

Tableau 36

Nombre d'années de scolarisation par tranche d'âge

Tranche d'âge	Moyenne d'années de scolarisation		
	1950	1980	2010
15-19	0,23	2,52	6,60
20-24	0,45	3,12	6,89
25-29	0,32	2,70	5,94
30-34	0,32	2,16	5,76
35-39	0,27	1,04	5,55
40-44	0,27	1,04	4,79
45-49	0,19	0,45	3,94
50-54	0,17	0,45	3,21
55-59	0,16	0,32	2,76
60-64	0,15	0,32	2,21
65-69	0,14	0,27	1,06
70-74	0,14	0,29	1,14
>75	0,14	0,22	0,53
>25	0,25	1,24	4,37
>15	0,28	1,79	5,00

Source : Benaabdelaali, Hanchane et Kamal (2011), « Les inégalités du capital humain au Maroc », *Questions d'économie marocaines*, Presses universitaires du Maroc, Rabat.

Il est toutefois important de souligner qu'en dynamique le niveau d'éducation des jeunes, en termes de durée de scolarisation, est supérieur à celui des plus âgés. La proportion des personnes ayant atteint des niveaux supérieurs progresse avec l'âge, traduisant un allongement de la scolarité et une élévation relative du niveau moyen d'éducation.

En effet, les 15-19 ans ont pu bénéficier des progrès quantitatifs importants enregistrés depuis la mise en œuvre de la réforme dans l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, dans le secondaire : 29 % des nouveaux entrants dans le système d'éducation entre 2000 et 2002 ont pu achever le niveau primaire en 2010, et 28 % ont arrêté leurs études au secondaire (12 % arrivent au terme du cycle secondaire).

La proportion des non scolarisés est passée de 98 % en 1950 à 25 % en 2010. La situation en ce qui concerne les niveaux de scolarisation atteints est bien meilleure pour les 20-24 ans : 32 % des élèves terminent le cycle d'enseignement primaire, et 17 % achèvent le cycle secondaire.

De même, si l'on tient compte des évolutions par cycle, la moyenne des années de scolarisation, qui s'est nettement améliorée pour les 15-19 ans (6,6 ans), peut s'expliquer, outre l'accroissement des taux de scolarisation au primaire et au secondaire, par l'allongement de la durée du séjour au primaire avec un degré de rétention élevé au moins jusqu'au niveau de la cinquième année.

Bien que les objectifs fixés par la *Charte* n'aient pas été atteints au terme de la « décennie de l'éducation », il n'en demeure pas moins que les progrès enregistrés sont une conséquence de la mise en œuvre de la réforme, notamment :

– Un taux d'achèvement des cycles fondamentaux plus élevé pour la « génération Charte ».
– Les niveaux scolaires intermédiaires sont de plus en plus accessibles pour les 15-24 ans.
– En revanche, la part des niveaux supérieurs n'a enregistré qu'une légère hausse.
– Une amélioration relative des niveaux d'instruction inférieurs pour les plus jeunes pouvant s'expliquer par l'expansion de la scolarisation sous l'effet de la réforme du système éducatif et de formation en 1999.

Tableau 37

Décomposition de la tranche d'âge 15-34 ans selon le niveau d'instruction maximum atteint *(en %)*

Niveau d'instruction maximum atteint	15-24 ans			25-34 ans		
	1999	2004	2009	1999	2004	2009
Sans niveau scolaire	30,2	23,2	15,0	39,0	34,1	32,7
Préscolaire	2,4	2,0	1,3	2,0	2,2	2,1
Primaire	23,5	25,6	26,1	23,5	26,3	25,4
Collège	25,3	27,1	29,5	14,0	16,6	17,4
Lycée	14,0	16,2	21,8	11,7	11,2	12,1
Supérieur	4,5	5,7	5,8	9,6	9,3	9,3
Autres niveaux	0,1	0,3	0,4	0,2	0,4	1,0

Source : Calcul des auteurs d'après les données du HCP (Enquête emploi) et de l'INE (Base BLE).

2. Marché de l'emploi : une configuration peu favorable aux plus diplômés

Selon une « note » du Haut-Commissariat au Plan (2011), l'économie nationale a créé, au cours de la dernière décennie, en moyenne chaque année 156 000 emplois, le volume de l'emploi passant de 8,845 millions en 2000 à 10,405 millions en 2010. 75 % de ces créations bénéficient aux hommes et aux catégories de population âgées de 40-59 ans, les jeunes de 15-29 ans ayant, en revanche, perdu annuellement 9 000 emplois.

L'emploi créé est, dans sa grande majorité, peu conforme aux normes de l'emploi décent comme l'attestent les données suivantes :

– Un actif occupé sur trois est diplômé (23,7 % ont un diplôme de niveau moyen et 10,8 % un diplôme de niveau supérieur). Cette proportion est de l'ordre de 12,4 % dans l'agriculture, 32 % dans le BTP, 44,2 % dans l'industrie et 55,7 % dans les services.

– Environ deux salariés sur trois travaillent sans contrat, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du BTP où cette proportion dépasse 90 %.

– L'emploi non rémunéré représente 23 % de l'emploi au niveau national et 42 % en milieu rural.

– Près de 8 % du volume global de l'emploi est soit occasionnel soit saisonnier. Au cours des trois dernières années, ces formes atypiques d'emploi représentent 76 % des nouvelles créations.

– Moins de 20 % de la population active occupée bénéficie de la couverture médicale (32 % en milieu urbain et 4,5 % en milieu rural).

– Globalement, 16 % des actifs occupés expriment le désir de changer d'emploi (29 % dans le secteur du BTP). Les raisons invoquées : recherche d'une meilleure rémunération (72 %), inadéquation de l'emploi occupé au regard du niveau de formation (10 %), instabilité de l'emploi (9 % et 18,4 % dans le BTP).

Ces données globales font ainsi ressortir deux faits stylisés :

– Les jeunes en général et les diplômés en particulier forment la catégorie la plus frappée par le chômage.

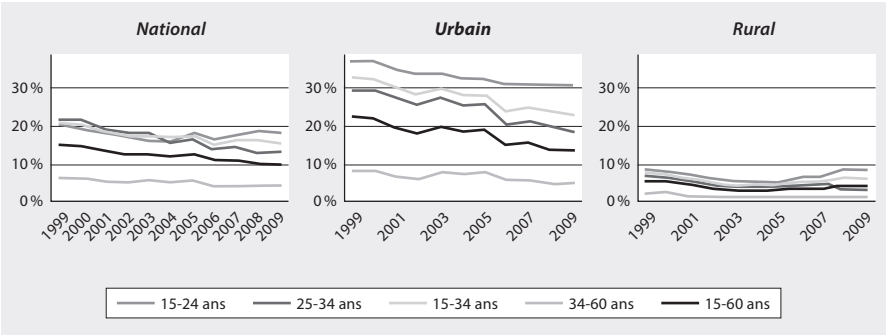
– L'emploi créé demeure dans l'ensemble peu qualifié, et les opportunités offertes aux jeunes diplômés ne correspondent pas en général au niveau de leur formation.

2.1. Les jeunes plus frappés par le chômage en général…

Le taux de chômage enregistre une baisse soutenue depuis 1999 (9 % en 2009 contre 15 % en 1999). Cette baisse est observée pour toutes les tranches d'âge.

Graphique 54

Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et par milieu, 1999-2009



Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

Le taux de chômage tend à diminuer avec l'âge. Les 15-24 forment la catégorie d'âge la plus frappée. Les taux connaissent, pour les 15-34 ans, une baisse spectaculaire depuis 1999, passant de 21 % à 15 % en 2009.

Les jeunes, en particulier les 15-24 ans, sont nettement plus touchés (écart moyen supérieur à 11 points par rapport aux séniors de 34-60 ans). A partir de 2005, la situation relative des plus jeunes de 15-24 ans sur le marché du travail semble se détériorer.

En dynamique on note, toutefois, à partir de 2005, une baisse relative du chômage de la catégorie des 15-34 ans imputable, principalement, à un recul du chômage chez les 25-34 ans, tendant à surcompenser l'augmentation du chômage chez les 15-24 ans.

La tranche des 15-24 enregistre, en effet, une hausse du taux de chômage à partir de 2005. Cette hausse est le résultat d'une progression du taux en milieu rural (9 % en 2009 contre 5 % en 2005), alors qu'en milieu urbain la tendance a été marquée sur la même période par une stabilité du taux de chômage pour cette catégorie d'âge (33 % en 2005 et 32 % en 2009).

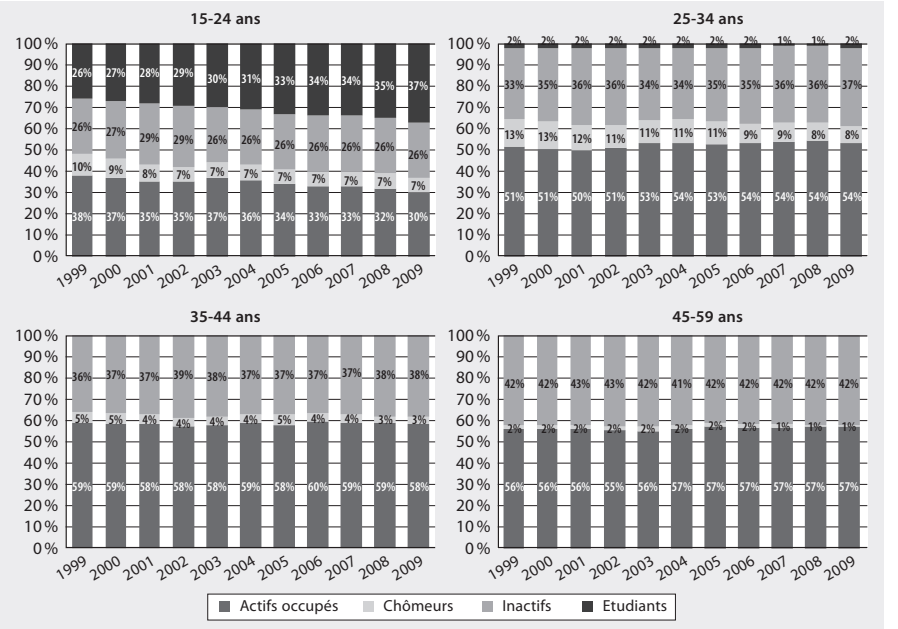
Les taux de chômage des 15-34 ans sont beaucoup plus élevés en milieu urbain : 23 % en 2009 contre 6 % dans le monde rural. Le différentiel de taux entre les jeunes et les séniors atteint le double en milieu urbain par rapport au milieu rural.

30 % des 15-24 ans sont employés en 2010 contre 38 % en 1999. Le taux de chômage se monte à 7 % (10 % en 1999). La part des inactifs est de l'ordre de 26 %. Si on considère, comme on l'a précisé plus haut, l'hypothèse que, en l'occurrence, l'inactivité peut être assimilée à une situation de chômage, ce sont 33 % des sortants qui sont sur le marché du travail.

La configuration des 25-34 ans enregistre un net relèvement tout à la fois des taux d'emploi (54 % en 2000 contre 51 % en 1999), des taux de chômage (13 % en 2000 contre 8 % en 1999) et des taux d'inactivité (33 % en 1999 et 37 % en 2009).

Graphique 55

Structure de la population par tranche d'âge et type d'activité



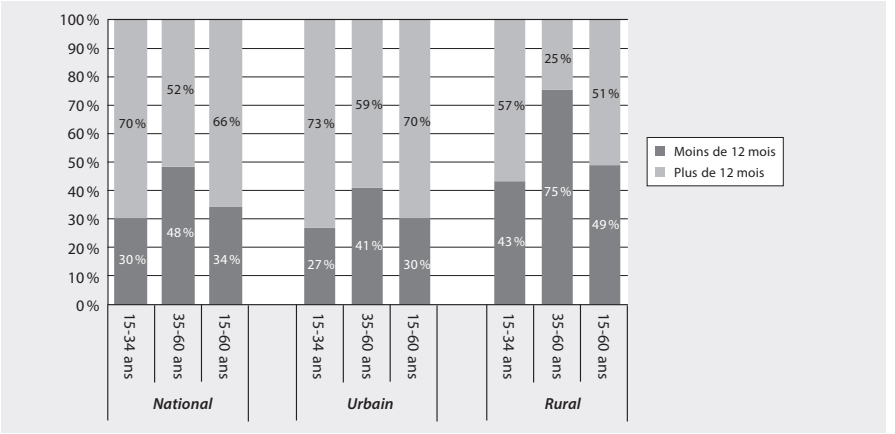
Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

2.2. … Et par le chômage de longue durée en particulier

Le chômage de longue durée est la caractéristique générique de la configuration du chômage en général, et pour les catégories jeunes en particulier. Comme le révèle le graphique 56, les trois quarts des jeunes urbains sont au chômage depuis plus d'un an. Les jeunes ruraux sont moins touchés par le chômage de longue durée que les jeunes urbains ; cependant, 59 % d'entre eux le connaissent.

Graphique 56

Durée de chômage par tranche d'âge en 2009 *(en mois)*



Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

2.3. Un léger fléchissement de la part des sans-diplôme dans le taux de chômage

Comme on l'a souligné plus haut, les taux d'inactivité sont plus élevés pour les faibles niveaux de diplôme. Les certifications scolaires semblent associées à des taux d'inactivité élevés, qui connaissent une augmentation quelle que soit la catégorie de diplôme.

Les taux de chômage les plus hauts concernent en premier lieu les diplômés de niveau moyen de la formation professionnelle (25 % pour la spécialisation et 23 % pour les qualifications professionnelles). Ils sont suivis par les diplômés de l'enseignement supérieur (19 %), puis par les techniciens et les cadres moyens (16 %).

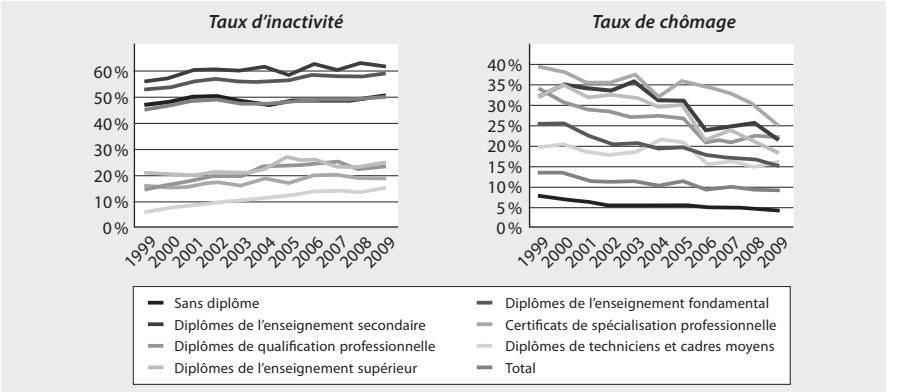
Ce qui frappe, on l'a déjà dit, et semble même constituer un invariant de la structure du chômage en termes de niveau d'instruction et de diplôme, c'est la disqualification des plus diplômés par les logiques dominantes sur le marché du travail. Les sans-diplôme et les diplômés de l'enseignement fondamental sont, de loin, les plus recherchés.

Ce constat récurrent est corroboré par la relation négative enregistrée entre taux d'inactivité et taux de chômage. Les niveaux les plus élevés d'inactivité sont, en effet, corrélés au taux de chômage les plus bas, notamment la catégorie des sans-diplôme. La part des jeunes actifs occupés désirant changer d'emploi est plus importante que celle des plus âgés. Ce sont les jeunes urbains qui sont le plus enclins à chercher un

nouvel emploi. Constat confirmé par la relation négative, déjà soulignée, enregistrée entre les taux d'inactivité et les taux de chômage.

Graphique 57

Evolution du taux d'inactivité et de chômage par niveau de diplôme *(15 ans et plus)*

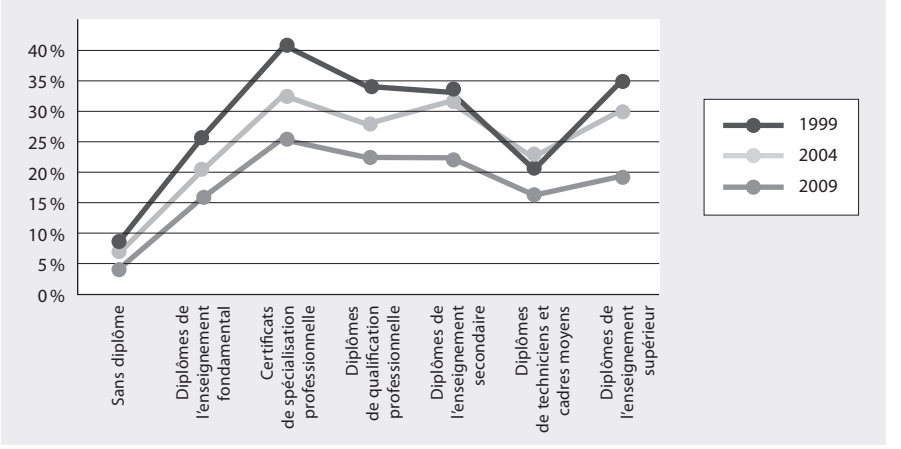


Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

Les raisons de cette situation, pour le moins paradoxale, semblent tenir, on y reviendra, aux contraintes imposées par la compétitivité externe de l'économie nationale et aux spécialisations productives entraînant une déformation vers le bas de la structure des qualifications.

Graphique 58

Evolution du taux de chômage par niveau de diplôme



Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

Tableau 38

Structure de l'inactivité et du chômage par niveau de diplôme en 2009

	Chômage	Inactivité		Chômage	Inactivité	
Sans diplôme	2%	50%	100%	31%	63%	63%
Diplôme de l'enseignement fondamental	6%	59%	100%	35%	30%	25%
Diplôme de qualification professionnelle	17%	24%	100%	8%	1%	2%
Certificat de spécialisation professionnelle	20%	19%	100%	1%	0%	0%
Diplôme de l'enseignement secondaire	8%	62%	100%	5%	4%	3%
Diplôme de l'enseignement supérieur	14%	24%	100%	11%	2%	3%
Diplôme de techniciens et cadre moyen	14%	15%	100%	8%	1%	3%
Total	**5%**	**50%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : Calcul des auteurs d'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

Tableau 39

Structure des actifs occupés à la recherche d'un autre emploi en 2009

	Urbain			Rural			National			Part de la population active
	Masc.	Fém.	Tot.	Masc.	Fém.	Tot.	Masc.	Fém.	Tot.	
15-24	20	19	20	38	39	38	30	23	29	14
25-34	42	48	43	38	25	37	40	44	40	14
35-44	25	24	25	16	20	16	20	23	21	9
45-59	12	8	12	7	12	7	9	9	9	4

Source : Calcul des auteurs d'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

3. Système productif : le poids de l'emploi peu qualifié

3.1. Une faible composante salariale et une prédominance de l'emploi non rémunéré

La structure de l'emploi fait apparaître, au niveau national, une faible composante relative de l'emploi salarié : 46 % des postes créés en 2009. La catégorie des travailleurs indépendants représente plus de 25 % de la population active occupée. Même proportion pour les aides-familiaux ou les apprentis qui, il convient de le rappeler, sont des emplois

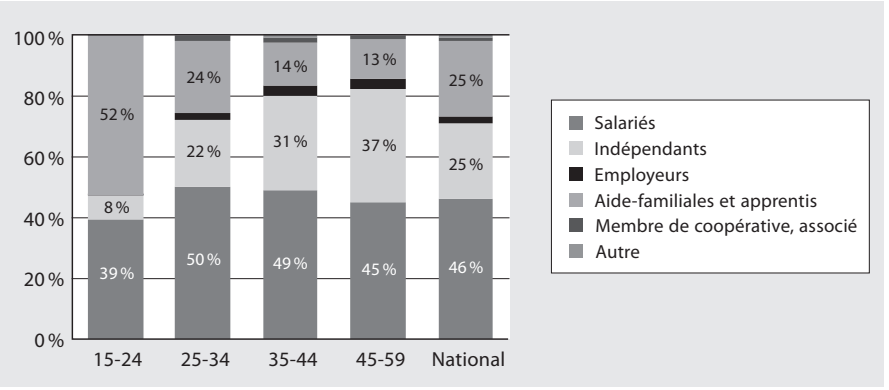
non rémunérés. La proportion des aides-familiaux et apprentis est beaucoup plus élevée chez les jeunes : 52 % pour les 15-24 ans et plus de 24 % pour les 25-34 ans.

Au total, si l'on prend en compte, à l'instar de l'Insee en France, la rémunération dans la définition de l'emploi, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans passe de 18 % (définition du Bit et du Hcp) à 62 %.

Le différentiel, qui est de l'ordre de 20 points pour les 25-34 ans (34 % au lieu de 14 %), tend à se stabiliser autour de 13 points pour les autres tranches d'âge : 18 % au lieu de 5 % pour les 35-44 ans, 15 % contre 2 % pour les 45-59 ans et 15 % contre 1 % pour les plus de 60 ans.

Graphique 59

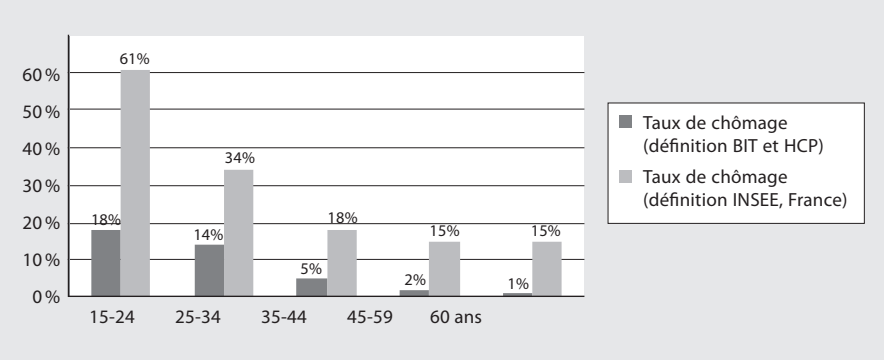
Structure de l'emploi par tranche d'âge en 2009



Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

Graphique 60

Taux de chômage avec ou sans critère de rémunération de l'emploi, 2009



Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

3.2. Inégalité d'accès à l'emploi et instabilité de la relation de travail

L'accès à l'emploi constitue une vraie barrière, notamment pour les jeunes ayant les diplômes les plus hauts. Il est pointé comme étant la première cause du chômage des jeunes diplômés (71 % des niveaux moyens et supérieurs).

A l'opposé, les niveaux bas de diplôme sont davantage menacés par l'instabilité de l'emploi : 43 % des sans-diplôme sont en situation de chômage pour cause de licenciement.

Le chômage lié à l'arrêt de l'activité est beaucoup plus important en milieu rural. De même, la part de l'emploi à temps partiel ou occasionnel atteint 22 % en milieu rural contre 6 % en milieu urbain.

La structure du chômage permanent fait apparaître une augmentation de la part des certifications scolaires qui sont appelées à augmenter sous l'effet de la généralisation du primaire.

L'intermédiation sur le marché du travail semble ne concerner que les niveaux supérieurs : 35 % des demandeurs font appel à des cabinets de recrutement ou répondent à des annonces, contre 1,5 % pour les niveaux inférieurs d'instruction.

Tableau 40

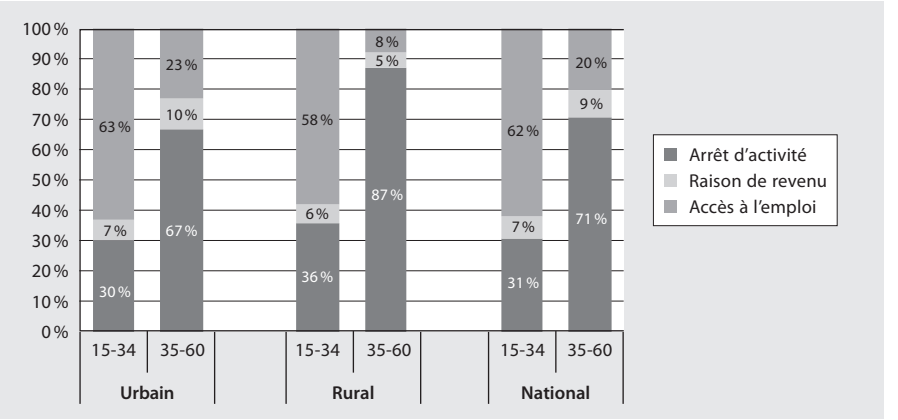
Antécédents des chômeurs sur le marché de l'emploi

	Taux par catégorie		Total	Structure de la population	
	Déjà travaillé	Jamais travaillé		Déjà travaillé	Jamais travaillé
Sans diplôme	70	30	100	45	18
Diplôme et certificat de l'enseignement fondamental	45	55	100	33	37
Certificat en spécialisation professionnelle	41	59	100	1	2
Diplôme en qualification professionnelle	43	57	100	3	8
Diplôme de l'enseignement secondaire	24	76	100	8	9
Diplôme de technicien et de cadre moyen	33	67	100	6	10
Diplôme de l'enseignement supérieur	17	83	100	4	17
				100	100

Source : Calcul des auteurs d'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi 2009).

Graphique 61

Causes du chômage par tranche d'âge, 2009



Source : D'après les données du Haut-Commissariat au Plan (Enquête emploi).

CHAPITRE 7

Des emplois et des trajectoires

La pertinence de procéder à un réexamen de la problématique de l'employabilité dans notre pays prend appui sur deux arguments :

– le premier concerne le décalage observé entre les hypothèses sur lesquelles se fondent à la fois les analyses et les politiques publiques en matière d'emploi ;

– le second a trait aux progrès enregistrés aujourd'hui par les approches relatives à l'analyse de l'emploi et du chômage et par les méthodes d'exploitation des données qui ont connu un renouvellement important.

On tentera, dans un premier point, de reformuler quelques hypothèses sous-jacentes au chômage et à l'employabilité des jeunes et, dans un second, de mettre en évidence le caractère complexe du processus d'insertion des jeunes en référence aux données longitudinales et aux approches en termes de génération.

1. Reformuler les hypothèses relatives au chômage des jeunes

Plusieurs hypothèses relatives au chômage des jeunes, à ses déterminants et aux contraintes pesant sur leur insertion dans le monde du travail sont devenues redondantes alors qu'elles continuent de sous-tendre les politiques publiques et de justifier les actions entreprises par les acteurs publics et privés.

En dépit des efforts accomplis par les pouvoirs publics, notamment depuis les années 90, en matière de lutte contre le chômage, les résultats ne s'avèrent pas moins insuffisants, et la situation des jeunes diplômés ne semble guère s'améliorer, provoquant chez certains jeunes des « affects tristes » de perte d'espoir et de sens pouvant aller, dans des cas extrêmes, jusqu'aux limites du tragique.

Parallèlement au « droit au travail », l'accès à l'emploi est considéré aujourd'hui par les jeunes comme une condition nécessaire, bien

qu'insuffisante, pour donner au principe d'égalité des chances, en aval, un contenu réel, comme en témoignent les mots d'ordre associant accès à l'« emploi décent », recherche de « reconnaissance » et de « dignité » et aspiration à une « vie bonne. »

Deux éléments essentiels semblent mettre en évidence le décalage existant entre l'offre publique en matière d'emploi et la demande sociale :

– Le premier a trait à l'écart constaté entre le coût relativement élevé des politiques et des interventions publiques en faveur de la réduction du taux de chômage des jeunes, notamment des diplômés, d'une part ; les résultats, tous comptes faits peu satisfaisants, obtenus jusqu'à présent, d'autre part. En dépit des efforts soutenus entrepris depuis environ deux décennies, le stock des diplômés sans travail n'a que fort peu varié et, dans les représentations collectives, l'inefficience des politiques d'emploi est attribuée à un défaut de volonté politique.

– Le second élément est lié à une faible évolution des bases de données, dispositifs d'investigation, d'enquête et d'analyse eu égard à la fois à la dynamique des changements dans les formes du travail et les modes d'emploi et au renouvellement rapide des outils de connaissance théorique et empirique et des instruments d'approche depuis une vingtaine d'années.

De fait, depuis les travaux du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA) au début des années 90, l'approche dominante ne s'est pas totalement affranchie des hypothèses générales ayant fondé, explicitement ou implicitement, l'action des pouvoirs publics menée jusqu'à aujourd'hui, même si depuis une dizaine d'années une série de mesures spécifiques et plus volontaristes a été lancée en particulier depuis 2007 :

– Le programme IDMAJ sur les contrats d'insertion (237 361 demandeurs d'emploi et 80 % d'insertions) obtenus par l'ANAPEC (Agence nationale pour l'emploi et les compétences). Il prévoit pour les salaires compris entre 1 600 et 6 000 dirhams des exonérations des cotisations CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) et TFP (Taxe de la formation professionnelle) et de l'IR (Impôt sur le revenu) pendant vingt-quatre mois, période prolongée de douze mois si le contrat de travail est de droit commun. Catégories ciblées : les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle inscrits à l'ANAPEC depuis plus de six mois et les bacheliers (sans exonération d'IR). Le programme ne prévoit pas, toutefois, une couverture sociale (maladie, vieillesse).

– Le programme TAAHIL, visant à améliorer l'employabilité des jeunes (63 760 jeunes), propose une formation qualifiante pré-emploi financée en partie par l'Etat. Les bénéficiaires doivent avoir identifié leur futur employeur ou être en emploi au moment de la formation. Selon les données du ministère de l'Emploi, 19 % des bénéficiaires obtiennent à la sortie un contrat à durée indéterminée, 25 % un contrat à durée déterminée et 53 % un contrat d'insertion.

Les rémunérations nettes reçues par les insérés demeurent dans l'ensemble faibles : 34 % reçoivent moins de 2 000 dirhams, pour 28 % le salaire ne dépasse pas 3 000 dirhams, pour 21 % il se situe entre 3 000 et 4 500 dirhams, et pour 1 % il est inférieur à 7 500 dirhams (Agence française de développement, 2011).

– Le programme MOUKAWALATI d'appui à la création de petites entreprises : 4 000 créations pour 31 000 dossiers déposés avec, en moyenne, trois emplois créés par projet soutenu.

– Le programme Infitah (40 292 contrats de travail à l'étranger).

Les quelques développements qui suivent ont pour but de repenser la question de l'employabilité des jeunes compte tenu des évolutions et des dynamiques à l'œuvre au niveau à la fois national et international.

1.1. La relation éducation-formation : une relation synchrone

Comme il a été rappelé précédemment, les travaux du CNJA ont contribué dans une large mesure à appréhender la problématique de l'emploi des jeunes telle qu'elle se donnait à voir au début des années 90.

Le diagnostic établi à l'époque faisait ressortir les quelques éléments de dysfonctionnement suivants :

– une situation d'inadéquation formation-emploi ;

– la quasi-inexistence d'institutions d'intermédiation sur le marché du travail ;

– une carence des politiques d'emploi et leur caractère trop indifférencié ;

– des relations peu coopératives des acteurs et une quasi-absence de dialogue social entre les partenaires sociaux ;

– un environnement économique et financier peu incitatif pour les jeunes à créer leur entreprise.

Du point de vue du CNJA, le premier élément est surdéterminant dans la mesure où il conditionne, en amont et en aval, l'ensemble des

facteurs constitutifs de la problématique de l'emploi. En effet, l'écart enregistré entre l'offre et la demande d'emploi traduit, dans cette optique, une divergence structurelle entre le système éducatif et le système productif, le premier formant des diplômés dont une part importante ne correspond guère aux besoins des entreprises.

Il convient de rappeler que le phénomène du chômage des diplômés est devenu une préoccupation pour l'Etat et la société à partir de la fin des années 80, suite notamment à l'application du Programme d'ajustement structurel (PAS) en 1983 préconisant, afin de rétablir l'équilibre financier du pays, entres autres un gel des recrutements au sein de la fonction publique.

La *Charte nationale d'éducation et de formation* élaborée en 1999 mit en place pour la première fois au Maroc, sur une base consensuelle, le cadre général condensant les « principes fondamentaux » devant présider à la stabilisation du système éducatif : fondements constants, finalités majeures, droits et devoirs des individus et des collectivités, mobilisation nationale pour la rénovation de l'école.

Parmi les six « espaces de rénovation » et les dix-neuf « leviers de changement » qui forment l'échafaudage de la réforme du système dans toutes ses dimensions, le premier espace concerne en particulier « l'extension de l'enseignement et son ancrage à l'environnement économique ». Les leviers 1 et 3, notamment, visent, respectivement, à « généraliser un enseignement fondamental de qualité dans une école plurielle » et à renforcer « l'adéquation du système d'éducation et de formation à son environnement économique ».

Pour ce faire, la Charte a prévu quatre dispositifs :

– les réseaux d'éducation-formation ;

– les passerelles entre l'enseignement général, la formation professionnelle et la vie active ;

– l'apprentissage et la formation alternée ;

– la formation continue.

Les trois premiers objectifs déterminants sont loin d'être atteints au terme de la « décennie de l'éducation-formation » proclamée dans la Charte.

En revanche, la formation en cours d'emploi a connu quelques améliorations en termes de dispositifs.

– Les contrats spéciaux de formation (CSF) financés par la Taxe de la formation professionnelle (TFP) visent à inciter l'entreprise à intégrer la

formation dans ses plans de développement. Un décret adopté en 2002 prévoit l'affectation de 20 % du produit de la TFP au financement de ces contrats spéciaux de formation, part portée à 30 % en 2007.

– Les Groupements interprofessionnels d'aide au conseil (GIAC) servent à évaluer les besoins en compétences des entreprises et à leur apporter une assistance technique et financière leur permettant de mettre en place des formations. Environ 1 650 entreprises (dont plus de 75 % sont des PME) ont pu bénéficier d'un financement.

Parallèlement, une « mesure formation anticrise » a été adoptée en 2009, sous forme d'une prise en charge par les pouvoirs publics du financement des actions de formation en faveur des entreprises exportatrices (textile et cuir, équipements automobiles, électronique et pêches) dans le but de préserver les emplois et les compétences.

On plaide dans le présent ouvrage pour une nouvelle approche de la relation éducation-formation mettant la focale sur les premiers objectifs de la *Charte* évoqués plus haut concernant, d'une part, la création d'espaces matriciels d'articulation entre les deux sous-systèmes d'éducation et de formation ; de l'autre, le renforcement de la modalité « formation alternée » comme modalité dominante dans la mesure où elle favorise des apprentissages théorico-pratiques et suppose une logique d'adéquation éducation-formation de type moins séquentiel (séquence 1 : éducation et formation à l'école, séquence 2 : des diplômés et des profils de formation prêts à l'emploi au sein de l'entreprise) et plus simultanée (une école qui forme aussi en fonction des besoins exprimés par les entreprises et des entreprises qui aménagent des espaces de formation en cours d'emploi).

1.2. Le chômage des jeunes n'est pas réductible au chômage des diplômés

Le chômage des jeunes diplômés a fait l'objet, depuis les années 90, d'un traitement particulier. Les tensions sur le marché du travail et le caractère sans précédent du phénomène furent sans doute à la base de ce « traitement de faveur ».

Aujourd'hui, face à l'hystérésis du phénomène et aux limites atteintes par les politiques actives et spécifiques menées en faveur de l'emploi des jeunes diplômés, il y a lieu de changer d'optique et d'élargir le champ d'observation. En d'autres termes, il convient d'appréhender le problème du chômage des jeunes de façon systémique, de ne pas réduire celui-ci à l'arbre (le segment des diplômés) qui cache la forêt (tous les autres segments).

Dans cette nouvelle optique, la prise en compte de la structure des sortants du système scolaire selon le niveau d'instruction est susceptible d'autoriser un diagnostic plus approprié des rigidités pesant sur l'emploi, en général, et sur l'emploi des jeunes diplômés, en particulier.

Pour appréhender la structure du stock des sortants selon le niveau d'éducation et de diplôme, deux modalités peuvent être adoptées.

(i) L'estimation des sortants par niveau de diplôme obtenu produite à travers le croisement des données de l'enquête emploi et celles des statistiques du système scolaire disponibles sur la « base longitudinale de l'éducation » (BLÉ) (voir annexe technique 7). Le calcul se fonde sur trois hypothèses permettant de surmonter l'absence des indicateurs par âge simple :

– les diplômés de la formation professionnelle ne reviennent pas aux études après obtention du diplôme (taux de retour de 5 %, enquête 2006) ;
– les diplômés de l'enseignement supérieur ne s'inscrivent pas en formation professionnelle ;
– les formations professionnelles dispensées dans le cadre de l'éducation non formelle ne sont pas considérées comme étant certificatives.

Tableau 41

Structure des sortants du système d'éducation et de formation en 2005 et 2009 par niveau de diplôme obtenu

	2005	%	2009	%
Sans diplôme	5 971 323	65 %	5 864 213	62 %
Diplômes de l'enseignement fondamental	2 302 562	25 %	2 657 273	28 %
Diplômes en qualification professionnelle	266 372	3 %	257 077	3 %
Certificats en spécialisation professionnelle	50 336	1 %	49 979	1 %
Diplômes de l'enseignement secondaire	65 662	1 %	47 160	–
Diplômes de l'enseignement supérieur	299 357	3 %	347 781	4 %
Diplômes de technicien ou de cadre moyen	224 499	2 %	239 112	3 %
Total	**9 180 111**	**100 %**	**9 462 595**	**100 %**

Source : Conseil supérieur de l'enseignement, Instance nationale d'évaluation.

Selon cette estimation, 62 % des sortants du système d'éducation et de formation en 2008-2009 n'ont aucun diplôme (contre 65 % en 2005).

(ii) L'estimation de la population des sortants entre 15 et 34 ans par niveau d'instruction atteint produite à partir de la base du dernier recensement du Haut-Commissariat au Plan en 2004 et du recensement

scolaire et de la formation professionnelle. Le calcul des effectifs est effectué compte tenu de certaines hypothèses ayant pour but de surmonter l'incohérence des niveaux d'instruction liée aux bases de données.

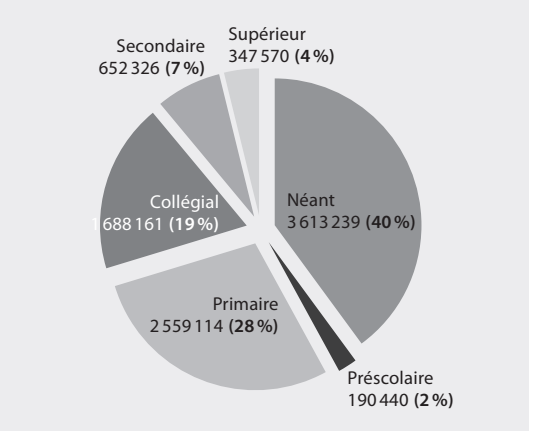
– Les élèves ayant un niveau scolaire inférieur au certificat d'études primaires (CEP) n'accèdent pas à la formation professionnelle. L'accès à la formation professionnelle certificative n'est pas autorisé aux non-scolarisés et aux sortants du système éducatif avant la sixième année du primaire. Cependant, un nombre faible de formations professionnelles offertes dans le cadre de l'éducation non formelle donne accès à la certification. En l'absence d'une mesure exacte de ces effectifs, ils sont considérés comme nuls.

– Les élèves qui accèdent au niveau de spécialisation de la formation professionnelle ont le niveau secondaire collégial. L'accès au niveau spécialisation est autorisé aux sortants de la fin du primaire et des première et deuxième années du collège. Cependant, le calcul a été fait en supposant que les sortants de la sixième année du primaire n'accèdent pas à la formation professionnelle. Cette limite est imposée essentiellement par la rigidité des catégories entre les deux bases (Haut-Commissariat au Plan et BLÉ) et des catégories d'âge également.

– Les élèves accédant au niveau de qualification de la formation professionnelle ont le niveau secondaire qualifiant.

Graphique 62

Répartition de la population des sortants en 2004 par niveau d'instruction



Source : Conseil supérieur de l'enseignement, Instance nationale d'évaluation.

Cette seconde estimation fait apparaître en 2004 un stock de sortants dont la scolarité ne dépasse pas le niveau collégial atteignant environ 90 % contre 7 % de diplômés du secondaire et 4 % du supérieur.

Ces résultats sont importants à considérer pour les raisons essentielles ayant trait à la fois à une faible espérance de vie scolaire ainsi qu'au contenu réduit en qualifications du système productif (voir chapitre 6).

Ce dernier trait renvoie à la nature du régime industriel en termes d'emploi, qui fait l'objet du point qui suit.

1.3. Régime industriel : avantage qualitatif *versus* avantage comparatif

Une autre hypothèse qui mérite d'être reformulée a trait au rapport entre croissance économique et politiques sociales, en général, et aux contraintes liées au financement de ces dernières, en particulier. Outre l'argumentation théorique en faveur d'une dynamique de la croissance économique tirée par les processus d'accroissement des capacités humaines (*Rapport du Cinquantenaire*, 2006), l'inflexion sociale opérée par notre pays depuis la fin des années 90 (amélioration des dépenses sociales, INDH, etc.) a largement invalidé les modèles faisant dépendre les politiques sociales de la réalisation d'un taux de croissance élevé.

La perspective formulée dans la présente étude met en jeu, au contraire, l'impératif de refonder le régime de croissance sur un bouclage des enchaînements macro-économiques incorporant dynamique de la productivité et dynamique de la demande sociale. Sans être incompatible avec les critères d'ouverture sur les marchés internationaux, de compétitivité externe, de promotion des exportations et d'incitation aux investissements, cette « macro-économie sociale » est la seule qualifiée pour amorcer un processus vertueux et auto-entretenu de croissance combinant dynamique d'élargissement du marché interne et maîtrise des relations externes.

Une telle orientation prend acte des perspectives à l'œuvre à l'échelle mondiale en matière de travail et d'emploi. De fait, les modèles productifs ont tendance à valoriser les ressources humaines, à mobiliser les compétences et à asseoir les différentiels de compétitivité sur la qualité des procédés, des processus et des produits. Les opportunités associées à ces modèles productifs doivent constituer un facteur d'impulsion d'une nouvelle dynamique de création d'emplois qualifiés et d'incitation de l'emploi des jeunes.

De façon plus stratégique et structurelle, la définition d'un régime de croissance enrichie en emplois est connivente d'une politique industrielle volontariste et intégrée.

Coordonnée par l'Etat en partenariat avec les associations et les organisations professionnelles, cette politique doit avoir les finalités suivantes :

– le développement de relations de coopération intersectorielles et d'alliances stratégiques interentreprises ;

– l'amélioration de la compétitivité territoriale autour de districts industriels ou de systèmes productifs localisés ;

– le renforcement de relations de sous-traitance nationale entre les grandes entreprises et les PME ;

– l'insertion active dans le « nouveau monde industriel » à l'œuvre au niveau mondial.

Outre l'impact décisif produit sur le maillage du tissu productif, une politique industrielle intégrée a pour vertu de contribuer à l'extension de l'emploi salarié (au détriment des formes domestiques, atypiques et vulnérables) et à l'élargissement des bases de la société salariale.

L'examen des relations de longue période entre la croissance économique et les catégories d'emplois fait apparaître un processus de salarisation restreinte, voire de désalarisation qui n'est pas sans liens avec l'échec des stratégies d'industrialisation.

Une telle évolution semble pour le moins paradoxale eu égard précisément au régime de croissance extensive ayant dominé jusqu'à présent, régime fondé sur des niveaux faibles de productivité et sur un coût du travail relativement bas. Le renforcement des relations clients-fournisseurs entre les branches industrielles est susceptible d'engendrer des dynamiques d'emploi salarié contribuant à affranchir l'économie nationale des modalités d'emploi domestique et informel et à réduire cette non liberté économique que constitue le chômage ou les activités de survie.

Selon une note du Haut-Commissariat au Plan (2011), la prédominance de l'emploi de faible qualification renvoie au niveau de la productivité et n'est pas sans lien avec la configuration sectorielle de l'économie nationale. L'agriculture, le bâtiment et travaux publics et les services (80 % de la valeur ajoutée totale) qui sont prédominants (5,8 %, 7,2 % et 5 % de croissance, respectivement, sur la décennie 2000 contre 3 % pour l'industrie) sont marqués, en revanche, par leurs médiocres effets multiplicateurs d'emplois, notamment d'emplois qualifiés. Avec une création de dix emplois directs, l'agriculture ne crée, en effet, que deux emplois indirects (contre deux pour les BTP et trois pour les services). Leur contribution, directe et indirecte, au recrutement de la main-d'œuvre qualifiée demeure également faible : en

moyenne 65 % de l'emploi cumulé créé par ces secteurs est une main-d'œuvre sans qualification, et 30 % sont des aides-familiaux.

En revanche, le secteur industriel, beaucoup plus intensif aussi bien en emplois directs qu'indirects et ayant vocation à mieux valoriser les qualifications, a enregistré un recul de sa part dans la valeur ajoutée totale passant de 18 % en 2000 à 14 % en 2010. Les branches qui créent le plus d'emplois indirects sont l'industrie alimentaire (5 indirects pour 1 direct), l'industrie des métaux (2 pour 1), l'industrie chimique (2 pour 1) et l'industrie automobile (presque 1,5 pour 1).

Les effets multiplicatifs d'emplois de l'investissement dans les infrastructures économiques (routes, barrages, ports, aéroports, zones industrielles, aménagement de sites, etc.) et sociales (habitat, eau et électricité, assainissement, infrastructures scolaires et sanitaires, etc.) sont importants mais ne se font sentir, en général, qu'à des maturités plus ou moins longues.

Avec les « programmes structurants » mis en œuvre plus récemment dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'automobile, de l'aéronautique, de la métallurgique, de la chimie et de l'agro-industrie, de l'agriculture solidaire, de la logistique, etc., le Maroc opère une « nouvelle inflexion » du régime de croissance marquée par une plus grande valorisation des ressources humaines et une amélioration du contenu qualitatif des emplois créés.

Le Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) prévoit la création de 220 000 emplois sur la période 2009-2015, dont 140 000 dans l'offshoring et l'automobile (tableau 42).

Tableau 42

Plan Emergence et projections d'emplois, 2009-2015

Secteurs	Managers	Ingénieurs	Techniciens	Opérateurs ou assimilés	Total lauréats
Offshoring	1000	3 000	10 500	55 500	70 000
Automobile	1 500	7 000	29 000	32 500	70 000
Aéronautique et spatial	300	1 900	3 000	9 800	15 000
Electronique	200	1 400	2 700	4 700	9 000
Textile et cuir	300	2 000	5 700	24 000	32 000
Agro-alimentaire	500	500	8 500	14 500	24 000
Total	**3 800**	**15 800**	**59 400**	**141 000**	**220 000**

Source : Agence française de développement (2011), *Formation et emploi au Maroc : état des lieux et recommandations*.

Dans la même perspective, les autres programmes sectoriels tendent à anticiper les changements en matière de contenu en travail et à « commander » des formations dédiées et de plus en plus qualifiées, organisées au sein du système de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles d'ingénieurs, écoles supérieures techniques) :

– agriculture (Plan Maroc vert) : formation par apprentissage de 60 000 jeunes issus du milieu rural (fils et filles d'agriculteurs) ;

– tourisme (Vision 2020) : formation de plus de 132 000 jeunes ;

– artisanat (Vision 2015) : formation de 60 000 jeunes par apprentissage dans les métiers porteurs ;

– commerce et distribution (Plan Rawaj) : création à l'horizon 2020 de plus de 450 000 nouveaux emplois ;

– industrie de la pêche (Plan Halieutis) : passer de 61 650 emplois actuellement à 115 000 à l'horizon 2020 ;

– logistique : formation à l'horizon 2015 de 60 000 personnes tous profils confondus.

1.4. La flexsécurité : conjuguer flexibilité du travail et sécurité de l'emploi

Les nouvelles inflexions, notamment industrielles, du régime de croissance sont en convergence avec les orientations prises par la compétitivité et la performance au niveau international : ces dernières étant de plus en plus définies par la part relative revenant au travail qualifié dans les fonctions de production, d'organisation et de management.

Parallèlement, les changements ayant affecté le paradigme productif et technologique sont synchrones avec des modalités de gestion des ressources humaines et des compétences qui s'avèrent plus flexibles et mieux adaptées aux tendances lourdes observées en termes de mobilité du travail.

Au Maroc, schématiquement, il existe deux représentations divergentes portées par les partenaires sociaux :

– Une première représentation considère que, dans le contexte de la mondialisation, le maintien de la compétitivité externe des entreprises nationales suppose une plus grande flexibilité du travail, de l'emploi et des salaires. En termes de benchmark, les comparaisons internationales, notamment avec des pays de taille économique similaire, le Maroc « ferait

moins bien » en raison précisément des rigidités plus fortes qui caractériseraient le marché du travail dans les faits comme en droit.

– Une seconde représentation considère, en revanche, que la sécurisation des parcours professionnels, la stabilisation de l'emploi et la protection du travail sont des facteurs indispensables à la motivation des salariés et à l'amélioration de la productivité du travail.

L'hypothèse selon laquelle ces deux approches sont irréconciliables relève davantage de « l'idée reçue » dans la mesure où les « mondes de production » et les modes de management des ressources humaines dominants à l'heure actuelle au niveau mondial impliquent, précisément, une combinaison des deux principes, la flexibilité du travail, d'une part, la sécurité de l'emploi, de l'autre.

En effet, les phénomènes erratiques de destruction-création d'emplois ont conduit les pouvoirs publics à compenser la disparition d'emplois condamnés de façon irréversible par le progrès technologique par des politiques actives de création de nouveaux emplois, de défense des métiers porteurs et de sécurisation des trajectoires professionnelles par la mobilité qualifiante.

La « flexisécurité », mise en œuvre pour la première fois à partir du milieu des années 90 par les Pays-Bas puis par le Danemark, vise à favoriser la mobilité du travail par le recours aux contrats à durée déterminée par les entreprises notamment et, en contrepartie, à réduire les risques pesant sur l'emploi et les aléas associés au travail en améliorant les droits des travailleurs en matière de conditions d'hygiène et de sécurité, de protection sociale, etc.

Au Maroc, la réforme du Code du travail en 2004 a placé les jalons institutionnels d'une nouvelle configuration de relations sociales plus équilibrées qui trouve dans la Constitution du 1er juillet 2011 une référence et une inspiration pour une réactivation des dispositifs de son application.

Dans la même perspective, le Conseil économique, social et environnemental est appelé à octroyer, sur la base d'un compromis institutionnalisé entre les partenaires sociaux, un contenu optimal à l'objectif stratégique de modernisation des relations sociales, de dynamisation de la compétitivité qualitative des entreprises, notamment petites et moyennes, et de renforcement de la cohésion sociale.

2. Renouveler les approches de l'employabilité des jeunes

Le concept d'insertion suggère l'hypothèse que les mouvements constatés sur le marché du travail des jeunes sont spécifiques et qu'ils nécessitent non seulement un cadre d'analyse et un système d'observation adaptés, mais aussi des politiques publiques spécifiques.

Théoriquement, le caractère spécifique de l'emploi des jeunes n'est pas démontré. Cela nécessiterait la mise en œuvre de tests de segmentation du marché du travail par génération sur lesquels la littérature demeure encore fort controversée.

Les travaux de recherche spécifiques aux jeunes sont plutôt le fruit d'un consensus autour de deux constats : la complexité progressive du processus d'insertion, d'une part, le besoin d'évaluer l'intervention publique en matière d'aide à l'insertion, de l'autre.

2.1. L'insertion des jeunes : un processus longitudinal complexe

L'un des buts de la présente section est d'examiner les facteurs qui dégradent le capital humain des jeunes et contribuent à la formation de « barrières » à l'accès aux « bons » emplois, décents et bien rémunérés. Dans ces conditions, l'insertion est évaluée par l'appréciation ou la dégradation du capital humain et non par le taux et la vitesse d'insertion. Le salaire peut d'ailleurs devenir une variable-clé dans cet exercice.

Le problème des barrières à l'entrée sur le marché de l'emploi revêt des caractéristiques particulières pour la population concernée : celle des sortants du système de formation professionnelle comprenant une majorité de jeunes ayant échoué ou abandonné l'enseignement scolaire. La formation professionnelle est, en l'occurrence, censée permettre le développement de leurs compétences et leur assurer une employabilité durable et de qualité.

Dans ces conditions, le système de formation professionnelle peut être assimilé à une série de mesures d'aide à l'insertion adaptées aux profils et aux niveaux des sortants de l'enseignement scolaire. Il s'agit alors de savoir si ces mesures sont efficaces au maintien et à l'amélioration du niveau du capital humain initial ou, à l'inverse, si elles ne sont qu'une alternative au chômage et à l'inactivité contribuant, au même titre que ces états, à la dégradation de la situation des jeunes.

Les résultats de la présente section montrent que « l'investissement » dans la formation professionnelle n'implique pas nécessairement d'effets significatifs en termes d'amélioration de la qualité des emplois. Et, en règle générale, on aboutit à un effet vraisemblablement opposé aux objectifs de la politique pour l'emploi des jeunes. Le passage par la formation professionnelle crée des « effets de retour négatifs » et contribue au renforcement des barrières à l'entrée des « bons » emplois. La formation professionnelle intervient, en effet, comme un second filtre et confirme celui opéré par le système éducatif. Cette conclusion fait écho au constat plus général quant à la consistance du filtre auquel aboutissent des systèmes éducatifs comme le nôtre.

On définit l'insertion comme un processus dont l'analyse nécessite des données longitudinales et une extension de modèles non linéaires à ces dernières.

L'objectif est de démontrer que l'accès des jeunes à l'emploi s'explique par les conditionnements complexes qui existent entre leur mobilité professionnelle en début de vie active et leurs acquis scolaires. Les variables explicatives d'un processus d'insertion renvoient, par conséquent, à l'usage de deux sortes d'information : initiales et longitudinales. Ce qui permet de tenir compte d'une éventuelle liaison directe entre conditions initiales et insertion plusieurs années après la fin de la formation initiale.

Les débats théoriques opposent sur ce terrain la théorie du capital humain et la version dualiste de la théorie de la segmentation sur la valeur du diplôme et les conséquences du comportement « stratégique » ou « subi » quant aux premières insertions. Ils concernent la question empirique suivante : pourquoi deux individus qui disposent, au départ, du même capital humain observé se retrouvent-ils, ensuite, dans des positions différentes sur le marché du travail ? La description de la position peut être multidimensionnelle : chômage, chômage de longue durée, emploi et ses attributs (type de contrat, salaire, stabilité, qualité du travail, contenu en formation, perspectives de carrière).

Plusieurs arguments opposés peuvent être avancés pour privilégier soit le déterminisme par le marché du travail, soit le déterminisme par le capital humain initial observé et non observé.

On peut, bien évidemment, souligner que c'est la partie non observée du capital humain ou les capacités individuelles non observables qui vont faire la différence dès la première insertion. Mais on doit signaler que des

capacités individuelles différentes, pour deux individus possédant un même diplôme, peuvent ne pas jouer un rôle déterminant auprès de l'employeur.

D'un autre point de vue, la partie non mesurée du capital humain peut être soumise à une dégradation rapide, surtout dans le contexte marocain, par les effets de retour négatifs dus à certains états parcourus sur le marché du travail.

En forçant le trait, on peut même envisager deux cas de figure opposés : dans le premier, on peut soutenir l'idée selon laquelle le rôle du capital humain initial et du capital humain non observé diminuent au fur et à mesure que le temps passe. Dans le second, le capital humain non observé serait le facteur primordial expliquant à la fois le niveau de scolarité et, en permanence, les états parcourus sur le marché du travail.

Adoptant une position intermédiaire, on peut penser que les capacités individuelles ou le capital humain non observé seront progressivement « absorbés » par la trajectoire des jeunes diplômés sur le marché du travail, le diplôme et la trajectoire donnant l'information suffisante pour que l'entreprise prenne la décision d'embauche et de niveau de salaire correspondant.

En tout état de cause, la question centrale est de savoir si les « dépendances entre états » sur le marché du travail (on y reviendra en détail au chapitre 8) peuvent progressivement épuiser le rôle que jouerait la formation initiale, à travers ses effets permanents sur la trajectoire d'un jeune diplômé. Autrement dit, y a-t-il des situations pour lesquelles les différents « états » vécus par une population de jeunes sur le marché du travail soient les seuls déterminants de son processus d'insertion ?

La « dépendance d'état » a un effet déterminant si, par exemple, la transition par le chômage, dans le passé, explique le chômage actuel. Dans ce cas, il y a lieu d'envisager des mesures générales consistant à réduire le risque de chômage pour l'ensemble de la population.

L'hétérogénéité individuelle est prédominante si les caractéristiques individuelles observées et/ou non observées (en termes de capital humain, de milieu familial, etc.) expliquent le risque pour certains jeunes de se retrouver dans des états précaires en début de vie active. Dans ce cas, l'Etat doit cibler les politiques publiques en matière d'éducation et de formation.

Penser le processus d'insertion en termes de temporalité rejoint ces préoccupations. Les temporalités sont au nombre de quatre : (a) archéologique pure (hétérogénéité non observée), (b) archéologique (acquis scolaire), (c) processuelle (les états parcourus par l'individu sur le marché du travail), (d) structurelle (le poids de la conjoncture économique).

Ainsi, un jeune doté d'un ensemble de caractéristiques personnelles (a), sort du système de formation avec un ensemble de caractéristiques scolaires (b), dépendantes de (a). L'ensemble des variables (a) et (b) constitue le « donné archéologique » de l'individu au moment de son entrée sur le marché du travail.

Au moment de l'évaluation de sa probabilité d'être au chômage, par exemple, il a acquis sur le marché du travail un nouvel ensemble de caractéristiques décrivant les états successifs qu'il a traversés. Ces nouvelles caractéristiques relèvent de l'ensemble (c), dépendant de (a) et (b). Elles constituent « l'acquis processuel » de l'individu. Dans la mesure où l'on connaît à la fois le parcours des jeunes depuis leur sortie de l'école et le type de qualification qu'ils ont acquis dans le dispositif de formation, il devient possible d'évaluer l'effet des variables (b) et (c) et de vérifier l'effet des deux instances d'orientation que sont l'école et le marché du travail.

Cette évaluation doit, bien entendu, tenir compte de l'état de la situation économique (d).

Toutes ces interrogations nécessitent la mise en œuvre d'une approche longitudinale du processus d'insertion.

Si la double influence de la scolarité initiale et de l'expérience professionnelle semble acquise en matière de détermination des salaires, elle est, en revanche, moins évidente dès lors qu'il s'agit de la probabilité d'être en emploi au sens où l'expérience est maintes fois retenue comme seul élément déterminant de l'insertion professionnelle.

Certains travaux obtiennent comme résultat que la détention d'emplois temporaires s'explique plus par l'âge et le secteur d'activité que par le diplôme. Les auteurs utilisent l'âge comme une variable proxy de l'expérience sur le marché du travail. Ils constatent que « l'effet du diplôme s'estompe progressivement avec l'âge » et que l'ancienneté dans l'emploi occupé est aussi faiblement expliquée par le diplôme.

Toutefois, ces résultats ne prennent en compte ni l'hétérogénéité individuelle non observée, ni l'effet des conditions initiales sur les acquis successifs sur le marché du travail.

En effet, dès lors que l'on souhaite expliquer la probabilité pour un jeune d'être dans un état à différents moments de son itinéraire, estimer autant de modèles que de dates retenues empêche de prendre en compte l'hétérogénéité individuelle non observée et/ou non observable. Lire la trajectoire des jeunes à travers les résultats de ces différents modèles ne permet pas d'en saisir véritablement le sens : la relation séquentielle entre les différentes variables tout au long du parcours sur le marché du travail n'est pas appréhendée.

Si l'on se borne, en outre, à expliquer un état du marché du travail à la dernière des dates retenues, l'effet des variables changeant dans le temps (mobilité en début de vie active par exemple) a tendance à être surestimé par rapport à l'effet des variables constantes dans le temps.

En fait, plus la date à laquelle on décide d'expliquer le risque de se retrouver dans un état particulier s'éloigne de la date de sortie du système de formation, plus l'effet des variables ne variant pas dans le temps (diplôme par exemple) tend à s'estomper.

La porte est alors ouverte à des interprétations tendant à minimiser le rôle de la formation initiale délivrée par le système éducatif. Mais une telle interprétation repose sur une mauvaise appréciation des effets combinés des variables mises en jeu, résultant d'une mauvaise spécification du modèle statistique.

L'estimation d'un modèle unique, qui viserait à expliquer la probabilité d'être dans un état aux différentes dates choisies, mais qui ne tiendrait pas compte de l'hétérogénéité individuelle non observée et/ou non observable aboutirait, de même, à des interprétations faussées.

En effet, postuler l'homogénéité individuelle reviendrait à émettre une hypothèse implicite d'indépendance des effets des variables omises par rapport aux variables explicatives du modèle. L'hétérogénéité individuelle non observée et/ou non observable est considérée comme faisant partie du résidu, indépendant des variables explicatives du modèle : tel ne saurait, *a priori*, être le cas.

Cette hypothèse, généralement non vérifiée mais nécessaire pour l'estimation de modèles sur données en coupe, conduit inévitablement à des estimateurs biaisés. Or, l'un des avantages des données longitudinales réside précisément dans la possibilité de décomposer le résidu du modèle : alors qu'une partie relève de l'hétérogénéité individuelle, l'autre est purement aléatoire et indépendante des variables explicatives. Il devient

alors possible de contrôler l'effet des variables omises pour aboutir à une évaluation satisfaisante des effets des autres variables.

C'est en partant de ces remarques intuitives que nous avons jugé nécessaire d'adapter les modèles à variables qualitatives au cas longitudinal. Seule cette piste peut permettre, en effet, une évaluation satisfaisante du rôle respectif de l'acquis scolaire et de l'expérience sur le marché du travail dans le processus d'insertion des jeunes diplômés.

2.2. Segmentation du marché du travail : les coûts d'entrée

Dans la version dualiste de la théorie de la segmentation, c'est le fonctionnement de la structure du marché du travail qui explique les barrières à l'entrée des emplois localisés dans le primaire donnant lieu à une segmentation du marché à long terme.

L'originalité de cette théorie réside moins dans la reconnaissance de différenciations entre types d'emploi et catégories de main-d'œuvre, ou d'une concentration de catégories infériorisées sur des « mauvais emplois », que dans l'existence de barrières constituant des obstacles pour accéder aux « bons emplois » et se renforçant au fil du temps. Ainsi, d'une période à une autre, la structure dualiste du marché est reproduite.

De là procède la nécessité d'utiliser des données longitudinales pour prendre en compte la trajectoire des jeunes sur le marché du travail. Cependant, à supposer que l'on partage ce point de vue, force est de constater que la mise au point d'un test pour démontrer l'existence de telles barrières sur données longitudinales pose, au préalable, des problèmes délicats et parfois insolubles de spécification et d'estimation.

De manière générale, on peut recenser trois approches, différentes des propositions alternatives des modèles d'appariement, qui permettent d'expliquer le dualisme.

La première renvoie à l'étude du mode de fonctionnement des marchés internes. La deuxième correspond aux « effets de retour négatifs » auxquels l'individu est exposé lors de son passage par le marché dit secondaire ou des « mauvais emplois ». La troisième combine les deux précédentes.

La notion d'« effets de retour négatifs » permet d'envisager l'explication de l'allocation de la main-d'œuvre *ex post* et le phénomène des barrières à l'entrée dans les emplois de qualité. Ces effets de retour renvoient à la

relation existant entre la première expérience d'un individu sur le marché du travail et son dernier comportement observé.

L'existence des barrières est une réponse à l'argument de la théorie du capital humain relatif à la possibilité, pour des individus occupant des emplois « secondaires », d'accéder aux emplois stables et bien rémunérés par l'amélioration de leur stock de capital humain.

Dans cette optique, les programmes d'aide à l'insertion paraissent inadéquats et peu susceptibles d'éliminer ces barrières. La solution efficace résiderait plutôt dans des politiques de soutien aux revenus associés aux emplois précaires afin de stabiliser la demande globale d'une économie et arrêter l'extension du marché de ce type d'emploi.

Les barrières dont il est question sont endogènes : elles sont créées par l'existence du « marché secondaire » (emplois précaires et instables) et traduisent l'existence « d'effets de retours négatifs » sur ce dernier. Ces effets renvoient à une causalité dont le mécanisme fonctionne dans le sens « mauvais emplois → mauvais travailleurs » : les emplois instables ne peuvent que contribuer à la dégradation de la qualification des travailleurs. L'emploi dans le « marché primaire » (emplois stables et mieux rémunérés) étant rationné, les entreprises y embauchent, à partir d'une « file d'attente », des travailleurs n'envoyant pas de « signaux » négatifs quant à leur qualification.

Le « marché secondaire » ne récompense pas le capital humain et ne permet pas aux travailleurs d'accéder à la formation ou d'avoir une expérience professionnelle transférable et reconnue sur le marché du travail. Le niveau du salaire y est faible et peu sensible aux acquisitions éventuelles de capital humain. Un passage préalable par les emplois offerts sur ce segment va augmenter la probabilité future pour que l'individu se retrouve dans une situation de précarité.

Au bout du compte, les travailleurs « coincés », dès le début de leur vie active, dans les emplois de ce secteur ne parviennent plus à rattraper en termes de salaire et de qualification ceux ayant pu obtenir un emploi stable et mieux rémunéré associé au « marché primaire ».

Ne disposant guère de modèle à même de déterminer le niveau de mobilité professionnelle ou salariale qui soit compatible avec l'hypothèse de la théorie du capital humain ou avec celle de la segmentation, on est forcé de procéder, dans la plupart des cas, à des approximations. De

manière générale, il s'avère difficile de tester rigoureusement les « effets de retour ».

On peut, cependant, faire l'hypothèse, beaucoup plus simple à tester, que la fonction d'utilité d'un individu dépend, de façon retardée, de son expérience sur le marché du travail. En termes économétriques, cela revient à tester l'existence d'une « dépendance d'état » : la situation d'un individu, à un moment donné, s'explique par les états parcourus dans le passé.

On suppose alors que l'expérience a des effets qui perdurent dans le temps. Sous cet angle, on considère que le modèle du capital humain peut être interprété comme un modèle d'effets de retour. Car, comme tout autre bien durable, l'introduction du capital humain dans un modèle implique que les événements du passé influencent le comportement de la période courante. Il reste cependant très difficile d'identifier, de manière séparée, l'effet du capital humain en tant que tel, surtout s'il ne prend pas une forme bien explicite (exponentielle, par exemple), et l'effet de retour qu'implique le passage par les emplois.

De façon schématique, on peut considérer qu'un effet de retour négatif peut refléter une situation dans laquelle un individu est censé accumuler du capital humain (un emploi précaire, une mesure d'aide à l'insertion), mais qui se solde par un impact négatif sur son salaire ou qui aboutit à une dégradation de sa chance de retrouver un emploi de « bonne qualité ».

D'autres difficultés apparaissent quand il s'agit de tester la segmentation à partir de l'estimation de fonctions de gains distinctes. Elles sont exposées dans ce qui suit, le but ultime étant d'aboutir à une démarche plus appropriée et plus flexible.

La théorie de la segmentation ne semble pas avoir aujourd'hui pu définir des hypothèses « empiriquement testables » pour l'identification des segments du marché du travail.

Les tests qui sont fondés sur des estimations de fonctions de gains distinctes présentent certaines ambiguïtés qui n'ont pas toutes été levées. Ces ambiguïtés renvoient, en particulier, à la formulation du test du dualisme et à tous les problèmes qu'il faut signaler à propos de la relation éducation-salaire.

En effet, les premiers travaux dans ce domaine ont, tout d'abord, consisté à appliquer la méthode des moindres carrés ordinaire (OLS) sur deux sous-échantillons d'une population et à tester l'égalité des deux fonctions de gains pour accepter la dualité en cas de rejet de l'hypothèse

nulle. Le critère retenu pour la séparation des deux segments peut être le seuil de salaire qui permet d'échapper à la sphère de la pauvreté.

Généralement, les coefficients des fonctions de gains sont significatifs dans ce type d'approche et révèlent souvent des valeurs différentes, parfois paradoxales, selon le segment considéré. Certaines expérimentations, ayant appliqué rigoureusement la méthode d'estimation et de test, n'ont pas manqué de soulever une contradiction : l'hypothèse du dualisme est acceptée alors que les rendements éducatifs les plus élevés sont localisés dans le secteur secondaire.

Ce paradoxe provient souvent d'un problème statistique en amont. Découper un échantillon sur la base de la variable dépendante et effectuer deux régressions séparées conduit à un grave biais de sélection, si une seule fonction de gains peut décrire l'ensemble des salaires de la population. En effet, la proportion des individus appartenant à la partie inférieure ou secondaire du marché (les individus à bas salaires) diminue avec l'augmentation du niveau d'éducation. La relation éducation-salaire pour ce sous-échantillon est, par conséquent, biaisée en raison de la corrélation négative entre les résidus de la fonction de gains et la scolarité, même si cette dernière est exogène sur l'ensemble de la population.

Une première méthode permettant de tester le dualisme revient alors à effectuer le même découpage entre les deux secteurs, à corriger des biais de sélection et à examiner si les coefficients des deux fonctions de gains sont différents. Cependant ce test n'est valable que si la forme fonctionnelle de l'équation de gains, sous l'hypothèse nulle (marché concurrentiel), est connue pour la population étudiée et que la variable de scolarité est exogène.

On retrouve l'une des difficultés de l'analyse empirique qui doit être fondée sur un modèle correctement spécifié. Rien n'indique, par exemple, que la relation éducation-salaire soit linéaire, contrairement à ce qui est posé dans les fonctions de gains sous-jacentes aux approches en termes de dualisme. Après application d'un test de segmentation, les conclusions en faveur du dualisme pourraient alternativement révéler un problème d'erreur de spécification.

Une seconde manière de tester la même hypothèse nulle est de voir si une seule fonction de gains, effectuée sur l'ensemble de l'échantillon, peut prédire le segment des bas salaires. Il suffit de vérifier si les coefficients d'une fonction de gains sont proportionnels aux coefficients d'un modèle Logit, par exemple, déterminant la probabilité d'appartenir à l'un des deux secteurs.

L'une des critiques de ce type d'approche concerne également le caractère arbitraire du critère de sélection retenu et de son découpage. En se donnant comme premier objectif d'éviter la sélection *ad hoc* des segments du marché, certains auteurs estiment un modèle à changement de régime endogène avec règle de séparation inconnue. Le principe est d'écrire une vraisemblance où chaque individu peut, *a priori*, appartenir au segment primaire ou au segment secondaire. La probabilité individuelle d'appartenir à un segment particulier est ensuite calculée *a posteriori*, conditionnellement à l'information fournie par les salaires.

Le modèle proposé n'est cependant qu'un cas particulier d'un modèle à changement de régime plus général. On peut, en effet, estimer un modèle à changement de régime avec règle de séparation imparfaite dans lequel tout modèle à changement de régime devient un cas particulier. Cela consiste à construire la fonction de vraisemblance sur la base d'une matrice de transition entre un indicateur de séparation et une variable dichotomique latente.

Il est certes extrêmement réducteur de ramener la distinction entre segments d'emploi à un seul indicateur. Il est cependant tout aussi problématique de faire l'hypothèse totalement inverse. L'intérêt d'un modèle à changement de régime imparfait est de pouvoir tester les différentes configurations les unes contre les autres (règle de séparation parfaite, imparfaite et inconnue).

La mise en évidence empirique d'équations de salaire distinctes ne permet pas d'invalider l'hypothèse d'un fonctionnement concurrentiel du marché du travail : la présence d'une forte hétérogénéité de la main-d'œuvre confrontée à une demande elle-même différenciée peut ainsi générer des disparités salariales importantes dans un contexte néanmoins concurrentiel.

Du côté de l'offre, les employés se distinguent entre eux par les compétences qu'ils ont acquises au cours de leur éducation et/ou au sein de l'entreprise. Cette compétence décrite, en partie seulement, par des informations telles que l'expérience et l'éducation est le résultat d'un investissement qui engendre un coût justement compensé par le différentiel de salaire obtenu.

De même, considérer les équations de salaire comme des fonctions de demande inverse permet de justifier dans un cadre concurrentiel des coefficients/prix attachés aux variables de capital humain mécaniquement

plus élevés dans l'un des deux segments. En effet, si l'on suppose qu'un segment a besoin d'embaucher une forte proportion d'employés qualifiés, il doit attirer plus de travailleurs ayant les compétences adéquates – ou un avantage comparatif – en valorisant davantage le capital humain et en pratiquant, de fait, une politique salariale source de disparités avec l'autre secteur.

Au total, révéler l'existence d'imperfections sur le marché, au travers des disparités salariales, n'est valable que si des différences de salaire non compensatrices – au sens où les différences font plus que compenser le coût d'investissement en capital humain – sont exhibées. Pour ce faire, une démarche préalable passerait par l'appréciation de toute l'hétérogénéité individuelle, c'est-à-dire par l'identification de toutes les caractéristiques productives observables et non observables qui différencient les salariés.

Une troisième catégorie de tests admet que des coefficients distincts de fonctions de gain ne sont pas révélateurs d'un dualisme, si les emplois du segment primaire ne sont pas rationnés et que les individus sont libres de choisir leur segment d'emploi. Partant de ce principe, certains auteurs (Dickens et Lang, 1985, 1987) proposent un test de l'hypothèse nulle d'un non rationnement, tout en supposant que les individus maximisent leurs gains sans coûts de mobilité et que la distribution des non observables des deux fonctions de gains est connue. Sous cette hypothèse, les coefficients de l'équation de changement de régime devraient être proportionnels à la différence des coefficients des variables des équations de gains des deux segments du marché.

Avec le rejet de la proportionnalité, si les contraintes du modèle sont vérifiées, on accepterait alors l'hypothèse de la segmentation.

Certains arguments fragilisent ce test. Le premier renvoie directement au dualisme en tant que description très pauvre du marché du travail. Décomposer le marché du travail en deux segments distincts demeure finalement une description fort schématique et peut biaiser le résultat du test si l'un des deux segments, au moins, est lui-même hétérogène. Le deuxième argument renvoie à l'hypothèse discutable, et pouvant être levée, de l'inexistence de coûts de mobilité entre les deux segments.

Au terme de ce bref panorama des modèles empiriques, une approche qui semble plus adaptée au marché de l'emploi marocain consiste à s'intéresser aux conditions d'entrée sur chacun des segments, conditions fondamentalement différentes selon que la main-d'œuvre se porte sur le

segment primaire (emplois qualifiés et mieux rémunérés) ou sur le segment secondaire (emplois précaires, instables et moins bien rémunérés).

Sur le premier marché, les règles de formation des salaires, qu'elles soient dictées par la logique du salaire d'efficience ou par le pouvoir des *insiders*, instaurent des salaires élevés et rigides et engendrent des phénomènes de rationnement. Parallèlement, l'existence de barrières d'accès au segment primaire peut s'illustrer par l'entrée dans la file d'attente, les demandeurs ne pouvant y accéder qu'à l'issue d'une durée de l'attente plus ou moins longue.

Tandis qu'une vision standard du marché du travail tend à considérer le salaire comme le facteur exclusif d'accès aux emplois, un coût d'entrée vient en fait s'ajouter et entamer le salaire obtenu pour certains emplois. La révélation de coûts d'entrée sur certains marchés de l'emploi pouvant influencer la décision des jeunes diplômés est, en revanche, une manière de valider la thèse de la segmentation et de l'hétérogénéité des trajectoires individuelles mettant en évidence la disparité salariale comme résultant d'une forte hétérogénéité de la main-d'œuvre.

En conclusion, on peut dire que l'ensemble de la littérature précédente plaide en faveur d'un recours à un dispositif analytique multidimensionnel pour appréhender correctement la problématique de l'insertion des jeunes et de leurs trajectoires d'emploi.

Il convient dès lors de disposer de données longitudinales décrivant, de façon détaillée, le parcours des individus au sein du système scolaire et/ou de formation, ainsi que leurs trajectoires sur le marché du travail.

De ce point de vue, la spécification de modèles économétriques robustes constitue une étape décisive dans la démarche d'investigation.

2.3. Des enquêtes de cheminement…

Le système national de production de données relatives à l'emploi est caractérisé par des porosités, notamment quand il s'agit des populations spécifiques, celle des jeunes en l'occurrence, et par une faible cohérence des dispositifs existants.

Certes, l'enquête sur l'emploi effectuée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) reste l'un des dispositifs les plus exhaustifs fournissant des indicateurs sur l'emploi au niveau national. Cependant, des limites sont

à souligner quant à l'utilisation de ces données tant au niveau des restrictions imposées par le choix des catégories observées (activité, inactivité, chômage) qu'au niveau de la mesure de la dynamique de l'emploi.

En effet, les données des enquêtes emploi ne donnent qu'un aperçu ponctuel (trimestriel) et ne permettent guère d'appréhender la dynamique d'une cohorte d'une sous-population spécifique.

A l'opposé, les données produites par le département de la formation professionnelle sur le cheminement de ses lauréats permettent une meilleure analyse dans le temps du processus d'insertion et une meilleure caractérisation des différents parcours professionnels que peuvent emprunter les sortants du système de la formation professionnelle.

Hormis les enquêtes d'insertion de courte durée réalisées par quelques universités, on déplore l'absence de dispositifs pouvant renseigner, à un niveau fin, les parcours professionnels individuels des sortants du système d'éducation et de formation.

Encadré 4

Activité, inactivité, chômage au sens du BIT

La population active comprend toutes les personnes participant à la production de biens et services pendant une brève période de référence spécifiée et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail pour un empêchement temporaire. Elle inclut aussi les stagiaires et les chômeurs.

La population inactive est constituée de toutes les personnes qui ne sont pas actives comme défini précédemment, notamment celles s'occupant de leur ménage (femme au foyer), les étudiants, les retraités, les malades et les personnes effectuant le service militaire.

Les chômeurs sont toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui sont à la recherche d'un emploi.

Selon le BIT, est reconnu comme chômeur celui ou celle qui remplit quatre conditions :
– être sans emploi ;
– être capable de travailler (capacité + disponibilité) ;
– être effectivement à la recherche d'un emploi (avoir pris les dispositions appropriées).

L'insertion, considérée dans le présent chapitre comme un processus complexe de passage du système éducatif au système productif, ne peut être correctement appréhendée par les indicateurs classiques utilisés en général pour décrire l'analyse des situations d'emploi et d'activité de populations adultes.

Elle repose quant à sa mesure sur un ensemble d'indicateurs et une caractérisation des états de départ et de fin de processus qui diffèrent selon les pays. D'un côté, la date de début peut être appréhendée selon différents angles : diplôme final, fin des études initiales, etc. De l'autre, la fin du processus d'insertion est marquée par des éléments objectifs comme l'emploi stable (contrat à durée déterminée) ou subjectifs basés sur la déclaration des individus sur leur insertion.

Le taux d'insertion est mesuré, selon le département de la Formation professionnelle, par la part des lauréats ayant accédé à un emploi ou à un stage, quelle que soient sa nature ou sa durée, au cours de la période allant de la date d'obtention du diplôme à la date de l'enquête.

L'analyse de l'insertion des jeunes lauréats de la formation professionnelle (chapitre 8) requiert, par conséquent, une conceptualisation plus appropriée et plus fine incorporant les concepts d'*épisode* (succession d'états : emploi, chômage, stage ou inactivité), de *transition* (passage d'un état à un autre : de l'emploi vers le chômage, du chômage vers l'inactivité, etc.), de *trajectoire d'insertion* (processus temporel retraçant les différents états vécus par un individu depuis sa sortie du système d'éducation et de formation).

Dans la même optique, le *temps passé en emploi* est une méthode utilisée pour appréhender le phénomène de la stabilisation en emploi et, plus généralement, pour caractériser les trajectoires professionnelles des jeunes lauréats de la formation professionnelle. Il s'agit de la proportion du temps passé dans l'emploi par rapport à la durée totale depuis l'entrée sur le marché du travail.

$$\text{Part du temps passé en emploi} = \frac{\text{durée de l'emploi}}{\text{durée totale de l'observation}} \times 100$$

L'analyse du temps passé chaque année en emploi fait apparaître le processus conduisant, au fil des ans, les sortants de la formation soit vers l'emploi, soit vers le non-emploi, soit vers un régime intermédiaire combinant emploi et non-emploi. Elle permet d'appréhender la stabilité dans l'emploi en relation avec l'âge, le genre, le niveau de formation, etc.

Parallèlement, le temps passé au chômage est défini par rapport à la durée totale (quatre ans après la sortie du système scolaire).

$$\text{Part du temps passé en chômage} = \frac{\text{durée du chômage}}{\text{durée totale de l'observation}} \times 100$$

Un croisement avec le genre, l'âge et le niveau de formation, etc. permet d'identifier la population la plus exposée au chômage. Le croisement avec le nombre d'épisodes de chômage permet d'analyser le phénomène de la récurrence du chômage. Cette dernière peut être vue sous deux angles :

– elle est un processus d'apprentissage dans un parcours fait de situations instables et aboutissant à l'emploi durable ;
– le chômage répété peut devenir un élément de stigmatisation et d'exposition au chômage de longue durée (plus d'une année).

La durée du chômage avant de trouver le premier emploi est aussi la durée de recherche du premier emploi. Elle mesure la vitesse d'occupation d'un emploi sur le marché du travail.

Enfin, la trajectoire simple ou mono-état concerne les lauréats n'ayant connu qu'un seul état (emploi, chômage ou inactivité) durant toute la durée d'observation.

2.4. … Aux approches en termes de trajectoire et de génération

Les enquêtes de cheminement, réalisées tous les deux ans par le département de la Formation professionnelle, ont pour objectif, on l'a déjà souligné, d'analyser la nature longitudinale du processus d'insertion et de mesurer le degré d'adaptation du système de formation aux besoins du marché de travail.

Ces enquêtes suivent le cheminement des jeunes par rapport aux caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, situation familiale, milieu de résidence des parents et profession du père) et professionnelles (niveaux et modes de formation), aux situations (quarante-huit mois ou trente-six mois après l'obtention du diplôme) ou séquences de la trajectoire (emploi, chômage, inactivité, stages ou études). Elles permettent ainsi de retracer, à partir des calendriers individuels, le parcours de l'ensemble de la génération tout au long des trois années qui suivent la sortie du système de la formation professionnelle.

Dans le questionnaire, le lauréat doit décrire son premier et son dernier emploi et indiquer le type d'emploi, sa fonction, sa rémunération, le type et la taille de l'entreprise qui l'a embauché, le secteur d'activité et les moyens par lesquels il à pu trouver son emploi.

Les lauréats au chômage doivent mentionner les causes du chômage et les moyens utilisés dans la recherche d'un nouvel emploi.

Le questionnaire décrit les caractéristiques des projets créés par les lauréats telles que la forme de l'installation, le montant investi et le nombre d'employés. Le lauréat est amené à mentionner s'il est disposé à s'installer à son propre compte et à préciser les difficultés rencontrées dans la création de son entreprise. L'appréciation de la formation reçue se fait à travers la mesure du degré de satisfaction du lauréat, d'adaptation de la formation à l'emploi occupé et des avantages tirés par le lauréat de sa formation.

Enfin, une rubrique du questionnaire est réservée aux situations de post-formation.

Encadré 5

Enquête de cheminement (promotion 2006)

Base du sondage

La base du sondage de l'enquête de cheminement 2006 est constituée de l'ensemble des listes des lauréats de la formation professionnelle de la promotion 2006. Ces dernières ont été fournies par la direction de la Planification et de l'Evaluation du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Collectées auprès des établissements de formation professionnelle relevant des 43 provinces et préfectures retenues, ces listes totalisent quelque 70 233 lauréats sur les 87 514 de la promotion 2006 et 85 300 des provinces et préfectures retenues, soit des taux de couverture respectifs de près de 80,2 % et 82,3 %.

Ces listes ont été triées successivement par province, établissement de formation, niveau et filière de formation. Elles ont fait l'objet d'une procédure de vérification et de contrôle : comparaison avec le fichier de la carte, vérification de la qualité des adresses, etc. Tout lauréat dont l'adresse est illisible, incomplète ou inaccessible a été écarté.

Ainsi, à l'issue de cette opération, 52 171 adresses des lauréats de la promotion 2006 ont été retenues pour le tirage de l'échantillon de l'enquête, soit, respectivement, 59,6 % et 61,2 % de l'ensemble des lauréats de la promotion 2006 et du champ de l'enquête.

Approche

Les lauréats de la promotion 2006 sont au nombre de 87 514 dont 34 394 filles. Ils relèvent de 13 opérateurs de formation dont, principalement, l'OFPPT (49 % des lauréats de la promotion) et le secteur privé (41 %).

Pour le tirage de l'échantillon de l'enquête cheminement, l'approche retenue (…) repose sur la méthode de stratification selon les composantes du système de la formation professionnelle. La taille de l'échantillon à enquêter a été déterminée de façon à faire ressortir des résultats significatifs pour les principales composantes du système de la formation professionnelle qui influencent la situation professionnelle des lauréats, en l'occurrence l'opérateur de la formation, le secteur de la formation, la filière de la formation, le niveau de la formation et la région de la formation. A ces variables a été associée la variable genre, dont l'effet sur la situation professionnelle a été démontré par les études précédentes.

Ainsi, pour chaque opérateur de formation, un taux de sondage propre a été fixé en fonction de l'effectif des lauréats de manière à garantir une marge d'erreur inférieure à 2,5 % au niveau des opérateurs de formation et de près de 1 % au niveau national.Le taux de sondage global préconisé est ainsi fixé à 10 %, ce qui correspond à un échantillon de 8 751 lauréats. Ce taux varie de 5 % pour les deux principaux opérateurs (OFPPT et secteur privé) à 100 % pour les petits opérateurs. En effet, avec un tirage systématique au niveau de chaque opérateur, toutes les filières seront représentées chacune par un nombre de lauréats insuffisant pour obtenir un degré de signification acceptable à leur niveau. La marge d'erreur ne baisserait en effet en deçà de 15 % que pour les filières ayant un peu moins de 900 lauréats.

Source: Département de la Formation professionnelle.

Le tableau 42 décrit le taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle tel qu'il est défini par le département de la Formation professionnelle, à partir des enquêtes insertion qui portent sur une période de neuf mois après la sortie. Les résultats des différentes enquêtes menées depuis 2001 montrent que le taux d'insertion des jeunes diplômés de la formation professionnelle atteint environ 64 %. Ce taux a peu évolué au cours de la période 2001-2008, passant de 62 % à 64 %. Toutefois, une hausse plus importante a été enregistrée en 2005, soit un taux d'insertion de l'ordre de 66 %.

Entre 2001 et 2008, le taux d'insertion des garçons se situe à un niveau nettement supérieur à celui des filles. L'écart est de 13 points en 2009

(69 % pour les garçons contre 56 % pour les filles). Par ailleurs, le taux d'insertion varie selon le niveau de diplôme. En 2008, le taux d'insertion des lauréats issus du niveau « spécialisation » a atteint 67 % contre 64 % pour le niveau « qualification », 65 % pour « technicien » et 61 % pour « technicien spécialisé ».

Les données qui viennent d'être examinées concernent une période de 9 mois, trop courte pour appréhender correctement les taux d'insertion. Couvrant une période de 12 ou 16 trimestres, les enquêtes cheminement (tableau 43) sont, dès lors, plus pertinentes. Calculés sur cette base, les taux d'insertion s'avèrent, en effet, plus élevés : 76,6 % contre 64 % pour les enquêtes insertion. L'analyse en termes de genre fait ressortir les mêmes tendances. Les garçons enregistrent des taux d'insertion plus élevés que ceux des filles, avec un écart de 10 points, en moyenne, pour les promotions 2000, 2002, 2004 et 2006.

Tableau 43

Evolution du taux d'insertion par niveau de formation (enquête insertion)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Spécialisation	66	68	72	68	72	74	65	67
Qualification	61	64	65	67	68	61	60	64
Technicien	60	58	58	57	59	59	63	65
Technicien spécialisé	64	62	59	63	65	63	70	61
Taux d'insertion	62	63	62	64	66	63	64	64
Garçons	68	69	66	70	72	66	67	69
Filles	55	57	56	55	59	59	59	56

Source : Calcul des auteurs d'après les enquêtes insertion de la direction de la Formation professionnelle.

Tableau 44

Evolution du taux d'insertion par niveau de formation (enquête cheminement)

Promotions enquêtées	2000	2002	2004	2006
Spécialisation	76	75,5	78,9	77,4
Qualification	67,4	63,9	66,9	74,8
Technicien	75	72,4	70,8	75
Technicien spécialisé	73,8	75,6	76,1	81,5
Total	72	70,3	72,2	76,6
Garçons	76,5	75	72,5	80
Filles	66	64	71,5	72,5

Source : Calcul des auteurs d'après les enquêtes insertion de la direction de la Formation professionnelle.

Toutefois, la décomposition des taux d'insertion selon les différents diplômes révèle des disparités en fonction du type d'enquête (enquête insertion ou cheminement). Les sortants de la formation professionnelle, ayant un diplôme de spécialisation et de technicien spécialisé, accèdent plus facilement au marché du travail. Ils enregistrent les taux d'insertion les plus élevés avec, respectivement, 77,4 % et 81,5 %. Les autres diplômes (qualification et technicien) enregistrent des taux légèrement plus faibles.

Notons toutefois que les taux d'insertion calculés à partir des deux types d'enquête et selon la définition retenue par le département de la Formation professionnelle surestiment la dynamique d'intégration des jeunes sur le marché du travail pour deux raisons :

– le calcul du taux d'insertion intègre les différentes formes de travail, qu'elles soient rémunérées ou non (les stages sont inclus) ;
– il recense les situations d'insertion quelle que soit leur durée ; il ne peut donc servir d'instrument pour évaluer l'employabilité des jeunes et la qualité de leur insertion.

Par ailleurs, la mesure de l'insertion professionnelle ne peut pas se faire uniquement sur la base d'indicateurs conventionnels comme le taux d'insertion, le taux d'activité ou encore le taux de chômage. Compte tenu de la complexité du processus d'insertion professionnelle des jeunes, il semble plus judicieux d'inclure des indicateurs permettant d'élaborer une typologie plus sophistiquée et plus proche de la réalité complexe de l'insertion des jeunes. Les indicateurs examinés dans le présent chapitre mettent en évidence les disparités des situations d'insertion des diplômés de la formation professionnelle. En effet, il existe différentes typologies d'insertion des lauréats de la formation professionnelle.

On peut distinguer deux grandes catégories de trajectoires d'insertion : les trajectoires simples ou mono état et les trajectoires hétérogènes ou composites :

– les trajectoires simples qui intègrent différentes situations mono-état : chômage, emploi, inactivité, stage, etc. ;
– les trajectoires hétérogènes ou composites, c'est-à-dire les trajectoires qui sont jalonnées par le passage d'un état donné à un autre au cours de la période d'observation (par exemple le passage du chômage à l'emploi ou inversement).

Ces mises en garde nous conduisent à proposer au chapitre 8 des indicateurs d'analyse plus appropriés et plus approfondis du processus d'insertion.

CHAPITRE 8

Insertion professionnelle : une dépendance d'état

L'analyse de l'insertion professionnelle des lauréats de la formation professionnelle requiert au préalable, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, un réexamen des concepts et des catégories analytiques liés à la problématique particulière de l'insertion. Celle-ci est, en effet, un processus complexe qui ne peut être réduit à un passage quasi automatique du système de formation vers le monde du travail.

Considérée comme un processus complexe de passage du système éducatif vers le système productif, avec un début et une fin, l'insertion n'est pas une catégorie conventionnelle comme le taux de chômage ou le taux d'activité. Sa mesure repose sur un ensemble d'indicateurs et sur une caractérisation des états de départ et de fin de processus qui diffèrent d'un pays à l'autre.

D'un côté, la date du début du processus d'insertion peut être appréhendée selon différents angles : diplôme final, fin des études initiales, etc. De l'autre côté, la fin du processus peut être définie par des éléments objectifs comme l'emploi stable (contrat à durée déterminée), ou subjectifs basés sur la déclaration des individus sur leur insertion.

Les définitions « conventionnelles », trop simplistes, pouvant dès lors conduire à une surestimation de l'insertion, plusieurs critères relatifs au contexte et au processus doivent être pris en considération afin de parvenir à une mesure plus appropriée de l'insertion professionnelle.

Le passage de la formation à l'emploi s'inscrit, on l'a déjà souligné, dans un processus fort complexe qui est le résultat de la conjonction de plusieurs « événements » qui commencent à partir de l'entrée effective sur le marché du travail et se poursuit jusqu'à la stabilisation dans l'emploi. Il est jalonné par des phases d'inactivité, de chômage, d'emploi, etc.

Dès lors, la définition officielle de l'insertion professionnelle semble biaisée dans la mesure où elle réduit l'insertion à l'accès au marché du travail matérialisé par un stage ou un emploi, quelles que soit sa nature et sa durée. Elle ne prend en compte ni le parcours d'insertion des diplômés, ni la stabilité dans l'emploi, ni le retour aux études, etc.

Dans ce qui suit, on propose d'examiner le processus d'insertion dans sa complexité et en prenant en compte l'ensemble de ses dimensions, à savoir les délais effectifs d'entrée dans la vie active (l'accès au premier emploi), les événements de parcours (inactivité, chômage, emploi, etc.), la diversité des trajectoires, etc.

On exploitera les enquêtes cheminement du département de la Formation professionnelle de 2004, 2006, 2008 et 2009. Celles-ci se basent sur un échantillon représentatif des lauréats de la formation professionnelle des promotions de 2000, 2002, 2004 et 2006. Elles retracent les parcours des jeunes diplômés de quatre années après leur sortie du système de formation initiale.

1. Accès au premier emploi : une durée inégale d'attente

Le passage, avec l'obtention d'un diplôme, du système éducatif au marché du travail se traduit, dans un premier temps, par une phase de transition qui constitue la période de recherche d'emploi. Cette période varie selon les systèmes, les individus, etc.

Toutefois, on peut estimer que la durée moyenne de chômage avant l'obtention du premier emploi se situe autour de huit mois environ pour les promotions 2000 et 2004. Elle est plus élevée pour la promotion 2002. Cet écart s'explique, en partie, par le changement de la base de données de 2002, laquelle repose, contrairement aux autres enquêtes, sur un calendrier trimestriel.

Notons, toutefois, que le délai d'attente avant le premier emploi augmente lorsqu'on prend en compte les occurrences de stage et d'inactivité. Dans ce cas, le délai d'attente varie entre neuf et quatorze mois pour les quatre promotions. Ce dernier tend à surestimer le temps nécessaire pour décrocher un premier emploi.

Tableau 45

Délai moyen d'attente pour accéder à un premier emploi

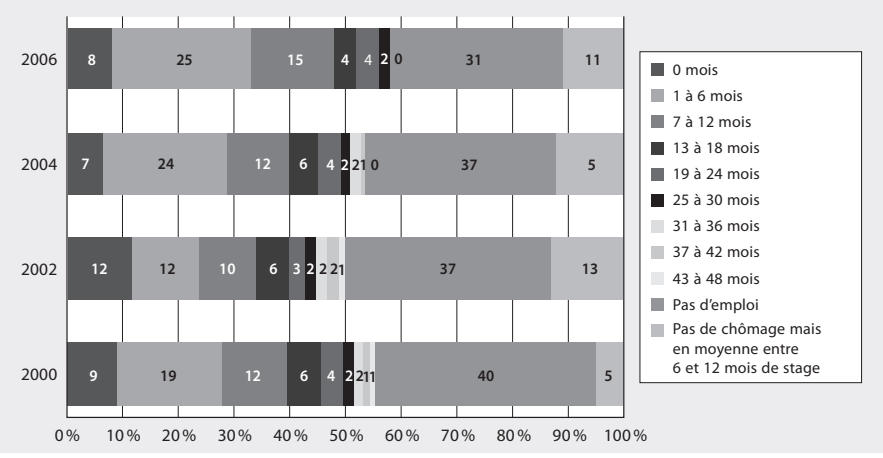
	2000	2002	2004	2006[3]
Les jeunes ayant trouvé un emploi				
Durée moyenne de chômage avant le premier emploi[1]	8,7	9,246	8,42	6,33
Le délai d'attente moyen avant le premier emploi[2]	11,89	14,19	11,83	9,63
Les jeunes n'ayant jamais travaillé				
Durée moyenne de chômage	37,64	33,57	35,45	26,59
Durée moyenne de stage	1,88	3,42	1,24	2,73
Durée moyenne d'inactivité	9,46	10,05	11,23	7,66

1. Le délai moyen d'attente est calculé en considérant uniquement le chômage.
2. Le délai d'attente est calculé en prenant en considération les états de chômage, de stage et d'inactivité.
3. L'enquête sur la promotion 2006 repose sur un parcours de trois années, contrairement aux autres enquêtes.

Source : Calcul des auteurs à partir des enquêtes cheminement du département de la Formation professionnelle.

Graphique 63

Part des diplômés selon le délai d'attente avant le premier emploi



Source : Calcul des auteurs à partir des enquêtes cheminement du département de la Formation professionnelle.

En revanche, lorsque l'on s'intéresse aux jeunes diplômés qui n'ont jamais travaillé au cours des quatre années de l'enquête, la durée moyenne de chômage varie entre 26 et 37 mois. Les stages et l'inactivité représentent de faibles proportions. Cette différence traduit les difficultés rencontrées par la plupart des diplômés de la formation professionnelle dans leur quête

du premier emploi et se trouve à l'origine de phénomènes de « dissonance cognitive » entre, d'une part, les jeunes diplômés faisant prévaloir la valeur intrinsèque de leur diplôme et, de l'autre, les employeurs dont les exigences privilégient davantage l'expérience professionnelle, la connaissance du secteur d'activité, l'opérationnalité immédiate et la motivation.

La part des lauréats n'ayant pas obtenu un emploi tout le long de la période est élevée : 37 % en moyenne, à l'exception de l'année 2006 (trois années au lieu de quatre). Ce résultat montre qu'une proportion importante des jeunes connaît un épisode long de chômage pouvant devenir un élément de stigmatisation : d'une part, les employeurs sont réticents quant au recrutement des chômeurs de longue durée ; d'autre part, le capital humain du diplômé tend à s'éroder avec le temps.

Les jeunes diplômés ayant travaillé au cours des six premiers mois représentent 12 % à 25 % contre 10 % à 15 % parvenant à accéder à leur premier emploi dans un intervalle de sept mois à un an après l'obtention du diplôme. En revanche, ceux qui parviennent à trouver un emploi immédiatement après l'achèvement de leur formation initiale ne représentent que 7 % de la promotion 2004. Par ailleurs, la part des diplômés qui ont effectué un épisode de stage variant entre six et douze mois se situe autour de 5 % et 13 % pour les quatre enquêtes.

2. Emplois salariés mais précarité de l'emploi

Deux situations sont mises en évidence par l'enquête : le premier emploi et le dernier emploi (obtenu quatre années après la sortie du système de formation).

(i) **Premier emploi.** Il s'agit en général d'un emploi salarié : environ 95 % des diplômés. Cette proportion tend à augmenter avec le temps. Les différentes enquêtes d'insertion confirment ce résultat concernant la salarisation des diplômés de la formation professionnelle. Pour la plupart des diplômés, il s'agit d'acquérir d'abord une expérience professionnelle avant de décider de s'installer à son propre compte (0,2 % à 4 % des diplômés en moyenne).

Par ailleurs, le premier emploi est essentiellement un emploi de type occasionnel. De l'ordre de 51 % en 2000, la proportion des lauréats ayant obtenu un premier emploi occasionnel ou à durée déterminée est passée à 72 % en 2002. La tendance a enregistré, toutefois, une baisse nette en 2006 (56 %).

Le salaire du premier emploi varie entre 1 000 et 2 000 dirhams et concerne 45 % de diplômés employés (promotion 2006). En revanche, une proportion relativement importante des diplômés de la formation professionnelle reçoit un salaire inférieur au Smig, soit environ 37 % en 2004. Notons que cette proportion a enregistré une baisse en 2006. Les lauréats dont le salaire oscille entre 2 000 et 3 000 dirhams représentent une part très faible : 14 % en moyenne. De même, le salaire supérieur à 3 000 dirhams ne concerne qu'un pourcentage négligeable des diplômés occupés.

C'est le secteur privé qui constitue le premier pourvoyeur d'emplois pour les lauréats de la formation professionnelle : plus de 96 % des diplômés travaillent dans le privé. Toutefois, cette proportion a connu une diminution entre 2004 et 2006 s'expliquant, en partie, par un accroissement, au cours de cette période, de l'offre des collectivités locales et de l'administration.

L'insertion des diplômés se fait principalement dans des structures de moins de 10 salariés : 59 % des diplômés ayant accédé à un premier emploi en 2004, contre 31 % dans des structures qui comptent entre 10 et 99 salariés.

L'accès au premier emploi se fait selon deux moyens essentiels : les candidatures spontanées et les réseaux. Les concours et stages débouchant sur un emploi ne contribuent que dans de faibles proportions à l'accès au premier emploi.

Au total, les jeunes diplômés de la formation professionnelle accèdent à un premier emploi salarié mais précaire dans des entreprises privées de moins de 10 salariés, avec une rémunération mensuelle oscillant autour de 2 000 dirhams.

(ii) Dernier emploi. Le taux d'emploi des diplômés, quatre années après leur sortie du système éducatif, se monte à 64 % en 2006 (contre 52 % en 2000). Le taux de chômage oscille entre 35 % et 43 % au cours de la même période.

Parmi les jeunes occupant un emploi salarié (promotion 2006), 35 % sont des ouvriers qualifiés et 42 % des techniciens. La part des techniciens spécialisés est relativement faible. Elle ne dépasse pas 9 % pour le dernier emploi occupé en 2002.

L'emploi permanent est prédominant : 77 % des diplômés occupent un emploi permanent en 2006. En revanche, les emplois occasionnels ont tendance à baisser (23 % des jeunes diplômés).

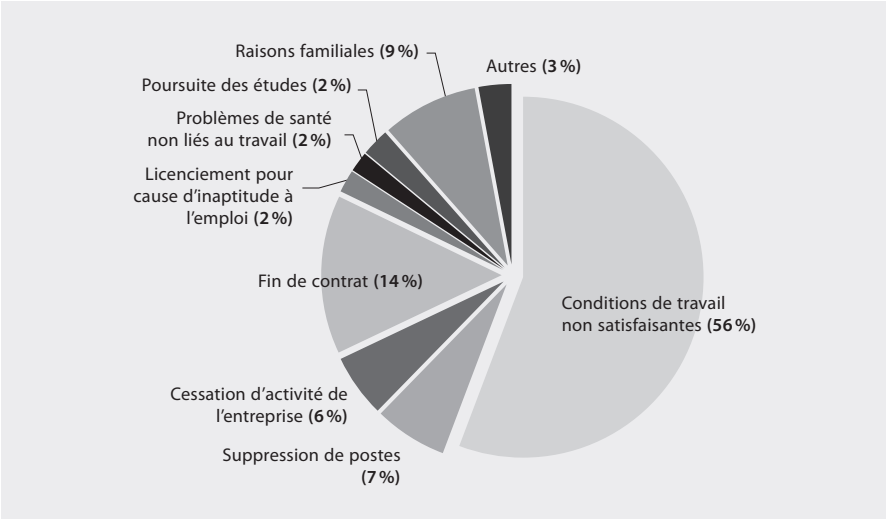
Par ailleurs, on constate que la grille des salaires tend à évoluer entre le premier et le dernier emploi, traduisant une prise en compte de

l'expérience. En effet, pour ce qui est du dernier emploi, 38 % des diplômés reçoivent un salaire proche du SMIG, contre 36 % qui réussissent à obtenir un salaire supérieur. Notons également que la proportion des diplômés dont le salaire est supérieur à 3 000 dirhams tend à augmenter. Elle est passée à 21 % en 2006.

L'évolution de la carrière demeure, dans l'ensemble, assez limitée, comme semble l'attester la faible part des diplômés qui changent de statut pour devenir indépendants. Le changement de statut est corrélé à l'expérience acquise, à la motivation et aux moyens financiers à la disposition du jeune diplômé.

Graphique 64

Répartition des lauréats ne travaillant pas actuellement selon les raisons de départ de leur dernier emploi (promotion 2004)



Source : Calcul des auteurs à partir de l'Enquête cheminement 2004.

L'évolution de la carrière est tributaire des conditions de travail dans l'entreprise. La précarité pousse les employés à chercher d'autres perspectives ailleurs. Le graphique 64 indique que plus de la moitié des jeunes à la recherche d'un emploi ont quitté leur dernier emploi à cause des conditions non satisfaisantes de travail, contre 14 % seulement pour cause de fin de contrat.

Un croissement par type de qualification indique que 70 % des diplômés ne changent pas de qualification entre le premier et le dernier emploi. La stabilité dans l'emploi se maintient entre le premier et le

dernier emploi, mais la situation de précarité peut aussi persister entre le premier et le dernier emploi.

3. Des trajectoires alternant épisodes d'emploi et de chômage

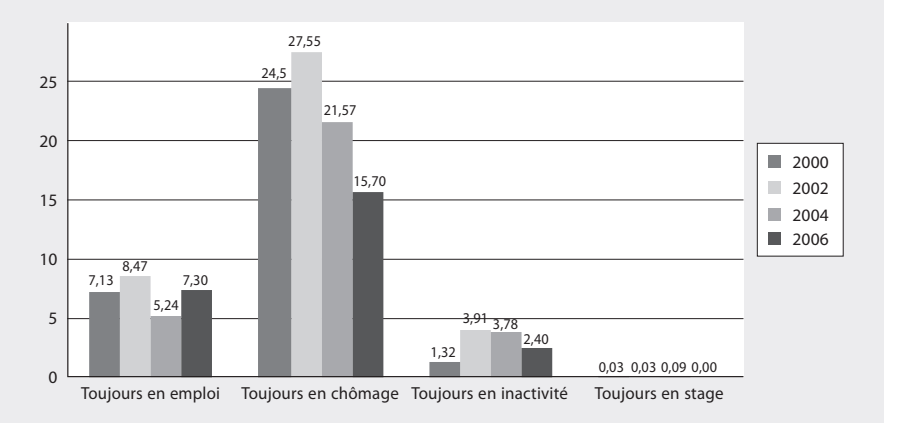
Les indicateurs examinés font apparaître des disparités dans les situations d'insertion des lauréats de la formation professionnelle. En effet, il existe différentes trajectoires d'insertion. On se limitera aux trajectoires simples marquées par des situations mono-état et aux trajectoires hétérogènes comprenant une pluralité d'états et d'épisodes différenciés.

3.1. Trajectoires mono-état : une prévalence de l'état de chômage

Les trajectoires simples intègrent différentes situations : chômage, emploi, inactivité, stage, etc. Le graphique 65 révèle une forte prédominance de la situation « chômage ». Les diplômés en chômage tout au long de la période d'observation (quatre années après l'obtention du diplôme) représentent environ 27 % des personnes interrogées en 2006, correspondant à la promotion 2002. Toutefois, on observe une tendance à la baisse entre 2002 et 2006.

Graphique 65

Trajectoire mono-état



Source : Calculs des auteurs à partir des données issues de l'Enquête cheminement du département de la Formation professionnelle.

En revanche, 7 % seulement des lauréats connaissent une trajectoire « toujours en emploi ». Cette proportion a peu évolué entre les différentes enquêtes de 2000 à 2006, hormis la génération 2004 qui a enregistré un

recul de l'ordre de 5,24 %. Les trajectoires « toujours en stage » et « toujours en inactivité » représentent une faible part de l'échantillon : 0,03 % des lauréats pour la première situation et 4 % pour la seconde en 2002.

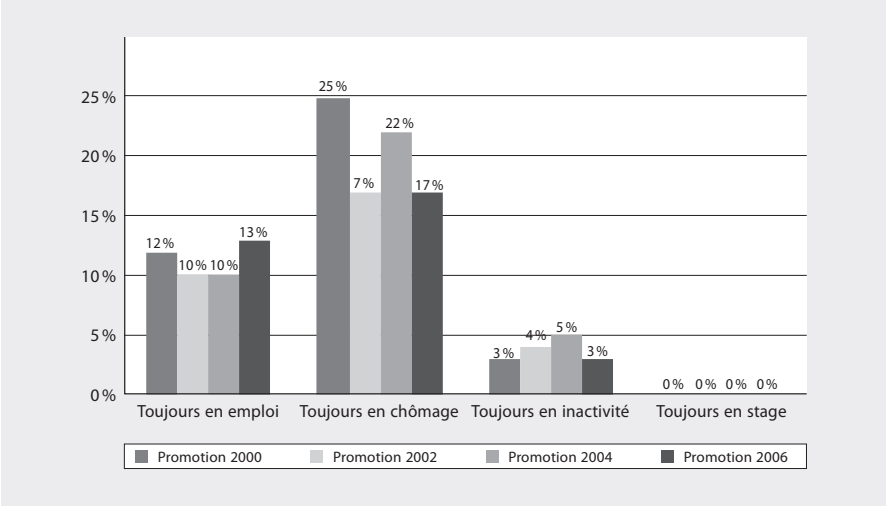
L'analyse précédente des trajectoires mono-état était basée sur une hypothèse théorique d'analyse des trajectoires juste après l'obtention du diplôme. Si l'on considère que l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail implique, dans les faits, un délai d'attente, plusieurs hypothèses sont à considérer.

Dans l'hypothèse où le délai est de trois mois, la distribution des trajectoires change. Le graphique 66 révèle une augmentation de la situation des individus toujours en emploi pour les quatre promotions. En effet, une proportion plus élevée de lauréats accède au marché du travail trois mois après la sortie du système éducatif, comparativement aux résultats enregistrés à un mois de l'obtention du diplôme.

Cette proportion se situe autour de 10 % pour les promotions 2002 et 2004. Elle augmente pour les promotions 2000 et 2006. Les écarts peuvent s'expliquer, en partie, par le nombre plus élevé de diplômés « qualification » en 2000 et « techniciens spécialisés » en 2006 qui sont plus demandés sur le marché du travail.

Graphique 66

Distribution des trajectoires mono-état après trois mois



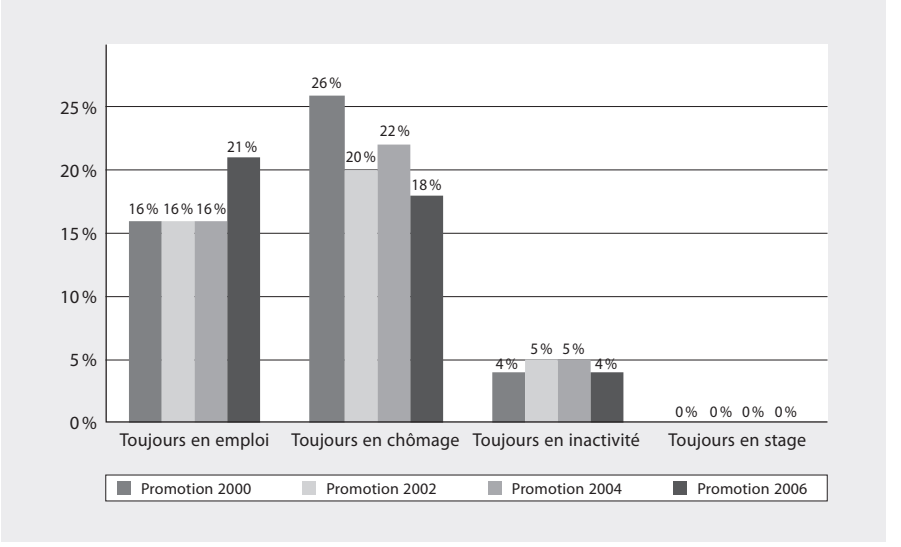
Source : Calculs des auteurs à partir des données issues de l'Enquête cheminement du département de la Formation professionnelle.

En revanche, la part des lauréats « toujours en situation de chômage » a globalement peu évolué. Les changements ont surtout concerné les promotions 2002 et 2006. Le pourcentage des diplômés « toujours en chômage » a reculé de 10 points par rapport à la trajectoire mono-état à un mois de la promotion 2002. En ce qui concerne la promotion 2006, la baisse est de l'ordre de deux points. Parallèlement, les autres situations, c'est-à-dire les diplômés « toujours en inactivité » et « toujours en stage », ne concernant qu'une faible proportion, n'a pas foncièrement varié.

Six mois après la sortie du système éducatif, les trajectoires mono-état « toujours en stage » ou « toujours en emploi » ne changent pas. La proportion des diplômés qui trouvent un emploi six mois après l'obtention du diplôme et jusqu'à la fin de la période d'observation a enregistré une augmentation passant de 12 % à 16 % en moyenne. La promotion 2006 a connu la plus forte augmentation. Parallèlement, les diplômés en « situation de chômage » n'ont pas enregistré de baisse six mois après l'obtention du diplôme.

Graphique 67

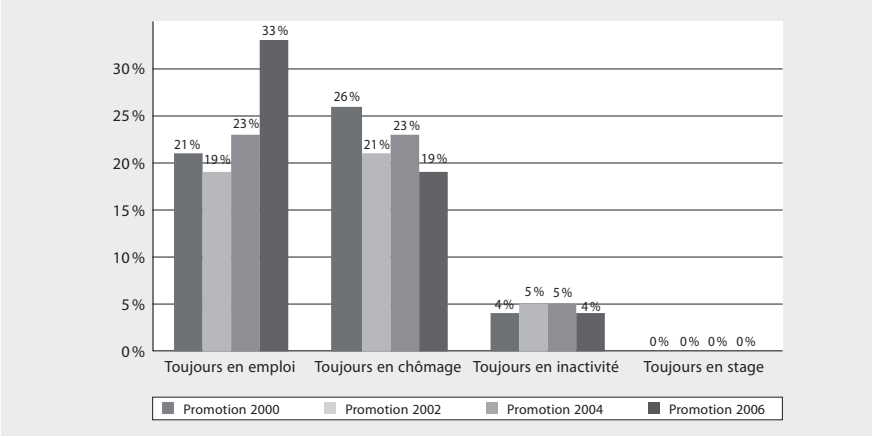
Distribution des trajectoires mono-état après six mois



Source : Calculs des auteurs à partir des données issues de l'Enquête cheminement du département de la Formation professionnelle.

Graphique 68

Distribution des trajectoires mono-état après neuf mois



Source : Calculs des auteurs à partir des données issues de l'Enquête cheminement du département de la Formation professionnelle.

S'agissant des trajectoires mono-état après neuf mois, le graphique 68 montre que la proportion des lauréats « toujours en emploi » augmente sensiblement, passant de 21 % pour la promotion 2000 à 33 % pour la promotion 2006. Parallèlement, les autres « états » restent stables. Notons que la proportion des diplômés qui sont « toujours en emploi » neuf mois après l'obtention du diplôme est trop faible, variant entre 19 % (promotion 2002) et 33 % (promotion 2006).

3.2. Trajectoires hétérogènes : une prévalence de l'épisode de chômage

Les graphiques 69 et 70 ci-après décrivent des trajectoires hétérogènes marquées par des épisodes, courts ou longs, d'emploi ou de chômage. Elles sont classées en fonction des périodes d'emploi ou des périodes de chômage.

– La première catégorie concerne les individus qui n'ont connu que des épisodes de non-emploi ou de non-chômage. En effet, une proportion importante des diplômés de la formation professionnelle n'a jamais travaillé au cours de la période d'observation, c'est-à-dire la période allant de la date d'obtention du diplôme à la date de l'enquête. Toutefois, le nombre de diplômés n'ayant jamais travaillé un mois après l'obtention du diplôme a reculé entre la promotion 2000 et la promotion 2006. Ces derniers sont ou dans une situation de chômage, ou en inactivité ou encore en étude. D'autres diplômés n'ont connu que des épisodes de non-chômage, en ce sens qu'ils sont ou en emploi ou inactifs ou en étude. Ils représentent

20 % des lauréats 2006 enquêtés en 2009. Notons que cette proportion a augmenté par rapport à la promotion 2000, enquêtée en 2004.

– La deuxième catégorie regroupe les lauréats qui ont connu un court épisode d'emploi ou de chômage. La proportion des diplômés ayant alterné des épisodes d'emploi de courte durée (entre 1 et 12 mois) et des épisodes plus importants de non-emploi, au cours de la période d'observation se monte à 10 % pour la promotion 2002. Elle a reculé pour la promotion 2004. De même, 40 % des lauréats de 2006 ont connu une courte durée de chômage (allant de 1 à 12 mois), mais des périodes plus longues d'emploi, d'inactivité ou d'étude. Leur proportion a augmenté par rapport à la promotion 2000.

– La troisième catégorie se situe autour d'épisodes « médians ». Certains lauréats ont alterné une période intermédiaire d'emploi (13 à 24 mois) et des épisodes de non-emploi (chômage, inactivité, étude). Leur proportion est relativement plus élevée comparativement au deuxième groupe avec, respectivement, 13 % et 10 % pour la promotion 2002. Parallèlement, d'autres lauréats ont alterné une période moyenne de chômage (13 et 24 mois) et une période d'emploi, d'inactivité ou d'étude. Ils représentent en moyenne 15 % des lauréats enquêtés, pour quatre cohortes.

– La quatrième catégorie concerne les diplômés ayant connu des épisodes d'emploi ou de chômage de deux à trois ans. Une proportion relativement importante de ces diplômés a travaillé entre deux et trois années, au cours de la période d'observation. Ils ont atteint 41 % de l'ensemble des lauréats de 2006, alors qu'ils ne représentaient que 15 % des diplômés de l'année 2000. A côté de ces épisodes, d'autres lauréats ont connu des épisodes de chômage plus longs qui varient entre deux et trois ans. Leur proportion est passée de 9 % pour la promotion 2000, à 25 % pour la promotion 2006.

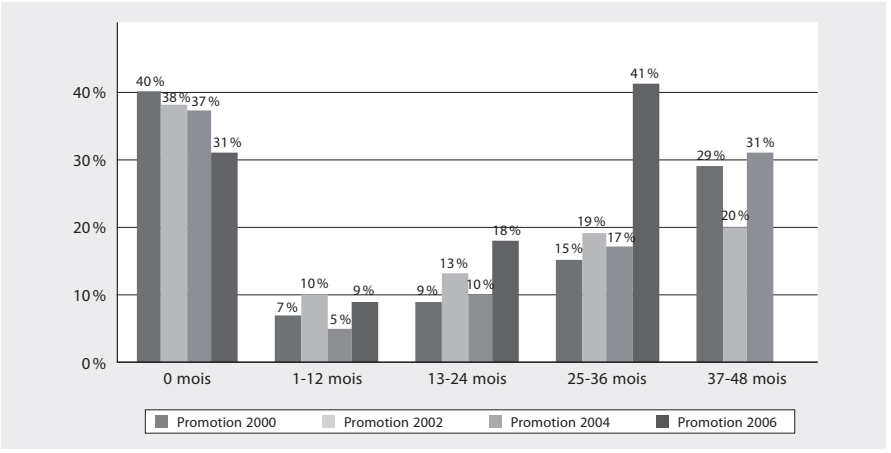
– Enfin, la cinquième catégorie concerne les lauréats qui ont connu une longue période d'emploi ou de chômage. En effet, certains parmi eux ont eu un emploi pendant au moins 37 mois, en ce sens qu'ils ont alterné une longue période de travail et une période courte de chômage ou d'inactivité. Ils représentent 31 % de l'ensemble des lauréats de la promotion 2004. De même, les diplômés dont la trajectoire est caractérisée par une longue période de chômage représentent 27 % des lauréats de 2004. Par opposition, ces diplômés ont connu de très courtes périodes d'emploi ou d'inactivité.

Globalement, les différentes catégories de trajectoires composites, examinées ci-dessus, montrent la diversité des trajectoires d'insertion des lauréats de la formation professionnelle. Dès lors, il n'est pas aisé de

définir le taux d'insertion effectif. La définition classique, retenue par le département de la Formation professionnelle, ne prend pas en considération la pluralité des trajectoires. D'autres critères plus stricts doivent être pris en considération pour appréhender de façon pertinente les taux d'insertion réellement observés.

Graphique 69

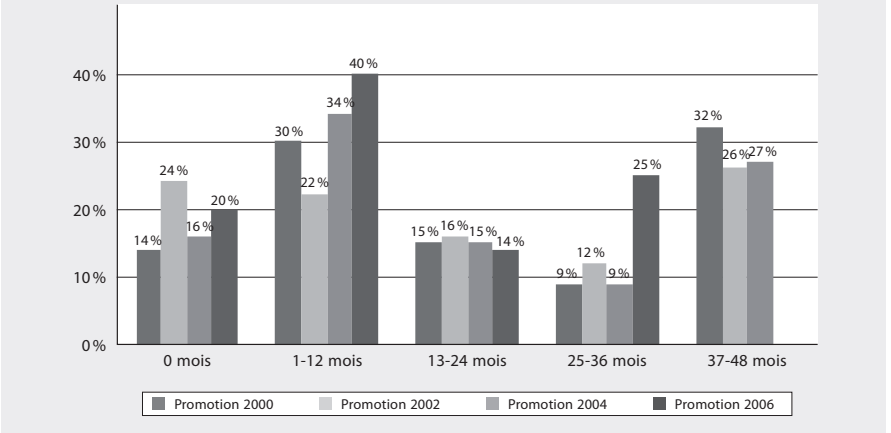
Durée passée en emploi des lauréats de la formation professionnelle



Source : Calculs des auteurs à partir des données issues de l'Enquête cheminement du département de la Formation professionnelle.

Graphique 70

Durée passée au chômage



Source : calculs des auteurs à partir des données issues de l'Enquête cheminement du département de la Formation professionnelle.

4. Où le chômage est un facteur stigmatisant et disqualifiant

Comme il a été souligné précédemment, la diversité des trajectoires d'insertion des diplômés montre qu'il y a des mouvements sur le marché du travail et que les parcours des diplômés sont marqués par une alternance entre états de chômage, d'emploi, d'inactivité ou encore de stage.

Cette instabilité peut avoir des effets sur l'insertion effective des diplômés. La récurrence des situations de chômage peut conduire à une stigmatisation, voire à une disqualification des jeunes diplômés sur le marché du travail.

Le tableau 46 décrit la proportion des diplômés qui parviennent à accéder à un emploi après un épisode long de chômage. Cette proportion tend à diminuer avec l'allongement de la durée du chômage. Après six mois de chômage, environ la moitié des diplômés trouve un emploi : 46 % en 2000 et 57 % en 2006. Ces pourcentages baissent fortement lorsque la durée du chômage se prolonge au-delà de douze mois (31 % et 26 %). Après vingt-quatre mois de chômage, 10 % seulement des diplômés réussissent à trouver un emploi en 2006 contre 16 % pour la promotion 2000.

Tableau 46

Part des diplômés qui obtiennent un emploi après une période de chômage

	2000	2004	2006
Après 6 mois	46 %	10 %	57 %
Après 12 mois	31 %	8 %	26 %
Après 24 mois	16 %	5 %	10 %

Source : Calcul des auteurs à partir des bases « cheminement » du département de la Formation professionnelle.

5. Insertion professionnelle, hétérogénéité individuelle et dépendance d'état

Dans le prolongement des développements précédents et en référence aux perspectives théoriques suggérées au chapitre 7, on présente la spécification et les résultats du modèle d'analyse des facteurs explicatifs de la probabilité d'insertion sur le marché du travail. L'objectif étant de valider les intuitions relevées à travers l'examen des *faits stylisés*.

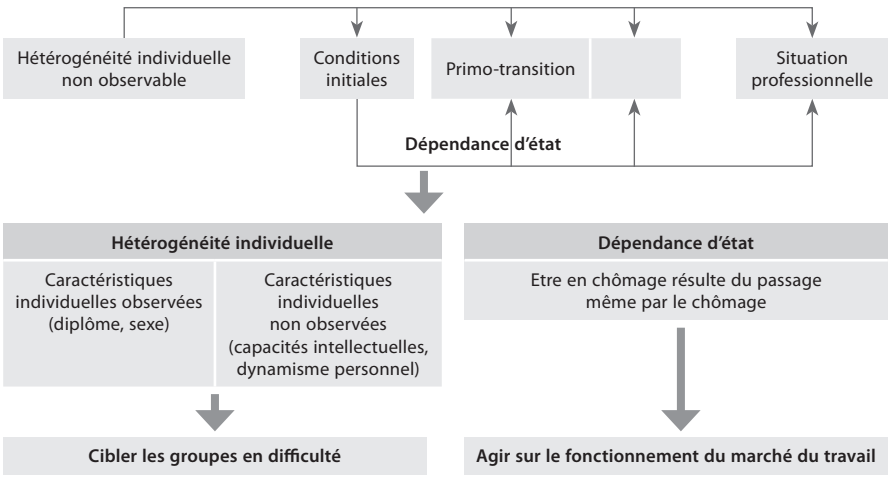
Dans cette optique, attribuer la dynamique de l'insertion sur le marché du travail aux seuls « états parcourus » par les jeunes sur ce dernier peut sembler insuffisant lorsque « l'hétérogénéité individuelle » non observée n'est pas prise en compte.

Deux dynamiques sont à prendre en compte pour une meilleure compréhension du processus d'insertion (figure 2). La première renvoie à « l'hétérogénéité » non observée dont les effets sont constants à chaque point du processus. La seconde à des « états parcourus » qui varient et peuvent donc avoir des effets non uniformes.

L'approche non longitudinale, ne prenant pas en compte l'hétérogénéité non observée, fait l'hypothèse très restrictive que le marché du travail est dans un équilibre stationnaire se reproduisant à l'identique de période en période.

Figure 2

Transition professionnelle, hétérogénéité et conditions initiales



Plusieurs études empiriques mettent en évidence le fait que la probabilité que les individus ayant dans le passé vécu un événement, en l'occurrence le chômage, le revivent une seconde fois est élevée en comparaison avec les individus qui ne l'ont pas connu. Dès lors, l'utilisation des modèles dynamiques (par rapport aux modèles statiques) semble plus appropriée pour examiner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la formation professionnelle. L'insertion suit, on l'a vu, un parcours qui est loin d'être uniforme.

Généralement, ces modèles intègrent la variable dépendante retardée (y_{it-1}) comme variable explicative. L'idée étant d'estimer la part de la *dépendance d'état*, c'est-à-dire la variabilité expliquée par la variable dépendante retardée contre la part de *l'hétérogénéité non observée*, c'est-à-dire la variabilité qui est expliquée par tout ce qui n'est pas observé dans l'échantillon.

Toutefois, un problème d'« endogénéité » ou de « conditions initiales » peut se poser. Il s'agit de la présence simultanée des « conditions initiales » et de « l'hétérogénéité non observée » dans l'équation du modèle. Dans certains modèles (modèles statiques standard à choix discret), l'hypothèse d'« exogénéité » faible peut ne pas être retenue. Toutefois, dans un cadre dynamique, cette hypothèse est pour le moins insuffisante dans la mesure où les « conditions initiales » ne peuvent être considérées comme étant faiblement exogènes.

L'approche utilisée se fonde sur l'idée d'approximer l'équation de la forme réduite de l'observation initiale et de l'estimation du maximum de vraisemblance en se servant de l'ensemble des observations et en permettant la corrélation entre l'équation principale et l'équation de la période initiale. Cependant, l'estimateur s'avère très lourd en temps d'exécution, d'où le recours à d'autres alternatives présentant l'avantage de proposer des solutions faisables en passant par l'estimation des fonctions de vraisemblance (cas d'un probit à effets aléatoires statique).

On présente une application de trois méthodes d'estimation des données des quatre enquêtes de cheminement des lauréats de la formation professionnelle entre 2004 et 2009.

Une comparaison avec un modèle probit simple et un modèle probit à effets aléatoires est également tentée à titre d'illustration (annexe technique 8).

Mais avant d'interpréter les résultats de nos analyses et de les mettre en perspective, on propose un bref rappel des approches inscrivant la problématique de l'insertion professionnelle dans un cadre longitudinal, c'est-à-dire prenant en compte les effets de la dynamique liée au marché du travail et l'hétérogénéité non observée.

5.1. L'insertion professionnelle en dynamique

Plusieurs contributions empiriques se sont intéressées à l'effet de la dépendance d'état sur l'emploi ou le chômage. Ces contributions montrent que l'occurrence du chômage augmente la probabilité d'être en chômage.

Toutefois, elles ne permettent pas de mettre en évidence les mécanismes sous-jacents à la dépendance d'état. Certains auteurs examinent la relation entre le chômage et le niveau de salaire. Plus le niveau de salaire est bas, plus grande est la probabilité d'occurrence du chômage. Inversement, une situation de chômage incite à accepter des emplois faiblement rémunérés. Dans l'ensemble, les résultats obtenus laissent penser que la qualité des emplois conditionne les perspectives des individus sur le marché du travail. Les emplois à bas salaire ne conduisent pas à de meilleures perspectives sur le marché du travail, contrairement aux emplois bien rémunérés. Ce résultat est cohérent avec l'hypothèse selon laquelle les emplois à salaires bas, comme le chômage, n'augmentent pas le capital humain des individus.

D'autres travaux ont cherché à évaluer l'efficacité des mesures publiques en matière d'accès à l'emploi stable. Plusieurs états sont considérés : études, mesures publiques d'insertion, emploi régulier, emploi précaire, chômage et inactivité. Les résultats montrent que la dépendance d'état joue un rôle important dans la probabilité d'insertion. Toutefois, l'importance de la dépendance d'état dans l'explication de la probabilité d'insertion diffère selon le genre. Chez les femmes, l'état occupé l'année précédente n'a pas d'influence significative sur le taux d'accès à un emploi à durée indéterminée.

De l'ensemble de ces travaux, il convient de retenir que le processus d'insertion ne peut être compris par un déterminisme lié aux seules caractéristiques observées et/ou non observées des jeunes diplômés. Les conditions initiales de ces derniers lors de leur entrée sur le marché du travail, la structure des états de parcours ainsi que le fonctionnement du marché du travail en termes de relation salariale paraissent tout aussi déterminants.

Agir sur l'employabilité des jeunes nécessite sans doute des politiques publiques fondées sur une combinaison cohérente entre arguments et mécanismes liés au capital humain (hétérogénéité) et à la segmentation (dépendance d'état).

5.2. Indicateurs longitudinaux du processus d'insertion

Avant de présenter les résultats de l'analyse des facteurs qui influencent la probabilité d'insertion des jeunes diplômés de la formation professionnelle, on récapitule les indicateurs utilisés pour identifier le processus d'insertion.

Comme il a été souligné précédemment, on exploite les données issues des enquêtes cheminement du département de la Formation professionnelle. Celles-ci sont basées sur un calendrier rétrospectif retraçant le parcours des lauréats quatre ou trois années après leur sorties de la formation professionnelle initiale.

Ces données ont fait l'objet, dans le cadre de la présente analyse, de plusieurs retraitements utiles à la construction des différentes occurrences et des calendriers. Dans un premier temps, en vue d'uniformiser les quatre enquêtes, un calendrier trimestriel a été construit qui retrace le parcours des jeunes diplômés. On distingue ainsi des situations trimestrielles dans lesquelles on considère que l'individu est inséré s'il a été en emploi au moins une fois au cours du trimestre. En revanche, il n'est pas considéré comme inséré s'il est en chômage, en inactivité ou en stage. On ne dispose pas d'autres informations relatives aux mesures publiques d'insertion.

Tableau 47

Description des variables utilisées dans le modèle

Variables	Description
Genre	Indicatrice construite à partir des questionnaires des enquêtes cheminement. Elle est égale à 0 en présence du sexe masculin et 1 ailleurs.
Age	L'âge est une variable continue
Etat matrimonial	Cette variable est construite sous forme d'une variable indicatrice qui indique si l'individu est célibataire ou non.
Diplôme (études)	Plusieurs variables *dummy* sont construite pour distinguer les différents diplômes : spécialisation, qualification, technicien, technicien spécialisé.
Stage	Indicatrice construite à partir des questionnaires enquêtes cheminement. Elle est égale à 1 si l'individu est en stage et 0 ailleurs.

Parallèlement, le modèle intègre plusieurs variables décrites au tableau 47. Outre la variable dépendante retardée, qui mesure la dépendance d'état, le modèle inclut les conditions initiales, le genre, la situation familiale, l'âge, la nature du diplôme, le stage d'études et la reprise des études.

En ce qui concerne la dépendance d'état, on introduit une variable retardée indiquant la précédente occurrence de l'individu (si le jeune est

inséré ou non en t-1*)*. En revanche, les conditions initiales captent l'influence de la situation initiale de l'individu à un intervalle d'un trimestre après l'obtention du diplôme.

Pour modéliser le parcours professionnel des jeunes diplômés de la formation professionnelle, un modèle probit dynamique à effets aléatoires est utilisé. Les données longitudinales permettent, en effet, d'estimer de façon pertinente les facteurs comme les conditions initiales et la dépendance d'état, une fois contrôlée l'hétérogénéité individuelle, non prise en compte par les variables explicatives.

La dynamique du modèle est appréhendée à travers trois facteurs :

– La dépendance d'état capte l'effet des occurrences passées occupées sur le marché du travail. Elle est introduite dans le modèle sous la forme d'une variable dépendante retardée.

– Les conditions initiales représentent les situations rencontrées au début du processus de transition vers le marché du travail.

– L'hétérogénéité non observée est également introduite pour pallier le biais des variables omises et capter ses effets constants sur la trajectoire d'insertion.

6. Les caractéristiques individuelles ont une influence sur la probabilité d'insertion

Deux *faits stylisés* peuvent être soulignés quant à l'effet produit par les « caractéristiques individuelles » sur l'insertion professionnelle (tableau 47).

– La variable genre. Les hommes ont une plus grande probabilité d'être insérés que les femmes. La présence des enfants fragilise la situation professionnelle des femmes sur le marché du travail et tend à limiter leur mobilité. Par ailleurs, l'observation des effets marginaux, à travers les quatre enquêtes, montre que l'influence du genre sur la probabilité d'insertion des jeunes diplômés de la formation professionnelle tend à baisser. Les écarts de genre en termes d'insertion diminuent avec le temps.

– La variable matrimoniale. Un diplômé célibataire a plus de chances d'être inséré en raison de sa plus grande mobilité et disposition à accepter un emploi précaire en attente d'un poste plus stable.

Contrairement à la variable genre, les effets marginaux liés à l'état matrimonial diffèrent. S'ils augmentent, entre 2000 et 2006, de 6 % à 27 % en moyenne indiquant que le célibat augmente la probabilité d'insertion des jeunes diplômés de la formation professionnelle, il n'en demeure pas moins que ce résultat devrait être nuancé dans la mesure où il ne contribue que faiblement à l'explication de la probabilité d'insertion des jeunes lauréats de la formation professionnelle. Par ailleurs, il serait utile de distinguer l'influence de l'état matrimonial sur la probabilité d'insertion des deux sexes.

6.1. La formation par alternance favorise l'insertion et améliore la stabilité de l'emploi

Les résultats des différentes spécifications (tableau 47) indiquent que les stages ont un impact significatif sur la probabilité d'insertion des diplômés de la formation professionnelle. Toutefois, leur influence diffère d'une enquête à l'autre :

– Les résultats de nos estimations à partir de l'enquête 2004 révèlent que les stages influencent négativement la probabilité d'insertion des jeunes. L'effet marginal lié à cette variable se situe entre 8 % et 9 % pour les deux spécifications.

– En revanche, les résultats issus des enquêtes de 2008 et de 2009 montrent que les stages augmentent la probabilité d'obtenir un emploi.

Ces résultats laissent penser que l'évolution des dispositifs vers des formations en alternance et par apprentissage favorise l'insertion des diplômés. Ces dispositifs permettent aux jeunes diplômés de renforcer leur capital humain initial par des stages au cours de leur formation et après. Le fait d'intégrer, en partie, le marché du travail au cours de la formation initiale facilite l'accès aux entreprises. Nos estimations confortent l'hypothèse selon laquelle les formations en alternance et en apprentissage constituent un tremplin vers le marché du travail.

6.2. La dépendance d'état surdétermine l'insertion et la qualité de l'emploi

Les résultats des différentes spécifications révèlent que le fait d'occuper un emploi régulier diminue la probabilité de tomber dans le chômage. En effet, un diplômé aura d'autant plus de chance d'accéder à un emploi qu'il a par le passé déjà connu des états d'emploi. En revanche, un diplômé,

dont la trajectoire est marquée par le chômage, aura d'autant moins de chance d'accéder à un emploi. Le fait d'avoir été inséré sur le marché du travail au cours des états passés augmente de 87 % la probabilité d'être inséré ultérieurement. Il en résulte que la « dépendance d'état » joue un rôle surdéterminant dans la probabilité d'insertion, toutes choses étant égales par ailleurs.

Ce résultat, qui rejoint ceux obtenus dans d'autres pays notamment développés, est d'une grande portée quant aux enseignements à tirer en vue de l'amélioration des conditions d'employabilité des jeunes.

Il faut rappeler que le modèle que nous avons élaboré repose sur une variable d'insertion qui définit la qualité de l'emploi par sa stabilité, faute d'attributs directement mobilisables à partir des enquêtes utilisées. La stabilité de l'emploi permet aux jeunes d'échapper à l'exclusion sociale, *via* le risque de précarité, et peut tout aussi signifier une amélioration du capital initial dans l'hypothèse raisonnable que les individus les plus stables sont ceux dont les qualifications sont les plus recherchées.

Les effets de retour négatifs, reposant sur la vérification de l'hypothèse de la « dépendance d'état » (chapitre 7), semblent jouer fortement au sein du marché du travail marocain :

– L'instabilité de l'emploi, en exposant davantage les jeunes diplômés au risque de chômage, tend à dégrader leur capital humain initial.
– Le passage par des emplois précaires et instables a pour conséquence de réduire l'accès des jeunes à des postes de travail plus stables et plus rémunérateurs.

Comme on peut le constater, ces résultats accréditent l'argumentation développée tout au long de cet ouvrage plaidant pour une réforme en profondeur des règles de fonctionnement institutionnel du marché du travail.

Dans la même optique, il a été rappelé l'intensité des liens, établis dans la littérature théorique et empirique, entre les niveaux d'éducation d'une part, la part du travail qualifié créé par les entreprises de l'autre. La prédominance des emplois précaires a pour effets non seulement de tirer vers le bas la demande d'éducation, mais aussi de contribuer à dégrader, au niveau national, le capital humain accumulé par la société et les compétences acquises par les individus.

L'engagement en faveur d'un « pacte national » en faveur de l'emploi des jeunes doit, dès lors, tenir compte de l'inséparabilité de la relation

formation-emploi et s'efforcer de conjuguer, dans le même mouvement, poursuite de la réforme du système d'éducation et de formation et incitation des entreprises à relayer l'effort consenti par les pouvoirs publics et par les familles en matière de développement et de valorisation des ressources humaines.

6.3. Une tendance à l'amélioration de l'offre des segments supérieurs de la formation

Selon les différentes spécifications, les techniciens spécialisés ont plus de chance d'accéder à un emploi que les diplômés des niveaux technicien, spécialisation et qualification. L'effet marginal indique que ces derniers sont désavantagés sur le marché du travail.

Ainsi qu'il ressort de nos estimations, les techniciens et les techniciens spécialisés sont relativement plus avantagés et répondent davantage à la demande émanant du marché du travail.

On constate une amélioration de l'offre de formation de techniciens, mais qui reste en deçà de la demande exprimée par les jeunes : une seule place est disponible pour cinq, voire six demandes. Cependant, l'extension de l'offre de formation de techniciens spécialisés ne peut être assurée que si le système de formation est mis à l'abri d'une trop forte demande pour les bas niveaux de formation émanant, pour l'essentiel, des jeunes en situation d'abandon scolaire. Autrement dit, comme le suggèrent les développements du chapitre 6, le système d'enseignement doit s'orienter vers une extension de la durée de scolarisation au moins jusqu'au niveau baccalauréat.

Tableau 48

Résultats du modèle dynamique

Variables	Probit /effets aléatoires				Orme				Wooldridge			
	2000	2002	2004	2006	2000	2002	2004	2006	2000	2002	2004	2006
Variable dépendante retardée (y_{it-1})	0,909*** (0,002)	0,887*** (0,003)	0,892*** (0,002)	0,876*** (0,002)	0,899*** (0,002)	0,885*** (0,003)	0,896*** (0,002)	0,876*** (0,002)	0,899*** (0,002)	0,873*** (0,003)	0,875*** (0,002)	0,864*** (0,002)
Conditions initiales	–	–	–	–	0,102*** (0,010)	0,093*** (0,012)	0,162*** (0,009)	0,057*** (0,008)	0,199*** (0,019)	0,152*** (0,020)	0,292*** (0,014)	0,126*** (0,013)
Genre	-0,127*** (0,009)	-0,610*** (0,009)	-0,035*** (0,008)	-0,019*** (0,007)	-0,145*** (0,010)	-0,069*** (0,011)	-0,037*** (0,009)	-0,021*** (0,007)	-0,131*** (0,010)	-0,066*** (0,020)	-0,035*** (0,009)	-0,016** (0,007)
Age	-0,045** (0,021)	0,006*** (0,002)	0,001 (0,002)	0,017*** (0,002)	-0,057*** (0,023)	0,006*** (0,002)	0,001 (0,002)	0,018*** (0,002)	-0,036 (0,023)	0,006*** (0,002)	-0,0004 (0,002)	0,018*** (0,002)
Age au carré	0,001*** (0,001)	–	–	–	0,001*** (0,000)	–	–	–	0,001** (0,000)	–	–	–
Etat matrimonial	0,064*** (0,013)	0,139*** (0,014)	0,178*** (0,013)	0,259*** (0,010)	0,068*** (0,014)	0,154*** (0,016)	0,189*** (0,015)	0,269*** (0,011)	0,074*** (0,014)	0,153*** (0,016)	0,195*** (0,015)	0,278*** (0,011)
Diplôme :												
Spécialisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Qualification	-0,014 (0,014)	-0,057*** (0,013)	-0,080*** (0,012)	-0,033*** (0,011)	-0,019 (0,016)	-0,063*** (0,014)	-0,088*** (0,013)	-0,036*** (0,011)	-0,011 (0,016)	-0,062*** (0,141)	-0,079*** (0,013)	-0,033*** (0,012)
Technicien	0,073*** (0,016)	-0,003 (0,013)	-0,062*** (0,125)	-0,005 (0,011)	0,076*** (0,017)	-0,007 (0,149)	-0,069*** (0,014)	-0,007 (0,011)	0,085*** (0,017)	0,001 (0,015)	-0,055*** (0,014)	-0,001 (0,012)
Technicien spécialisé	0,057*** (0,018)	0,013 (0,017)	-0,043*** (0,014)	0,032*** (0,012)	0,059*** (0,019)	0,016 (0,019)	-0,049*** (0,016)	0,030** (0,012)	0,069*** (0,019)	0,018 (0,019)	-0,031** (0,015)	0,036*** (0,036)
stage	-0,080*** (0,101)	–	0,184*** (0,008)	0,130*** (0,006)	-0,082*** (0,011)	–	0,193*** (0,009)	0,133*** (0,007)	-0,092*** (0,011)	–	0,216*** (0,010)	0,145*** (0,007)

Variables	Probit /effets aléatoires				Orme				Wooldridge			
	2000	2002	2004	2006	2000	2002	2004	2006	2000	2002	2004	2006
Etudes (université)	0,216*** (0,020)	–	-0,224*** (0,021)	-0,200*** (0,016)	0,241*** 0,022	–	-0,237*** (0,023)	-0,206*** 0,017	0,229*** (0,229)	–	-0,236*** (0,023)	-0,221*** (0,017)
Etudes (formation professionnelle)		-0,083*** (0,191)	–	–	–	-0,098*** (0,022)	–	–	–	-0,098*** (0,021)	–	–
Hétérogénéité non observée	0,25	0,01	0,22	0,13	0,31	0,08	0,29	0,17	0,31	0,07	0,29	0,18
Nombre d'observations	93915	36825	108045	95458	93915	36685	108045	108045	93915	36685	108045	95458
Log likelihhod	-15690,45	-7738,86	-19531,745	-20032,509	-15630,762	-7688,75	-19355,043	-19355,043	-15626,341	-7693,744	-19339,172	-19982,88
Wald	28395,45 (0,000)	17072,77 (0,000)	33005,30 (0,000)	36794,37 (0,000)	28353,68 (0,000)	16003,13 (0,000)	33697,33 (0,000)	33697,33 (0,000)	28332,48 (0,000)	16141,88 (0,000)	34138,48 (0,000)	35582,71 (0,000)

Source: Calcul des auteurs à partir des bases de données de l'Enquête cheminement.*Note*: sont représentés les effets marginaux et les écarts-types entre parenthèse. ***, **, * indiquent des seuils de significativité respectivement de 1%, 5% et 10%.

CONCLUSION

Pour un engagement national en faveur de l'égalité réelle

La perspective poursuivie tout au long de la deuxième partie prend en compte les changements liés au contexte à la fois international et national. Au niveau international, il y a lieu de considérer les principes déclinés dans l'Agenda de l'OIT relatifs au concept de travail décent. Au plan national, la nouvelle Constitution, votée le 1er juillet 2011, place, pour la première fois dans notre pays, le principe de l'emploi décent et l'engagement des pouvoirs publics à assurer les conditions d'une « vie décente » à l'ensemble des citoyens au cœur du corps des « libertés et droits fondamentaux » (article 31).

La part importante réservée dans le présent ouvrage à la problématique de l'employabilité témoigne des liens de causalité, dans la chaîne des inégalités réelles, allant de l'éducation-formation à l'emploi en passant par la santé, le logement, etc.

Dans cette conclusion, on suggère une série d'éléments de plaidoyer pour un engagement national en faveur de l'égalité réelle (capacités, fonctionnements, accomplissements).

1. Une combinatoire des inégalités d'accès

La deuxième partie a été consacrée à un réexamen de la question du chômage et de l'employabilité des jeunes au plan à la fois théorique et méthodologique.

Le plan théorique a trait aux hypothèses sous-jacentes à la problématique. Les changements intervenus depuis le début du siècle notamment dans les paramètres associés aux conditions de chômage en général et d'emploi des jeunes en particulier invitent, en effet, à repenser l'ensemble des préalables ayant fondé et justifié les politiques menées par les pouvoirs publics depuis les années 90 en matière de lutte contre le chômage et de création d'emplois.

De nouvelles hypothèses ont été émises visant à refonder l'action publique en faveur d'une dynamique auto-entretenue de coproduction de l'emploi des jeunes impliquant l'engagement volontariste de toutes les parties prenantes :

– l'hypothèse que la relation éducation-formation est de nature plus synchrone que séquentielle ;

– l'irréductibilité du chômage des jeunes au chômage des diplômés ;

– le rôle croissant au sein du régime industriel de l'avantage qualitatif lié aux emplois qualifiés par rapport à l'avantage comparatif classique fondé sur l'usage de la main-d'œuvre bon marché ;

– enfin, l'hypothèse de la flexsécurité selon laquelle la flexibilité du travail peut se combiner, dans un processus vertueux, avec le principe de la sécurité de l'emploi.

Le plan méthodologique concerne le dispositif statistique et analytique. Pour appréhender correctement la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes, l'analyse plaide en faveur d'un recours à un dispositif multidimensionnel fondé sur des données longitudinales décrivant les trajectoires des jeunes au sein du système scolaire et/ou de formation et sur le marché du travail et d'une spécification de modèles économétriques pertinents.

Certes, l'enquête sur l'emploi effectuée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) reste l'un des dispositifs les plus exhaustifs fournissant des indicateurs sur l'emploi au niveau national. Cependant, des limites sont à souligner quant à l'utilisation de ces données tant au niveau des restrictions imposées par le choix des catégories observées (activité, inactivité, chômage) qu'au niveau de la mesure de la dynamique de l'emploi. Parallèlement, les données produites par le département de la Formation professionnelle en termes de « cheminement des lauréats », favorisent une prise en compte du processus d'insertion.

On a tenté de mobiliser une grille plus fine de concepts et de tests économétriques en termes de d'*épisodes* (succession d'états : emploi, chômage, stage ou inactivité), de *transition* (passage d'un état à un autre : de l'emploi vers le chômage, du chômage vers l'inactivité, etc.), de *trajectoire d'insertion* (processus temporel retraçant les différents états vécus par un individu depuis sa sortie du système d'éducation et de formation), *de conditions initiales, de dépendance d'état*, etc.

Reprenons les conclusions qui se dégagent de l'analyse.

(**i**) L'analyse de la « situation d'ensemble» de l'employabilité des jeunes fait apparaître, d'une part, une forte intrication entre la qualité du système éducatif et de formation et la capacité du mode développement, notamment du régime industriel, à générer des emplois qualifiés.

(**ii**) Elle fait apparaître, d'autre part, une faible espérance de vie scolaire se traduisant par des sorties précoces du système éducatif et par des formes atypiques entre activité et chômage. En dépit des progrès réalisés au cours des dix dernières années, correspondant à la mise en œuvre progressive de la *Charte nationale d'éducation et de formation* la durée moyenne de scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus ne dépasse pas cinq ans. Le Maroc doit, dès lors, relever cette durée moyenne à sept ans au moins pour être au même niveau que les pays émergents et augmenter à plus de quatorze ans l'espérance de vie scolaire, estimée aujourd'hui à dix ans.

Ce qui doit se traduire à la fois par un élargissement de l'offre d'éducation et de formation et par un prolongement de l'obligation scolaire au-delà de 15 ans, sans oublier que la sortie doit être évaluée non pas en termes de durée mais en termes de niveau.

(**iii**) La configuration du marché du travail demeure peu favorable aux plus diplômés. Ce qui traduit une faible composante du système productif national en emplois qualifiés et en offres de travail décent.

(**iv**) Le poids de l'emploi peu qualifié est imputable à la faiblesse relative de la composante salariale au sein de l'économie, elle-même due à un processus d'industrialisation restreinte.

(**v**) Le chômage est un facteur stigmatisant et disqualifiant. La diversité des trajectoires d'insertion des diplômés montre qu'il y a des mouvements sur le marché du travail et que les parcours des diplômés sont marqués par une alternance entre états de chômage, d'emploi, d'inactivité ou encore de stage. L'instabilité sur le marché du travail peut avoir des effets sur l'insertion effective des diplômés sur le marché du travail. La récurrence des situations de chômage peut conduire à une stigmatisation, voire à une disqualification des jeunes diplômés sur le marché du travail.

Dès lors, toute politique en faveur de l'emploi des jeunes diplômés doit tenir compte de l'inséparabilité de la relation formation-emploi et s'efforcer de conjuguer, dans le même mouvement, poursuite de la réforme du système d'éducation et de formation et incitation des entreprises à relayer l'effort consenti par les pouvoirs publics et par les familles en matière de développement et de valorisation des ressources humaines.

2. Voies et perspectives

Cinq voies et perspectives sont esquissées pour structurer un projet sociétal en termes d'égalité réelle :

(i) Le choix stratégique de l'éducation pour tous comme un « bien premier », une valeur à la fois *constitutive* et *instrumentale* du développement.

(ii) L'assomption de l'emploi par l'ensemble des composantes du pays (Etat, collectivités territoriales, secteur privé, partenaires sociaux, société civile) comme un « bien commun » et sa projection au rang de « grande cause nationale » nécessitant non seulement un engagement de tous, mais également la redéfinition de l'action collective en faveur de l'emploi sur des bases transverses par rapport aux modes d'intervention binaires habituels (public et privé, individuel et collectif).

(iii) L'accès équitable à l'emploi exige, dans les conditions prévalant dans notre pays, la traduction du principe de l'égalité des chances sur le marché du travail en politiques publiques, notamment en matière d'éducation et de formation, visant à créer les conditions d'une égalité réelle d'accès à l'emploi en amont du marché du travail.

(iv) L'adoption du principe de travail décent tout à la fois comme facteur de dignité humaine et comme condition d'accroissement de la productivité et d'amélioration de la qualité de la production.

(v) L'élargissement de la base salariale de l'emploi comme élément de modernisation des relations sociales au sein des entreprises et, au-delà, comme facteur de progrès social. En effet, le mode salarial suppose l'existence d'un cadre formel définissant les conditions de travail, les règles, les normes et les critères de gestion des ressources humaines en convergence avec le standard international. Il suppose aussi que la normalisation contractuelle du travail et la prédominance de l'étalon salarial tendent à surenchérir le coût des modalités informelles de mise au travail dans notre pays.

Poussons plus avant ces perspectives.

2.1. Education : une valeur performative du développement

L'éducation constitue, du point de vue de la théorie de la justice, non seulement un bien recherché en soi, mais aussi une *valeur instrumentale* permettant d'accroître les capacités, d'élargir le champ de l'autonomie et de développer la fonction d'agent, notamment des femmes.

Pour le prix Nobel Amartya Sen, « un enfant qui n'a d'accès à aucune forme de scolarisation subit une privation qui perdure tout au long de son existence ». L'éducation accroît l'autonomie des individus et réduit leur dépendance à l'égard d'autrui, qui « n'est pas seulement condamnable d'un point de vue éthique, mais est aussi une véritable atteinte à l'esprit d'initiative et à l'effort individuel, voire une négation de l'estime de soi » (Sen, 1999).

Par ailleurs, c'est par l'éducation que la fonction d'agent économique et social des femmes se développe, garantissant la scolarisation des enfants et contribuant au bien-être familial.

A moyen et long terme, la relation éducation-développement est de type causal : le processus du développement est la conséquence cumulative de l'investissement dans l'éducation, notamment dans ses deux niveaux extrêmes : l'éducation élémentaire et l'enseignement supérieur.

Les politiques en faveur de l'éducation, comme par ailleurs l'amélioration des soins de santé de base et la réduction de la pauvreté, ne sont pas « un luxe inaccessible sauf aux pays les plus riches ». Pour Sen, en effet, « un pays pauvre dispose d'un faible budget pour la santé et l'éducation, mais il peut aussi fournir ces services pour un coût bien moindre que leur équivalent dans des pays plus riches. » (Sen, 1999).

Au Maroc, dans le prolongement de la *Charte* qui a érigé l'éduction en priorité nationale, l'Initiative nationale pour le développement humain, lancée en 2006, a pour objectif d'articuler dans un même processus accroissement de l'*agency,* ou puissance d'agir, et *empowerment* (encapacitation) des citoyens et des communautés de base.

La perspective du développement humain n'est pertinente et n'a d'impact durable que si et seulement si elle peut se fonder sur une structuration sociale de la capacité d'agir par soi-même des populations, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, de leur autonomie réelle. Dans cette structuration cumulative, conjuguant autonomie et socialisation, l'éducation joue un rôle déterminant en dernière instance.

En dotant la population des ressources éducatives et cognitives, l'éducation tend à améliorer la rationalité des choix des populations en leur permettant de définir, de délibérer et de décider collectivement et à l'échelon de leur « établissement humain » le choix de leurs besoins communs, la hiérarchie de leurs priorités, les moyens requis ainsi que les processus et les modalités de leur mise en œuvre.

Bref, l'éducation possède une portée *performative* contribuant à placer durablement la dynamique de coproduction de l'*agency* et du développement sur un sentier vertueux et irréversible.

Dans cette optique, l'emploi cesse d'être confiné dans des logiques antinomiques (privé/public, individuel/holiste) pour devenir ce qu'il est, par essence, un « bien commun », une affaire de toute la nation.

2.2. L'emploi : un bien commun

De fait, les changements observés dans les formes du travail comme dans sa nature (travail matériel, immatériel, travail cognitif) imposent non seulement d'infléchir les représentations individuelles et collectives, mais également de concevoir sur de nouvelles bases les politiques publiques dédiées à la lutte contre le chômage et de renouveler les dispositifs de promotion de l'emploi. Le principe de « société solidaire », défini dans la Constitution de 2011, a pour portée de reconsidérer le travail, au-delà des périmètres habituels public et privé, dans sa dimension profonde de « bien commun » et dans sa finalité d'intérêt général transcendant les intérêts individuels et les logiques corporatistes.

On entend par « bien commun » un bien (ou un service) collectif pur, c'est-à-dire un bien « non rival » (dont l'usage par une personne n'en réduit pas la disponibilité pour les autres) et « non exclusif » (dont l'usage par un individu ne peut en interdire l'usage aux autres), ayant une dimension et une finalité collectives et correspondant à un enjeu supérieur transcendant les enjeux privés et publics.

Faire de l'emploi l'affaire de tous doit conduire à définir des engagements partagés par l'ensemble des composantes de la société.

– L'Etat, tout d'abord, doit s'acquitter d'un rôle primordial dans le processus de dotation de l'ensemble des citoyens en capacités humaines dont l'éducation forme le ressort fondamental. La poursuite de l'effort des pouvoirs publics, voire son renforcement, est justifié non seulement par l'ampleur du déficit enregistré mais aussi et surtout par les possibilités que l'investissement public dans l'éducation offre en termes d'*accomplissement* pour les citoyens, c'est-à-dire de *réalisation* de leurs choix, de réduction des inégalités de *capabilités* et d'amélioration des autres indicateurs du développement humain, en particulier le niveau de revenu et la croissance économique. Si l'Etat n'est pas l'employeur exclusif, il a toutefois en charge de définir une politique active de l'emploi, de montrer le chemin

et fixer le cap de la « société du savoir » aux différents acteurs (familles, jeunes, employeurs, etc.). Il doit veiller à la régulation de la relation d'emploi et garantir le respect des règles de droit et les normes sociales régissant le monde du travail.

– Le rôle du secteur privé, ensuite, n'est pas moins capital. Outre la création de richesses et d'emplois, l'entreprise moderne contribue à l'innovation sociale, à la codification du rapport salarial et à l'organisation des relations professionnelles. Les nouvelles normes sociales définies notamment par l'OIT (responsabilité sociale de l'entreprise, travail décent, interdiction du travail des enfants, etc.) tendent à s'imposer comme des critères d'efficacité et de compétitivité internationale obligeant les entreprises nationales au sein des pays en voie de développement à reconfigurer leurs procédures de management eu égard au respect des droits fondamentaux des salariés et à l'application de la législation du travail. Ces principes, en convergence avec les objectifs du développement humain, impliquent un infléchissement des stratégies des entreprises en matière de gestion des ressources humaines, voire un renversement du régime de croissance tirée par l'avantage comparatif salarial, la disqualification des jeunes diplômés et le recours aux formes d'emploi informel et précaire.

– *Last but not least*, l'engagement de la société civile et des communautés de base (famille, groupe) n'est pas moins décisif. La valeur instrumentale de l'éducation, on l'a souligné plus haut, a pour vertu de doter les individus de capacités intrinsèques leur permettant de faire des choix éducatifs plus rationnels, de s'auto-activer dans la recherche d'un emploi et d'agir par soi-même sur les aléas liées aux retournements du marché du travail et aux pulsations de la conjoncture économique.

Cette *agency* accrue et construite au fil de l'apprentissage suppose toutefois que soient levées les imperfections du marché de l'emploi se traduisant, toutes compétences égales par ailleurs, par des inégalités d'accès à l'emploi.

2.3. Egalité des capacités : une condition d'accès à l'emploi pour tous

On se réfère à l'hypothèse émise tout au long de cet ouvrage qu'une dimension fondamentale, voire déterminante des inégalités réside dans l'accessibilité aux « biens premiers » et aux droits que constituent, outre la santé et le logement, l'éducation, la formation et l'emploi.

L'éducation fondamentale et la formation, notamment, forment une dotation initiale qui détermine, de l'amont vers l'aval, les trajectoires individuelles, l'acquisition et les dynamiques sociales (emploi, mobilité professionnelle, ascension sociale, etc.). A l'inverse, une privation de capacités en termes d'éducation et de formation non seulement peut générer, de façon cumulative, d'autres déficits, mais, de surcroît, elle contribue à reproduire les pénuries de capacités et à creuser les inégalités réelles.

L'hypothèse que les inégalités sont d'abord des inégalités de *capacités* prend appui sur un *fait stylisé* mis en évidence dans des travaux récents (*Rapport du Cinquantenaire, 2005*, Haut-Commissariat au Plan, 2008) : la croissance, y compris dans sa composante pro-pauvres, peut s'accompagner d'une aggravation des inégalités sociales.

Si les faibles performances des politiques sociales s'expliquent à la fois par la faible convergence des actions sociales et par l'inefficacité des institutions concernées, il n'en demeure pas moins que, au-delà de l'aide réparatrice (monétaire ou en nature) apportée par l'Etat aux catégories démunies, c'est bien l'investissement social dans l'éducation fondamentale et la formation, notamment en milieu rural, qui constitue le véritable catalyseur d'un processus stratégique et itératif d'accroissement des capacités, d'élargissement des opportunités et de réduction des inégalités.

De fait, la reproduction des conditions de production des pénuries de capacités (non-scolarité, analphabétisme, chômage, etc.) tend à exacerber les inégalités originelles au-delà du seuil d'acceptabilité défini en relation avec le principe d'équité.

Rappelons les deux conditions solidaires du principe :

– l'équité implique que les positions soient ouvertes à tous ;

– les inégalités ne sont acceptables que si et seulement si elles profitent aux plus défavorisés.

Les inégalités originelles prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux droits premiers que constituent l'éducation fondamentale et la formation avec l'emploi, la santé de base, le logement décent, etc. Les pénuries initiales en matière d'éducation et formation déterminent, de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités. Le cercle vicieux ainsi auto-entretenu ne peut être dès lors brisé qu'en vertu d'une action vigoureuse sur les conditions mêmes de production de ces inégalités de base.

2.4. A la base, il y a les inégalités d'accès

Le système de l'enseignement scolaire national compte en 2007-2008 plus de 6 millions d'élèves, dont 62 % en milieu urbain et 38 % en milieu rural. L'effectif des élèves est réparti ainsi : 64 % dans le cycle de l'enseignement primaire, 24 % dans le secondaire collégial et 12 % dans le secondaire qualifiant (7,4 % pour le privé).

Les objectifs fixés par la *Charte nationale d'éducation et de formation* en 1999, concernant notamment l'alphabétisation et la généralisation des enseignements aux niveaux préscolaire, primaire, collégial et secondaire, ont été plus ou moins atteints, en particulier dans le cycle de l'enseignement primaire.

Le taux net de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire a pu atteindre, en 2007-2008, près de 93,5 %, contre 47,4 % au secondaire collégial et 20 % au secondaire qualifiant (Conseil supérieur de l'enseignement, 2010). Les pouvoirs publics ont, dans le cadre de la réforme du système éducatif initiée par la *Charte* (principe de l'« école pour tous ») et du Plan d'urgence 2009-2012, engagé d'importants investissements en matière d'infrastructures de base, de recrutement et de logistique, etc. dans l'objectif de combler les insuffisances enregistrées en matière d'accès à la scolarisation, en particulier en milieu rural. Les phénomènes de non-scolarisation ou de déscolarisation sont étroitement liés aux déficiences constatées en matière d'infrastructures et d'équipements de base, tout particulièrement en milieu rural.

Les conditions pédagogiques sont également un facteur contribuant à creuser davantage les inégalités entre les deux milieux, rural et urbain. « Les élèves ruraux sont pénalisés par les conditions de leur propre milieu, les politiques éducatives renforcent cette iniquité à en juger par les caractéristiques du corps enseignant exerçant en milieu rural. De ce fait, ces conditions, ainsi que celles associées aux caractéristiques des enseignants, à savoir l'expérience professionnelle et le niveau d'éducation, influencent nettement la scolarité des élèves et leurs résultats scolaires. Les enseignants recrutés récemment et les moins qualifiés se trouvent face à des élèves ruraux dont les chances de réussite sont maigres par rapport à leurs pairs de l'école publique, urbaine ou privée. Autrement dit, la discrimination négative se révèle fortement par ce biais (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009). »

En termes de genre, la généralisation de la scolarité a permis une réduction significative des écarts entre les deux sexes. Ainsi, dans l'enseignement primaire la proportion des filles scolarisées s'est nettement améliorée enregistrant un indice de parité de 0,88 en 2007-2008 contre 0,81 en 1999-2000. En milieu rural, l'indice atteint 0,83 contre 0,71 au cours de la même période. En 2008, il est dans l'enseignement secondaire collégial et qualifiant 0,94 et 0,81, respectivement. Ce cheminement vers l'égalité des chances entre les deux sexes, observé depuis le début du siècle en milieu urbain, est cependant beaucoup plus lent en milieu rural où l'indice de parité est de 0,55 au secondaire collégial et de 0,64 au secondaire qualifiant.

En comparaison internationale, le Maroc occupe une place moins favorable en termes de niveau de scolarisation, notamment pour ce qui est de l'espérance de vie scolaire. Le taux net de scolarisation (90,5 % en 2008-2009 si l'on retient les projections du recensement de 2004) demeure ainsi loin des taux observés dans des pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Tunisie ou la Turquie. En termes d'espérance de vie scolaire, qui est une mesure plus large de la couverture et du degré de rétention scolaire, l'écart de scolarisation avec les autres pays est important, et le Maroc est placé à un niveau inférieur à la moyenne. Le nombre moyen d'années d'un élève tout au long de la vie scolaire s'élève au Maroc à dix ans, contre treize en Algérie, quatorze en Tunisie et quinze au Portugal.

L'examen des aspects quantitatifs de la scolarisation est de nature à renseigner sur l'accès à l'éducation et sur les inégalités devant la scolarité. Toutefois, les données disponibles restent limitées sur les retards scolaires, l'efficacité interne du système, l'abandon scolaire, ainsi que sur le processus de scolarité, la progression et la réussite des élèves compte tenu de leur origine sociale, le niveau économique et socioculturel des parents, etc.

2.5. Les inégalités scolaires sont des inégalités sociales

Les recherches portant sur l'explication des inégalités scolaires s'inscrivent dans le cadre du courant de « l'inégalité des chances » qui s'est développé aux États-Unis, en Angleterre et en France (Bressoux, 1994) à partir des années 60. L'enjeu majeur étant l'accomplissement du principe de « démocratisation de l'enseignement » selon lequel tout enfant en âge de scolarisation doit accéder à l'école quelles que soient l'origine et la classe sociale à laquelle il appartient.

Les premiers travaux qui se sont intéressés à l'étude des inégalités sociales devant l'éducation ont mis l'accent sur les principaux déterminants de la réussite scolaire eu égard à la classe sociale de l'élève. D'autres travaux (Cousin, 1999) considèrent que l'égalité des chances ne peut être saisie du seul point de vue de la réussite scolaire. Il s'agit de voir aussi dans quelle mesure les acquisitions scolaires et les chances de réussite sont les mêmes quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.

En se référant aux résultats récents du Programme national de l'évaluation des acquis des élèves (Conseil supérieur de l'enseignement, 2008) et en se limitant aux scores moyens des tests d'évaluation (en arabe, en français, en sciences et en mathématiques) relatifs aux niveaux primaire et secondaire collégial (6e année du primaire et 3e du collégial), on peut tirer les conclusions suivantes :

– Une faible hétérogénéité entre les régions, mais avec des différences hautement significatives entre les établissements scolaires d'une même région, différences se traduisant par des inégalités majeures dans l'apprentissages scolaire. Ces inégalités peuvent atteindre jusqu'à 40 % de la variabilité totale entre les établissements primaires et près de 34 % pour les collégiaux. Ce sont les disparités entre les établissements publics qui sont les plus frappantes puisqu'elles atteignent jusqu'à 59 % de différence inter-établissements d'enseignement primaire. Bien que moins accentuées par rapport au secteur public, les inégalités entre les établissements privés sont aussi significatives, avec un différentiel de près de 14 %.

– Les élèves du secteur privé réalisent des performances bien meilleures que ceux du secteur public, que ce soit au collégial ou au primaire. Ce qui semble s'expliquer par une série de raisons dont les faibles performances des élèves du milieu rural, le manque d'infrastructures physiques et pédagogiques dans les établissements publics, une meilleure gouvernance dans le secteur privé, etc. D'autres facteurs liés au contexte socioéconomique et, notamment, à la pauvreté permettent d'interpréter les inégalités constatées entre l'école publique et l'école privée. Ainsi le milieu rural est-il un facteur défavorable par rapport à l'urbain avec un différentiel d'acquisitions scolaires de 37 % (6e année) et de 23 % (3e année du collégial).

– Un impact globalement peu significatif de l'origine sociale, exprimée en termes de catégorie socioprofessionnelle. Ce résultat qui peut surprendre est sans doute biaisé par les trop faibles résultats des élèves qui ne permettent pas de les dissocier en fonction des catégories socioprofessionnelles. De façon générale, les élèves dont le père est « fonctionnaire » ont de meilleures

dispositions que les enfants de salariés. Ces derniers réalisent, en revanche, des performances nettement supérieures à celles des élèves issus d'une famille d'agriculteurs ou appartenant à la catégorie « autres » (chômeurs, professions indéfinissables, travailleurs saisonniers, etc.). L'indice synthétique relatif au niveau éducatif du père s'avère statistiquement significatif : toutes choses étant égales par ailleurs, plus le niveau de scolarité du père est élevé, plus l'enfant a de chances de réaliser des performances supérieures. Au total, l'origine sociale explique environ 10 % des différences entre les établissements scolaires (primaires et collégiaux). L'origine sociale, le niveau éducatif des parents ainsi que les caractéristiques du milieu ont tendance à renforcer les inégalités scolaires d'un élève à l'autre, d'un établissement scolaire à l'autre et d'une région à l'autre. Les caractéristiques familiales et sociales de l'élève jouent aussi un rôle important dans l'explication des différences en matière d'acquisition scolaire.

Outre l'accès libre et équitable à l'éducation, il est une autre perspective à explorer afin d'élargir le champ des opportunités ouvert aux jeunes et de réactiver les ressources de la « reconnaissance » et de la « confiance » : l'extension du domaine d'application du travail décent.

2.6. Le travail décent : un facteur de dignité humaine

Il s'agit, en exhortant l'ensemble des parties prenantes, à faire le choix de l'emploi décent, d'adosser le Maroc à l'avenir dans la mesure où, compte tenu des transformations à l'œuvre au niveau du système de production à l'échelle internationale, les investissements de demain sont conditionnés par la qualité du travail et sa productivité qui doivent être construites dès aujourd'hui.

Une telle emphase placée sur les principes de travail décent et de dignité se trouve en résonance directe avec l'Agenda global pour l'emploi élaboré par les trois mandants de l'OIT (employeurs, travailleurs et gouvernements) et ayant « pour principal objectif de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales », conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui visent « par la création d'emplois productifs, à améliorer la vie des personnes sans emploi ou mal rémunérées pour les soustraire à la pauvreté ainsi que leur famille ».

Rappelons brièvement les « objectifs stratégiques » de cet Agenda en faveur de la promotion du « travail décent pour tous », l'égalité entre hommes et femmes étant un objectif transversal (OIT, 2010) :

– « Créer des emplois : l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables.

– « Garantir les droits au travail : obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs pauvres ou défavorisés, ont besoin d'être représentés, de participer, et que des lois justes soient appliquées et servent leurs intérêts.

– « Etendre la protection sociale : promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant à chaque homme et à chaque femme des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution des revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés.

– « Promouvoir le dialogue social : la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires. »

Rejoignant le principe de « vie bonne », mis en évidence dans la philosophie politique, le concept de travail décent est fondé sur l'hypothèse que l'emploi est le fondement même de la dignité humaine. De fait, en favorisant la croissance économique, il ne contribue pas moins à la reproduction des conditions de stabilité familiale, de cohésion sociale et de confiance dans les institutions.

Faisant aujourd'hui l'objet d'un « consensus mondial », le travail décent constitue un puissant moyen de lutte contre la pauvreté, une condition essentielle du « développement équitable, solidaire et durable », un vecteur de la « mondialisation juste ».

L'extension du travail décent est indissociable du développement de l'emploi salarié qui constitue, eu égard aux modes traditionnels, un facteur déterminant de progrès social.

2.7. Emploi salarié : un vecteur de progrès social

Le principe de dignité humaine associé à l'emploi décent trouve, dans le monde d'aujourd'hui, sa traduction la plus élaborée dans la catégorie de travail salarié. Les sociétés modernes sont des sociétés salariales. L'histoire du XX^{e} siècle est, en effet, rythmée par un mouvement profond de salarisation et d'extension du rapport salarial, selon un schéma évolutionnaire

inégal selon les pays. Précisément, la « Grande transformation » (Polanyi, 1944) du capitalisme correspond à l'échafaudage institutionnel élaboré après la Seconde Guerre mondiale, notamment en Europe et aux USA : codification de la durée du travail, du salaire minimum, de la sécurité sociale, de la négociation entre les partenaires sociaux, des conventions collectives, etc.

Au Maroc, à la différence des pays ayant accompli, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la transformation taylorienne et fordiste, la composante salariale est loin d'être dominante, pour deux raisons essentielles d'ordre à la fois historique et structurel :

– La faiblesse du processus d'industrialisation induite par les stratégies adoptées depuis l'Indépendance : substitution aux importations puis promotion des exportations. Cette dernière stratégie ayant privilégié les formes de sous-traitance présentant, par définition, peu d'ancrage dans le tissu productif et générant de faibles *spillover effects* sur l'activité productive.

– La prédominance du secteur tertiaire dont la contribution au « noircissement » de la matrice intersectorielle est loin d'être suffisante et dont l'effet multiplicatif d'emplois demeure assez faible en comparaison avec le secteur industriel.

Les plans sectoriels, à l'œuvre aujourd'hui dans notre pays (Plan Emergence, Maroc vert, Energies renouvelables, Halieutis, etc.), constituent une base pour une véritable politique nationale d'industrialisation. Celle-ci requiert une mise en cohérence et en convergence de l'ensemble des programmes sectoriels, le recentrage des objectifs stratégiques en matière de développement sur l'optimisation des articulations inter-secteurs et branches et l'accroissement des effets d'échelle et de distribution territoriale.

La perspective institutionnelle, ouverte par la nouvelle Constitution, constitue une opportunité pour consolider les bases industrielles de l'émergence d'une « société salariale » où le travail retrouve sa valeur à la fois constitutive et instrumentale : un droit humain intrinsèque et un moyen de réalisation des besoins essentiels et d'accomplissement des choix individuels.

Les quelques observations suivantes tirées du *Recensement économique 2001-2002* (HCP, 2004) ont pour visée, en particulier, de souligner le rôle dont est créditée une politique d'industrialisation plus volontariste

et plus vigoureuse dans la dynamisation du processus de création d'emplois permanents et stables et dans l'accélération des rythmes de salarisation au détriment des formes informelles, atypiques, précaires et non rémunérés.

– Le Maroc compte environ 751 800 établissements économiques privés et publics offrant 2 239 290 emplois permanents, soit en moyenne près de trois actifs permanents employés par établissement. Le secteur industriel est de loin le plus créateur de main-d'œuvre avec 37 % de l'effectif total employé dans tous les secteurs d'activité.

– Le secteur productif est fortement dominé par les micros-unités : environ 98 % des établissements recensés ont moins de 10 emplois et offrent des emplois à 65 % de la main-d'œuvre. Par ailleurs, sur les 750 900 établissements économiques recensés, plus de 88 % emploient moins de quatre actifs permanents et occupent 48,4 % de la main-d'œuvre permanente totale contre 51,6 % pour les unités de production de quatre actifs représentant 12 % du total des établissements.

– Ce sont les grandes unités de production employant plus de 50 actifs permanents (3 130 établissements, soit 0,4 % du tissu économique) qui participent de façon prépondérante à la création d'emplois permanents (24 % du total).

– Le volume des actifs permanents employés dans les établissements économiques représente 47% de la population active occupée dans l'ensemble des secteurs d'activité économique à l'exception de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et de l'administration non pris en compte par le recensement économique.

– L'industrie, au Maroc comme dans toutes les économies modernes, est de loin le secteur le plus créateur d'emplois permanents et stables. De fait, elle concerne environ les deux tiers de la population active occupée (contre 56 % dans le commerce), le reste regroupant les travaux à domicile, prédominants dans le textile, les marchands ambulants, les emplois occasionnels et saisonniers. Avec 8 % d'emplois permanents, le secteur du BTP est largement dominé par l'emploi informel ou à domicile (tâcherons, plombiers, électriciens) et occasionnel (les grands chantiers tels que les routes, les barrages, les ponts, etc.).

– Bien que ne représentant que 20 % du total des établissements économiques (troisième position par rapport aux autres secteurs), l'industrie est le premier pourvoyeur d'emplois privés avec près de 822 000 emplois permanents, soit 37 % du volume total de la main-

d'œuvre employée dans le pays (contre 33 % pour le commerce, 27 % pour les services et 2,4 % pour le BTP).

– Sur l'ensemble des actifs permanents employés dans le secteur privé et public à caractère commercial ou industriel, la catégorie des salariés représente près des deux tiers de l'effectif total employé. La main-d'œuvre dite d'appoint (9 % environ) se répartit entre les aides familiaux (5,7 %) et les apprentis (3,1 %). Les chefs d'établissements à une seule personne représentent environ 30% des actifs permanents.

A partir de deux salariés, le poids relatif des patrons et associés tend à baisser au profit des salariés dont la proportion, au fur et à mesure que la taille de l'établissement augmente, tend à devenir prédominante, pouvant atteindre 99 % au sein des établissements de 200 actifs et plus.

– Au total, il convient de souligner que si la création d'emplois permanents, l'organisation institutionnelle des relations de travail et le respect du code du travail et des normes sociales sont plus le fait des grandes entreprises, il n'en demeure pas moins qu'une politique appropriée (négociée avec les partenaires sociaux) de modernisation organisationnelle et managériale des petites et moyennes entreprises est de nature à améliorer de façon significative à la fois le travail décent, l'emploi qualifié et, *mutatis mutandis*, à diffuser à grande échelle le progrès social.

La nouvelle configuration sociale que la Constitution projette d'instaurer implique l'élaboration d'un consensus national autour de l'objectif de l'emploi pour tous. Il s'agit d'ériger l'emploi, notamment celui des jeunes, en « cause nationale » et de renouer ainsi avec la valeur travail en réhabilitant toutes ses finalités intrinsèques productives de richesse, de dignité et de reconnaissance à la fois pour la collectivité et pour les individus.

Tout au long de l'ouvrage, notamment dans la seconde partie, l'analyse des statistiques agrégées relatives à l'emploi (HCP) et des données de l'enquête longitudinale concernant en particulier l'insertion des lauréats de la formation professionnelle (département de la Formation professionnelle) a tenté de mettre en évidence les quelques *faits stylisés* suivants :

– Le changement du paradigme de l'employabilité. Celle-ci n'est point exclusivement imputable aux décalages entre l'offre éducative et de formation et la demande du monde productif. Ces décalages ont, certes, pu marquer par le passé la relation entre les deux systèmes, mais la réforme

de l'éducation mise en œuvre au début de ce siècle n'a pas moins contribué à réduire l'ampleur du phénomène d'inadéquation et à rapprocher les contenus et les méthodes d'apprentissage et d'acquisition des savoirs des changements intervenus dans les domaines techniques, productifs et managériaux et, par conséquent, à mieux répondre aux exigences des entreprises. Aujourd'hui, l'effort qui reste à accomplir dans la même optique doit concerner davantage la « séquence commune » aux deux systèmes dans le processus formation/emploi et pourrait se traduire par le développement à la fois de la formation alternée et de la formation en cours d'emploi.

– L'ampleur du chômage frappant les jeunes est en partie due aux flux importants des sortants précoces du système éducatif dont une part non négligeable, on l'a vu, appartient à la tranche d'âge 15-24 ans qui seraient considérés comme inactifs si la durée scolaire était prolongée au-delà de 15 ans.

– Ces sorties trop précoces vers le marché du travail semblent elles-mêmes largement favorisées par la « préférence » de certains segments du système productif national pour la main-d'œuvre peu qualifiée, voire non qualifiée, comme en témoignent les faibles taux de chômage enregistrés pour les bas-diplômes et les sans-diplôme. Il s'agit, dès lors, d'un véritable cercle vicieux où la cause et l'effet s'interfèrent et se confondent, le marché du travail envoyant un signal aux jeunes de 15 ans et plus que les conditions sociales difficiles poussent, en toute vraisemblance, à quitter l'école et à aller chercher un emploi.

– Caractéristique notamment des petites et moyennes entreprises, la prédominance des faibles qualifications sur le marché du travail a pour conséquence quasi directe une disqualification des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Résultat paradoxal : les ressources humaines les plus qualifiées et les compétences ne sont pas employées, la population active employée est dominée par une main-d'œuvre sans instruction, non ou peu qualifiée.

– Le dilemme peut sembler insoluble : la nature du régime de la croissance et les structures productives à l'œuvre commandent de tels choix en matière d'emploi : l'ouverture externe, la compétitivité et la promotion des exportations sont associées à un type d'avantages comparatifs fondés sur le coût salarial et, par conséquent, sur l'usage extensif d'une main-d'œuvre bon marché.

– Cette « loi économique », préjudiciable à notre pays à moyen et long terme, est aujourd'hui tout sauf pertinente. En effet, la nouvelle économie que structurent les services, la production immatérielle et l'industrie de haute technologie est fondamentalement basée sur le savoir et la connaissance. Induit par ces transformations, l'avantage comparatif des nations est un avantage qualitatif. La compétitivité est désormais fonction de la qualité des produits, elle-même dépendant de l'importance du capital humain et des potentiels dont dispose un pays.

– Pour s'affranchir du dilemme emploi qualifié *versus* compétitivité salariale, le Maroc est appelé à faire le choix stratégique d'une montée en emplois qualifiés et en compétences en prenant appui sur les enchaînements vertueux amorcés par les « grands chantiers » économiques, politiques et sociaux en cours.

Donner une perspective aux jeunes et ouvrir la voie à une plus grande reconnaissance sociale de l'investissement dans le capital humain, c'est mobiliser l'ensemble des composantes de la nation afin de s'engager, dans le même mouvement, en faveur de l'emploi qualifié et de la qualité de l'emploi.

Tout en s'inscrivant dans le prolongement des « nouvelles perspectives pour les jeunes » qui viennent d'être esquissées, la série d'engagements qui suit forme la traduction positive et instrumentale du « socle » de principes devant structurer le « pacte national pour l'emploi des jeunes. »

Ces engagements sont déclinés dans leur généralité, pour ainsi dire, à leur état brut. C'est en effet aux politiques publiques de les prendre en charge, de les décliner sous forme de mesures concrètes et d'en définir la feuille de route ainsi que le dispositif de mise en œuvre, en les dotant d'une base de légitimité et en les créditant d'un consensus entre les différentes parties prenantes.

3. Engagements

En résonance avec les « voies et perspectives » précédentes, les « engagements » en faveur de l'égalité réelle en général et de l'emploi des jeunes en particulier ne peuvent être que complémentaires, et ce sont les effets de synergie des actions, individuelles et collectives, entreprises de concert par l'ensemble des composantes de la société qui sont susceptibles d'enrayer les tendances structurelles en cours et de rompre l'hystérésis du

chômage des jeunes. Les rôles et les responsabilités doivent être partagés entre, notamment, trois acteurs essentiels : l'Etat, le secteur privé, la société.

(i) ***Engagement de l'Etat.*** L'engagement principal est celui de l'Etat dont on a réitéré le rôle capital dans le processus stratégique de dotation de la population en capacités humaines. Cet engagement doit privilégier, de façon intégrée et cumulative, outre l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'électricité, aux infrastructures de base, etc., les domaines particuliers de l'éducation de base et de la formation du capital humain.

L'arbitrage de l'Etat en faveur de ces derniers domaines est justifié non seulement par l'ampleur du déficit souligné dans *le Rapport du Cinquantenaire* (2006) et dans les rapports du Conseil supérieur de l'enseignement (2008 et 2010), mais aussi et surtout par les *possibilités* qu'ils offrent en termes de réalisation des choix des citoyens, de réduction des inégalités de *capabilité* et d'amélioration des autres indicateurs de développement humain, en particulier le niveau de revenu et de la croissance économique.

(ii) ***Engagement de l'entreprise.*** Dans la même optique, l'engagement de l'Etat ne saurait être exclusif du rôle complémentaire incombant au secteur privé. Outre la création de richesses, l'entreprise moderne contribue aujourd'hui à la régulation du rapport salarial, à l'organisation des relations professionnelles et à l'innovation sociale.

Les nouvelles normes sociales définies par l'OIT tendent à s'imposer, de plus en plus, comme des critères d'efficacité et de compétitivité internationale obligeant les entreprises nationales à reconfigurer leurs procédures de management eu égard au respect des droits fondamentaux des salariés et à l'application de la législation du travail.

Ces principes, convergents avec les objectifs du développement humain, impliquent un infléchissement de la *dépendance du chemin*, c'est-à-dire un recentrage du régime de la croissance sur l'avantage qualitatif que peut procurer l'extension du domaine d'usage de l'emploi qualifié et le recours aux compétences.

Un tel recentrage prend acte des perspectives à l'œuvre à l'échelle mondiale en matière de travail et d'emploi. De fait, les modèles productifs ont tendance à valoriser les ressources humaines, à mobiliser les compétences et à asseoir les différentiels de compétitivité sur la qualité des procédés, des processus et des produits.

Les opportunités associées à ces modèles productifs doivent constituer pour l'entreprise privée un facteur d'impulsion d'une nouvelle stratégie d'investissement dans les emplois qualifiés. Dans le même mouvement, l'investissement par l'entreprise dans la valorisation du capital humain, en amont et en aval du système éducatif, est de nature à agir de façon incitative sur les comportements des jeunes diplômés, sur leurs préférences et leur motivation.

(**iii**) ***Engagement de la société civile.*** De la défiance vis-à-vis de l'entreprise privée, les représentations d'une partie non négligeable des jeunes demandeurs de travail devront évoluer et se transformer en comportements de confiance favorisant l'engagement de la société (individus et familles), comme partie prenante et comme coresponsable, en faveur de l'emploi décent, moyen de reconnaissance et d'affiliation sociale.

Les engagements se répartissent en deux séries complémentaires : la première concerne l'espace d'articulation éducation-formation-emploi, la seconde a trait au cadre institutionnel et aux modes de régulation et de gouvernance.

3.1. Capital humain et insertion professionnelle

Engagement 1. Accroître l'espérance de vie scolaire à 14 ans afin de juguler le flux des sortants précoces qui tendent à rigidifier à la baisse le stock des jeunes en chômage, ce qui nécessite la poursuite de l'effort entrepris dans le cadre du Plan d'urgence en matière de renforcement de l'offre scolaire, notamment au niveau des collèges et des lycées. Cet engagement est, par ailleurs, de nature à tirer vers le haut la structure de la population active en termes de niveau d'instruction et de qualification et à doter notre pays de compétences et de potentiels afin de mieux répondre aux enjeux du nouveau monde industriel et aux exigences de l'avantage comparatif qualitatif.

Engagement 2. Mettre en œuvre les « Réseaux régionaux d'éducation-formation » (prévus par la Charte de l'éducation).

Engagement 3. Recentrer la formation professionnelle sur le système de l'alternance et développer les modalités de formation dédiée et contractuelle sur la base du principe de redevabilité.

Engagement 4. Inciter, notamment par la fiscalité, les entreprises à promouvoir la formation en cours d'emploi et à favoriser le recrutement des compétences et des hauts potentiels dans le triple objectif d'accroître

leur performance, d'améliorer la qualité de leurs produits et l'efficacité de leurs modes de management et de développer l'innovation.

Engagement 5. Institutionnaliser l'accès libre et égal à l'emploi dans la fonction publique pour les jeunes diplômés sur la base du mérite et selon des procédures d'évaluation transparentes et non discriminantes.

Engagement 6. Faire de l'action en faveur de l'emploi des jeunes une « priorité nationale » et un « bien commun » à promouvoir par l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités locales, secteur privé, organisations professionnelles et syndicales, société civile, familles, jeunes, etc.) et à « partager » sur la base des principes d'équité, d'efficacité et de solidarité. Elaborées et mises en œuvre de concert, les politiques publiques doivent être à la fois mieux ciblées et à portée plus générale (couvrant d'autres catégories que les jeunes diplômés) afin d'éviter les comportements opportunistes et les gaspillages.

Engagement 7. Redéfinir les programmes d'appui à l'entreprise de façon à impliquer davantage les entreprises et les associations professionnelles dans la prise en compte des nouvelles normes en matière d'emploi et de travail décent (développement des ressources humaines, responsabilité sociale, formation en cours d'emploi, travail décent, libertés syndicales, etc.).

3.2. Gouvernance et régulation

Engagement 8. Reconfigurer le dispositif institutionnel de la formation professionnelle dans la perspective d'une plus grande cohérence dans l'offre de formation, d'une concurrence mieux régulée entre les opérateurs et d'une optimisation de l'efficience et de l'efficacité des formations.

Engagement 9. Procéder de façon systématique à l'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi : sans dispositifs et mécanismes transparents de suivi et d'évaluation, le risque est grand de renforcer les effets pervers au détriment notamment des jeunes les plus vulnérables.

Engagement 10. Assurer une meilleure coordination entre les différents départements concernés par la formation et l'emploi des jeunes et une meilleure convergence entre les différentes actions et politiques d'insertion.

Engagement 11. Accroître l'efficience du dispositif institutionnel d'intermédiation sur le marché du travail : professionnalisation des agents, décentralisation de l'action de l'Anapec en relation avec les bassins

d'emploi et création d' « observatoires régionaux de l'emploi et de la formation » dans la perspective de la régionalisation avancée.

Engagement 12. Mettre en place une structure de veille et d'alerte permettant aux pouvoirs publics d'anticiper les crises conjoncturelles et d'en atténuer l'impact sur l'emploi par des interventions appropriées et concertées avec le monde du travail.

Engagement 13. Refonder la configuration des relations professionnelles autour des enjeux de l'emploi des jeunes sur la base de procédures négociées entre les partenaires sociaux (accords d'entreprises, conventions collectives).

Engagement 14. Généraliser, de façon graduelle, le contrat de travail et refonder l'engagement en faveur de l'emploi sur le principe de la « flexsécurité » visant à concilier les contraintes de la flexibilité du travail liée aux changements techniques et organisationnels avec les exigences de la sécurisation des parcours d'emploi et de promotion des normes sociales en matière de travail décent, de protection sociale, de droits syndicaux, de participation des salariés à la gestion.

Engagement 15. Renforcer le contrôle des conditions de travail, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, en veillant à l'application effective de la législation du travail en général, et en renforçant la fonction et l'autorité de l'inspection du travail en particulier.

Engagement 16. *Last but not least*, améliorer le système d'information et d'analyse relatif aux jeunes dans le domaine de la relation formation-emploi, de l'employabilité, des conditions de travail, etc. en utilisant les méthodes d'exploitation des données longitudinales et les approches en termes de cohorte et de génération.

Annexe technique

Annexe 1

Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 1990-1991

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Milieu de résidence							
Urbain	7,6	19,3	1,5	0,4	0,38	2,6	29,2
Rural	18,0	48,8	3,8	1,2	0,31	3,6	25,0
National	13,1	35,0	2,7	0,8	0,39	2,7	30,8
Caractéristiques démographiques des ménages (CM)							
Sexe du CM							
Masculin	13,9	36,8	2,9	0,9	0,40	2,7	31,7
Féminin	8,2	23,1	1,7	0,5	0,33	2,9	25,5
Ensemble	13,1	35,0	2,7	0,8	0,39	2,7	30,8
Etat matrimonial du CM							
Célibataire	8,7	23,6	1,2	0,3	0,47	2,1	32,6
Marié(e)	13,8	36,5	2,9	0,9	0,39	2,8	30,9
Divorcé(e)	11,4	26,5	3,2	1,3	0,43	2,2	31,5
Veuf (ve)	7,4	22,8	1,4	0,4	0,34	3,0	26,6
Groupes d'âge du CM							
15 à 35 ans	12,4	33,6	0,026	0,008	0,42	2,4	33,3
35 à 45 ans	16,1	35,9	3,4	1,0	0,43	2,5	32,1

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
45 à 55 ans	12,4	35,1	2,4	0,7	0,39	2,8	31,0
55 à 60 ans	12,2	33,6	2,8	0,9	0,39	2,7	29,3
60 ans et plus	11,4	35,1	2,3	0,7	0,34	3,2	25,5
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
Aucun	3,6	13,3	0,8	0,2	0,40	2,6	30,5
1 ou 2 enfants	6,0	20,0	1,3	0,4	0,37	2,8	28,7
3 ou 4 enfants	14,7	39,0	2,9	0,9	0,35	3,2	27,4
5 enfants et plus	27,1	64,6	0,058	0,018	0,28	4,2	23,2
Taille du ménage							
Une personne	5,4	11,0	1,2	0,4	0,46	1,7	33,2
Deux personnes	2,5	13,0	0,8	0,3	0,44	2,4	35,6
Trois personnes	2,5	8,4	0,3	0,1	0,38	2,7	28,8
Quatre personnes	4,7	15,4	0,9	0,3	0,39	2,7	30,5
Cinq personnes	7,8	25,8	1,2	0,3	0,41	2,8	30,7
Six personnes	12,0	30,5	2,6	0,8	0,36	2,7	25,8
Sept personnes	12,9	35,4	3,0	1,0	0,38	2,7	28,1
Huit personnes	13,6	40,0	2,9	0,9	0,33	3,5	26,5
Neuf personnes et plus	21,0	51,4	0,043	0,013	0,32	3,6	24,2

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Type d'activité du CM							
Actif occupé	13,3	36,4	2,6	0,8	0,41	2,8	32,2
Femme au foyer	5,9	16,4	1,5	0,6	0,31	3,0	23,1
Retraité	1,5	21,9	0,3	0,0	0,32	3,9	22,5
Rentier	0,0	20,7	0,0	0,0	0,41	3,3	30,1
Branche d'activité du CM							
Primaire	16,2	49,9	3,3	1,0	0,31	3,7	25,5
Secondaire	12,8	37,7	2,3	0,6	0,40	2,9	32,1
Tertiaire	10,5	22,4	2,0	0,6	0,40	2,3	30,4

Source : Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1990-1991.

Annexe 2

Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 1998-1999

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Caractéristiques géographiques							
Milieu de résidence :							
Urbain	9,5	29,7	0,02	0,006	0,38	2,9	29,7
Rural	24,1	52,2	0,059	0,022	0,32	3,3	24,4
National	16,2	40,1	0,038	0,013	0,39	2,6	31,0
Caractéristiques démographiques des ménages (CM)							
Sexe du (CM)							
Masculin	16,9	41,7	0,040	0,014	0,39	2,7	31,1
Féminin	11,5	28,1	0,026	0,009	0,38	2,6	29,3
Ensemble	16,2	40,1	0,038	0,013	0,39	2,6	31,0
Etat matrimonial du CM							
Célibataire	5,6	23,1	0,014	0,004	0,41	2,7	32,5
Marié(e)	16,8	41,3	0,040	0,014	0,39	2,7	31,1
Divorcé(e)	15,3	33,1	0,042	0,017	0,42	2,3	29,2
Veuf(ve)	12,1	31,2	0,024	0,007	0,37	2,7	28,3

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Groupes d'âge du CM							
15 à 35 ans	16,9	40,3	0,043	0,016	0,41	2,5	32,4
35 à 45 ans	17,2	42,7	0,042	0,016	0,40	2,5	31,7
45 à 55 ans	17,5	42,5	0,041	0,014	0,41	2,6	32,7
55 à 60 ans	17,9	36,7	0,043	0,015	0,40	2,6	29,8
60 ans et plus	12,4	35,6	0,026	0,009	0,36	2,9	27,9
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
Aucun	3,8	16,4	0,008	0,002	0,38	2,8	29,9
1 ou 2 enfants	9,2	29,0	0,018	0,005	0,37	2,9	29,6
3 ou 4 enfants	19,3	49,0	0,042	0,014	0,35	3,3	27,9
5 enfants et plus	38,1	70,0	0,106	0,043	0,33	3,2	26,1
Taille du ménage							
Une personne	1,5	3,2	0,006	0,004	0,41	2,4	28,8
Deux personnes	1,6	8,2	0,004	0,002	0,40	2,8	31,1
Trois personnes	2,2	10,2	0,004	0,001	0,38	2,8	30,3
Quatre personnes	4,6	21,2	0,009	0,003	0,38	2,8	28,8
Cinq personnes	8,1	28,5	0,017	0,005	0,39	2,6	30,6
Six personnes	10,9	33,9	0,024	0,008	0,36	2,9	28,0
Sept personnes	19,0	44,3	0,043	0,015	0,37	2,9	29,2
Huit personnes	19,8	50,2	0,045	0,015	0,32	3,4	25,0

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Neuf personnes et plus	27,3	56,4	0,068	0,026	0,33	3,1	25,8
Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (CM)							
Type d'activité du CM							
Actif occupé	17,5	41,6	0,041	0,014	0,40	2,6	31,8
Femme au foyer	7,8	23,1	0,017	0,006	0,36	2,8	27,9
Retraité	3,9	20,4	0,007	0,001	0,32	3,3	26,3
Rentier	6,2	27,4	0,023	0,008	0,47	1,7	32,1
Secteur d'activité du CM							
Primaire	25,7	55,4	0,060	0,021	0,32	3,4	25,9
Secondaire	16,8	43,5	0,042	0,016	0,39	2,6	31,9
Tertiaire	10,9	29,6	0,024	0,008	0,39	2,6	30,6
Catégorie socio-professionnelle du CM							
Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de directions d'entreprises, cadres supérieurs et membres des professions libérales	1,0	3,5	0,001	0,000	0,37	2,0	24,8
Cadres moyens	0,7	5,8	0,004	0,003	0,30	3,2	22,8
Employés	4,5	16,9	0,008	0,003	0,35	3,0	25,4
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	13,1	33,1	0,026	0,008	0,36	3,1	28,4

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	24,1	52,9	0,057	0,02	0,32	3,3	25,7
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	16,7	43,9	0,038	0,013	0,33	3,2	25,1
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	30,6	63,5	0,072	0,025	0,32	3,6	25,1
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	7,8	30,4	0,020	0,008	0,31	3,2	25,1
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	21,1	50,7	0,052	0,02	0,32	3,2	25,0
Caractéristiques du capital humain du chef de ménage (CM)							
Niveau scolaire du CM							
Sans niveau	19,7	46,4	0,046	0,016	0,34	3,1	26,5
Fondamental	12,3	34,7	0,031	0,012	0,37	2,6	28,6
Secondaire	2,0	6,2	0,001	0,0	0,33	3,0	24,9
Supérieur	3,1	5,9	0,005	0,001	0,37	2,0	26,0
Diplôme du CM							
Sans diplôme	18,3	44,7	0,043	0,015	0,34	3,0	26,6
Niveau moyen	6,2	19,1	0,014	0,005	0,37	2,5	27,8
Niveau supérieur	1,4	4,6	0,003	0,001	0,37	2,6	26,3

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Catégorie socio-professionnelle du CM							
Professions scientifiques et libérales	3,3	10,2	0,5	0,1	0,40	2,1	29,2
Personnels commerciaux	10,8	24,4	2,3	0,7	0,37	2,6	28,0
Personnels administratifs	4,5	10,1	1,1	0,4	0,44	2,1	33,7
Travailleurs spécialisés dans les services	7,2	19,8	0,9	0,3	0,37	2,7	27,1
Agriculteurs, pêcheurs et assimilés	17,3	50,6	3,6	1,1	0,31	3,7	25,4
Manœuvres non agricoles	17,3	38,9	3,4	1,0	0,35	3,1	26,8
Niveau scolaire du CM							
Sans niveau	16,0	42,3	3,4	1,1	0,33	3,3	26,0
Fondamental	8,8	19,9	1,8	0,5	0,35	2,5	26,8
Secondaire	0,0	2,6	0,0	0,0	0,33	3,1	22,6
Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,38	1,9	26,1
Diplôme du CM							
Sans diplôme	14,9	40,0	3,1	1,0	0,35	3,1	26,6
Niveau moyen	2,7	6,0	0,3	0,0	0,33	3,1	24,6
Niveau supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,37	2,2	27,3

Source : Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale des niveaux de vie des ménages 1998-1999.

Annexe 3

Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 2000-2001

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Milieu de résidence							
Urbain	7,6	24,2	0,015	0,005	0,39	2,8	31,0
Rural	25,1	55,6	0,060	0,022	0,32	3,4	25,9
National	15,3	38,1	0,035	0,012	0,41	2,6	32,1
Caractéristiques démographiques des ménages							
Sexe du chef de ménage							
Masculin	16,2	39,2	0,037	0,013	0,41	2,6	32,5
Féminin	9,9	30,4	0,02	0,006	0,38	2,8	29,7
Ensemble	15,3	38,1	0,035	0,012	0,41	2,6	32,1
Etat matrimonial du CM							
Célibataire	4,8	21,8	0,01	0,003	0,41	2,6	30,6
Marié(e)	16,3	39,5	0,037	0,013	0,41	2,6	32,3
Divorcé(e)	9,1	26,2	0,018	0,005	0,42	2,6	33,1
Veuf (ve)	9,8	30,5	0,017	0,005	0,38	2,9	29,5
Groupes d'âge du CM							
15 à 35 ans	13,1	37,8	0,026	0,009	0,39	2,9	31,2
35 à 45 ans	17,2	41,0	0,039	0,014	0,41	2,6	32,9

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
45 à 55 ans	16,3	39,0	0,038	0,013	0,41	2,6	33,0
55 à 60 ans	14,3	37,2	0,032	0,011	0,42	2,6	33,1
60 ans et plus	14,1	35,3	0,032	0,011	0,39	2,6	30,6
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
Aucun	3,6	15,0	0,007	0,002	0,40	2,6	31,7
1 ou 2 enfants	8,3	27,4	0,015	0,004	0,38	2,9	30,4
3 ou 4 enfants	19,1	48,2	0,042	0,014	0,36	3,2	28,8
5 enfants et plus	36,8	66,6	0,096	0,038	0,31	3,4	24,1
Taille du ménage							
Une personne	1,5	6,3	0,007	0,003	0,45	1,8	32,7
Deux personnes	1,6	6,3	0,003	0,001	0,43	2,4	33,4
Trois personnes	2,7	11,5	0,005	0,001	0,40	2,6	31,3
Quatre personnes	5,0	18,8	0,008	0,002	0,40	2,6	31,0
Cinq personnes	7,9	25,1	0,015	0,004	0,39	2,7	30,8
Six personnes	10,4	33,0	0,021	0,007	0,37	3,0	29,1
Sept personnes	16,8	41,1	0,036	0,013	0,36	3,1	28,7
Huit personnes	18,9	48,1	0,042	0,013	0,33	3,4	26,5
Neuf personnes et plus	26,7	55,7	0,066	0,025	0,33	3,2	26,2

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (CM)							
Type d'activité du CM							
Actif occupé	16,5	40,9	0,037	0,013	0,41	2,7	32,7
Femme au foyer	8,3	25,6	0,017	0,005	0,36	2,8	27,6
Retraité	4,0	13,2	0,008	0,002	0,38	2,9	30,2
Rentier	7,0	19,3	0,015	0,005	0,42	2,2	33,8
Secteur d'activité du CM							
Primaire	24,9	56,4	0,056	0,019	0,32	3,5	26,0
Secondaire	14,7	38,4	0,036	0,014	0,39	2,7	31,5
Tertiaire	9,5	27,6	0,02	0,006	0,41	2,6	32,4
Catégorie socio-professionnelle du CM							
Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de directions d'entreprises, cadres supérieurs et membres des professions libérales	0,4	2,9	0,00003	0,000	0,43	2,3	33,1
Cadres moyens	1,2	3,2	0,0006	0,00003	0,32	3,3	25,2
Employés	4,7	19,2	0,0098	0,0039	0,35	2,9	26,5
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	9,4	31,6	0,0198	0,0065	0,36	3,1	28,8
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	23,5	54,8	0,0525	0,0179	0,32	3,6	25,8

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	12,6	37,1	0,0277	0,0098	0,34	3,1	26,5
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	31,5	63,1	0,0730	0,0258	0,31	3,7	24,6
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	6,5	22,6	0,0143	0,0047	0,32	3,4	24,9
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	21,0	46,6	0,0494	0,0178	0,34	3,1	26,3
Caractéristiques du capital humain du chef de ménage (CM)							
Niveau scolaire du CM							
Sans niveau	19,9	46,6	0,046	0,016	0,35	3,1	27,4
Fondamental	8,4	26,1	0,016	0,005	0,36	2,9	27,9
Secondaire	1,4	8,0	0,003	0,001	0,36	2,6	27,1
Supérieur	0,3	1,7	0,000	0,000	0,41	2,5	33,2
Diplôme du CM							
Sans diplôme	17,7	43,2	0,040	0,014	0,35	3,0	27,5
Niveau moyen	3,3	13,7	0,005	0,001	0,37	2,7	27,9
Niveau supérieur	1,0	2,5	0,002	0,000	0,42	2,3	33,2

Source : Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation des ménages 2000-2001.

Annexe 4

Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 2007

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Milieu de résidence							
Urbain	4,8	12,7	0,008	0,002	0.411	3,7	27,7
Rural	14,4	23,6	0,033	0,012	0.331	4,2	20,7
National	8,9	17,5	0,019	0,006	0.407	2,6	33,1
Caractéristiques démographiques des ménages (CM)							
Sexe du CM							
Masculin	9,2	17,6	0,020	0,007	0,409	2,6	33,5
Féminin	7,4	16,4	0,014	0,004	0,391	2,7	30,6
Ensemble	8,9	17,5	0,019	0,006	0,407	2,6	33,1
Etat matrimonial du CM	16,3	39,5	0,037	0,013	0,41	2,6	32,3
Célibataire	3,1	7,9	0,001	0,000	0,419	2,8	33,1
Marié (e)	9,2	17,7	0,020	0,007	0,408	2,6	33,3
Divorcé (e)	6,1	15,6	0,009	0,003	0,443	2,6	34,5
Veuf (ve)	7,8	16,9	0,015	0,005	0,380	2,7	29,5
Groupes d'âge du CM							
15 à 35 ans	7,4	16,0	0,016	0,005	0,421	2,6	34,2
35 à 45 ans	10,2	18,5	0,023	0,008	0,405	2,6	32,6

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
45 à 55 ans	8,3	18,4	0,019	0,007	0,411	2,6	34,0
55 à 60 ans	8,5	18,2	0,015	0,004	0,406	2,8	33,0
60 ans et plus	9,3	15,9	0,019	0,006	0,401	2,6	32,1
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
Aucun	3,0	11,3	0,006	0,002	0,419	2,7	34,2
1 ou 2 enfants	6,0	14,8	0,011	0,003	0,388	2,9	31,9
3 ou 4 enfants	15,8	24,8	0,036	0,013	0,359	3,0	28,9
5 enfants et plus	25,3	30,3	0,057	0,020	0,316	3,5	25,2
Taille du ménage							
Une personne	0,9	1,8	0,001	0,000	0,453	2,1	34,3
Deux personnes	0,7	5,2	0,001	0,000	0,416	2,4	34,0
Trois personnes	1,8	6,2	0,004	0,001	0,400	2,8	32,3
Quatre personnes	3,4	10,4	0,007	0,002	0,418	2,6	33,8
Cinq personnes	5,2	13,2	0,012	0,004	0,391	2,8	31,7
Six personnes	7,8	21,3	0,016	0,005	0,345	3,3	28,5
Sept personnes	10,1	22,2	0,021	0,007	0,328	3,4	26,4
Huit personnes	13,4	20,1	0,034	0,011	0,341	2,9	26,6
Neuf personnes et plus	20,3	27,0	0,041	0,014	0,332	3,4	26,7

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (CM)							
Type d'activité du CM							
Actif occupé	9,3	17,5	0,020	0,006	0,412	2,6	33,5
Femme au foyer	8,5	16,0	0,019	0,007	0,416	2,5	33,9
Retraité	8,3	13,5	0,011	0,003	0,445	2,2	35,4
Rentier	9,3	23,1	0,032	0,011	0,365	2,0	8,9
Secteur d'activité du CM							
Primaire	12,7	21,9	0,027	0,009	0,387	2,9	31,2
Secondaire	8,1	14,4	0,014	0,004	0,431	2,5	35,2
Tertiaire	5,4	12,7	0,013	0,005	0,400	2,7	32,4
Catégorie socio-professionnelle du CM							
Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de directions d'entreprise, cadres supérieurs et membres des professions libérales	1,5	5,4	0,0003	0,0000	0,394	4,0	31,1
Cadres moyens	8,6	8,1	0,0162	0,0041	0,458	2,3	36,7
Employés	2,3	10,4	0,0029	0,0006	0,402	3,2	32,2
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	7,3	22,7	0,0141	0,0037	0,434	2,8	25,0
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	13,3	22,1	0,0292	0,0101	0,372	2,9	28,4

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	pauvreté	vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10 % les plus pauvres	10% les plus aisés
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	6,3	16,3	0,0108	0,0034	0,393	2,8	31,3
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	12,3	21,9	0,0266	0,0083	0,395	2,8	32,4
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	5,2	6,6	0,0137	0,0045	0,340	2,8	22,1
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	8,8	11,4	0,0219	0,0084	0,439	2,2	36,4
Caractéristiques du capital humain du chef de ménage (CM) : Niveau scolaire du CM							
Sans niveau	12,7	22,2	0,0259	0,0081	0,324	3,2	27,3
Fondamental	4,9	14,8	0,0107	0,0039	0,342	3,1	27,9
Secondaire	2,3	4,8	0,0032	0,0007	0,333	2,6	29,4
Supérieur	0,4	0,9	0,0010	0,0002	0,467	2,3	31,3
Diplôme du CM							
Sans diplôme	10,8	20,3	0,0234	0,0078	0,341	3,1	27,0
Niveau moyen	2,3	8,4	0,0027	0,0005	0,373	2,9	29,2
Niveau supérieur	0,6	0,9	0,0011	0,0002	0,428	2,1	31,4

Source : Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale des niveaux de vie des ménages 2006-2007.

Annexe 5
Bases de données PNEA et TIMSS

Trois bases de données ont été utilisées : PNEA (Programme national d'évaluation des acquis), TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) et BLE (Base longitudinale de l'éducation).

La première base (PNEA) est un dispositif national d'évaluation des apprentissages des élèves de la quatrième année, de la sixième année du primaire, d'une part, de la deuxième année et de la troisième année du collège, d'autre part. Elle concerne l'ensemble des matières enseignées dans ces niveaux (mathématiques, sciences, physique-chimie, arabe et français). Elle englobe plusieurs types de données : les tests, les caractéristiques individuelles (questionnaire élève), les caractéristiques de l'école (questionnaire directeur) et les caractéristiques de la famille (questionnaire parent). L'échantillon retenu est exhaustif et porte sur 230 établissements primaires et 212 établissements collégiaux, soit 6 900 et 6 360 élèves, respectivement. La Base PNEA a fait l'objet de plusieurs traitements utiles à l'exploitation des données pour analyser les déterminants des performances scolaires des élèves. Premièrement, on a examiné la cohérence des données via un croisement des réponses aux questionnaires. Ensuite, il a été procédé à la normalisation des scores (estimation d'un score sur 100) afin de calculer le score moyen obtenu par les élèves pour une matière et un niveau donnés. Les données aberrantes et les données manquantes on été traitées (pour plus de détail se référer à l'encadré traitement des données). Enfin, les données PNEA ont été appariées avec celles de la Base BLE afin d'exploiter les données des établissements et vérifier la cohérence des données collectées à partir du questionnaire directeur.

La seconde base (TIMSS) est une base internationale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement). Elle regroupe les scores des élèves en sciences et en mathématiques pour la quatrième année du primaire et la deuxième année du secondaire (collège). Cette base présente un double intérêt pour la présente étude :

– d'abord, elle autorise des comparaisons internationales dès lors qu'elle porte sur un échantillon de plusieurs pays développés et en développement ;

– ensuite, elle permet d'étudier l'évolution des scores dans le temps (l'enquête porte sur plusieurs années : 1999, 2003 et 2007).

Pour exploiter cette base de données, on procède en plusieurs étapes :

– dans un premier temps, on réalise un recodage de certaines variables qualitatives. On transforme la plupart des variables (réponses aux questions) en variables indicatrices (par exemple la variable genre peut prendre la valeur 1 si l'élève est un garçon et 0 si l'élève est une fille) ou en variables continues (à titre d'exemple le niveau d'éducation des parents) ;

– ensuite, on définit une nouvelle nomenclature pour l'ensemble des variables ;

– par ailleurs, on calcule les scores moyens des élèves par matière (mathématiques et sciences) et par domaine (pour les mathématiques, par exemple, on calcule les scores moyens en géométrie, algèbre, etc.) ;

– enfin, on procède à l'appariement des bases TIMSS et BLE, d'une part, PNEA et BLE, d'autre part.

Annexe 6

Le modèle multi-niveaux avec prise en compte du biais de l'endogénéité

L'article fondateur de Mundlak (1978) a donné naissance à une série de travaux qui ont réussi à résoudre les problèmes d'endogénéité spécifiques aux données de panel. Mundlak évoque la notion de « différence imaginaire » entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires, dès lors que l'on s'écarte de l'hypothèse d'exogénéité faible indispensable pour une estimation convergente et efficace de ce dernier.

Les problèmes d'endogénéité évoqués dans l'encadré 2 peuvent être résolus par une adaptation de l'estimateur de Mundlak aux données multi-niveaux.

Si l'on considère le modèle suivant : $Y_{it} = \beta X_{it} + \alpha_i + \varepsilon_{it}$

avec $i = 1,2, \ldots, N$ et $t = 1,2,\ldots,t$, l'indice i indique l'individu i et l'indice t indique l'instant $t^{\varepsilon}_{it} \sim N(0, \sigma^2)$.

Le terme α_i peut être traité de deux manières selon que l'on est dans un modèle à effets fixes ou dans un modèle à effets aléatoires. Dans le premier cas, le problème d'endogénéité ne se pose pas puisque α_i est traité comme une constante que l'on doit estimer pour chaque individu. Dans l'autre cas de figure, α_i est traité comme une variable aléatoire, ce qui peut entraîner un problème d'endogénéité. Cette endogénéité est manifestée par la violation de l'hypothèse suivante : $\text{cov}(X_{it}, \alpha_i) = 0$.

L'estimateur des β pour le modèle à effets fixes est donné par : $\hat{\beta} = W_{XX}^{-1} W_{XY}$.

L'estimateur des β pour le modèle à effets aléatoires est l'estimateur des moindres carrés généralisés qui est donné par :

$$\hat{\beta}_{MCG} = (W_{XX} + \theta\beta_{XX})^{-1}(W_{XY} + \theta\beta_{XY}).$$

avec :

$$W_{XX} = \Sigma(X_{it} - \bar{X}_i)^2;$$

$$W_{XY} = \Sigma(X_{it} - \bar{X}_i)(Y_{it} - \bar{Y}_i);$$

$$\beta_{XX} = \Sigma(\bar{X}_i - \bar{X})^2;$$

$$\beta_{XY} = \Sigma(\bar{X}_i - \bar{X})(\bar{Y}_i - \bar{Y});$$

$$\theta = \frac{\sigma^2}{\sigma^2 + \Gamma\sigma_\alpha^2}.$$

L'utilisation de la transformation de Fuller and Battese (1973) permet d'obtenir, avec un OLS, des estimateurs pour les β qui sont similaires à ceux obtenus par les MCG. Cette transformation consiste à régresser $Y_{it} - \lambda\overline{Y}_1$ sur $X_{it} - \lambda\overline{X}_i$ avec $\lambda = 1 - \sqrt{\theta}$.

Lorsque $\lambda = 1$ le modèle est identique à un modèle à effets fixes.

Le modèle à effets aléatoires est plus approprié que le modèle à effets fixes, parce que, selon Maddala (1987), quand on est en présence d'un grand nombre d'observations le modèle à effets aléatoires permet d'estimer seulement la moyenne et la variance des α_i au lieu d'estimer N valeurs de α_i dans le cas du modèle à effets fixes.

Si on veut inférer les résultats obtenus à partir d'un échantillon sur la population à partir de laquelle on a tiré cet échantillon, il est nécessaire de traiter α_i comme étant un terme aléatoire et non pas fixe.

Lorsque l'on a des variables constantes dans le temps Z_i, le modèle devient : $Y_{it} = \beta X_{it} + \gamma \mathbf{Z}_i + \alpha_i + \varepsilon_{it}$.

Dans une telle situation, le modèle à effets fixes ne permet pas d'estimer les γ, le modèle à effets aléatoires étant mieux adapté dans ce cas.

Mundlak (1978) montre que le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires donnent les mêmes estimations si on suppose que les α_i dépendent des moyennes des $X_{it} : \alpha_i = \pi\overline{X}_i + w_i$.

Avec cette hypothèse le modèle devient alors :

$Y_{it} = \pi\overline{X}_i + \beta X_{it} + \gamma Z_i + w_i + \varepsilon_{it}$ (*).

Avec cov (w_i, X_{it}) = 0.

La transformation de Fuller and Battese permet d'obtenir les estimations de β par un OLS appliqué à l'équation suivante :

$$Y_{it} - \lambda\overline{Y}_i = \pi(\overline{X}_i - \lambda\overline{X}_i) + \beta(X_{it} - \lambda\overline{X}_i) + \gamma(Z_i - \lambda Z_i) + \upsilon_{it}$$

où $\upsilon_{it} = w_i + \varepsilon_{it}$.

En ajoutant et retranchant $\beta\overline{X}_i$ l'équation devient :

$$Y_{it} - \lambda\overline{Y}_i = \pi\overline{X}_i - \lambda\pi\overline{X}_i + \beta X_{it} - \lambda\beta\overline{X}_i + \beta\overline{X}_i - \beta\overline{X}_i + \gamma(\mathbf{Z}_i - \lambda\mathbf{Z}_i) + \upsilon_{it}$$

On a donc :

$$Y_{it} - \lambda\overline{Y}_i = (\pi + \beta)^{\overline{X}_i} - \lambda(\pi + \beta)^{\overline{X}_i} + \beta(X_{it} - \overline{X}_i) + \gamma(1 - \lambda)Z_i + \upsilon_{it}$$

$$Y_{it} - \lambda\overline{Y}_i = (1 - \lambda)(\pi + \beta)^{\overline{X}_i} + \beta(X_{it} - \overline{X}_i) + \gamma(1 - \lambda)Z_i + \upsilon_{it}$$

On note $\delta = (1 - \lambda)(\pi + \beta)$ et $\lambda = 1 - \sqrt{\theta}$ avec $\theta = \dfrac{\sigma^2}{\sigma^2 + \Gamma\sigma_\alpha^2}$.

On peut estimer les coefficients δ, β et Υ indépendamment par un OLS, car $(X_{it} - \bar{X}_i) = 0$ et $\bar{X}_i$ sont indépendants.

L'estimateur des β est l'estimateur intra-individuel : $\hat{\beta} = W_{XX}^{-1} W_{XY}$.

L'estimateur des δ est donné par $\delta = (\Sigma \bar{X}_i \bar{X}_i)^{-1} (\Sigma \bar{Y}_i \bar{X}_i)(1 - \lambda)$.

L'estimateur des π n'est que la différence entre les estimateurs inter- et intra-individuels des β :

$$\hat{\pi} = (\Sigma \bar{X}_i \bar{X}_i)^{-1} (\Sigma \bar{Y}_i \bar{X}_i) - \hat{\beta}$$

Les $\hat{\gamma}$ sont obtenus par la régression des variables constantes dans le temps Z_i sur la moyenne des Υ_{it} dans le temps, c'est-à-dire sur les $\hat{\gamma}_i$.

La méthode de Mundlak qui apporte une solution au problème d'endogénéité des effets individuels pour le cas des données de panel peut être adaptée aux données multi-niveaux, comme on va le montrer.

En effet, si avec les données de panel, on a deux niveaux d'observation, l'un est formé par les individus et l'autre par les instants d'observation ; dans les données PNEA et TIMSS on a aussi deux niveaux, le premier est constitué par les élèves et le deuxième par les écoles.

L'endogénéité à laquelle on s'intéresse est l'endogénéité de niveau 2, elle est causée par la corrélation entre les caractéristiques non observées de l'école (niveau 2) et les caractéristiques observées des élèves.

Si on note les caractéristiques non observées de l'école V_j, le modèle s'écrit alors :

$$Y_{ij} = \beta X_{ij} + V_j + \mathcal{E}_{ij}$$

L'endogénéité dans ce cas est présentée par la violation de l'hypothèse : $\text{cov}(X_{ij,} V_j) = 0$.

Comme pour les données de panel, l'approche de Mundlak apporte une solution à ce problème en introduisant les moyennes des variables explicatives $\bar{X}_j$. Ces moyennes constituent, pour notre cas, les effets de pairs. L'approche de Mundlak permet en outre d'estimer les variables qui sont propres à l'école que l'on note K_j. Le modèle devient ainsi :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \Upsilon_1 \bar{X}_j + \Upsilon_2 K_j + V_j + \mathcal{E}_{ij}$$

A partir de ce modèle, on peut dégager trois spécifications :

Modèle 1

Dans la première spécification du modèle, les effets de pairs sont supprimés de l'équation, ainsi le modèle devient :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \Upsilon_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

Avant d'estimer ce modèle, on utilise le test de Hausman qui permet de tester l'existence de l'endogénéité de niveau 2. Ce test permet de comparer le modèle à effets fixes, contenant les X_{ij} seulement, au modèle à effets aléatoires, contenant les X_{ij} et les K_j.

Rappelons que pour le modèle à effets fixes les V_j sont traités comme des paramètres fixes, ainsi le problème de l'endogénéité de niveau 2 ne se pose pas, contrairement au modèle à effets aléatoires où V_j est une variable aléatoire.

En utilisant la transformation de Fuller et Battese (1973), le modèle devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \lambda \bar{X}_j) + \Upsilon_2 (K_j - \lambda K_j) + w_{ij}$$

avec $w_{ij} = V_j + \varepsilon_{ij}$

Les estimateurs de β sont obtenus par un OLS.

Ajoutons et retranchons $\beta \bar{X}_j$:

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \lambda \bar{X}_j) + \Upsilon_2 (K_j - \lambda K_j) + \beta \bar{X}_j - \beta \bar{X}_j + w_{ij}$$

En développant l'équation on aura :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta X_{ij} - \lambda \beta \bar{X}_j + \Upsilon_2 K_j - \lambda \Upsilon_2 K_j + \beta \bar{X}_j - \beta \bar{X}_j + w_{ij}$$

Finalement l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_j) + \overline{(1-\lambda)\beta \bar{X}_j} + (1-\lambda)\gamma_2 K_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_j) + \overline{(1-\lambda)\beta \bar{X}_j} + \delta_2 K_j + w_{ij}$$

avec $\delta_2 = (1 - \lambda)\gamma_2$ et $\lambda = \bar{\lambda}_j$ avec $\lambda_j = 1 - \frac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

σ_w^2 : est la variance intra-école.

σ_b^2 : est la variance inter-école.

n_j : est le nombre d'élèves dans l'école *j*.

Identification et estimation

On suppose que $(X_{ij,} - \bar{X}_j)$ et K_j sont indépendants, ainsi leurs effets peuvent être estimés séparément.

1. On régresse $(Y_{ij} - \bar{Y}_j)$ sur $(X_{ij,} - \bar{X}_j)$, on obtient les $\hat{\beta}$.
2. On régresse $\bar{Y}_j$ sur $\bar{X}_j$, et K_j, on obtient $\hat{\gamma}_2$.
3. On calcule λ_j avec la formule $\lambda_j = 1 - \frac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

Pour obtenir λ on calcule la moyenne des λ_j.

4. On multiplie $\hat{\gamma}_2$ par $(1 - \lambda)$ pour obtenir $\hat{\sigma}_2$.

Modèle 2

Dans la deuxième spécification du modèle, on supprime les caractéristiques de l'école K_j. Le modèle devient donc :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \gamma_1 \bar{X}_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

Comme dans le modèle 1, le test de Hausman est utilisé pour comparer le modèle à effets fixes, contenant seulement les caractéristiques de l'élève X_{ij}, au modèle à effets aléatoires, contenant les X_{ij} et les $\bar{X}_j$.

En utilisant la transformation de Fuller et Battese (1973), le modèle devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \lambda \bar{X}_j) + \gamma_1 (\bar{X}_j - \lambda \bar{X}_j) + w_{ij}$$

avec $w_{ij} = V_j + \varepsilon_{ij}$

Les estimateurs de β sont obtenus par un OLS.

Ajoutons et retranchons $\beta \bar{X}_j$:

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \lambda \bar{X}_j) + \gamma_1 (\bar{X}_j - \lambda \bar{X}_j) + \beta \bar{X}_j - \beta \bar{X}_j + w_{ij}$$

En développant l'équation, on aura :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta X_{ij} - \lambda \beta \bar{X}_j + \gamma_1 \bar{X}_j - \lambda \gamma_1 \bar{X}_j + \beta \bar{X}_j - \beta \bar{X}_j + w_{ij}$$

Finalement l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_j) + (\gamma_1 - \lambda \gamma_1 - \lambda \beta + \beta) \bar{X}_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_j) + (1 - \lambda)(\gamma_1 + \beta) \bar{X}_j + w_{ij}$$

$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_j) + \delta_1 \bar{X}_j + w_{ij}$

avec $\delta_1 = (1 - \lambda)(\gamma_1 + \beta)$ et $\lambda = \bar{\lambda}_j$ avec $\lambda_j = 1 - \frac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

σ_w^2 : est la variance intra-école.

σ_b^2 : est la variance inter-école.

n_j : est le nombre d'élèves dans l'école *j*.

Identification et estimation

$(X_{ij,} - \bar{X}_j)$ et $\bar{X}_j$ sont orthogonaux, ceci permet d'estimer leurs coefficients séparément.

1. On régresse $(Y_{ij} - \bar{Y}_j)$ sur $(X_{ij,} - \bar{X}_j)$, on obtient les $\hat{\beta}$.
2. On régresse $\bar{Y}_j$ sur $\bar{X}_j$, on obtient $(\widehat{Y_{1+\beta}})$.
3. On calcule λ_j avec la formule $\lambda_j = 1 - \frac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

Pour obtenir λ, on calcule la moyenne des λ_j.

On multiplie $(\widehat{Y_{1+\beta}})$ par $(1 - \lambda)$ pour obtenir $\hat{\delta}_1 = (1 - \lambda)(\widehat{Y_{1+\beta}})$.

On a $\hat{\beta}$, $(\widehat{Y_{1+\beta}})$, λ et $\hat{\delta}_1$, on peut calculer $\hat{\gamma}_1$.

Modèle 3

Dans la troisième spécification, on estime le modèle complet suivant :

$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \gamma_1 \bar{X}_j + \gamma_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$

On utilise le test de Hausman pour comparer le modèle à effets fixes contenant les caractéristiques de l'élève au modèle à effets aléatoires contenant les caractéristiques de l'élève X_{ij}, les effets de pairs $\bar{X}_j$ et les caractéristiques de l'école K_j.

Pour estimer ce modèle, on utilise la transformation de Fuller et Battese (1973) :

$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta(X_{ij} - \lambda \bar{X}_j) + \gamma_1(\bar{X}_j - \lambda \bar{X}_j) + \gamma_2(K_j - \lambda K_j) + w_{ij}$

avec $w_{ij} = V_j + \varepsilon_{ij}$

En ajoutant et retranchant $\beta \bar{X}_j$ l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta(X_{ij} - \lambda \bar{X}_j) + \gamma_1(\bar{X}_j - \lambda \bar{X}_j) + \gamma_2(K_j - \lambda K_j) + \beta \bar{X}_j - \beta \bar{X}_j + w_{ij}$$

En développant l'équation on aura :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta X_{ij} - \lambda\beta \bar{X}_j + \gamma_1 \bar{X}_j - \lambda \gamma_1 \bar{X}_j + \gamma_2 K_j - \lambda \gamma_2 K_j + \beta \bar{X}_j - \beta \bar{X}_j + w_{ij}$$

Finalement l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_j) + (\gamma_1 - \lambda\gamma_1 - \lambda\beta + \beta)\bar{X}_j + (1-\lambda)\gamma_2 K_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_j) + (1 - \lambda)(\gamma_1 + \beta)\bar{X}_j + (1 - \lambda)\gamma_2 K_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_j = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_j) + \delta_1 \bar{X}_j + \delta_2 K_j + w_{ij}$$

avec $\delta_1 = (1 - \lambda)(\gamma_1 + \beta)$, $\delta_2 = (1 - \lambda)\gamma_2$ et $\lambda = \bar{\lambda}_j$ avec $\lambda_j = 1 - \frac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

σ_w^2 : est la variance intra-école.

σ_b^2 : est la variance inter-école.

n_j : est le nombre d'élèves dans l'école *j*.

Identification et estimation

$(X_{ij} - \bar{X}_j)$ et $\bar{X}_j$ sont orthogonaux, et on suppose que $(X_{ij,} - \bar{X}_j)$ et K_j sont indépendants, ainsi les effets des différentes composantes peuvent être estimés séparément.

1. On régresse $(Y_{ij} - \bar{Y}_j)$ sur $(X_{ij} - \bar{X}_j)$, on obtient les $\hat{\beta}$.
2. On régresse $\bar{Y}_j$ sur $\bar{X}_j$ et K_j, on obtient $\widehat{(\gamma_{1+\beta})}$ et $\hat{\gamma}_2$.
3. On calcule λ_j avec la formule $\lambda_j = 1 - \frac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

 Pour obtenir λ on calcule la moyenne des λ_j.
4. On multiplie $\widehat{(\gamma_{1+\beta})}$ et $\hat{\gamma}_2$ par $(1-\lambda)$ pour obtenir $\hat{\delta}_1 = (1-\lambda)\widehat{(\gamma_{1+\beta})}$ et $\hat{\delta}_2 = (1-\lambda)\hat{\gamma}_2$.
5. On a $\hat{\beta}$, $\widehat{(\gamma_{1+\beta})}$, λ et $\hat{\delta}_1$, on peut calculer $\hat{\gamma}_1$.

Annexe 7
La base longitudinale de l'éducation (BLE)

Pour aborder de façon plus fine l'évaluation du Système d'éducation et de formation (SEF), une base longitudinale de l'éducation en données de panel a été reconstituée à partir des fichiers annuels E-SISE de l'enseignement scolaire (1998-2009). Issue du recensement scolaire annuel, la base E-Sise a été élaborée par le département de l'Enseignement scolaire. Elle concerne les établissements scolaires publics et privés. La nouvelle base présente un grand intérêt pour le présent rapport. Elle permet désormais d'enrichir l'analyse par l'introduction de la dimension établissement en plus d'autres indicateurs originaux.

La base E-SISE du ministère de l'Education, qui comprend des données relatives aux établissements scolaires publics de l'enseignement scolaire, est disponible à partir de l'année scolaire 1998-1999. Elle intègre des informations sous quatre modules : scolarité, espace d'accueil, ressources humaines et appui social. De nouvelles variables ont été intégrées à la base à partir de l'année scolaire 2006-2007 (variables sur le retard scolaire pédagogique et le mouvement des élèves, précisions sur l'activité de l'agent, l'utilisation des locaux et les autres formes d'appui social, etc.).

La reconstitution d'une base longitudinale, dénommée Ble, à partir des données annuelles de E-Sise pour la période 1998-2010 a permis à l'Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation (INE) de disposer de l'information sur l'enseignement scolaire afin de procéder aux analyses nécessaires pour son évaluation.

A titre indicatif, pour l'année 2009-2010, la base comprend des informations retraçant l'historique de près de 23 000 unités scolaires publiques (y compris les satellites, les annexes et les noyaux établissements scolaires).

Dans les trois premiers modules, l'unité statistique de base est l'établissement scolaire et le niveau scolaire. En revanche, dans le module « ressources humaines », l'unité statistique principale est l'enseignant :

– module « scolarité » avec la répartition des effectifs des élèves par âge, classe, genre et état de scolarité (nouveaux ou redoublants) ;

– module « espace d'accueil » avec toutes les informations sur l'identification et la localisation de l'établissement, son infrastructure et les locaux scolaires faisant partie de son patrimoine ;

– module « appui social » qui concerne des informations relatives aux formes d'appui social ;

– module « ressources humaines » qui comporte un large éventail d'informations personnelles, administratives et professionnelles par agent.

Caractéristiques et apports

Pour l'instant, la nouvelle base BLE concerne principalement les établissements scolaires publics par niveau d'enseignement. De plus, elle comporte une sélection de variables jugées pertinentes pour les besoins de l'analyse, notamment des variables produites et simulées à partir des bases E-Sise.

Constituée de trois sous-bases (primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant), la base BLE permet, en outre, de disposer de l'information relative à l'enseignement scolaire sur une longue période et de retracer l'historique des établissements scolaires. Elle autorise une décomposition des indicateurs selon des critères très fins par établissement, par niveau d'enseignement, par niveau et établissement, par cycle, par cycle et par établissement.

Elle permet également d'introduire de nouveaux indicateurs et d'établir des relations pouvant expliquer les performances des établissements scolaires et les indicateurs de rendement interne au niveau de l'enseignement scolaire public à partir d'un appariement avec celles issues d'autres bases thématiques telles que PNEA, SAGE (Système de gestion des examens de baccalauréat), TIMSS, PIRLS.

Etapes de l'élaboration

La construction de la base BLE a été menée en plusieurs étapes.

La première étape a consisté en l'examen poussé de la base E-Sise en termes de contenu et d'architecture. Ce premier travail d'identification a permis de prospecter les tables de données et de comprendre les nomenclatures utilisées au titre des différentes années scolaires.

La deuxième étape a permis de définir des variables d'intérêt en fonction des problématiques d'évaluation de l'INE. Ensuite, il a été procédé à la préparation des requêtes, à la vérification de la cohérence, à l'harmonisation des données et à la consolidation.

La troisième étape a été un travail de regroupement et de fusion des séries de bases ainsi préparées a permis d'obtenir des données concernant toutes les variables retenues en plus de celles calculées. Notons que le traitement des données manquantes et parfois aberrantes a nécessité le recours aux méthodes statistiques habituelles[1]. Une autre difficulté s'est de fait imposée par la nature des bases annuelles. Elle réside dans la complexité de l'opération d'unification et d'harmonisation des nomenclatures.

Par ailleurs, nous avons calculé de nouveaux indicateurs par établissement scolaire. Un tel travail unique a généré des indicateurs tels que les taux de réussite, de redoublement et d'abandon scolaire, dont la valeur dépassait parfois les bornes habituelles. Ces données ont été corrigées également par des techniques statistiques, notamment la *winsorisation* (la correction s'opère en corrigeant les valeurs aberrantes de la variable en additionnant plus ou moins deux fois l'écart-type de la distribution. Ensuite, nous avons vérifié la concordance des indicateurs issus de cette base avec les agrégats édités au niveau national et par milieu par le département de l'Enseignement scolaire.

Ce travail a été couronné par la constitution d'une base longitudinale sur l'enseignement scolaire avec ses trois sous-composantes rappelées précédemment. Parallèlement, un travail d'exploitation des données tout au long du processus de reconstitution de la BLE a été d'un grand apport pour l'extension de la base. Toutefois, le contenu de la BLE reste extensible, et d'autres indicateurs peuvent être identifiés en fonction des besoins exprimés.

Indicateurs

Les indicateurs retenus dans la BLE permettent de donner une vision sur l'état de l'enseignement scolaire, de calculer des indicateurs de manière directe (brute), de procéder à des comparaisons dans le temps (1998-2009) et dans l'espace (région/province/commune/établissement), d'offrir les éléments nécessaires à l'analyse de certains effets de la réforme et d'évaluer les politiques publiques en matière d'éducation.

1. Pour certaines données, il a été procédé aux techniques d'imputation simple ou multiple en utilisant des variables corrélées. Pour d'autres, il a été possible de voir l'évolution dans le temps pour estimer les données manquantes et/ou aberrantes.

Nous avons construit une batterie d'indicateurs qui serviront à l'évaluation du système éducatif. Trois types d'indicateur peuvent être distingués présentant chacun une pertinence quant à l'analyse du système :

– les indicateurs d'*inputs* traduisant moyens humains et matériels ;
– les indicateurs de processus ;
– les indicateurs d'*output* de résultats et de performances.

En effet, les indicateurs d'*input* donnent des informations sur l'importance, la nature et la répartition des ressources investies dans le système éducatif. Elles comprennent non seulement les ressources matérielles, mais également les ressources humaines, notamment les enseignants, leur formation et leurs caractéristiques.

Les indicateurs d'*input* présentent également des informations sur les ressources d'appui social à la scolarisation. Une première série d'indicateurs concerne l'infrastructure scolaire et la qualité de l'offre dans les établissements scolaires :

– nombre de salles destinées à l'enseignement et état de leur utilisation ;
– disponibilité de salles d'informatique ;
– existence d'une bibliothèque ;
– disponibilité de l'eau, de l'électricité et de latrines ;
– nombre de classes et taille moyenne des classes (ratio élèves/classe) ;
– existence de cantines et/ou d'internat ;
– effectif et proportion des bénéficiaires de l'appui social par type et forme d'appui.

Concernant les indicateurs sur les ressources humaines, nous avons réussi à identifier les paramètres suivants :

– effectifs des enseignants ;
– ratio élèves/enseignant (nombre moyen d'élèves par enseignant) ;
– adéquation matière enseignée/matière de qualification ;
– ancienneté générale de l'enseignant ;
– mobilité de l'enseignant en considérant sa dernière affectation ;
– genre et âge de l'enseignant ;
– charge horaire effective de l'enseignant ;
– proportion des enseignantes.

Ces variables sont disponibles par enseignant. Pour des raisons d'analyse, nous retenons les valeurs moyennes par établissement scolaire.

Par ailleurs, les indicateurs de processus révèlent des aspects de l'organisation de l'enseignement. Ils donnent des informations sur les structures et le fonctionnement du système éducatif. Ils renseignent également sur le rendement interne et le parcours des flux des élèves à travers les différents niveaux d'enseignement. Les principaux indicateurs disponibles sont des indicateurs d'activités, à savoir les effectifs des élèves et les indicateurs de rendement interne :

– effectifs des élèves par genre, niveau et état de scolarité (redoublants, non redoublants) ;

– répartition des effectifs des élèves par genre, âge et niveau scolaire ;

– proportion des élèves en avance, en retard ou ayant l'âge correspondant au niveau scolaire de référence dans lequel ils sont scolarisés ;

– taux de réussite, de redoublement et d'abandon scolaire par genre et niveau scolaire ;

– une estimation du taux d'achèvement par cycle et de survie par niveau scolaire ainsi que la durée moyenne de séjour d'un diplômé.

De plus, les indicateurs d'*output* rendent compte des résultats immédiats du système éducatif. Notons qu'ils intègrent des informations tant sur l'output lui-même que sur les performances des élèves. Celles-ci sont traduites respectivement par les taux de diplômes et les niveaux moyens des acquis. La fusion des données BLE avec les résultats du baccalauréat (données SAGE) nous permettent de disposer de tels indicateurs. En effet, les notes et la mention par série des bacheliers sont disponibles de 2004 à 2008. Par ailleurs, à partir des données PNEA 2008, nous avons apparié les indicateurs de rendement interne concernant un échantillon d'établissements scolaires avec le niveau moyen des acquis scolaires.

Enfin, il y a lieu de souligner que la base BLE offre la flexibilité nécessaire à la spécification et à l'estimation de modèles multi-niveaux longitudinaux aussi bien en statique qu'en dynamique. De même, elle permet de faire usage de tous les développements récents en économétrie des inégalités.

Partant des données réelles observées par établissement scolaire, dans le temps, avant et après la charte ou le programme d'urgence, la base BLE permet de procéder à des évaluations à partir d'« expériences naturelles. » Elle permet d'éviter, en effet, le recours exclusif aux schémas d'« expériences aléatoires » pour l'évaluation des politiques publiques en matière d'éducation.

Elle pourrait, de surcroît, être extensible pour toucher également l'enseignement privé, intégrer d'autres bases de données sur les conditions socio-économiques ou démographiques du milieu, *via* le code géographique identifiant la localisation de l'établissement scolaire. Enfin, la BLE peut servir de base pour établir un système d'information global et intégré que l'INE est en train de construire.

Les tableaux suivants présentent la liste des principaux indicateurs avec les décompositions possibles.

Indicateurs d'*inputs*

Indicateurs	Décomposition
1. Nombre d'établissements scolaires	Région, province, milieu, cycle d'enseignement
2. Taille des établissements scolaires	
3. Nombre de salles	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement
4. Disponibilité de salles d'informatique	
5. Existence d'une bibliothèque	
6. Pourcentage des établissements raccordés au réseau de l'eau potable	
7. Pourcentage des établissements raccordés au réseau de l'électricité	
8. Nombre de classes	
9. Taille moyenne de la classe (ratio élèves/classe)	
10. Existence de cantines et/ou d'internat	
11. Effectif des bénéficiaires de la cantine scolaire	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
12. Proportion des bénéficiaires de cantine scolaire	
13. Effectif des boursiers	
14. Proportion des boursiers	
15. Effectif des internes	
16. Proportion des internes	
17. Effectifs des bénéficiaires du transport scolaire	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
18. Effectifs des bénéficiaires de manuels et fournitures scolaires	
19. Effectifs des enseignants	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
20. Ratio élèves/enseignant (nombre moyen d'élèves par enseignant)	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement
21. Adéquation matière enseignée/matière de qualification	

Indicateurs	Décomposition
22. Ancienneté générale de l'enseignant	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
23. Age moyen de l'enseignant	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement
24. Mobilité de l'enseignant en considérant sa dernière affectation	
25. Charge horaire moyenne effective de l'enseignant	
26. Nombre d'établissements scolaires	Région, province, milieu, cycle d'enseignement
27. Taille des établissements scolaires	
28. Nombre de salles	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement
29. Disponibilité de salles d'informatique	
30. Existence d'une bibliothèque	
31. Pourcentage des établissements raccordés au réseau de l'eau potable	
32. Pourcentage des établissements raccordés au réseau de l'électricité	
33. Nombre de classes	
34. Taille moyenne de la classe (ratio élèves classe)	
35. Existence de cantines et/ou d'internat	
36. Effectif des bénéficiaires de la cantine scolaire	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
37. Proportion des bénéficiaires de la cantine scolaire	
38. Effectif des boursiers	
39. Proportion des boursiers	
40. Effectif des internes	
41. Proportion des internes	
42. Effectifs des bénéficiaires du transport scolaire	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
43. Effectifs des bénéficiaires des manuels et fournitures scolaires	
44. Effectifs des enseignants	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
45. Ratio élèves enseignant (nombre moyen d'élèves par enseignant)	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement
46. Adéquation matière enseignée/matière de qualification	
47. Ancienneté générale de l'enseignant	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, genre
48. Age moyen de l'enseignant	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement
49. Mobilité de l'enseignant en considérant sa dernière affectation	
50. Charge horaire moyenne effective de l'enseignant	

Indicateurs de processus

Indicateurs	Décomposition
1. Effectifs des élèves	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, niveau scolaire, âge, genre
2. Effectifs des élèves redoublants	
3. Effectifs des élèves non redoublants	
4. Proportion des élèves en avance par rapport à l'âge correspondant au niveau scolaire de référence dans lequel ils sont scolarisés	Région, province, milieu, établissement scolaire, cycle d'enseignement, niveau scolaire, genre
5. Proportion des élèves en retard par rapport à l'âge correspondant au niveau scolaire de référence dans lequel ils sont scolarisés	
6. Proportion des élèves ayant l'âge correspondant au niveau scolaire de référence dans lequel ils sont scolarisés	
7. Taux de réussite	
8. Taux de redoublement	
9. Taux d'abandon scolaire	
10. Taux d'achèvement	Région, cycle d'enseignement
11. Taux de survie	Région, niveau scolaire
12. Durée moyenne de séjour d'un diplômé	Région, cycle d'enseignement
13. Taux de scolarisation	National, milieu, cycle d'enseignement, genre
14. Part des filières scientifiques au secondaire qualifiant	Région, province, milieu, établissement scolaire, niveau scolaire
15. Taux brut d'accès à l'école	National, milieu, genre
16. Taux d'accès au collège	
17. Taux d'accès au lycée	
18. Taux de transition en fin de cycle	Région, cycle d'enseignement, genre
19. Espérance de vie scolaire	National, cycle d'enseignement
20. Population en âge de scolarité obligatoire	National

Indicateurs	Décomposition
1. Taux de réussite au baccalauréat	Région
2. Proportion des bacheliers par rapport aux inscrits au début de l'année	
3. Note moyenne au baccalauréat	Région, province, milieu, établissement scolaire,
4. Répartition des bacheliers par mention	
5. Niveau moyen des acquis	Echantillon des établissements scolaires par région et milieu

Indicateurs d'*output*

Références/ objectif	Echantillon/Période	Méthode estimation	Variable dépendante	Variables explicatives	Résultats
Havet (2006)					
Evaluer l'efficacité des mesures publiques en matière d'accès à l'emploi stable, tout en s'attardant sur les écarts de genre	Données issues de l'enquête jeunes et carrières (1997) ; six état[2]	Logit polytomique dynamique avec des effets aléatoires/ maximum de vraisemblance	Occupation ou non d'un état donné (six états)	Age ; genre ; nombre d'enfants ; fratrie ; diplôme ; occurrence en t-1 ; dépendance temporelle	- Les caractéristiques individuelles expliquent en partie les difficultés d'insertion. - La dépendance d'état joue un rôle important dans la probabilité d'insertion. - Les facteurs qui handicapent l'insertion des jeunes diffèrent selon le sexe. - Chez les hommes, c'est la dépendance d'état qui est prédominante pour obtenir un emploi temporaire. - Chez les femmes, l'état occupé l'année précédente n'a pas d'influence significative sur le taux d'accès à un emploi à durée indéterminée. - Chez les femmes, ce sont les caractéristiques individuelles qui expliqueraient davantage les disparités des trajectoires professionnelles.
Blasco et Givord (2010)					
Le rôle des emplois temporaire dans l'accès à l'emplois stable (quels sont les déterminants des transitions professionnelles)	Données issues de l'enquête Formation et qualification professionnelle (2003 ; INSEE) Porte sur la période allant de mai 1998 à mai 2003 Les auteurs travaillent sur un sous-échantillon (2852) qui concerne les personnes en début de vie active[3] (qui ont eu leur diplôme entre 1993 et 1997)	Modèle multi-état multi-épisodes (estimations par genre)		Conditions initiales : les caractéristiques observables de l'individu (l'âge, le diplôme, la nationalité, la présence de jeunes enfants dans le ménage	- La présence d'enfants fragilise la situation professionnelle des femmes. - La présence de jeunes enfants coïncide avec une situation plus favorable des hommes. - Pour les femmes, la probabilité d'accéder à un emploi stable augmente avec le diplôme. En revanche, cette dimension n'a aucune incidence sur les hommes. - Le chômage et l'inactivité constituent des trappes dont il est difficile de sortir. - La trajectoire d'insertion dépend des états occupés sur le marché du travail. - Le fait de passer d'un état à un autre sur le marché du travail peut avoir un effet à long terme.

2. Etudes ; mesures publiques d'insertion (contrat d'aide à l'emploi, stagiaire de la formation) ; emploi régulier ; emploi précaire ; chômage ; inactivité.

3. Les auteurs excluent du sous-échantillon les personnes de plus de 40 ans, les individus qui se déclarent en contrat d'apprentissage ou aides-familiaux en 1998 ou 2003, les militaires, les individus qui ont commencé à travailler avant la fin de leur formation initiale, les individus pour lesquels les situations en début ou en fin de calendrier sont manquantes ou pour lesquels le calendrier recèle des incohérences.

Références/ objectif	Echantillon/Période	Méthode estimation	Variable dépendante	Variables explicatives	Résultats
Stewart (2005)					
	Données issues de British Household Panel Survey (1991-1996) Echantillon représentatif des ménages au niveau national de (l'échantillon de départ comporte 23 491 observations dont 3 060) la population active	Probit dynamique Effets aléatoires (Heckman) ; effets fixes ; GMM	Chômage au moment de l'enquête	Conditions initiales (chômage en t-1 ; faibles salaires en t-1) ; âge ; état matrimonial ; santé ; état d'expériences potentielles ; région de résidence ; années d'expériences potentielles au carré ; ratio chômage/vacance de poste ; moyenne dans le temps des variables (âge ; état matrimonial ; santé ; région de résidence ; ratio chômage/vacance de poste)	- Un chômeur en t-1 a deux fois plus de chance d'être au chômage en t que s'il était en emploi en t-1, toutes choses étant égales par ailleurs. - Les bas salaires en t-1 ont autant d'effets négatifs que le chômage en t-1 sur la probabilité d'emploi en t. - Il ressort que les emplois à bas salaire agissent comme un vecteur de chômage répété. - La probabilité de retomber au chômage, pour un individu qui décroche un emploi à bas salaire après une période de chômage, est trois fois plus grande que celle de celui qui n'a pas connu de chômage, toutes choses étant égales par ailleurs. - Dans l'ensemble, les résultats laissent suggérer que la qualité des emplois conditionne les perspectives d'avenir des individus sur le marché du travail. En effet, les emplois à bas salaire ne conduisent pas à de meilleures perspectives sur le marché du travail, contrairement aux emplois bien rémunérés. Ce résultat est cohérent avec l'hypothèse selon laquelle les emplois à bas salaire n'augmentent pas la capital humain de l'individu au même titre que le chômage.
Doiron et Gorgens (2008)					
		Fonction likelihood	Représente la transition dans le temps et les états de destination	Etat matrimonial ; âge ; genre ; niveau d'éducation ; taux de chômage local ; milieu de résidence ; niveau d'éducation ; langue ; nombre de périodes cumulées d'un état antérieurement ; pays de naissance ; durée cumulée dans un état en mois (avant la période t) ; santé.	- Les auteurs décomposent la dépendance d'état - Effet significatif de l'occurrence de la dépendance. - Effet non significatif de la dépendance d'état passée. - Les individus actifs sur le marché du travail ont une probabilité plus élevée de trouver un emploi dans l'avenir, indépendamment du temps passé dans les emplois antérieurs.

Annexe 8
Insertion professionnelle et dépendance d'état

Le modèle probit simple

On fait appel aux modèles à variables binaires lorsque la variable expliquée est dichotomique. Dans ce cas, elle ne peut prendre que deux modalités : 1 si l'événement est réalisé (succès) et 0 sinon (échec). On cherche donc à expliquer la survenue d'un événement par les caractéristiques observées des individus de l'échantillon. Ceci revient à chercher la probabilité de réalisation de l'événement. Cette probabilité est forcément comprise entre 0 et 1, ce qui explique la non-adéquation des modèles linéaires.

Supposons que l'on dispose de N observations y_i, i = 1, .., N, d'une variable binaire Y et de K variables explicatives $x_i = (x_i^1, x_i^2, ..., x_i^K)$, i = 1, ..., N.

Les modèles dichotomiques pour des données en coupe s'écrivent donc comme suit :

$$p_i = prob(\gamma_i = 1 / x_i) = F(x_i\beta), \text{ i} = 1,...,\text{N}$$

où F(.) est une fonction de répartition.

Les fonctions de répartition les plus utilisées sont la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite et la fonction de répartition de la loi logistique. A chacune de ces fonctions correspond un modèle : modèle probit ou modèle logit.

Dans le cas du modèle probit, la fonction de répartition F(.) correspond à la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite exprimée comme suit :

$$F(x) = \int_{-\infty}^{x} \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{z^2}{2}} dz = \Phi(x)$$

Le modèle probit définit la probabilité associée à l'événement y_i = 1 comme la valeur de la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite N(0,1) considérée au point $x_i\beta$:

$$p_i = \Phi(x_i\beta) = \int_{-\infty}^{x_i\beta} \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{z^2}{2}} dz, i = 1,...,N$$

La méthode la plus utilisée pour estimer les paramètres du modèle probit est celle du maximum de vraisemblance. La vraisemblance associée à l'observation y_i s'écrit sous la forme :

$$L(y_i, \beta) = p_i^{y_i}(1 - p_i)^{1-y_i}$$

La vraisemblance associée à l'échantillon de taille N, $y = (y_1, \ldots y_N)$ s'écrit sous la forme :

$$L(y, \beta) = \prod_{i=1}^{N} p_i^{y_i}(1 - p_i)^{1-y_i} = \prod_{i=1}^{N} \left[F(x_i\beta)\right]^{y_i}\left[1 - F(x_i\beta)\right]^{1-y_i}$$

où $F(x_i\beta) = \Phi(x_i\beta) = \int_{-\infty}^{x_i\beta} \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{z^2}{2}} dz$

L'estimateur du maximum de vraisemblance des paramètres β est obtenu en maximisant soit la fonction de vraisemblance $L(y, \beta)$ soit la fonction log vraisemblance log $L(y, \beta)$ qui est donnée par :

$$\log L(y,\beta) = \sum_{i:y_i=1} \log F(x_i\beta) + \sum_{i:y_i=0} \log\left[1 - F(x_i\beta)\right]$$

Le modèle probit à effets aléatoires

Dans le cas de données en panel et d'un modèle à effets aléatoires, la variable spécifique aux individus (U_i) est considérée comme aléatoire. On observe y_{it} selon la règle :

$$y_{it} = \begin{cases} 1 \text{ si } y_{it}^* = \alpha + \beta' x_{it} + U_i + \varepsilon_{it} > 0 \\ 0 \text{ si } y_{it}^* \leq 0 \end{cases}$$

où y_{it}^* est une variable latente non observée

Le modèle probit à effets aléatoires s'écrit donc comme suit :

$$prob\,(y_{it} = 1 | x_{it}) = \phi(x + \beta' x_{it} + U_i + \varepsilon_{it}).$$

Le terme aléatoire $w_{it} = U_i + \varepsilon_{it}$ est supposé suivre une loi normale d'espérance nulle.

On a :

$$prob\,(y_{it} = 1) = prob(\varepsilon_{it} > -\alpha - \beta' x_{it} - U_i)$$

$$= prob\left(\tilde{\varepsilon}_{it} > -\tilde{\alpha} - \tilde{\beta}' x_{it} - (\frac{\rho}{1-\rho})^{1/2}\tilde{U}_i\right)$$

Avec $\tilde{\varepsilon}_{it} = \frac{\varepsilon_{it}}{\sigma_\varepsilon}, \tilde{\alpha} = \frac{\alpha}{\sigma_\varepsilon}, \tilde{\beta}_{it} = \frac{\beta_{it}}{\sigma_\varepsilon}, \tilde{U}_{it} = \frac{U_{it}}{\sigma_u}$ la part de la variance due à l'effet individuel dans la variance totale du terme d'erreur, mesurée par $\rho = \frac{\sigma_u^2}{\sigma_u^2 + \sigma_\varepsilon^2}$.

On note Φ la fonction de répartition de la loi normale standard.

Ainsi :

$$prob(y_{it} = 1) = \Phi\left(\tilde{\alpha} + \tilde{\beta}' x_{it} + (\frac{\rho}{1-\rho})^{1/2}\tilde{U}_i\right)$$

Dans le cas général, avec d_{it} valant soit 0 soit 1

$$prob(y_{it} = d_{it}) = \Phi\left(\left(\tilde{\alpha} + \tilde{\beta}' x_{it} + \left(\frac{\rho}{1-\rho}\right)^{1/2}\tilde{U}_i\right)(2d_{it} - 1)\right)$$

On remarque de plus que, conditionnellement à $\tilde{U}_i$, le terme d'erreur $\varepsilon_{it}\left(\frac{\rho}{1-\rho}\right)^{1/2}\tilde{U}_i$ suit une loi normale de moyenne $\left(\frac{\rho}{1-\rho}\right)^{1/2}\tilde{U}_i$ et de variance unitaire, en conditionnant par rapport à $\tilde{U}_i$ (Heckman, 1981).

Soit D l'ensemble des séquences d possibles :

D = {d = (d_1, d_2, …, d_T) / $d_t \in$ {0, 1} ∀t : 1...T).

$$prob(y_i = d) = \int_{-\infty}^{+\infty} \prod_{t=1}^{T} \Phi\left((\tilde{\alpha} + \tilde{\beta}' x_{it})(2d_t - 1) / \tilde{U}_i\right) \varphi(\tilde{U}_i) d\tilde{U}_i \qquad (1)$$

où $\Phi(./\tilde{U}_i)$ est la fonction de répartition d'une loi normale d'espérance $\left(\frac{\rho}{1-\rho}\right)^{1/2}\tilde{U}_i$ et de variance unitaire.

On suppose que $\tilde{U}_i$ suit une loi normale centrée réduite.

Pour les évaluations des fonctions de répartition des lois normales, il existe des approximations performantes. En revanche, l'intégration par rapport à $\tilde{U}_i$ nécessite l'utilisation de méthodes particulières. Afin d'optimiser ce calcul, Butler et Moffitt (1982) proposent l'utilisation de la méthode de la quadrature gaussienne, qui se base sur la formule d'intégration hermitienne :

$$\int_0^t \exp(-Z^2)\, g(Z)\, dZ = \sum_{j=1}^{G} w_j g(Z_j)$$

Ici *g(z)* correspond à $\prod_{t=1}^{T} \Phi\left(\left(\tilde{\alpha} + \tilde{\beta}' x_{it}\right)(2d_t - 1)/\tilde{U}_i\right)$ qui est une fonction de $Z = \tilde{U}_i .\exp(-Z^2)$, fonction proportionnelle à l'expression de la loi normale centrée réduite en $\tilde{U}_i$. La formule d'intégration s'applique donc.

Cette méthode consiste à évaluer l'intégrale à partir de la somme pondérée de la fonction *g* évaluée en un nombre réduit de points. Butler et Moffitt (1982) montrent, sur un exemple, une relative stabilité des résultats avec un nombre réduit de points d'évaluation (cinq au maximum).

La fonction de log-vraisemblance retenue pour les modèles Probit estimés est basée sur l'expression (1). Soit $1(y_i = \mathrm{d})$ la variable indicatrice valant 1 si l'observation du vecteur des variables dépendantes pour l'individu i est égale à une séquence particulière *d*, et 0 sinon. La fonction de log-vraisemblance s'écrit donc comme suit:

$$Log\, L = \sum_{i=1}^{N} \log \{ \sum_{d \in D} prob(\gamma_i = d) 1(\gamma_i = d) \}$$

Le problème des conditions initiales et l'estimateur de Heckman de la variable dépendante sont spécifiés comme suit :

$$Prob\left[\gamma_{it} = 1 / \gamma_{it-1}, X_{it}, \alpha_i\right] = \Phi\left(\gamma\gamma_{it-1} + X_{it}'\beta + \alpha_i\right) \quad (1)$$

La corrélation entre α_i et rend cette dernière endogène dans l'équation (1). Pour ce faire, Heckman a proposé l'usage d'une approximation du processus générant les observations de la première période tout en utilisant la même forme d'équation pour le reste des observations, mais avec certaines restrictions.

Plus précisément, il propose l'utilisation de :

$$= 1/\alpha_i) = \Phi\ [Z'_i \lambda + \theta\alpha_i]\ \ i = 1, \ldots, N \quad (2)$$

où Z_i est le vecteur des variables exogènes. Cela devrait inclure X_{i1} et d'autres variables qui peuvent être considérées comme des « instruments », tels que les variables pré-échantillonnées.

L'exogénéité dans ce cas correspond à $\theta = 0$, qui peut être testé en conséquence. La fonction de distribution est supposée être la même que dans l'équation (1).

Les deux équations (1) et (2) spécifient un modèle complet du processus où la contribution de l'individu *i* dans la fonction de vraisemblance est donnée comme suit :

$$L_i = \int \left(\Phi[(z_{i1}'\lambda + \theta\alpha_i)(2y_{i1} - 1)] \prod_{t=2}^{T_i} \Phi[(x_{it}'\beta + \gamma y_{it-1} + \alpha_i)(2y_{it} - 1)] \right) g(\alpha_i) d\alpha_i \quad (3)$$

Où g(α) est la fonction de probabilité de densité de l'hétérogénéité inobservée spécifique aux individus, et dans ce cas standard, α est distribué normalement, et l'intégrale indiquée dans cette équation (3) peut être calculée à l'aide de la quadrature gaussienne hermitienne.

L'estimateur d'Orme en deux étapes

Cet estimateur se calcule dans le même esprit que celui de Heckman en deux étapes pour pallier le problème de la sélection endogène de l'échantillon.

Puisque le problème des conditions initiales est dû à la corrélation entre la variable explicative yit-1 et les effets individuels inobservables , Orme (1997) utilise une approximation afin de substituer les par une autre composante non observable qui n'est pas corrélée avec γ_{it-1}.

On écrit d'abord : $\alpha_i = \delta n_i + w_i$ (4)

où, n_i, et w_i, sont orthogonaux par construction.

Le remplacement des α_i dans la formule (1) donne :

$$Prob\left[\gamma_{it} = 1/\gamma_{it-1}, \ldots, \gamma_{i1}, X_i, w_i\right] = \Phi\left(X_{ij}'\beta + \gamma\gamma_{ij-1} + \delta n_i + w_i\right) t = 2,\ldots,T_i \quad (5)$$

Cette équation a deux composantes inobservées, n_i, et w_i. Comme E ($w_i | y_{i1}$) par construction, il n'y a aucun problème des conditions initiales.

Orme note qu'en vertu de l'hypothèse que (α_i, n_i) sont répartis selon la loi normale bivariée E ($n_i | y_{i1}$) = e_i

où $e_i = (2y_{i1} - 1)\varphi(\lambda' Z_{i1}) / \Phi(\{2y_{i1} - 1\}\lambda' Z_{i1})$ est l'erreur généralisée (l'inverse du ratio de Mill) à partir de la première période de l'équation probit similaire à (2), analogue à celle utilisée dans la méthode de sélection de l'échantillon de Heckman, et φ et Φ sont respectivement la densité normale et les fonctions de distribution.

Ainsi on peut estimer (5) comme un modèle probit à effets aléatoires en utilisant un logiciel standard en remplaçant n_i par un estimateur de e_i après l'estimation de l'équation (2). Un problème potentiel est que, bien

que $E(w_i|y_{i1}) = 0$, la variance conditionnelle de w_i n'est pas constante mais dépend de la corrélation entre α_i et n_i. Toutefois, Orme montre que l'approximation fonctionne raisonnablement bien, même si cette corrélation est assez différente de zéro.

La méthode de Wooldridge

Wooldridge (2005) a proposé un estimateur du maximum de vraisemblance conditionnel alternatif (CML) qui considère une distribution conditionnelle sur les valeurs initiales (et les variables exogènes).

Au lieu de spécifier une distribution pour $\text{Prob}(y_1 | \alpha)$, Wooldridge spécifie une approximation pour $\text{Prob}(\alpha | y_1)$. Ainsi, cette spécification est supposée dans le cas du modèle probit à effets aléatoires :

$$a_i / \gamma_{i1}, \mathbf{Z}_i \sim Normal\,(\xi_0 + \xi_1\gamma_{i1} + \mathbf{Z}_i{}'\xi, \sigma_a^2) \quad (6)$$

où

$$\alpha_i = \xi_0 + \xi_1\gamma_{i1} + \mathbf{Z}_i{}'\xi, a_i \quad (7)$$

Z_i comporte des variables qui sont corrélées avec les inobservables α.

Le choix du Z approprié dans cette spécification diffère de celui de Heckman.

L'idée est que la corrélation entre y_{i1} et α est assurée par l'utilisation du modèle (7), ce qui permet d'obtenir d'autres effets individuels spécifiques (a), non corrélés avec l'observation initiale y_1.

En réalité, Wooldridge spécifie les Z_i comme étant des X_i, mais des spécifications alternatives seraient aussi possibles.

En remplaçant le modèle (7) dans le modèle (1) on a :

$$Prob\left[\gamma_{it} = 1/a_i, \gamma_{i1}\right] = \phi\,(x_{ij}^{'}\beta + \gamma\gamma_{it-1} + \xi_1\gamma_{i1} + \mathbf{Z}_i\xi + a_i) \text{ avec t = 2, …,Ti} \quad (8)$$

Dans ce modèle, la contribution à la fonction de vraisemblance pour l'individu i s'écrit sous la forme :

$$Li = \int \prod_{t=2}^{T} \phi\,[(x_{ij}^{'}\beta + \gamma\gamma_{it-1} + \xi_1\gamma_{i1} + \mathbf{Z}'_i\,\xi + a_i)\,(2\gamma_{it} - 1)]\,g(a_i)\,da_i \quad (9)$$

Où *g(a)* est la fonction de densité de la loi normale du nouvel effet individuel inobservable donnée dans l'équation (6). Et puisque c'est un modèle probit à effets aléatoires, on peut procéder à la maximisation de la contribution de vraisemblance à l'aide du logiciel.

Références bibliographiques

Agence française de développement (2011), « Formation et emploi au Maroc. Etat des lieux et recommandations », Rapport non diffusé.

Aghion P., Caroli E. et Garcia-Penalosa C. (1999), « Inequality and Economic Growth: The Perspective of the New Growth Theory », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII, n° 4.

Ahmad E, Drèze J., Hills J. et Sen A. (1991), *Social Security in Developing Countries*, Oxford : Clarendon Press.

Akesbi N. (2009), « Loi de finance 2010 : quelques problèmes de fond », conférence organisée par l'AMSE, 16 décembre, Rabat.

Akesbi N. (2008), « La fiscalité au Maroc : bilan d'une réforme qui se voulait "structurelle" », *Document de travail*.

Albert M. (1991), *Capitalisme contre capitalisme*, Editions du Seuil, Paris.

Alesina A. et Perotti R. (1994), *The Political Economy of Growth : a Critical Survey of the Recent Literature,* World Bank Economic Review 8(3), 351-371.

Alesina A. et Rodrick D. (1994), « Distributive Politics and Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 104, 465-490.

Algan Y. et Cahuc P. (2007), *la Société de confiance. Comment le modèle social français s'autodétruit,* Editions Rue d'Ulm, Coll. « Cepremap », Paris.

Arrow K. J. (1974), *The Limits of Organisations,* New York, Norton.

Atkinson A. B., Bourguignon F. eds. (2000), *Handbook of Income Distribution*, North-Holland.

Atkinson A. B., Piketty T. eds (2007), *Top Incomes Over the Twentieth Century: a Contrast Between Continental European and English-Speaking Countries*, Oxford University Press, Oxford.

Auerbach Alan J. et Kotlikoff Laurence J. (1987), *Dynamic Fiscal Policy*, Cambridge University Press, Cambridge.

Banerjee A., Duflo E. (2000), *Inequality and Growth : What Can The Data Say,* Mimeo, MIT.

Banque mondiale (2006), *World Development Report 2006 : Equity and Development.*

Barro R. J. (2000), « Inequality and Growth in a Panel of Countries », *Journal of Economic Growth*, 5(1), 5-32.

Becker G. S. (1964), *Human Capital : A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press.

Benaabdelaali W., Hanchane S., Kamal A. (2011), « A New Data Set of Educational Inequality in the World, 1950-2010 : Gini Index of Education by Age Group », James Heckman dir., Available at *Human Capital and Economic Opportunity Working Group*, The Gary Becker Milton Friedman Institute for Research in Economics, University of Chicago. http://mfi.uchicago.edu/humcap/groups/mie/mie_resources.shtml

Ben-Habib J., Rustichini A. (1991), *Social Conflict, Growth and Income Distribution,* C.V. Starr Center for Applied Economics Research Report, n° 91-22, New York University.

Behrman J. R., Gaviria A., Székely M. (2001), *Intergenerational Mobility in Latin America*, *W.P.,* n° 452, Research Department, IDB, Washington DC.

Berger S. and Piore M. J. (1980), *Dualism and Discontinuity in Industrial Societies*, Cambridge University Press.

Berger-Schmitt R. (2000), *Social Cohesion as an Aspect of Quality of Societies: Concept and Measurement*, Center for Survey Research and Methodologies (ZUMA), EU Reporting, *W.P.,* n° 14, Mannheim, Germany.

Bernoussi N. et El Maslouhi (2009), « Le degré de confiance dans les institutions », *Programme Lien social,* IRES, Rabat.

Blasco S. Givord P. (2010), « Les trajectoires professionnelles en début de vie active : quel impact des contrats temporaires ? », Document de travail de l'Insee.

Bouderbala N. (2003), « La trajectoire du Maroc indépendant : une panne dans l'ascenseur social », *Critique économique,* n° 10, printemps.

Bourguigon F. (2000), « Redistribution et développement », Conseil d'analyse économique, Paris, La documentation française.

Bourguignon F. (2000), *Can Redistribution Accelerate Growth and Development*, Annual World Bank Conference on Development Economics, Paris 26-28, June.

Bressoux P. (1994), «Les recherches sur les effets-écoles et les effets-maîtres», *Revue française de pédagogie*, n° 108, juillet-août-septembre.

Bureau international du Travail (2011), *Tendances mondiales de l'emploi 2011. Le défi d'une reprise de l'emploi*, Genève.

Cain G. (1976), « The Challenge of Segmented Labor Market Theories to Orthodox Theory », *Journal of Economic Literature*, vol. 14, p. 1215-57.

Castel R. (2003), *l'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?,* Seuil/La République des idées, Paris.

Chamberlain G. (1984), "Panel Data", in Griliches Z. and MD. Intriligator eds., Handbook of Econometrics, volume II, Elsevier Science Publishers BV, chapter 22.

Chauvel L. (2006), *les Classes moyennes à la dérive,* Seuil/La République des idées, Paris.

Chauvel L. (2002), *le Destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au xx^e siècle*, PUF, Paris.

Chenery H., Ahluwalia M. (1974), *Redistribution with Growth*, Oxford University Press, Oxford.

Cherkaoui M. (2009), « L'ordre sociopolitique et la confiance dans les institutions au Maroc », *Programme Lien social,* IRES, Rabat.

Clark C. R. J. (1995), « More Evidence on Income Distribution and Growth », *Journal of Development Economics*, 47(2), 403-427.

Comité Européen pour la Cohésion Sociale (2004), *Stratégie de cohésion sociale révisée,* Conseil de l'Europe, Strasbourg, 27 avril.

Conseil supérieur de l'enseignement, Instance nationale d'Evaluation (2009), *Etat et perspectif du système d'éducation et de formation,* volume 2, Rapport analytique 2008.

Conseil supérieur de l'enseignement, Instance nationale d'Evaluation (2009), *Programme national d'évaluation des acquis 2008.*

Conseil supérieur de l'enseignement (2009), *Atlas du système d'éducation et de formation 2009.*

Corcoran M. and Hill M. S., 1985. « Reoccurrence of Unemployment Among Adult Men » *Journal of Human Resources*, 20, 165-83.

Cousin O. (1998), *l'Efficacité des collèges : sociologie de l'effet d'établissement,* PUF, Paris.

Dahan M., Tsiddon D. (1998), « Demographic Transition, Income Distribution and Economic Growth », *Journal of Economic Growth*, 3(1), 29-52.

Deininger K., Olinto P. (2000), *Asset distribution, Inequality and Growth,* Mimeo, World Bank.

Dickens W. and Lang K. (1985), « A Test a Dual Labor Market Theory », *The American Economic Review*, vol. 75, september.

Dickens W. and Lang K. (1987), « Where Have All the Goods Jobs Gone ? Deindustrialization and Labor Market Segmentation », in *Unemployment and the Structure of Labor Market*, Edition Basil Blackwell.

Didier B., Hanchane S., & P. Werquin (1996).

Dimeglio I., Hanchane S. (2009), « Institutions, confiance et richesse des nations. Vers une analyse internationale comparative de la situation marocaine », *Critique économique,* n° 24, printemps.

Doeringer P. and Piore M. J. (1971), *Internal Labor Market and Manpower Analysis*, Lexiton (Mass.).

Doiron D. and Gorgens T. (2008), « State Dependence in Youth Labor Market Experiences, and the Evaluation of Policy Interventions », *Journal of Econometrics*, 145, 81-97.

Draelants H. (2006), « Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone », *les Cahiers de Recherche en Education et Formation*, n° 52, juillet.

Dubois D. (2006), *l'Emergence de relations de confiance-réciprocité au sein d'une population d'agents économiques*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Montpellier 1, Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée.

Durkheim E. (1893), *De la division du travail social,* PUF, Paris, 2007.

Dworkin R. (2000), *Sovereign Virtue. The Theory and Practice of Equality*, Harvard University Press.

Dworkin R. (1981), *What is Inequality? Part 2: Inequality of Resources,* Philosophy and Public Affairs, 10, p. 243-345.

El Aoufi N. (1999), *la Marocanisation*, Editions Toubkal, Casablanca.

El Aoufi N., Bensaid M. (2008), « Les jeunes mode d'emploi. Chômage et employabilité au Maroc », Editions Economie critique, Rabat.

El Aoufi N. (dir.) (2011), *le Maroc solidaire : projet pour une société de confiance*, Editions Economie citique, Rabat.

Easterly W. (2001), « The Middle Class Consensus and Economic Development », *Journal of Economic Growth*, Springer, vol. 6, n° 4, p. 317-335.

Easterly W., Ritzen J., Woolcock M. (2005), « Social Cohesion, Institutions and Growth », Draft Policy Research, *Working Paper*, World Bank, Washington DC.

Ehrhart (2009), *The Effects of Inequality on Growth, a Survey of the Theoretical and Empirical Literature,* ECINEQ, W.P., 2009-107.

Favereau O., Sollogoub M. et Zighéra J-A. (1991), «Une approche longitudinale de la segmentation du marché du travail», *Formation Emploi*, n° 33.

Fay M. (1993), *Illegal Activities and Income Distribution: A Model of Envy,* Department of Economics, Columbia University.

Ferroni M. (2008), *Development under Conditions of Inequality and Distrust: Social Cohesion in Latin America,* IFPRI.

Flaig G., Licht G. and Steiner V. (1993), « Testing for State Dependence Effects in a Dynamic Model of Male Unemployment Behavior », in H. Bunzel *et ali*., *Panel Data and Labor Market Dynamics*, Amsterdam : North Holand

Fleurabaey M. (2001), « Quelques réflexions sur la mesure des inégalités et du bien-être social », *Inégalités économiques,* Conseil d'analyse économique, Paris, La documentation française.

Forbes K. J. (2000), « A Reassessment of the Relationship between Inequality and Growth », *American Economic Review*, 90(4), 869-887.

Frijters P., Lindboom M., and Van Den Berg G. (2000), « Persistencies in the Labour Market », *Working Paper*, Free university Amsterdam.

Fukuyama F. (1995), *Trust : The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, Penguin Books, New York.

Gadrey J. (2006), *En finir avec les inégalités,* Paris, Mango.

Galor O., Zeira J. (1993), « Income Distribution and Macroeconomics », *Review of Economic Studies*, 60(1), p. 35-52.

Glaeser E., Laibson D., Sacerdote B. (2000), « An Economic Approach to Social Capital », NBER, *W.P.*, n° 7728.

Goux D., Maurin E. (1994), « Education, expérience et salaire: tendances récentes et évolution de long terme », *Economie et Prévision*, n° 116.

Guillotin Y., Sevestre P. (1994), «Estimations de fonctions de gains sur données de panel : endogénéité du capital humain et effets de sélection», *Économie et Prévision*, n° 116.

Hall P.A., Soskice D. eds. (2001), *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.

Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2006-2007*.

Haut-Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001*.

Haut-Commissariat au Plan (2011), « La situation de l'emploi et du chômage au Maroc et ses déterminants structurels et politiques dans un contexte de transition », Conférence de presse de A. Lahlimi Alami, Casablanca, 11 mai.

Haut-Commissariat au Plan (2008), *Dynamique de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc.*

Haut-Commissariat au Plan (2004), « Recensement économique 2001-2002 », Rapport n° 1, Résultats relatifs aux établissements économiques, fascicule 1, Résultats agrégés, décembre.

Havet N. (2006), « l'insertion professionnelle des jeunes et mesures publiques, les trajectoires différenciées entre les hommes et les femmes », *Analyses d'économie et de statistique*, n° 81-2006.

Heckman J. (1981), « Heterogeneity and State Dependence », in S. Rose ed., *Studies in Labor Markets*, Chicago Press, Chicago II.

Heckman J. (1976), « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Annals of Economic and Social Measurements*, vol. 5.

Heckman J. (1979), « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Econometrica*, vol. 47.

Heckman J. and Hotz V. (1986), « An Investigation of Labor Market Earnings of Panamanian Males Evaluating the Sources of Inequality », *Journal of Human Resources*, 21.

Helliwell J. (2001), *Social Capital, the Economy and Well-Being, in* Keith Banting K., Sharpe A., St-Hilaire F. eds., *The Review of Economic Performance and Social Progress*, IRPP and CSLS.

Helliwell J., Putnam R. D. (1995), « Economic Growth and Social Capital in Italy », *Eastern Economic Journal*, vol. 21, n° 3, p. 295-307.

Hyslop D. R. (1999),« State Dependence, Serial Correlation and Heterogeneity in Intertemporal Labor Force Participation of Married Women », *Econometrica*, volume 67, p. 55-94.

Ichiro K., Kennedy Bruce P., Lochner K. and Prothrow-Stith D. (1997), « Social Capital, Income Inequality, and Mortality », *American Journal of Public Health,* vol. 87, n° 9.

Institut Royal des Etudes Stratégiques (2009), *Inégalités et cohésion sociale. Une analyse économique* (El Aoufi N., Hanchane S., Taouil R. *et ali*.), Rapport non diffusé.

Jamarillo F. (1995), *Distribution du revenu, composition de la demande et croissance,* MAD, Université de Paris 1, miméo.

Jenson J. (1998), « Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada », étude des RCRPP, n° 3.

Kaldor N. (1956), « Alternative Theories of Distribution », *Review of Economic Studies*, 23, 83-100.

Knack S. (2001), « Trust, Associational Life and Economic Performance », *in* J.F. Helliwell (ed) *The Contribution of Human and Social Capital to Sustained Economic Growth and Well Being,* HRDC Quebec Ottawa, March 19-21, 2000, p. 172-202.

Kuznets S. (1955), « Economic Growth and Income Inequality », *American Economic Review,* XLV (1), 1-28.

Lancaster K.J (1971), *Consumer Demand : A new Approach*, Columbia University Press.

Lee L. F. and Porter R.H. (1984), « Switching Regression Models with Imperfect Sample Separation Information-with an Application on Cartel Stability », *Econometrica*, vol. 52, n° 2.

Lewis A. (1954), *Economic Development with Unlimited Supplies of Labour*, Manchester School of Economic and Social Studies, vol. 22.

Li H., Zou H. F. (1998), "*Explaining International and Intertemporal Variations in Income Inequality", The Economic Journal*, 108, pp 26-43.

Maddala G.S. (1986), « Disequilibrium, Self-Selection, and Switching Models », *in Handbook of Econometrics*, vol. III.

Magnac T. (1991), « Segmented or Competitive Labor Market ? », *Econometrica*, vol. 5, n° 1.

Mandlak Y. (1978), « On the Pooling of Time Series and Cross Section Data », *Econometrica*, volume 46, p. 69-85.

Maurin E. (2009), *la Peur du déclassement,* Seuil/La République des idées, Paris.

Meyer W. J. (1988), « Estimating Disequilibrium Models with Limited a priori Price Adjustment Information », *Journal of Econometrics*, 41.

Mincer J. (1974), *Schooling, Experience and Earnings*, Columbia University Press for NBER, New-York.

Muhleisen M. and Zimmermann K. F. (1994), « A Panel Analysis of Job Changes and Unemployment », *European Economic Review*, 38, 793-801.

Murphy K., Shleifer A., Vishny R. (1989), « Income Distribution, Market Size and Industrialization », *Quarterly Journal of Economics,* 104, p. 537-564.

Olson M. (1965), *Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Harvard University Press.

Okun A. M. (1975), *Equality and Efficiency : The Big Tradeoff*, Washington : the Brookings Institutions.

Organisation internationale du Travail (2010), *L'Agenda pour le travail décent*, Genève.

Orme C.D. (2001), « Two Step Inference in Dynamic Non-Linear Panel Data Models », *Mimeo*, University of Manchester.

Orme C.D. (1997), « The Initial Condition Problem and Two-Step Estimation in Discrete Panel Data Models », *Mimeo*, University of Manchester.

Parent A. (2001), « Protection sociale, croissance et inégalités », Rapport du Conseil d'Analyse économique, *les Inégalités économiques*, La Documentation française, Paris.

Perrotti R. (1996), « Growth, Income Distribution and Democracy, What the Data Say », *Journal of Economic Growth*, 1(2), 149-187.

Perrotti R. (1994), « Income Distribution and Investment », *European Economic Review*, 38(3-4), 827-835.

Perrotti R. (1993), « Political Equilibrium, Income Distribution and Growth », *Review of Economic Studies*, 60(4), 755-776.

Perrotti R. (1992), « Fiscal Policy, Income Distribution and Growth », Columbia University, *Working Paper*, n° 636, november.

Persson T., Tabellini G. (1994), « Is Inequality Harmful to Growth ? », *American Economic Review*, 84, p. 600-621.

Piketty T. (2001a), *les Hauts revenus en France au 20e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998,* Grasset, Paris.

Piketty T. (2001b), « Les inégalités de long terme », *Inégalités économiques, Conseil d'analyse économique,* Paris, La documentation française.

Piketty T. (1997), *l'Economie des inégalités,* La Découverte, Collection Repères, Paris.

Piketty T. (1994), « Inégalités et redistributions. Développements théoriques récents », *Revue d'économie politique,* 104(6), 764-780.

Polanyi K. (1944), *la Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983.

Polanyi K. (1983), *la Grande transformation*, Gallimard, Paris.

Putnam R. D. (2000), *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New York.

Putnam R. D. (1995), « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, January 1995.

Putnam R. D., Leonardi R., Nanetti R. Y.(1993), *Making Democracy Work. Civil Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, NJ.

Ravallion M., Chen S. (2004), « Measuring Pro-poor Growth », *World Bank Working.*

Rawls J. (1971), *Théorie de la justice,* Seuil, Paris, 1987.

Rodrik D. (1999), « Where Did All the Growth Go ? External Shocks, Social Conflicts, and Growth Collapses », *Journal of Economic Growth*, December.

Roemer J.E. (1998), *Equality of Opportunity*, Harvard University Press.

Rousseau J.-J. (1754), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes,* Gallimard, 1969.

Royaume du Maroc (2006), *50 ans de développement humain et perspectives 2025*.

Royaume du Maroc (1999), *Charte nationale d'éducation et de formation.*

Salama P. (2006), *le Défi des inégalités, une comparaison Amérique latine/Asie,* La Découverte, Paris.

Salanié B. (2002), *Théorie économique de la fiscalité,* Economica, Paris.

Samuelson P. (1954), « The Pure Theory of Public Expenditure », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 36, n° 4, Nov., p. 387-389.

Schuller G. (2004), *Economie et confiance. La confiance, un facteur indispensable mais complexe*, in Actes de la Section des sciences morales et politiques, Institut Grand-Ducal, Luxembourg, vol. VIII.

Sen A. (1999), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, 2000.

Sen A. (1992), *Repenser l'inégalité,* Seuil, coll. "L'histoire immédiate", Paris, 2000.

Sen A. (1982), *Poverty and Famines : An Essay on Entitlements and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press.

Soudi K. (2009), « Equité et réformes fiscales au Maroc : le cas des subventions et de la taxe sur la valeur ajoutée », document de travail, Haut-Comissariat au Plan.

Sterdyniak F. (2006), « La redistribution par la fiscalité : un objectif encore tenable ? », *Document de travail*, n° 20006-2, OFCE, janvier.

Stewart M.B. (2005), « The Inter Related Dynamic of Unemployment and Low-Wage Employment », the Warwick Economics Research paper series.

Stiglitz J. E. (1969), « The Distribution of Income and Wealth Among Individuals », *Econometrica,* 37:3, 382-97.

Stiglitz J. E., Greenwald B. (2003), *Towards a New Paradigm in Monetary. Economics*, Cambridge University Press.

Veltz P. (2000), *le Nouveau monde industriel*, Gallimard, Paris.

Wachter M.L. and Wright R.D. (1990), « The Economics of Internal Labor Market », *Industrial Relations*, vol. 29, n° 2.

Wooldridge. J. (2005), « Simple Solutions to the Initial Conditions in Dynamic, Non Linear Panel Data Models with Unobserved Heterogeneity », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 20, p. 39-54.

Zak P., Knack S. (2001), « Trust and Growth », *Economic Journal*, vol. 11, n° 470, p. 295-321.

Zizek S. (2008), *la Parallaxe,* Fayard, coll. Ouvertures, Paris.

Liste des tableaux, graphiques, encadrés et figures

Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de la cohésion sociale
Tableau 2 : Inégalités devant la dépense : le cœfficient de Gini (1985-2007)
Tableau 3 : Répartition des inégalités par région
Tableau 4 : Répartition des inégalités par genre
Tableau 5 : Modèles multi-niveaux expliquant les acquis des élèves
Tableau 6 : Barème d'imposition de 2009
Tableau 7 : Les classes moyennes : fractions, taille et niveaux de revenu
Tableau 8 : Confiance interpersonnelle : moyenne Maroc
Tableau 9 : Caractéristiques individuelles et confiance interpersonnelle (Most people can be trusted)
Tableau 10 : Nombre moyen d'années de scolarisation et indice de Gini (1950-2010)
Tableau 11 : Moyenne d'années de scolarisation par cycle, 1950-2010
Tableau 12 : Répartition de la population selon le degré d'achèvement des cycles, 1950-2010 (en %)
Tableau 13 : Décomposition de l'indice de Gini par genre (en %), 1950-2010
Tableau 14 : Proportion de la population par niveau d'instruction et par genre (en %)
Tableau 15 : Nombre d'années de scolarisation par genre, 1950-2010
Tableau 16 : Nombre d'années de scolarisation et inégalités d'éducation par tranche d'âge
Tableau 17 : Niveaux scolaires et Gini de l'éducation : Pays du Sud de la Méditerranée (2010)
Tableau 18 : Perte de développement humain potentiel due aux inégalités (Maroc, Jordanie, Tunisie)
Tableau 19 : Perte de développement humain potentiel due aux inégalités à l'échelle planétaire

Tableau 20 : Classement national et international des régions marocaines par IDHT (2010)
Tableau 21 : Ecarts de développement humain par rapport au Grand-Casablanca (en années)
Tableau 22 : Performances des élèves en mathématiques selon les conditions familiales (deuxième année du collège)
Tableau 23 : Variables explicatives du modèle empirique
Tableau 24 : Influence des caractéristiques familiales sur les performances des élèves en mathématiques et en sciences
Tableau 25 : Impact des caractéristiques individuelles sur les performances des élèves
Tableau 26 : Influence des antécédents de l'élève sur ses performances scolaires
Tableau 27 : Impact des variables de l'école sur les performances des élèves
Tableau 28 : Impact des variables liées aux effets de pairs sur les performances scolaires
Tableau 29 : Evolution de l'espérance de vie scolaire du primaire au secondaire
Tableau 30 : Caractéristiques de la population des 15-34 ans, 1999-2009 (en %)
Tableau 31 : Répartition de la population des 15-34 ans par niveau de diplôme (en %)
Tableau 32 : Répartition de la tranche 15-24 et 25-34 ans par niveau de diplôme (en %)
Tableau 33 : Répartition des 15-34 ans hors système d'éducation-formation par niveau de diplôme (en %)
Tableau 34 : Répartition de la population des 15-34 et 15 ans et plus par genre et milieu 1999-2009 (en %)
Tableau 35 : Evolution du taux d'inactivité, par tranche d'âge, 1999-2009 (en %)
Tableau 36 : Nombre d'années de scolarisation par tranche d'âge
Tableau 37 : Décomposition de la tranche d'âge 15-34 ans selon le niveau d'instruction maximum atteint (en %)
Tableau 38 : Structure de l'inactivité et du chômage par niveau de diplôme en 2009
Tableau 39 : Structure des actifs occupés à la recherche d'un autre emploi en 2009

Tableau 40 : Antécédents des chômeurs sur le marché de l'emploi
Tableau 41 : Structure des sortants du Système d'éducation et de formation en 2005 et 2009 par niveau de diplôme obtenu
Tableau 42 : Plan Emergence et projections d'emplois (2009-2015)
Tableau 43 : Evolution du taux d'insertion par niveau de formation (enquête insertion)
Tableau 44 : Evolution du taux d'insertion par niveau de formation (enquête cheminement)
Tableau 45 : Délai moyen d'attente pour accéder à un premier emploi
Tableau 46 : Part des diplômés qui obtiennent un emploi après une période de chômage
Tableau 47 : Description des variables utilisées dans le modèle
Tableau 48 : Résultats du modèle dynamique

Graphiques

Graphique 1: Incidence de la croissance des dépenses (2001-2007)
Graphique 2 : Structure des dépenses des ménages entre 2001 et 2007
Graphique 3 : Structure des dépenses des ménages par milieu (2001 et 2007)
Graphique 4 : Disparités des dépenses (exprimées quantiles)
Graphique 5 : Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité entre 1985 et 2007
Graphique 6 : Une distribution par région de la pauvreté et de l'inégalité
Graphique 7 : Pauvreté versus inégalité selon les régions et le milieu
Graphique 8 : Pauvreté et vulnérabilité selon le genre (1985-2007)
Graphique 9 : Ecart de pauvreté entre les deux sexes (1985-2007)
Graphique 10 : Pauvreté, vulnérabilité et capital humain
Graphique 11 : Inégalités de dépenses et capital humain
Graphique 12 : Pauvreté et vulnérabilité selon les catégories socio-professionnelle
Graphique 13 : Classement des CSP en fonction de la dépense annuelle moyenne par personne pour le premier et le dernier décile
Graphique 14 : Inégalités de dépenses selon les catégories socio-professionnelles
Graphique 15 : Taux net de scolarisation (2007-2008)

Graphique 16 : Taux net de scolarisation au primaire et espérance de vie scolaire par pays en 2005-2006
Graphique 17 : Evolution du nombre d'hôpitaux et de lits pour 100 000 habitants
Graphique 18 : Répartition régionale du nombre d'habitants par établissement sanitaire
Graphique 19 : Répartition régionale du nombre d'habitants par lit hospitalier
Graphique 20 : Répartition régionale du nombre d'habitants par médecin et par pharmacie
Graphique 21 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe et le milieu de résidence
Graphique 22 : Répartition par région du taux de décès (2004) et du taux d'incidence (2006)
Graphique 23 : Densité dans les logements par milieu de résidence et selon le sexe du chef de ménage (2001)
Graphique 24 : Pourcentage des ménages branchés à l'eau potable par milieu de résidence en 2006
Graphique 25 : Moyens d'élimination des ordures en milieu urbain (en % des ménages) en 2001
Graphique 26 : Mode d'évacuation des eaux usée (en % des ménages) par milieu de résidence en 2001
Graphique 27 : Disposition des éléments de confort en % des ménages
Graphique 28 : Structure des recettes fiscales (2008)
Graphique 29 : Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2007
Graphique 30 : Taux apparent de la TVA selon les catégories sociales en 2007 (en %)
Graphique 31 : Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2001
Graphique 32 : Courbe du barème de l'IR : une progressivité régressive
Graphique 33 : Les frontières des classes moyennes (critère du revenu par ménage et par mois)
Graphique 34 : Confiance interpersonnelle
Graphique 35 : Défiance interpersonnelle

Graphique 36 : Evolution de l'indice de Gini de l'éducation par genre, 1950-2010
Graphique 37 : Evolution de l'indice de Gini par groupe d'âge
Graphique 38 : Indice Gini de l'éducation et moyenne des années de scolarisation pour les 15-24 ans, 1990-2010
Graphique 39 : Rang des régions marocaines dans le classement mondial, 2010
Graphique 40 : Ecart de développement entre régions (en années)
Graphique 41 : Performances des élèves en mathématiques et en éveil scientifique (en %)
Graphique 42 : Performances des élèves en français et en arabe (en %)
Graphique 43 : Performances des élèves en sciences de la vie et de la terre (en %)
Graphique 44 : Evolution des performances en mathématiques (deuxième année du collège)
Graphique 45 : Evolution des acquis scolaires en sciences (deuxième année du collège)
Graphique 46 : Evolution des performances des élèves en mathématiques et en sciences (quatrième année du primaire)
Graphique 47 : Evolution des scores selon les domaines de compétence (deuxième année du collège)
Graphique 48 : Evolution des acquis selon les domaines de compétence (quatrième année du primaire)
Graphique 49 : Evolution des performances en mathématiques selon les compétences (quatrième année du primaire)
Graphique 50 : Evolution des scores moyens des élèves en mathématiques (deuxième année du collège)
Graphique 51 : Evolution des scores moyens des élèves en sciences (deuxième année du collège)
Graphique 52 : Performances des élèves selon les échelles internationales en mathématiques pour l'année 2007 (deuxième année du collège)
Graphique 53 : Evolution du taux d'inactivité (hors étudiants) par tranche d'âge et par milieu
Graphique 54 : Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et par milieu, 1999-2009

Graphique 55 : Structure de la population par tranche d'âge et type d'activité
Graphique 56 : Durée de chômage par tranche d'âge (en mois) en 2009
Graphique 57 : Evolution du taux d'inactivité et de chômage par niveau de diplôme (15 ans et plus)
Graphique 58 : Evolution du taux de chômage par niveau de diplôme
Graphique 59 : Structure de l'emploi par tranche d'âge en 2009
Graphique 60 : Taux de chômage avec ou sans critère de rémunération de l'emploi (2009)
Graphique 61 : Causes du chômage par tranche d'âge (2009)
Graphique 62 : Répartition de la population des sortants en 2004 par niveau d'instruction
Graphique 63 : Part des diplômés selon le délai d'attente avant le premier emploi
Graphique 64 : Répartition des lauréats ne travaillant pas actuellement selon les raisons de départ de leur dernier emploi (promotion 2004)
Graphique 65 : Trajectoire mono-état
Graphique 66 : Distribution des trajectoires mono-état après trois mois
Graphique 67 : Distribution des trajectoires mono-état après six mois
Graphique 68 : Distribution des trajectoires mono-état après neuf mois
Graphique 69 : Durée passée en emploi des lauréats de la formation professionnelle
Graphique 70 : Durée passée au chômage

Encadrés

Encadré 1 : Indicateurs des conditions de vie des ménages
Encadré 2 : Indicateurs de scolarisation
Encadré 3 : Analyse hiérarchique
Encadré 4 : Activité, inactivité, chômage au sens du BIT
Encadré 5 : Enquête de cheminement (promotion 2006)

Figures

Figure 1 : Typologie des classes moyennes
Figure 2 : Transition professionnelle, hétérogénéité et conditions initiales

Table des matières

Introduction : Analyse des inégalités : un programme de recherche ... 7

Partie 1 : Inégalités de capacité et pénuries humaines 13

Introduction : Inégalités de quoi ? 15

Chapitre 1: Inégalités et développement : où la causalité n'est pas ce que l'on croit 27

1. Où les inégalités favorisent la croissance à court terme… 28
2. … Et où, à long terme, elles tendent à la freiner 29
3. Où les politiques de lutte contre la pauvreté ne débouchent pas automatiquement sur une réduction des inégalités 31
4. Où le développement des capacités contribue à réduire les inégalités 32
5. Où la politique macro-économique peut générer des processus pro-inégalités 35
6. Où l'efficacité doit être repensée en termes d'équité 38
7. Où les inégalités ont partie liée avec la cohésion sociale… ... 39
8. … Et où la confiance est performative du développement 42

Chapitre 2 : Inégalités de dépenses : croissantes et persistantes 45

1. Les inégalités se creusent alors que la pauvreté recule 48
2. De fortes inégalités territoriales 53
3. Inégalités et genre : les femmes moins pauvres ? 58
4. Inégalités socioprofessionnelles : le recul des cadres moyens .. 61
 - 4.1. La scolarité réduit la pauvreté mais peut renforcer les inégalités 61
 - 4.2. Des catégories moins pauvres mais une structure plus inégalitaire 63
 - 4.3. Des écarts intra-catégories plus ou moins amples 65

Conclusion 67

Chapitre 3 : Inégalités de capacités : structurelles et cumulatives 69
1. Accès à l'éducation : les inégalités de base 69
1.1. Scolarisation : un cheminement lent, notamment en milieu rural 70
1.2. Acquisitions scolaires : l'impact des inégalités de base ... 74
2. Accès aux soins de santé : une forte polarisation territoriale .. 77
2.1. Offre de soins : l'ampleur des écarts régionaux 78
2.2. Des disparités en termes de mortalité et de morbidité .. 82
3. Accès au logement : des inégalités de manque 85
3.1. Types d'habitat : la discrimination par l'accès à la propriété et par la densité d'occupation 86
3.2. Qualité du logement : la discrimination par l'accès aux services de base 88

Chapitre 4 : Cohésion sociale et développement : l'exigence de redistribution 93
1. Le principe redistributif : action sociale et équité fiscale 94
2. Le système fiscal : opérateur de la redistribution 97
2.1. D'une fiscalité quasi proportionnelle et régressive… 97
2.2. … A une fiscalité progressive conjuguant efficacité et équité 102
3. Classes moyennes : le chaînon faible 106
3.1. Un processus de « démoyennisation » et de déclassement social 107
3.2. Les classes moyennes au bord des classes pauvres 110
4. Inégalités et défiance 114
Conclusion 122

Partie 2 : Inégalités d'accomplissement : performances scolaires et employabilité des jeunes 127

Introduction 129

Chapitre 5 : Inégalités et justice scolaire 135
1. Inégalités scolaires et dépendance du sentier 137
2. Les racines des inégalités hommes/femmes 142
3. La dynamique intra- et inter-générationnelle des inégalités ... 144
4. Une comparaison internationale 147
5. Inégalités éducatives et bien-être territorial 148

6. Inégalités et performances scolaires 153
6.1. De fortes disparités en matière d'acquis scolaires 154
6.2. Une comparaison internationale 162
7. Une évaluation micro-économétrique 164

Chapitre 6 : Les « mauvais » emplois chassent les « bons » 181
1. Système éducatif et de formation : une espérance de vie scolaire trop faible 183
1.1. Des sorties précoces 183
1.2. L'inactivité hors études 186
1.3. Une nette inflexion depuis la réforme 188
2. Marché de l'emploi : une configuration peu favorable aux plus diplômés 191
2.1. Les jeunes plus frappés par le chômage en général… 192
2.2. … Et par le chômage de longue durée en particulier 193
2.3. Un léger fléchissement de la part des sans-diplôme dans le taux de chômage 194
3. Système productif : le poids de l'emploi peu qualifié 196
3.1. Une faible composante salariale et une prédominance de l'emploi non rémunéré 196
3.2. Inégalité d'accès à l'emploi et instabilité de la relation de travail 198

Chapitre 7 : Des emplois et des trajectoires 201
1. Reformuler les hypothèses relatives au chômage des jeunes 201
1.1. La relation éducation-formation : une relation synchrone 203
1.2. Le chômage des jeunes n'est pas réductible au chômage des diplômés 205
1.3. Régime industriel : avantage qualitatif *versus* avantage comparatif 208
1.4. La flexsécurité : conjuguer flexibilité du travail et sécurité de l'emploi 211
2. Renouveler les approches de l'employabilité des jeunes 213
2.1. L'insertion des jeunes : un processus longitudinal complexe 213
2.2. Segmentation du marché du travail : les coûts d'entrée 218
2.3. Des enquêtes de cheminement 231
2.4. … Aux approches en termes de trajectoire et de génération 227

Chapitre 8 : Insertion professionnelle : une dépendance d'état 233
1. Accès au premier emploi : une durée inégale d'attente 234
2. Emplois salariés mais précarité de l'emploi 236
3. Des trajectoires alternant épisodes d'emploi et de chômage .. 239
 3.1. Trajectoires mono état : une prévalence de l'état de chômage 239
 3.2. Trajectoires hétérogènes : une prévalence de l'épisode de chômage 242
4. Où le chômage est un facteur stigmatisant et disqualifiant ... 245
5. Insertion professionnelle, hétérogénéité individuelle et dépendance d'état 245
 5.1. L'insertion professionnelle en dynamique 247
 5.2. Indicateurs longitudinaux du processus d'insertion 248
6. Les caractéristiques individuelles ont une influence sur la probabilité d'insertion 250
 6.1. La formation par alternance favorise l'insertion et améliore la stabilité de l'emploi 251
 6.2. La dépendance d'état surdétermine l'insertion et la qualité de l'emploi 251
 6.3. Une tendance à l'amélioration de l'offre des segments supérieurs de la formation 253

Conclusion : Pour un engagement national en faveur de l'égalité réelle 257
1. Une combinatoire des inégalités d'accès 257
2. Voies et perspectives 260
 2.1. Education : une valeur performative du développement . 260
 2.2. L'emploi : un bien commun 262
 2.3. Egalité des capacités : une condition d'accès à l'emploi pour tous 263
 2.4. A la base, il y a les inégalités d'accès 265
 2.5. Les inégalités scolaires sont des inégalités sociales 266
 2.6. Le travail décent : un facteur de dignité humaine 268
 2.7. Emploi salarié : un vecteur de progrès social 269
3. Engagements 274
 3.1. Capital humain et insertion professionnelle 276
 3.2. Gouvernance et régulation 277

Annexe technique 279
Annexe 1 : Indices de la pauvreté et de l'inégalité 1990-1991 281
Annexe 2 : Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 1998-1999 .. 284
Annexe 3 : Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 2000-2001 .. 289
Annexe 4 : Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 2007 293
Annexe 5 : Bases de données PNEA et TIMSS 297
Annexe 6 : Le modèle multi-niveaux avec prise en compte du biais de l'endogénéité 299
Annexe 7 : La base longitudinale de l'éducation (BLE) 306
Annexe 8 : Insertion professionnelle et dépendance d'état 316
Références bibliographiques 323
Liste des tableaux, graphiques, encadrés et figures 339

“La question des inégalités au Maroc, notamment dans sa dimension économique, constitue un point aveugle de la recherche à la fois théorique et empirique. Pourtant, dans l'opinion, l'impression qui semble se dégager de l'observation de la configuration des niveaux de vie est celle d'un écart profond en termes de richesses entre les catégories aisées et les populations défavorisées, voire d'un creusement des inégalités au fil du temps et d'une polarisation accrue des revenus, des actifs et des patrimoines. La société serait fortement clivée, et les classes moyennes, continuant à fondre comme neige au soleil, auraient tendance à rejoindre dans un processus inexorable les catégories vulnérables et pauvres.

Le livre suggère l'hypothèse qu'une dimension fondamentale, voire déterminante de toutes les autres, réside dans l'accessibilité aux « biens premiers » et aux droits que constituent l'éducation, la formation, la santé, le logement et l'emploi. L'éducation fondamentale et la santé de base, notamment, forment une dotation initiale qui détermine, de l'amont vers l'aval, les trajectoires individuelles, l'acquisition et les dynamiques sociales (emploi, mobilité professionnelle, ascension sociale, etc.). A l'inverse, une privation de capacités en termes d'éducation et de santé non seulement peut générer, de façon cumulative, d'autres déficits, mais, de surcroît, elle contribue à reproduire les pénuries de capacités et à creuser les inégalités réelles.”

Noureddine El Aoufi est professeur d'économie à l'Université Mohammed V de Rabat, membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et président de l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE). Il dirige le Laboratoire Economie du Développement (LED), la revue *Critique économique* et la revue *Nahda* (en arabe)

Saïd Hanchane est professeur à la faculté de Gouvernance et des Sciences économiques et sociales de l'Université Mohammed VI polytechnique, responsable du département des sciences économiques. Il a été, successivement, chercheur au CEREQ, au CNRS en France et directeur du département Emploi, Education et Croissance à l'IDEP-EHESS. Il a été directeur de la recherche à Bank Al-Maghrib et, ensuite, directeur de l'Instance nationale d'évaluation auprès du Conseil supérieur de l'enseignement.

Dépôt légal : 2017 MO 0630 | ISBN : 978-9954-9230-1-6 | ISSN : 2028-5345 | Babel.com

Prix : 50 Dh